



# **L'inclusion et la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest et au Sahel**





Les publications de Gorée Institute sont indépendantes d'intérêts nationaux ou politiques spécifiques. Elles sont principalement destinées aux décideurs, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens dans le domaine. Elles ciblent aussi le monde universitaire et les citoyens en général.

Gorée Institute © 2022

Pour toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de n'importe quelle partie de cette publication, veuillez contacter :

### **Gorée Institute**

*Résidence Bibi, Rue des Gourmets*

*BP: 05 - Île de Gorée, Dakar, Sénégal*

*Téléphone: +221 33 849 48 49*

*E-mail: [info@goreeinstitut.org](mailto:info@goreeinstitut.org)*

Gorée Institute encourage la dissémination de son travail et répondra promptement aux demandes d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de ses publications.



Cet ouvrage est publié avec l'appui financier du **Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères** dans le cadre du **Consortium Power of Dialogue (POD)**



## **Table des matières**

<b>Présentation des auteurs .....</b>	<b>7</b>
<b>Liste des sigles et abréviations .....</b>	<b>11</b>
<b>Préface .....</b>	<b>14</b>
<b>Le mot du Directeur Exécutif .....</b>	<b>17</b>
<b>Résumé analytique .....</b>	<b>21</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre 1 : Les femmes et les jeunes dans la gouvernance démocratique. Repenser leur inclusion et leur participation au Niger .....</b>	<b>38</b>
Introduction .....	38
I. Les avancées enregistrées.....	42
II. Les obstacles à la participation des femmes et des jeunes .....	59
Conclusion .....	68
<b>Chapitre 2 : Les femmes et les jeunes dans la gouvernance démocratique: repenser leur inclusion et leur participation au Sénégal.....</b>	<b>70</b>
Introduction .....	70
I. Odyssée de l'engagement citoyen dans l'espace public au Sénégal.....	72
II. Rétrécissement de l'espace civique au Sénégal: Facteurs et Effets .....	106
III. Acteurs, Tendances et dynamiques de l'engagement citoyen au Sénégal.....	113
Conclusion .....	123
<b>Chapitre 3 : Les femmes et les jeunes dans la gouvernance démocratique. Repenser leur inclusion et leur participation au Mali .....</b>	<b>124</b>
Introduction .....	124

I. Évaluation du dispositif participatif et inclusif des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique .....	126
II. La représentativité par femmes et par jeunes dans la gouvernance démocratique .....	129
III. Des mesures incitatives a une meilleure représentativité des femmes et des jeunes ou des avancées.....	135
IV. Des obstacles limitant la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique .....	140
V. Des défis .....	144
VI. Des stratégies .....	149
Conclusion et recommandations .....	150

**Chapitre 4 : Participation politique des jeunes et des femmes au Burkina Faso. Relever le défis de la faible représentativité dans les instances décisionnelles 153**

Introduction .....	153
I. Les mécanismes garantissant la participation politique des femmes et des jeunes .....	157
II. Les représentations des femmes et des jeunes dans l’imaginaire collectif au Burkina Faso	159
III. Les obstacles concrets et pratiques à la participation et à la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de décision.....	162
IV. Quelques solutions susceptibles de favoriser une meilleure inclusion politique des femmes et des jeunes.....	165

**Chapitre 5 : Générations politiques et crises politiques en Afrique de l’ouest francophone. La nécessité d’un dialogue intra et intergénérationnel ..... 168**

Introduction .....	168
I. L’alternance au pouvoir .....	170
II. Les crises actuelles .....	176
Conclusion .....	189

**Chapitre 6. Bonne gouvernance démocratique et engagement civique : Repenser la participation politique des femmes et des jeunes à l'ère du numérique..... 191**

Introduction ..... 191

I. Les réseaux sociaux, une nouvelle forme d'expression des femmes et jeunes en Afrique de l'Ouest ..... 193

II. Une avalanche informationnelle susceptible de fausser le jeu démocratique .....201

Conclusion .....211

Recommandations .....212

**CONCLUSION GENERALE..... 213**

**DECLARATION CONJOINTE DE GOREE ..... 214**

## Présentation des auteurs



### **Pr Oumar Ndongo**

Professeur titulaire des universités, spécialiste d'études américaines et de littérature comparée à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, il y a également été directeur scientifique du Master Genre et consolidation de la paix. Il capitalise une très grande expérience en matière de Paix et sécurité, résolution des conflits dans la sous-région. Il a participé à l'élaboration du programme Femme, Paix et Sécurité de l'Envoyée Spéciale de la Commission de l'Union africaine. Il a été secrétaire Général du Forum de la société civile ouest africaine, structure chargée d'assurer l'interface avec la CEDEAO sur les questions relatives à la démocratie, la gouvernance, la paix et la sécurité, l'intégration régionale et le développement, de 2007 à 2012. De 1996 à 2002, il a été président de la West African Research Association (WARA) et a joué un rôle clé dans le développement de la recherche sur l'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, il est le président du conseil d'administration de WANEP, directeur académique du Centre africain d'intelligence stratégique de Dakar.



### **Dr Adama SADIO**

Enseignant chercheur en sciences politiques à Montpellier Business School, à l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest et à Madiba Institute, Dr Sadio est également consultant international et a réalisé pour le compte de nombreuses ONG des études et animé des séminaires de formation dans plusieurs pays africains. Dr Adama SADIO est membre du CEDIMES-New York (Centre d'Etudes sur le Développement International et les Mouvements Economiques et Sociaux), chercheur

associé au CUREJ (Centre universitaire rouennais d'études juridiques) et chercheur associé à Goree Institute. Il est auteur de plusieurs articles scientifiques et co-auteur de deux ouvrages.

Domaines de recherche : Processus électoraux en Afrique de l'Ouest ; Bonne gouvernance démocratique et participation politique des femmes et des jeunes ; Réseaux sociaux ; Aide publique au développement ; Migration subsaharienne ; Systèmes de protection sociale ; Géopolitique des pays émergents ; Régimes politiques africains ; Régimes politiques occidentaux.



### **Dr Fousseyni DOUMBIA**

Docteur DOUMBIA est titulaire d'un doctorat en droit qu'il a développé à l'Université Normandie ROUEN. Secrétaire général de l'Association Malienne de Droit Constitutionnel (AMDC), il enseigne le droit public et la science politique à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, où il dirige à la Faculté de droit public, le Master "Droit Public Fondamental". Ancien Conseiller à la Présidence de la République du Mali, il est par ailleurs, Consultant auprès de plusieurs Organismes nationaux et internationaux et a été expert/membre de plusieurs comités de réformes politiques et institutionnelles au Mali. Membre rédacteur de la Charte de Transition du Mali, il a été Expert constitutionnel de la CEDEAO pour le Mali avant le coup d'état du 18 août 2020.





**Dr AMADOU HASSANE Boubacar**

Dr. AMADOU HASSANE Boubacar est Enseignant-chercheur à l'Université ABDOU MOUMOUNI de Niamey où il enseigne le droit public. Il est titulaire d'un Doctorat Unique en droit public obtenu à l'Université Cheikh ANTA DIOP de Dakar au Sénégal. Dr AMADOU HASSANE Boubacar est également enseignant vacataire à Swiss UMEF

University of Niger où il dispense les enseignements dans les principales matières de droit public notamment le droit constitutionnel, le droit administratif et le droit international public.

Dr. AMADOU HASSANE Boubacar est Coordonnateur de l'Association Nigérienne des Constitutionnalistes (ANC). Il est analyste politique, consultant des Institutions, des ONG et Associations ainsi que des médias nationaux et internationaux sur les questions de Gouvernance démocratique et politique.



**Augustin Go**

Augustin Go, Doctorant en droit public (Université Thomas Sankara en co-tutelle avec l'Université de Séville) travaille sur «la souveraineté permanente et les ressources naturelles au Burkina Faso » ; Expert indépendant en cohésion sociale et gouvernance.



**Dr Saliou FAYE**

Docteur Faye est Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il est Maître de Conférences en Science Politique. Ses domaines de recherche prioritaires portent sur la gouvernance démocratique, les politiques publiques, les institutions démocratiques, la réforme et la modernisation de l'Etat et la gouvernance mondiale. Il est par ailleurs le coordonnateur scientifique du Laboratoire Institutions, Gouvernance Démocratique et Politiques Publiques (IGD2P) du Département de Science Politique à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'UCAD.



**Dr Bourbila Daniel Wend-Panga Kere**

Dr Daniel Kere, Enseignant Chercheur en Science Politique, Maître Assistant à l'Université Thomas Sankara. Il est le Directeur Exécutif du Cercle d'Etudes Afriques Mondes (CEDAM). Il s'intéresse aux questions stratégiques, notamment celles relatives aux enjeux politiques, diplomatiques, économiques et sécuritaires des relations entre États, entre États et Institutions Internationales, entre États et Entreprises multinationales et entre plusieurs des structures citées.

## Liste des sigles et abréviations

<b>ADO</b>	Alassane Dramane Ouattara
<b>AIBD</b>	Aéroport International Blaise Diagne
<b>AMLD</b>	Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement
<b>ANDS</b>	Agence Nationale de Statistique et de la Démographie
<b>AOF</b>	Afrique occidentale française
<b>APR</b>	Alliance pour la République
<b>AQMI</b>	Al-Qaida au Maghreb Islamique
<b>ARTP</b>	Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
<b>CADHP</b>	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
<b>CCOAGPF-BF</b>	Cadre de concertation des Organisations et Acteurs intervenant sur le genre et la participation citoyenne des femmes du Burkina Faso
<b>CDBF</b>	Coalition Burkinabè pour les droits de la femme
<b>CDP</b>	Commission de Protection des Données Personnelles
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
<b>CEJP</b>	Commission Épiscopale Justice et Paix
<b>CENI</b>	Commission Électorale Nationale Indépendante
<b>CENI</b>	Commission Electorale Nationale Indépendante
<b>CFOP</b>	Chef de file de l'opposition politique
<b>CIJ-RADI</b>	Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré
<b>CMS</b>	Conseil Militaire Suprême
<b>CNDDR</b>	Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
<b>CNDH</b>	Commission Nationale des Droits Humains
<b>CNDP</b>	Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel
<b>CNES</b>	Conseil national des entrepreneurs
<b>CNJN</b>	Conseil National de Jeunesse du Niger
<b>CNP</b>	Conseil National du Patronat
<b>CNRSS</b>	Commission Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité
<b>CNT</b>	Conseil National de Transition
<b>CNTS</b>	Confédération nationale des travailleurs
<b>CODESRIA</b>	Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique

<b>CONGAD</b>	Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement
<b>CONGAFEN</b>	Coordination des ONG et Associations Féminines du Niger
<b>COSCE</b>	Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Élections
<b>COSEF</b>	Mouvement Citoyen et le Conseil Sénégalais des Femmes
<b>COSEF</b>	Conseil Sénégalais des Femmes
<b>CSA</b>	Comité de Suivi de l'Accord
<b>CSON</b>	Conseil Supérieur d'Orientation Nationale
<b>DIC</b>	Division des investigations criminelles
<b>DPES</b>	Document de Politique Economique et Social
<b>DSRP</b>	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
<b>DUDH</b>	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
<b>DUDH</b>	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
<b>EIU</b>	Economist Intelligence Unit
<b>FAFS</b>	Fédérations des Associations de Femmes Sénégalaises
<b>FAN</b>	Forces Armées Nigériennes
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GAT</b>	Groupes Armés Terroristes
<b>GEC</b>	Groupements d'Epargne et de Crédit
<b>GERCOP</b>	Groupe d'étude et de recherches constitutionnelles et politiques
<b>GSIM</b>	Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans
<b>HAPDP</b>	Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel
<b>IBP</b>	International Budget Partnership
<b>IDH</b>	Indice de d+Développement Humain
<b>IFAN</b>	Institut Fondamental d'Afrique Noire
<b>LSDH</b>	Ligue sénégalaise des droits humains
<b>M23</b>	Mouvement du 23 Jun
<b>MAEP</b>	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
<b>MEDS</b>	mouvement des entreprises du Sénégal
<b>MFDC</b>	Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance
<b>MNLA</b>	Mouvement National de Libération de l'Azawad
<b>NTC</b>	Nouveau Type de Citoyen
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication
<b>OCB</b>	Organisation Communautaire de Base
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques

<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernemental
<b>ONG 3D</b>	Démocratie; Développement local; Droits humains
<b>ONP</b>	Observateur National de la Parité
<b>ONPG</b>	Observatoire National pour la Promotion du Genre
<b>OONI</b>	Open Observatory Network Interference
<b>OSIWA</b>	Open Society Initiative for West Africa
<b>PDG</b>	Président Directeur Général
<b>PDS</b>	Parti Démocratique Sénégalais
<b>PFPC</b>	Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance
<b>PIDCP</b>	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
<b>PIDCP</b>	Pacte International relatif aux Droits et Politiques
<b>PIDESC</b>	Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
<b>PNG</b>	Politique Nationale du Genre
<b>PNJ</b>	Politique Nationale de la Jeunesse
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RADDHO</b>	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
<b>RDA</b>	Rassemblement Démocratique Africaine
<b>RENAJELF</b>	Réseau National des jeunes femmes /filles leaders du Sénégal
<b>REPSFECO</b>	Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'Espace CEDEAO
<b>RESOCIT</b>	Réseau Sénégalais des Observateurs Citoyens
<b>SNDES</b>	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
<b>SNEEG</b>	Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité des Genres
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UDP</b>	Union pour la Démocratie Populaire
<b>UE</b>	Unon Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UFN</b>	Union des Femmes du Niger
<b>UIT</b>	Union Internationale des Télécommunications
<b>UNACOIS</b>	Union des commerçants
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNSAS</b>	Union des Syndicats Autonomes du Sénégal
<b>WIN</b>	Women in Nigeria

## Préface

Cet ouvrage est le fruit d'une réflexion d'acteurs et de personnalités de la société civile et des organisations nationales et internationales invités par l'Institut de Gorée dans le cadre d'un programme plus vaste appelé « **Power of Dialogue** ». Ce programme, organisé autour d'un Forum Multipartite régional, examine les questions liées aux femmes et aux jeunes dans le contexte particulier des États de la zone sahélo-saharienne du Centre comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Sénégal, lesquels, depuis plus de deux décennies maintenant, connaissent des crises majeures, pour le moins protéiformes, qui ont réussi à saper les fondements de ce qu'il restait encore de l'État dans cette région.

Le programme « Power of Dialogue » de **Goree Institute**, en partenariat avec the **Netherlands Institute for MultiParty Democracy**, **Akina Mama Wa Afrika** et le **Centre des Etudes Méditerranéennes et Internationales (CEMI)**, devra contribuer à renforcer l'action des jeunes et des femmes dans les pays du Sahel marqués par des conditions particulières que vivent ces catégories sociales. En effet, les pesanteurs socio-culturelles liées au patriarcat, la précarité économique qui frappe certaines couches vulnérables de la société, la sévérité du phénomène du changement climatique, l'extrême pauvreté, l'instabilité politique, le rétrécissement de l'espace démocratique et son corollaire, la radicalisation, expliquent dans une très large mesure la marginalisation des jeunes et des femmes. Si le rôle des femmes dans le secteur du développement socio-économique a connu quelques avancées ces dernières années, force est de reconnaître que les femmes et les jeunes sont souvent exclus de l'espace civique. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, dans cet espace qui a connu la Charte du Mandé ou la Charte de la caste des forgerons adoptée en 1222 et la Charte de Kurukan Fuga<sup>1</sup>, adoptée en 1236 à la suite de la bataille de Kirina<sup>2</sup>, charte destinée à régir la société du Mandé, toutes catégories sociales confondues et quelques

---

<sup>1</sup> Cette Charte comprend plus d'une quarantaine d'articles et fait la promotion de la sacralité de la vie et la nécessité d'associer les femmes à toutes les activités liées à la gestion de la cité

années seulement après la Grande Charte d'Angleterre de 1215 perçue comme la source de droit des États occidentaux, la condition des femmes<sup>3</sup> fait réfléchir au regard du rang occupé par la plupart des États du Sahel Central à propos de la place des femmes dans les instances de prise de décisions particulièrement.

Le thème général portant sur « **Gouvernance et espace civique : repenser l'inclusion et la participation des jeunes et des femmes** » campe le décor d'une zone sahélienne ravagée par une crise de la gouvernance économique et politique rendue encore plus insupportable par un effondrement des structures sécuritaires et l'envahissement des groupes armés à l'idéologie difficilement identifiable. Il s'agit dès lors, dans ce programme, de créer un espace démocratique pacifique permettant aux différents acteurs de la société de s'engager dans les processus de prise de décision politique, inclusif, réactif et représentatif. La question du genre est devenue de plus en plus une préoccupation des gouvernants. La jeunesse, quant à elle, revêt une importance particulière. Les États ouest africains sont connus pour le taux assez élevé de fécondité de ses femmes et la jeunesse de leur population. En moyenne, près de soixante pour cent ont moins de trente-cinq ans. A la fois acteurs de changement positif dans les sociétés et vecteurs de violence dans les conflits, la gestion de cette catégorie sociale est une priorité pour les gouvernements pour éviter qu'elle ne devienne une bombe démographique. Sa prise en charge est devenue encore plus urgente au regard du développement des réseaux sociaux et de la prolifération des groupes armés dans le Sahel central qui trouvent dans la jeunesse le vivier pour ses plans de recrutement.

---

<sup>2</sup> La Bataille de Kirina opposa en 1235 l'armée du roi Sosso Soumaoro Kanté et l'armée de Soundiata Keita et ses alliés

<sup>3</sup> Dans le site de [Worldpopulationreview.com](http://Worldpopulationreview.com) qui examine l'égalité en genre des États dans le monde, le Mali et le Tchad sont parmi les pays les plus défavorables aux femmes dans le monde. Les chefs religieux du Mali ont bloqué les initiatives de l'ancien Président Amadou Toumani Touré qui avait proposé un code de la famille très progressiste. Malheureusement il a été obligé de le retirer du fait de la pression de ces chefs religieux

L'étude est organisée autour d'une question centrale, celle de la participation et de l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus de la gouvernance démocratique. A cet effet, les contributions ont examiné tour à tour la situation des femmes et des jeunes au Niger à travers l'étude du Dr. Amadou Hassane Boubacar, au Sénégal par Dr. Saliou Faye, au Mali par Dr. Fousseyni Doumbia, au Burkina Faso par Dr. Go Augustin avant de s'intéresser à un cadre plus vaste, celui du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, la République de Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal à travers un texte du Dr. Bourbila Daniel Wend-Panga Kere.

Les contributions ont fait état du contexte global du Sahel marqué par le patriarcat, les valeurs socio-culturelles qui résistent encore à la modernité et à bien d'autres obstacles qui relèguent les femmes et les jeunes au second plan. Toutefois, il a été signalé des avancées ces dernières décennies à lier aux forces internes des catégories en question et aux dynamiques internationales d'un vent de changement qui ne permet à aucun État de vivre en autarcie. L'avenir est dès lors à des changements certes encore lents mais résolument ancrés dans des dynamiques sociales en pleine évolution. Le texte du Dr. Adama Sadio clôt l'étude par l'examen d'un nouveau discours de protestation entre les mains d'une jeunesse qui trouve dans les réseaux sociaux une arme redoutable de lutte contre leur marginalisation dans « l'espace public étriqué » comme le dit Dr. Saliou Faye.

L'intérêt de cet ouvrage tient à la qualité des contributeurs, de jeunes universitaires qui ont accepté de réfléchir sur un phénomène qui les interpelle en tant qu'intellectuels devant aider à fournir des solutions à leur communauté. Par ailleurs, le Sahel central fait face à d'énormes défis dont l'insécurité grandissante et la mal gouvernance alors que le sous-sol regorge de nombreuses ressources énergétiques qui ont été la base de la puissance de l'Occident. Le message qu'il est urgent de développer est la déconstruction du narratif des jeunes par les tenants des pouvoirs publics afin d'arriver à plus d'harmonie et de cohésion dans les États. Autrement, les crises en cours ne prendront que plus d'ampleur alors que le Sahel comprend des États parmi les plus pauvres, partant les plus vulnérables au monde.

Professeur Oumar Ndongo.



## Le mot du Directeur Exécutif

Le programme «Power of Dialogue» (PoD) vise à contribuer à la création d'un espace démocratique pacifique et d'un processus de prise de décision politique inclusif, réactif et représentatif. Ce Programme du Gorée Institute en partenariat avec Netherlands Institute for Multiparty Democracy, Akina Mama Wa Afrika et CEMI, a pour cible les femmes et les jeunes leaders politiques acteurs du changement. Il prône la création de systèmes de gouvernance plus efficaces est fortement tributaire des voix des femmes et des jeunes qui influence la prise de décisions concernant les politiques niveau communautaire, national et régional.



Dans le cadre dudit programme, deux (02) documents d'analyse politique et économique ont été produits et ces derniers ont pour objectif de répondre à deux questions fondamentales:

- Pourquoi les droits civiques des femmes et des jeunes leaders sont-ils faibles dans le processus politique au Burkina Faso, au Mali et au Niger ?
- Pourquoi l'espace civique se réduit-il au Sénégal ?

Ces APE ont permis de déterminer les facteurs bloquants ainsi que les acteurs, les responsables, les influences et les règles pour un espace pacifique en relevant l'existence de plusieurs acteurs d'intérêts divers et de légitimités diverses. L'une des principales recommandations émanant de cette étude menée au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal, a révélé le manque d'engagement et de volonté politique des décideurs pour interpréter et mettre en œuvre efficacement les politiques publiques et réglementations en faveur des femmes et des jeunes.

La réalité montre que malgré les progrès notables dans le domaine de la liberté de participer aux processus démocratiques en général, les pays ouest africains et du Sahel connaissent encore une pléthore de déficits démocratiques tels que l'intolérance et la marginalisation politique envers les femmes et les jeunes, qui alimente souvent la violence intermittente à la motivation politique.

Il a également été observé que les femmes et les jeunes ont exprimé la volonté ultime de faire entendre leurs voix afin de participer activement à la formulation des politiques publiques et à leur mise en œuvre pour le renforcement des processus de gouvernance.

Cependant, il a été noté que la culture patriarcale endoctrinée et le système politique patrimonial inhérent n'ont fourni que peu d'opportunités adaptables à leurs besoins, intérêts et attentes. En conséquence, il est devenu un privilège plutôt qu'un droit de nommer ou de donner aux femmes et aux jeunes une opportunité de faire entendre leurs voix dans le paysage politique de plus en plus dominé par les hommes. En d'autres termes, les femmes et les jeunes veulent s'exprimer contre la démarche non inclusive dans les processus politiques de nos États ou être acteurs du changement. Mais ils ne sont pas écoutés parce perçus comme n'ayant pas les connaissances et les compétences et expériences requises pour traiter les questions de gouvernance.

Lors du forum multipartite tenu à Gorée en septembre 2021 qui est à l'origine de cet ouvrage, le dialogue multipartite a été utilisé pour influencer positivement les acteurs politiques et réorienter les politiques vers une participation inclusive et active des femmes et des jeunes dans les processus de gouvernance démocratique, dans le but ultime d'atteindre la stabilité sociale, politique et économique. Cette démarche nécessite un dialogue constructif entre les acteurs politiques à toutes les échelles de la pyramide politique et les acteurs de la société civile dont les jeunes et les femmes pour discuter de la meilleure manière de promouvoir l'inclusion et la participation

active de ces derniers dans les processus de gouvernance démocratique en Afrique de l'ouest et au Sahel.

Il n'est plus à démontrer que le renforcement des voix des femmes et des jeunes leaders politiques dans les processus politiques nécessite un engagement constant de la classe politique et un fort plaidoyer et un accompagnement des OSC. La conviction est que si un dialogue politique particulier facilité par la société civile de cette nature peut stimuler une participation accrue à différents niveaux, il est également important de préciser que ce dialogue politique sera un processus continu avec une participation soutenue de tous les acteurs aux niveaux vertical et horizontal.

Par ailleurs, promouvoir et protéger les droits de l'homme signifie assurer la participation égale et significatives des jeunes et des femmes dans tous les aspects des processus consolidation de la paix, de prévention des conflits et de gouvernance démocratique, comme reflété dans le cadre des résolutions 2250 et 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies au niveau international d'abord, ensuite au niveau continental avec l'architecture Paix et Sécurité (UA), la charte africaine de la jeunesse, la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, le Protocol de Maputo et enfin au niveau sous-régional avec le cadre de Prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC) et l'acte additionnel. Ces instruments pour la plupart signés et ratifiés par nos Etats, doivent faire l'objet d'une domestication afin que leur implémentation ne soit plus une promesse.

C'est dans ce contexte que le programme Power of Dialogue du Gorée Institute contribue à renforcer l'action des jeunes et des femmes des pays du Sahel (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal) en tant qu'outil de changement pratique des processus de transformation durable des conflits en faveur de la réalisation d'une paix et d'un stabilité politique durables. Ainsi, dans cet ouvrage, le Gorée Institut fait une analyse des nouvelles perspectives offertes aux jeunes et aux femmes pour voir dans quelle mesure leur participation peut influencer sur les processus de prise de décision en abordant les facteurs bloquants, les barrières et les défis qui empêchent la participation

active de ces derniers aux processus de bonne gouvernance démocratique dans les pays cibles. Mieux encore, on a formulé dans cet ouvrage des recommandations pratiques applicables aux institutions internationales telles que, l'UA, la CEDEAO, les États, la société civile ainsi que toutes autres parties prenantes concernées par la question. Pour rappel, l'intérêt d'une recherche de ce genre réside sur le fait qu'elle doit être un outil de plaidoyer et c'est en quelque sorte ce qui justifie le choix des profils des experts qui en sont les auteurs. J'ose espérer que cet ouvrage ne servira pas seulement de document de référence pour les chercheurs et universitaires, ou d'une documentation pour aiguïser la curiosité des intellectuelles avisés, mais aussi et surtout de d'outil de plaidoyer pour les OSC en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment celles qui appuient la participation des jeunes et des femmes dans les processus politiques.

**Monsieur Doudou DIA**  
**Directeur Exécutif Gorée Institut**

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Goree Institute présente une collection de documents de recherche contenant une analyse intellectuelle et politique stimulante des facteurs fondamentaux, formels et informels qui entravent la participation active des femmes et des jeunes à la gouvernance démocratique et à la prise de décision politique au Sahel. Il s'agit de l'un des principaux résultats du séminaire de dialogue multipartite de l'Institut Gorée organisé du 13 au 15 octobre 2021 sur le thème : «**Les femmes et les jeunes dans la gouvernance démocratique : Repenser l'inclusion et la participation au Sahel**».

En tant qu'organisation panafricaine de la société civile, notre série de dialogues implique la création d'une plateforme pour les acteurs civiques et politiques, ainsi que pour les intellectuels, afin qu'ils s'engagent ensemble dans une analyse politique transformatrice et des échanges d'idées intellectuelles, tout en explorant les options de solutions africaines aux défis de la gouvernance démocratique, des processus politiques et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Il est organisé sur la toile de fond que les moteurs du changement dans les pays respectifs devraient dialoguer pour aborder collectivement les défis communs énoncés et les facteurs contribuant à l'affaiblissement des voix civiques des femmes et des jeunes leaders politiques dans les processus de prise de décision politique à tous les niveaux.

En substance, le séminaire de dialogue de cette année était l'une des principales recommandations orientées vers l'action déduites de notre analyse régionale de l'économie politique menée au Sahel - dans le cadre de la trajectoire de mise en œuvre du programme Le pouvoir du dialogue (2021-2025) financé par le ministère néerlandais des affaires étrangères. Le programme Le pouvoir du dialogue vise à promouvoir un espace démocratique pacifique et un processus de prise de décision politique inclusif, réactif et représentatif à tous les niveaux.

Comme prévu, les auteurs qui ont contribué à cette collection de documents de recherche présentés sous forme de livre ont été engagés pour servir de

personnes ressources lors du séminaire de dialogue. Ce faisant, ils ont pu montrer, dans le contexte de différents pays et à l'aide d'exemples concrets, que les femmes et les jeunes se sentent désavantagés et n'ont pas la possibilité de s'engager de manière significative dans des activités économiques productives et dans la prise de décision politique dans les pays cibles. Ils ont adhéré à la philosophie institutionnelle de l'Institut Goree, selon laquelle il est nécessaire d'influencer les décideurs politiques pour qu'ils fassent preuve de largeur d'esprit en dialoguant avec les groupes civiques. Ils ont également appelé les États à respecter leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme en favorisant la participation active des femmes et des jeunes aux processus de gouvernance démocratique.

Conformément aux directives énoncées, les auteurs ont présenté de nombreux arguments évidents pour justifier la pléthore de déficits démocratiques et l'affaiblissement de la culture civique, caractérisés par la négligence délibérée des décideurs politiques à respecter leurs obligations constitutionnelles et en matière de droits de l'homme en ce qui concerne la participation active des femmes et des jeunes au processus de décision politique. Ils ont également pu mettre en évidence, de différentes manières, certains des facteurs, notamment les barrières sociales, politiques, économiques et juridiques bien ancrées, qui font obstacle à leur participation active. Ils présentent également des arguments et des analyses intellectuels évidents justifiant la nécessité de créer un espace de solidarité intergénérationnelle entre les élites politiques et les jeunes leaders politiques dans la formulation et la mise en œuvre de politiques en faveur des jeunes et des femmes. La riche littérature étayée par des références politiques appelle donc à prêter attention au dialogue intergénérationnel, qui est une option indispensable et se renforçant mutuellement pour la stabilité politique.

Jusqu'à présent, certaines des questions émergentes présentées par les experts locaux sont résumées comme suit :

Les auteurs ont généralement convenu qu'il est très opportun de repenser l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance

démocratique. Par exemple, l'enregistrement biométrique des électeurs par la Commission électorale nationale indépendante à l'approche des élections générales de 2020-2021 au Niger montre clairement que sur un total de sept millions quatre cent quarante-six mille cinq cent cinquante-six (7 446 556) électeurs inscrits, 4 093 291 sont des femmes représentant 55% des électeurs inscrits contre 3 353 265 hommes, soit 45%. Tandis que les jeunes de 18 à 35 ans représentent 57,5% du nombre total d'électeurs inscrits. Malgré cet avantage démographique en faveur des femmes et des jeunes au Niger, ceux-ci sont sensiblement absents du processus de prise de décision. Alors qu'au total, les jeunes représentent plus de la moitié (60,9%) de la population totale du Niger. Pourtant, les jeunes leaders politiques peinent à trouver une voie d'accès aux activités économiques favorables et aux organes de décision politique.

Au Sénégal, bien que les femmes représentent 65% de la population active sociale et économique du pays, les jeunes et les femmes sont confrontés à une double marginalisation qui continue d'affecter leur participation à prise de décision politique. Cependant, le gouvernement précédent et le gouvernement actuel ont formulé des politiques visant à promouvoir la participation des femmes en mettant l'accent sur l'accès aux fonctions électives. Malgré les progrès significatifs enregistrés à cet égard, il y a eu un certain nombre d'obstacles à la mise en œuvre de ces lois, y compris celle sur la parité au Sénégal. Par exemple, à Touba, il n'y a aucune femme sur les listes électorales. Cela implique que les autorités religieuses ont automatiquement exclu les femmes candidates des postes nominatifs ou représentatifs. Ceci explique donc que les autorités religieuses possèdent un degré d'influence important sur l'application des lois dans le pays.

Bien que la population malienne soit majoritairement composée de jeunes, c'est-à-dire à plus de 60%, le Parlement malien est dominé par des hommes de plus de 40 ans. Pour de nombreux observateurs, la sous-représentation des jeunes au Parlement malien s'explique en grande partie par leur manque

d'intérêt pour la politique. Au contraire, ils sont souvent surtout manipulés par les élites au pouvoir.

Les femmes sont moins représentées dans les postes de responsabilité importants au Mali. Cependant, le seul poste ministériel où elles restent majoritaires est celui des ministères, départements et organismes publics chargés de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

La participation des femmes au processus de paix reste également faible au Mali. Bien que leur représentation aux élections locales et à la Conférence d'entente nationale se soit améliorée de manière significative, leur représentation dans les organes gouvernementaux chargés de mettre en œuvre les accords de paix et le processus de réconciliation au Mali et dans les autorités intérimaires est limitée.

Pour améliorer la représentation des femmes dans les organes de décision politique, le gouvernement du Mali a fait une proposition intéressante dans le nouveau code électoral de 2006. Cette proposition consistait à assurer «qu'aucune liste ne peut être composée de plus de 70% de candidats de l'un ou l'autre sexe dans le cadre d'une élection directe».

Cependant, cette disposition encourageante pour les femmes a été rejetée par la majorité du Parlement le 14 août 2006, pour la simple raison que les femmes doivent se battre tout autant que les hommes pour mériter leurs postes d'élus ou de responsabilité.

Comme dans les autres pays cibles, les contraintes économiques font partie des principaux obstacles à la participation des femmes et des jeunes au processus de décision politique au Burkina Faso. Comme l'affirme l'auteur, «la pauvreté au Burkina a un visage féminin et jeune». Par ailleurs, pour faire de la politique au Burkina Faso, il faut être doté d'une force économique et financière enviable.



# **INTRODUCTION GENERALE**

**Pr. Oumar NDONGO**

## **1. État de la gouvernance dans l'espace sahélien**

La rencontre de Gorée du 13 jusqu'au 15 octobre 2021, organisée par l'Institut de Gorée et portant sur « Les femmes et les jeunes dans la gouvernance démocratique : repenser l'inclusion et la participation dans l'espace de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a donné l'occasion à des membres de coalitions de femmes et des organisations de jeunes du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal de discuter de leur place et rôle dans leurs communautés dans un contexte d'insécurité et de rétrécissement de l'espace civique. De l'avis de toutes et de tous, la gouvernance des États est au cœur de ce que l'on a appelé l'affaiblissement des institutions. Dans la mise en œuvre d'un processus démocratique impliquant ces catégories sociales, il a été rappelé de ne pas opposer la société civile et l'État et de tenir compte des différents contextes de chaque pays comme les histoires nationales, sociales, politiques et institutionnelles.

Toutefois, il a été également retenu que les quatre États ont en partage une même trajectoire historique sous l'administration coloniale de l'Afrique occidentale française (AOF). Il a aussi été rappelé que la gouvernance démocratique n'est pas un modèle pré-établi, ni un système avec des règles rigides, encore moins une activité à exécuter de manière ponctuelle. La gouvernance démocratique est un processus avec des acquis à amplifier reposant sur des interactions continues. Quant à la démocratie, qu'elle soit représentative, participative ou directe, elle n'est ni une évidence, ni une conquête définitive. L'instauration d'une culture démocratique est le fruit

d'une lutte permanente et d'un processus de longue haleine. Pour l'illustrer, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) identifie les principes de la bonne gouvernance en ces termes : la primauté du droit ; la transparence et l'obligation de rendre compte aux institutions démocratiques ; l'équité, notamment à travers des mécanismes de consultation et de participation des citoyens ; l'efficacité et l'efficacités des services publics ; les lois et règlements clairs et transparents, la cohérence dans la formulation des politiques publiques ainsi que l'éthique, l'intégrité et la bonne conduite de tous les acteurs de la vie nationale. C'est cela que l'on attend des différents groupes de l'État de montrer ce besoin de construire entre eux des relations fortes.

L'Institut de Gorée, initiateur de ces échanges, est une organisation panafricaine qui œuvre pour une Afrique paisible, juste et prospère. Les activités qu'il développe, vise généralement la promotion de l'innovation, de la créativité, la pensée critique et la participation aux réseaux faisant avancer le continent africain à travers ses valeurs et les compétences de ses filles et fils.

Le Forum d'échanges dont il est question ici s'inscrit dans le cadre du consortium « Power of Dialogue » en partenariat avec Netherlands Institute for MultyParty Democracy, Akina Mama Wa Afrika et CEMI. Il cherche à offrir une plateforme d'échanges aux femmes et aux jeunes pour réfléchir sur les problématiques de leur inclusion et de leur participation au grand débat autour de la gouvernance, de l'occupation de l'espace civique et de la participation aux processus de paix dans les États considérés.

Par ailleurs, le rétrécissement de l'espace civique pour les jeunes et les femmes mérite d'être revu pour rendre compte des possibilités illimitées des moyens d'expression des citoyens. Avec les smartphones, l'information est devenue instantanée. La situation de la pandémie à corona virus, les communications digitales sont désormais une réalité qui vient régler les réunions interminables auxquelles les femmes étaient exclues du fait des travaux domestiques dans leurs foyers. Les obstacles socio-culturels qui

relègent la femme au second plan subsistent toujours mais espaces d'échanges sont devenus de plus en plus nombreux pour briser les barrières et les préjugés. Il ne fait plus de doute que l'intelligence ne s'applique pas à un sexe en particulier.

Le Forum sur l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique se tient à un moment bien particulier de la situation des États du Sahel. D'une part, il se passe au moment où une étude de Timbuktu Institute, African Center for Peace Studies<sup>1</sup> lance un cri d'alerte sur les menaces qui pèsent sur la sécurité intérieure du Sénégal. L'étude de Timbuktu Institute met en exergue les risques d'infiltration du mouvement Jihadiste<sup>2</sup> dans un Sénégal perçu, apparemment, comme un îlot de stabilité entouré d'un océan d'insécurité, en particulier avec les signaux inquiétants du côté de la frontière avec le Mali. L'auteur y examine les raisons du déni sénégalais qui ne se sent aucunement concerné par le terrorisme au nom des arguments comme l'expertise de ses forces de défense et de sécurité, son islam soufi perçu comme le rempart le plus efficace contre l'extrémisme violent et la sainteté de ses grandes figures religieuses, esprits tutélaires qui veillent sur le Sénégal. Toutefois, la porosité des frontières et les attaques répétées dans les pays voisins, surtout au Mali vu comme l'épicentre de la crise dans le Sahel, la précarité économique et son corollaire le chômage des jeunes qui constitue le terreau fertile pour l'engagement dans le rang des recrues des groupes armés, justifient amplement, pour le Sénégal surtout, des attitudes plus fermes dans le secteur de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. D'autre part, le Forum se passe aussi à un moment crucial de l'État malien qui est en train de confier le règlement de sa sécurité à l'organe suprême de son Conseil islamique. En effet, le Conseil Islamique du Mali<sup>3</sup> est sur le point d'engager des négociations avec les chefs terroristes locaux, Iyad

---

<sup>1</sup> [www.timbuktu.institute.org](http://www.timbuktu.institute.org), Timbuktu Institute Newsletter, Tribune, Quand le terrorisme à l'est met fin au déni sénégalais, octobre 04, 2021

<sup>2</sup> Mouvement d'obédience religieuse à travers un endoctrinement idéologique touchant la foi des personnes concernées.

<sup>3</sup> Décision du gouvernement malien de demander au Conseil Islamique du Mali d'engager le dialogue avec les chefs terroristes locaux, comme Iyad Ag Ghali et Amadou Kouffa pour une trêve dans les attaques terroristes dans le pays.

Ag Ghali,<sup>4</sup> chef du groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM) et Amadou Kouffa<sup>5</sup> de la Katiba de Macina, adoptant ainsi une stratégie jusqu'à interdite par le partenaire français. La rencontre de Gorée au Sénégal du 13 au 15 octobre 2021 se déroulant dans ce contexte, revêt un caractère particulier, non seulement pour le Mali mais aussi pour tous les autres États du Sahel. Les autorités de l'organe suprême islamique devront faire arrêter les attaques devenues trop fréquentes avec comme impact immédiat l'affaiblissement de l'État et son impact négatif sur le secteur économique et social presque moribond.

## **2. Les dynamiques tendancielles**

Les pays à l'étude sont aussi caractérisés par des tendances suprématistes fortes donnant le pouvoir à l'homme au détriment de la femme. Ce système patriarcal est surtout renforcé par la religion musulmane bien implantée dans les zones à l'intérieur du continent, plus particulièrement dans la bande sahélo-saharienne. La gérontocratie est aussi une caractéristique essentielle de la région qui consacre la verticalité des relations humaines comme la norme du vivre ensemble entre les jeunes et les adultes. Cependant, avec l'effondrement des systèmes de sécurité au moment où les États vivent des crises profondes capables de compromettre durablement leur propre existence, il devient impératif que toutes les catégories sociales soient interpellées pour s'impliquer dans des synergies pour le retour à la stabilité et à la restauration de la paix dans ces pays tant éprouvés non seulement par les groupes armés mais aussi par les changements climatiques qui restreignent les cadres de vie et renforcent la pression sur les lieux d'habitat humain, les espaces pour l'agriculture et les pâturages pour le bétail.

Selon le rapport 2018 du Plan d'appui des Nations unies pour le Sahel (UNFPA), les jeunes de 10 à 24 ans représentent 52% de la population des pays du Sahel, soit environ 53 millions de personnes. Il est dit que ce nombre

---

<sup>4</sup> L'une des plus grandes figures du terrorisme malien issue des populations locales

<sup>5</sup> Chef Peul au centre du Mali

devra augmenter au cours des deux prochaines décennies. Dans ces zones touchées par les conflits, les jeunes sans perspective constituent un réservoir de recrutement privilégié pour les groupes terroristes ou les mouvements armés. Le groupe des femmes est à peu près dans les mêmes proportions. La population des États à l'étude étant de près de 90 millions d'individus, la proportion des femmes est, selon les statistiques mondiales de 2020, de 50% de femmes par rapport aux hommes pour le Burkina Faso, 49,9 % pour le Mali, 49,7% pour le Niger et 51,2% pour le Sénégal. Malgré le poids démographique, les jeunes et les femmes occupent le bas de l'échelle sur la scène politique. Les jeunes qui, d'un point de vue numérique, constituent la majeure partie de l'électorat sont considérés par les aînés comme des « suiveurs » en politique<sup>6</sup>. Durant les élections, ils sont utilisés comme des agents de mobilisation par les partis politiques dont le leadership est souvent contrôlé par des sexagénaires. Plus grave encore, des clauses de discrimination existent au plan législatif pour exclure les jeunes. On ne peut pas être candidat à l'élection présidentielle si on n'a pas 35 ans pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal, si on n'a pas 40 ans pour la Mauritanie et 45 ans pour le Tchad. La situation des femmes n'est guère différente. Par leur grande capacité de mobilisation, elles assurent l'animation des campagnes et constituent un électorat fidèle pour les candidats politiques, le plus souvent des hommes.

Toutefois, les processus démocratiques en cours dans les États permettent de voir de plus en plus de femmes et de jeunes dans l'espace public avec de plus en plus de responsabilités. En effet, les femmes et les jeunes se sont engagés à faire entendre leur voix, à assurer une participation effective dans la formulation des politiques publiques et à renforcer la gouvernance dans les États. En ce qui concerne les femmes, le système de quota est de plus en plus appliqué pour les listes au niveau de la représentation nationale. La loi sur la parité pour les postes électifs, à l'Assemblée nationale particulièrement est un exemple à suivre. Pour les jeunes, les tendances sont plus encourageantes. Au

---

<sup>6</sup> [www.ideas4development.org](http://www.ideas4development.org); Les jeunes dans le Sahel : des seconds rôles en politiques par Adam Dicko, directeur de l'AJCAD (Mali), 08 octobre 2021 mis à jour le 11 octobre 2021.

Mali, l'Association des jeunes pour la citoyenneté active et la démocratie, créée en 2014, soutient les initiatives de jeunes en faveur de la paix et de la cohésion sociale.

### **3. Cadre théorique du sujet**

« Repenser l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique des États du Sahel » demande un regard exploratoire sur les études sur les femmes et les jeunes dans les États africains mis en péril par les problèmes de sécurité internes et transfrontaliers croissants. La première à convoquer ici est l'« étude sur le rôle et les contributions des jeunes à la paix et à la sécurité en Afrique » in Rapport d'experts indépendants commandé par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, juin 2020. Il s'agit d'un récit alternatif du rôle de la jeunesse en miroir avec celui souvent dépeint qui présente les jeunes en tant qu'auteurs et rarement comme victimes de la violence. Dans un contexte de mauvaise gouvernance, de taux de chômage élevé chez les jeunes, de rareté des ressources, de pauvreté et d'exclusion politique, chercher à promouvoir la démocratie et le développement serait une entreprise vaine. L'étude montre que les jeunes forment une force positive qui soutient de nombreuses initiatives de paix et de sécurité aux niveaux communautaire, national, régional et continental. Le rapport dénonce la tendance à narrer l'histoire des jeunes sous l'angle souvent négatif. En fait, cette perception existe parce que très peu de personnes cherchent à écrire sur les jeunes à partir d'une posture de proximité pour voir la jeunesse dans ses propres espaces, loin du monde des adultes. Toutefois pour rétablir la vérité des faits, le groupe des jeunes offre l'occasion de voir un mélange oscillant entre menaces et opportunités pour les communautés africaines. Les jeunes ne sont facilement attirés à participer à des actions de violence et de conflit que dans les contextes où le chômage et la vulnérabilité socio-économique sont importants et ne sont pas pris en compte par les autorités de l'État. Dans ce cadre, L'état de la gouvernance ainsi que la pléthore des crises qu'elle génère sont généralement mis en évidence par une tension récurrente dans les

relations entre l'État et la société. C'est cette relation qui continue d'exacerber les anciennes et les nouvelles lignes de fracture sociales dans la façon particulière de mobiliser les différences ou divergences liées à la classe, l'ethnicité et à l'identité religieuse. Autrement dit, les jeunes sont souvent victimes de manipulation de la part du monde des adultes pour les impliquer dans des conflits dont ils ignorent les enjeux les plus immédiats.

Le livre de Samuel Huntington, *Le Choc des civilisations* paru en 1996 donne une grille de lecture intéressante de la typologie des conflits entre les différentes aires culturelles du monde ainsi que le principe de conflictualité irréductible qui s'y rattache. L'espace sahélien étant par essence la rencontre entre la civilisation africaine et celle islamique dans des États acquis au modèle démocratique libéral, le « choc » est naturellement inévitable. Faisant l'analyse de ce contexte, Samuel Huntington soutient que les jeunes en général, constituent la cause principale des troubles politiques. En accord avec Huntington qui récuse la vision pacifiste de Francis Fukuyama dans *La fin de l'histoire* (1992), pour Huntington, les jeunes seront les vecteurs par lesquels les nouvelles stratégies d'endoctrinement vont se produire pour engendrer la violence. G. Heinsohn (2003)<sup>7</sup> est auteur d'une étude sur les conséquences de la forte population des jeunes sur la sécurité. Il soutient que lorsque les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent plus de 30% de la population nationale, le risque de rébellion, qu'elle soit violente ou non va augmenter. Cela reste un indicateur de prévision de la conflictualité dans un espace donné.

Pour les femmes, la littérature est abondante de récits de la femme laborieuse mais soumise à l'autorité masculine. La pionnière des études féministes au Sénégal et sociologue Fatou Sow, rapporte dans une interview les propos d'un de ses collègues à l'université : « L'Islam permet de corriger sa femme lorsqu'elle désobéit à son époux »<sup>8</sup>. Manifestement par cet exemple, la femme

---

<sup>7</sup> G.Heinsohn, *Sohne und Weltmacht: Terror im Aufstieg und Fall der Nationen*, Zurich, 2003,p.13

<sup>8</sup> Fatou Sow, « les défis d'une féministe en Afrique » in *Travail, genre et sociétés*, 2008/2, N°20, pages 5-22.

ne dépasse guère le statut d'un enfant de moins de 16 ans qui a besoin d'être corrigé pour aller dans le droit chemin. Dans l'interview indiquée, Fatou Sow passe en revue les obstacles socio-culturels du patriarcat dans les sociétés africaines et donne les différents cadres de lutte pour la libération de la femme. Elle indique les publications d'avant-garde de cette lutte comme *Revue des femmes d'Afrique noire* (1960), les Actes du colloque portant sur la « Civilisation de la femme dans la tradition africaine » (Présence africaine, 1973), les organisations féminines anglophones comme *Women in Nigeria* (WIN). Elle y analyse les discours arrogants des hommes. Elle relève les incohérences dans ces discours qui vont aider à l'éveil de conscience contre les préjugés machistes. Elle signale le livre de sa collègue Awa Thiam, *La parole aux négresses* (1978) qui est un véritable essai pour servir de plaidoyer à la cause des femmes. Awa Thiam est aussi une pionnière dans le mouvement qui a pris naissance dans les universités pour une plus grande considération de la femme dans ses rapports avec les autres membres de la société. Allant dans la même direction que sa devancière, Fatou Sow Sarr, également sociologue et universitaire, tiendra le flambeau de la femme pour investir aussi bien l'espace public que le milieu de l'entreprise dans le cadre de l'autonomisation de la femme africaine. Grande communicatrice, sa présence dans les médias apportera beaucoup à la création d'espace de veille citoyenne avec un objectif clair d'aller vers la conquête des postes dans les instances du pouvoir. Les instances des Caucus inspirées du contexte nord-américain apportent beaucoup de visibilité à la femme et aux groupes de femmes. Lors d'une rencontre du laboratoire genre et recherche scientifique de l'IFAN<sup>9</sup>, elle explique que la parité est un concept politique sans dignité scientifique. Elle précise : « Nous voulons juste des femmes capables d'exercer et de prendre des décisions »<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> Institut fondamental d'Afrique Noire faisant partie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar pour la recherche dans certains domaines comme la biologie, la géologie, la botanique, l'archéologie, l'histoire, etc.

<sup>10</sup> Fatou Sow Sarr, Parité et la question genre in *Le Soleil* du 04/01/2011. La force de Fatou Sow Sarr est sa capacité à contourner les difficultés et à présenter les choses qui goment toute velléité de confrontation entre les hommes et les femmes.



Pierre angulaire de la gouvernance démocratique dans l'espace CEDEAO, le Protocole additionnel pour la Démocratie et la Bonne Gouvernance adopté en 2001 à Dakar est un document de référence pour l'État de droit, les droits humains et la bonne gouvernance. Il énonce, entre autres, les principes de convergences constitutionnelles dans les quinze États membres, les règles à observer pour l'État de droit, la séparation des pouvoirs, la création et l'animation des partis politiques, la subordination des militaires au pouvoir civil, les droits des femmes et des jeunes, la liberté des médias, le rôle de la société civile et le strict respect des règles démocratiques pour accéder et pour se maintenir au pouvoir. La force du Protocole additionnel réside sur l'incitation au développement du secteur privé, de l'emploi, la promotion du dialogue social, et la lutte contre la pauvreté. La maîtrise des dispositions de ce protocole est importante dans les contextes de crise et de relance des institutions de l'État.

#### **4. La problématisation du sujet**

Les transitions politiques ont créé l'illusion de la participation populaire par la création des cadres au sein desquels le citoyen quel qu'il soit pourrait se sentir concerné par les enjeux de reconstruction nationale. Hélas, ce que l'on constate avec le temps est que la valeur prospective de la gouvernance multipartite s'est érodée très rapidement avec la marginalisation des jeunes et des femmes. Très vite, les errements qui ont conduit au conflit reviennent et rendent les processus d'exclusion tout à fait naturels. Les transitions politiques en cours dans l'espace du Sahel imposent aux différentes parties une grande capacité de dialogue pour rechercher avec lucidité les causes profondes des crises. Dans ce contexte, l'exclusion de plus de 50% de la population pour ne parler que des femmes, serait une faute grave dans la gouvernance démocratique. C'est pourquoi, dans les pays du Sahel choisis, de grandes coalitions de femmes et de jeunes existent et cherchent à se créer des opportunités pour ajouter leurs voix à celles déjà manifestes contre les groupes armés et pour le retour à la paix. Les plaidoyers enregistrés dans ces fora se heurtent aux tirs de barrage des forces religieuses pour la plupart,

lesquelles, au nom de la religion, pensent que le rôle de la femme est toujours au foyer.

Les résistances notées dans les États du Sahel pour une implication effective des femmes particulièrement ont été le fait d'acteurs porteurs de valeurs traditionnelles et religieuses. À titre d'exemple, le nouveau code de la famille, adopté le 02 décembre 2011 par l'Assemblée nationale malienne, a vu ses articles les plus progressistes, en faveur notamment des femmes, supprimer dans la version finale suite à la forte mobilisation des organisations musulmanes et la pression du Haut Conseil islamique. Le remplacement de la « puissance paternelle » par « une autorité parentale » parmi les articles supprimés était en soi une avancée qui consacrait l'égalité hommes/femmes au Mali. Beaucoup d'observateurs ont exprimé leur déception face à l'avancée que le Mali pouvait enregistrer au profit des femmes. C'est dire que les femmes doivent désormais être stratégiques pour occuper une bien meilleure place dans les processus de dialogue à tous les niveaux régional, national et local. Elles doivent développer les stratégies suivantes :

1. Avoir une bonne maîtrise des textes relatifs à l'implication des femmes dans les processus de paix et de dialogue communautaire ;
2. Comprendre qu'une bonne participation aux processus de dialogue commence par une bonne préparation et inviter les spécialistes pour des éclairages sur les questions d'enjeux stratégiques ;
3. Avoir des compétences avérées dans les domaines qui vont être abordés dans les processus enclenchés. En utilisant le « mentoring » celles qui ont plus d'expérience devront encadrer les autres, surtout les plus jeunes ;
4. Identifier les alliances stratégiques et développer des méthodes de plaidoyer et de lobbying en direction de ces personnes ou groupes ;
5. Identifier dans les processus les personnes qui pourraient être « pro-genre » (He For She) et les démarcher pour que des propositions en faveur des femmes viennent de ces personnes ;
6. Travailler au renforcement des points faibles des organisations de femmes, surtout la disponibilité des femmes à prendre part à toutes les étapes du dialogue en faisant adopter un calendrier de rencontres qui

tiendrait compte des charges domestiques des femmes ;

7. Utiliser les atouts des femmes, par exemple, leur grande capacité de mobilisation, pour infléchir les positions de certains groupes défavorables aux femmes et aux jeunes ;
8. Tisser des alliances transnationales pour s'imprégner des bonnes pratiques existant dans d'autres pays, en vue de les reproduire avec intelligence et finesse.

Pour les pays qui ont connu un certain niveau de violence et de déstabilisation avec des crimes souvent imprescriptibles commis sur des citoyens ordinaires, les processus de dialogue ne sont pas simples. Quand la classe politique ne rassure pas, les organisations de femmes doivent comprendre qu'il y a là une opportunité à saisir. C'est vrai que, souvent, il faut de l'audace pour dessiner les nouvelles pistes de sortie de crise, mais les processus de paix demandent une approche de transparence, de pragmatisme et de réactivité pour anticiper sur les difficultés et déjouer les nombreux pièges que les intérêts contradictoires des uns et des autres pourraient cacher.

Au fond, que cherche-t-on à obtenir dans une mission de dialogue multi-acteurs ? Il s'agit dans les États du Sahel de restaurer le dialogue des personnes et des communautés en vue d'arriver à la réconciliation. La réconciliation est un long processus de cicatrisation des blessures reçues et des souffrances subies de part et d'autre tout le long du conflit. Le préalable du dialogue, c'est la connaissance des événements par une enquête minutieuse qui cerne les abus de part et d'autre. Par le dialogue et la résolution non violente du conflit, on instaure un espace ouvert pouvant déboucher sur la réconciliation et le retour à une paix durable. La paix, quant à elle, est une construction permanente. Elle se fait au jour le jour par les médias et la presse, à travers l'éducation dans les partis politiques et les regroupements sociaux. Une solution à long terme devra passer par un réel dialogue, une vraie réconciliation, une écoute permanente de toutes les communautés, par une prise en charge véritable de la « dimension humaine » de la crise. Il s'agit de reconnaître les souffrances et les traumatismes des

couches les plus vulnérables. Chacun doit accepter les douleurs de l'autre et aussi reconnaître la légitimité de la colère de l'autre. La justice des vainqueurs que l'on retrouve dans de nombreux pays laissera toujours un goût amer d'injustice et de torts non réparés. C'est pour cela que tout se construit dans les délais souvent longs. Dans le contexte spécifique des processus de gouvernance démocratique, il faudra réfléchir sur les transitions et les voies et moyens d'arriver à la restauration de la stabilité des institutions par le choix de personnes reconnues pour leur intégrité, leur probité morale et leur savoir-faire managérial. Une élection présidentielle ne garantit pas toujours l'irréversibilité des crises. La nature de l'État africain qui concentre toutes les richesses du pays justifie la férocité des compétitions entre les élites pour accéder au sommet de l'État pour, hélas, ne reproduire que les mêmes schémas qui ont conduit à la crise. L'analyse fine des causes structurelles et la mise à profit des facteurs de résilience doivent guider dans le choix des personnes et des secteurs permettant une sortie paisible et graduelle de la situation de crise. Pour le Sahel, l'urgence repose sur la prise en charge de la sécurité des personnes et de leurs biens. Pour cela, le redéploiement des forces de défense de sécurité dans les zones vulnérables s'avère urgent pour le retour des personnes déplacées dans ces localités aujourd'hui abandonnées. Les organisations féminines étant parties prenantes de la société civile doivent assurer leur rôle de veille citoyenne, d'éducation des populations et de propositions pour une gouvernance démocratique qui ne répète pas les erreurs du passé. L'un des défis qui se pose à l'ensemble des États africains c'est l'incapacité à construire des consensus forts autour des priorités de l'État et comment se doter d'instruments juridiques auxquels tout le monde devra se conformer ? Si les dialogues dans les États du Sahel permettent d'aller au-delà des règlements de comptes personnels pour mettre en place des chronogrammes cohérents et crédibles, il sera alors permis de penser que les transitions seront de courte durée et permettront d'aller vers les processus de construction de la paix qui, eux, s'inscriront dans la durée avec des conquêtes graduelles par la majorité des acteurs.

## **5. Une hypothèse de recherche transversale**

- Le faible niveau d'éducation a-t-il un effet amplificateur de la violence ?
- Le nombre important de jeunes et de femmes non impliquées dans les processus de gouvernance démocratique augmente-t-il les facteurs de vulnérabilités des États ?

# **CHAPITRE 1 : LES FEMMES ET LES JEUNES DANS LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE. REPENSER LEUR INCLUSION ET LEUR PARTICIPATION AU NIGER**

**Dr. Amadou Hassane Boubacar**

## **Introduction**

Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis<sup>11</sup>. La participation à la gestion des affaires publiques est donc un droit reconnu à chaque citoyen, par conséquent aux femmes et aux jeunes qui doivent participer à la gouvernance démocratique de leurs pays au même titre que les hommes adultes. En effet, l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique des pays du Sahel comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger en proie à une insécurité grandissante, serait une très belle opportunité de dialogue pour la paix et la stabilité de cette sous-région. S'agissant du Niger en particulier, un pays vaste d'une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup> avec une population estimée à plus de 21 millions d'habitants dont les femmes c'est-à-dire les personnes considérées en raison de leur sexe féminin représentent plus de 50,4% de la population totale<sup>12</sup> et,

---

<sup>11</sup> Cf. article 25 du Pacte International relatif aux Droits et Politiques (PIDCP) de 1966, article 13 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de 1981.

<sup>12</sup> Cf. Rapport des résultats globaux définitifs du 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de l'Institut National de Statistique (INS) de 2012.

les jeunes que sont les personnes des deux sexes ayant un âge compris entre 15 ans et 35 ans conformément à la Charte Africaine de la Jeunesse de 2006 ratifié par le Niger<sup>13</sup> en mars 2008. La jeunesse nigérienne toutes catégories<sup>14</sup> confondues représente environ 60,9% de la population générale, avec une proportion des adolescents âgés de 10 à 19 ans de l'ordre de 74,2% au sein des 10-24 ans ainsi que 25,8% âgés de 20-24 ans<sup>15</sup>. Malgré, leur importance numérique, les femmes et les jeunes ne sont pas très visibles dans l'espace politique nigérien du moment où ils ne sont pas raisonnablement promus à des postes de responsabilité de premier plan au sein de l'appareil d'Etat voire à la tête des exécutifs des collectivités territoriales<sup>16</sup>.

Cette marginalisation de la frange la plus importante de la population nigérienne dans la gouvernance démocratique appréhendée sous l'angle de la gestion des affaires publiques dans le respect des droits fondamentaux, la protection des femmes et des enfants, la réduction des inégalités en permettant l'accès de tous aux biens publics essentiels et à l'emploi ainsi qu'aux pluralismes politique et social<sup>17</sup> aura à coup sûr des conséquences sur la stabilité sociale, politique et économique de ce pays qui regorge d'importantes ressources naturelles et du sous-sol pour lesquelles l'accès et le contrôle constitue un enjeu pour la paix et la sécurité non seulement pour le Niger mais également pour tout le Sahel. C'est pourquoi l'idée de « repenser l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique au Niger » est opportune à plus d'un titre du moment où sa population est majoritairement composée des femmes et des

---

<sup>13</sup> Il faut néanmoins rappeler que le Niger était l'un des rares pays à se doter de sa propre politique nationale de la jeunesse en 1998 déjà et qui définissait les jeunes comme étant les personnes dont l'âge est compris entre 14 et 30 ans.

<sup>14</sup> Par ailleurs, cette politique nationale de la jeunesse a consacré plusieurs catégories de la jeunesse notamment la jeunesse scolarisée, la jeunesse déscolarisée, la jeunesse rurale, jeunesse urbaine, la jeunesse en difficulté, etc.

<sup>15</sup> Rapport des résultats globaux définitifs du 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), op.cit. .

<sup>16</sup> Au Niger, il existe deux (2) catégories de collectivités territoriales à savoir la commune et la région.

<sup>17</sup> Lexique de science politique, Vie et institutions politiques, 2<sup>ème</sup>. Dalloz, 2011, pp240-241

jeunes et dont leur plus grande implication dans la gouvernance du pays n'est sera que justice rendue.

Cela est d'autant plus vrai que le fichier électoral biométrique élaboré par la CENI à l'issue du recensement électoral en prélude aux élections générales de 2020-2021 fait apparaître clairement cette réalité. Ainsi, il ressort de celui-ci que sur un total de sept millions quatre cent quarante-six mille cinq cent cinquante-six (7.446.556) d'électeurs inscrits, les 4 093 291 sont des femmes représentant 55% d'inscrits contre 3 353 265 des hommes, soit 45%<sup>18</sup>. Quant aux jeunes de moins de 18 à 35 ans, représentent 57,5 % du total des inscrits<sup>19</sup>. Face à cette réalité, il est plus que nécessaire et urgent de réfléchir aux voies et moyens de revoir l'espace démocratique nigérien caractérisé par une absence surtout remarquée des jeunes du processus de prise de décision d'autant plus qu'ils sont sous représentés aux instances de prise de décision (Assemblée Nationale, Gouvernement, Conseils locaux) et par conséquent leur voix ne peuvent influencer les décisions relatives aux politiques publiques et autres réglementations en leur faveur. Cet état de faits est pour le moins incompréhensible puisque le Niger a adhéré à presque tous les instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux de promotion et de protection des droits des femmes<sup>20</sup> et des jeunes dont beaucoup sont aujourd'hui transposés et/ou intégrés au cadre juridique national<sup>21</sup> et adopté des politiques nationales<sup>22</sup> en la matière et mis en place des institutions<sup>23</sup>. C'est dire au plan juridique et institutionnel les conditions de l'inclusion et de la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance démocratique existent au Niger aux côtés des hommes adultes même si dans la pratique ces derniers ont relégué au second plan la composante la plus significative de la population nigérienne à savoir les jeunes et les femmes, en monopolisant l'espace politique. D'où la nécessité de repenser les stratégies actuelles afin de faciliter une réelle intégration des jeunes, levier important du développement et un atout qu'il faut valoriser, mobiliser et orienter ainsi que les femmes en vue de leur pleine implication dans la direction et la

---

<sup>18</sup> Source Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

<sup>19</sup> Op.cit.



gestion des affaires publiques de la nation et des collectivités territoriales. Pourquoi malgré l'existence d'un dispositif juridique et institutionnel, cette frange importante de la population nigérienne est faiblement associée à la gouvernance démocratique du pays ? Existe-t-il réellement des facteurs formels ou informels restreignant l'accès des femmes et des jeunes leaders politiques à l'espace civique nigérien ? L'exclusion des jeunes et des femmes

<sup>20</sup> On peut citer entre autres : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948, le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) de 1976, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP-1976), la Convention sur les Droits Politiques de la Femme de 1954 que le Niger a ratifié le 7 décembre 1964 (cette Convention vise à reconnaître aux femmes, dans les mêmes conditions d'égalité avec les hommes, le droit de voter dans toutes les élections, d'être éligibles à tous les organismes publiquement élus prévus dans la législation nationale, d'occuper tous les postes publics et exercer toutes les fonctions publiques en place), -La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) adoptée en 1979 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et son protocole facultatif de 2000, la Déclaration sur les violences faites aux femmes, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée le 31 octobre 2000, les Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de 1981, le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relative aux Droits de la Femme ( ce protocole en vigueur n'est pas encore adopté par le Niger), l'Agenda 2030 (Objectifs de Développement Durable, ODD) notamment l'objectif 5 qui vise à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, l'acte additionnel A/SA.02/05/15 et sa feuille de route relatifs à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO, adoptés le 19 mai 2015 à Accra, la politique commune de l'UEMOA en matière d'égalité entre les sexes, adoptée en mars 2016, la Charte Africaine de la Jeunesse de 2006 que le Niger a ratifiée en mars 2008 ( alors qu'il a adopté sa Charte Nationale de la Jeunesse depuis 1998).

<sup>21</sup> La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948, le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) de 1976, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP-1976) et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de 1981 sont intégrés au préambule de la constitution nigérienne du 25 novembre 2010 dont il est partie intégrante. Outre la constitution, le cadre juridique national comprend la loi n° 2000-008, instituant, sur une base transitoire, le système de quota dans les fonctions électives et les emplois supérieurs. modifiée et complétée par la loi n° 2019-69 du 24 décembre 2019,

<sup>22</sup> Il s'agit de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) adoptée en 1998, la politique nationale de la promotion de la femme adoptée en 2007 et la politique nationale du genre adoptée en 2007 et révisée en 2017.

<sup>23</sup> Il s'agit du Ministère de la Promotion en charge de la promotion de la femme, du Ministère de la jeunesse et des sports, du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) n'organe consultatif des jeunes et de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) qui est une structure rattachée au Cabinet du Premier Ministre et ayant pour principale mission le suivi, l'évaluation et l'alerte permanente quant au respect des exigences de l'égalité et l'équité du genre.

dans la gouvernance démocratique, n'aura-t-elle pas un impact sur la prévention des conflits et les processus de consolidation de la paix ?

Telle est la trame de fond de cette réflexion qui pose la vraie problématique en soulevant toutes les préoccupations relatives à la participation des femmes et des jeunes leaders politiques à la gouvernance démocratique au Niger. Les réponses à toutes ces questions nous permettront d'appréhender la condition des femmes et des jeunes leaders politiques s'agissant de leur participation et inclusion à la gouvernance démocratique du Niger. Même si divers obstacles s'opposent à une participation effective des femmes et des jeunes leaders politiques nigériens à la gouvernance démocratique du pays (II), il n'en demeure moins vrai qu'il y'a eu des réelles avancées significatives en termes de création de cadre juridique et institutionnel devant favoriser cette participation (I).

## **I. Les avancées enregistrées**

Le mouvement en faveur de la promotion des femmes à des postes de décision a pris de l'ampleur au cours des années 80 et au début des années 90, grâce à une série de conférences internationales. Une impulsion lui a été donnée par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing (Chine) en 1995, au cours de laquelle un appel a été lancé aux Etats pour qu'ils assurent aux femmes 30 % au moins de représentation dans leurs gouvernements respectifs. En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde se sont engagés à "promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme des moyens efficaces de lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie et de favoriser un développement qui soit véritablement durable". Lors de cette réunion, les dirigeants du monde ont adopté huit (8) objectifs, collectivement dénommés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs), dont celui de l'égalité des sexes. Depuis lors, le nombre de femmes occupant des postes de décision n'a cessé d'augmenter. Cet environnement international a permis d'enregistrer beaucoup d'avancées dans l'implication des femmes nigériennes à la gestion des affaires publiques. Ces avancées sont dues surtout à

l'adoption d'abord d'un dispositif juridique tant externe qu'interne par l'État du Niger (A) qui favorise et reconnaît l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes leaders nigériens à la gouvernance démocratique du pays comme un droit. Ensuite il sera examiné l'architecture institutionnelle (B) aménagée à cet effet pour veiller à l'effectivité de cette participation.

## **A. Un dispositif juridique bien fourni**

Le cadre juridique de la participation des femmes et des jeunes leaders nigériens à la gouvernance démocratique du pays comprend à l'instar des autres des instruments juridiques supranationaux (1) et des textes nationaux (2).

### **1. Les instruments juridiques supranationaux**

Il s'agit d'abord des textes à vocation universelle auxquels le Niger a adhéré en tant qu'État indépendant et souverain membres des Nations-Unies et ensuite les textes ayant une portée régionale et sous régionale.

S'agissant de la première catégorie, il s'agit bien évidemment de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Cet instrument juridique international marque le point de départ de la reconnaissance des droits humains en général et du principe d'égalité en droits de tous dont les femmes et les jeunes. Sans être soumis à la ratification des États, elle a une force morale au niveau de la Communauté internationale qui y fait référence dans les textes fondamentaux des États. Le Niger y a marqué son attachement dans le préambule de la Constitution du 25 novembre 2010 et reprend l'essentiel des droits qu'elle énonce dans le titre II. L'article 21 de cette déclaration précise clairement que : *« Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions*

*d'égalité, aux fonctions publiques de son pays (...).»<sup>24</sup>. Au regard du caractère déclaratoire de ce texte international ayant une simple valeur de recommandation, un autre texte plus contraignant sera adopté en 1966, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques qui entrera en vigueur que dix (10) ans plus tard donc en 1976 que le Niger a ratifié à son tour en 1986 ainsi que son premier protocole<sup>25</sup>. L'article 25 reprend les dispositions de l'article 21 de la déclaration avec plus de précision et en parlant du citoyen plutôt que de la personne en ces termes « Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables:*

1. De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ;
2. De voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ;
3. D'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays <sup>26</sup>».

L'État du Niger a également adhéré à la convention sur les droits politiques de la femme de 1954 par sa ratification depuis le 7 décembre 1964. Cette Convention vise à reconnaître aux femmes, dans les mêmes conditions d'égalité avec les hommes, le droit de voter dans toutes les élections, d'être

---

<sup>24</sup> H.OBERDORFF, J.ROBERT, *Libertés fondamentales et droits de l'homme*, 10<sup>e</sup> éd. Montchrestien, Paris ; 2012 ,p.366 ; P.-M.Dupuy ; *Les grands textes de droit international public*, 6<sup>ème</sup> éd., Dalloz, Paris, 2008, p.126.

<sup>25</sup> Le Niger a adhéré également au premier Protocole facultatif au PIDCP relatif à la compétence du Comité des Droits de l'Homme et à la même date (le 7 mars 1986) pour recevoir et examiner les communications émanant des particuliers victimes de violations de leurs droits. Par contre, il n'a pas ratifié au deuxième protocole au PIDCP relatif à la peine de mort, puisqu'il ne l'a pas encore abolie et qu'il existe encore dans le Code pénal nigérien, même si en cas de condamnation on ne passe pas à l'exécution;

<sup>26</sup> OBERDORFF, J.ROBERT, *Libertés fondamentales et droits de l'homme*, et ; P.-M.Dupuy ; *Les grands textes de droit international public* , op. cit., pp.373-374 et 137 ;

éligibles dans toutes les instances publiquement élues prévues dans la législation nationale, d'occuper tous les postes publics et exercer toutes les fonctions publiques existantes. A l'instar de plusieurs autres États dont ceux du Sahel en particulier, le Niger a adhéré le 08 octobre 1999, soit 20 ans après son adoption à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) en 1979 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et entrée en vigueur le 03 septembre 1981, mais avec cinq (5) importantes réserves<sup>27</sup> et à son protocole facultatif à la CEDEF de 2000<sup>28</sup>. La CEDEF constitue la charte internationale des droits de la Femme, dans la mesure où elle énumère et garantit, au même titre que l'homme, tous les droits reconnus à la femme. Cette Convention reconnaît aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dont entre autres les droits civiques, dont le droit à la nationalité des femmes et de leurs enfants, ainsi que les droits de participer à la vie politique et publique ;

Les droits à l'éducation, à l'emploi, à la santé et l'ensemble de la vie économique et sociale, avec prise en compte du cas particulier des femmes du milieu rural vivant dans une économie non monétaire. On peut également citer la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée le 31 octobre 2000. Celle-ci affirme la place centrale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité et demande que les femmes y soient pleinement associées. Il y'a également l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment l'objectif 5 qui vise à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ainsi que les Résolutions 2250 du 9 décembre 2015 sur la jeunesse, la paix et la sécurité et 2052 sur l'inclusion de la jeunesse dans la paix et la sécurité.

---

<sup>27</sup> Il s'agit des réserves relatives à la prise de mesures appropriées pour abroger toute coutume et pratique qui constituent une discrimination à l'endroit de la femme, en particulier en matière de succession, à la modification des schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme, au droit de la femme mariée à choisir son domicile ou sa résidence, à l'égalité des époux pour le choix du nom de famille et celle s'opposant à l'attribution à la femme des mêmes droits que l'homme pour décider du nombre et de l'espace des naissances.

<sup>28</sup> L'Assemblée nationale du Niger l'a adopté en mars 2004.

Ensuite, il y'a quelques textes à vocation régionale ou sous régionale favorables à l'inclusion et à la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance démocratique de leurs pays en tant que leurs droits et que le Niger a adoptés. Ainsi, sur le plan régional africain, on peut citer entre autres ;

- la charte de l'Union africaine qui stipule qu'il incombe à l'État « d'éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et d'assurer la protection des droits de la femme, tel que stipulé dans les déclarations et conventions internationales » ;
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de 1981 que le Niger a ratifiée le 15 juillet 1986. Cette charte est l'instrument régional des droits de l'homme qui est aujourd'hui ratifié par les cinquante-trois (53) États membres de l'Union Africaine. Elle présente quelques originalités, car en plus des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, elle a prévu la protection de certains droits qui prennent en compte des spécificités du Continent, dont les traditions africaines et les impératifs de développement économique et social au lendemain des indépendances de beaucoup d'États africains. L'article 13 de la CADHP reprenant la notion de citoyen comme le PIDCP reconnaît à tous les citoyens le droit de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, conformément aux règles édictées par la loi ainsi que le droit d'accéder aux fonctions publiques de leurs pays. Toutefois, il faut préciser, son protocole relatif aux droits des femmes adopté le 11 juillet 2003 à Maputo (Mozambique) par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine dont l'objectif principal est de prendre en compte les problèmes spécifiques de la femme africaine en vue d'assurer la promotion, la réalisation et la protection des droits des femmes pour lui permettre de jouir pleinement de tous les droits humains n'a pas encore été ratifié par le Niger. Il en est de même de la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et

les femmes en Afrique de l'Ouest de 2004 et la Politique Genre de l'Union Africaine de 2008;

- la Charte Africaine de la Jeunesse de 2006 que le Niger<sup>29</sup> a ratifiée en mars 2008 qui s'adresse aux personnes âgées de 15 à 35 ans. Cette charte reconnaît le droit des jeunes à participer librement et activement aux activités de la société. L'article 11 de ce texte intime aux États parties de s'engager à « *Garantir l'accès des jeunes au Parlement et à tous les autres niveaux de prise de décision conformément aux lois, de favoriser la création d'une plate-forme pour la participation des jeunes à la prise de décisions aux niveaux local et national, régional et continental de la gouvernance, d'assurer l'accès équitable des jeunes hommes et des jeunes femmes à la prise de décision et à l'exercice des responsabilités civiques, d'accorder la priorité aux politiques et aux programmes qui incluent les plaidoyers en faveur de la jeunesse et les programmes d'éducation par les pairs, destinés aux jeunes qui vivent en marge de la société tels que les jeunes déscolarisés et les chômeurs en vue de leur donner la chance et la motivation pour se réinsérer dans la société, de faciliter l'accès à l'information pour permettre aux jeunes de connaître leurs droits et les opportunités qui leur sont offertes pour participer à la prise de décision et à la vie civique (...).* » ;

la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance qui prône la promotion de l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les institutions publiques et privées, la garantie des droits des femmes. A cet effet, la charte intime aux États parties de créer les conditions nécessaires pour assurer la participation pleine et entière des femmes et des jeunes aux processus et structures de prise de décision à tous les niveaux, en tant qu'élément essentiel de la promotion et de la pratique d'une culture démocratique et de prendre des mesures susceptibles d'encourager la pleine participation des femmes dans le processus électoral et l'équilibre entre homme et femme dans la représentation à tous les niveaux, y compris au niveau des corps législatifs.

---

<sup>29</sup> Le Niger dispose depuis 1998 de sa propre politique nationale des jeunes qui définissait les jeunes comme étant les personnes l'âge est compris entre 14 et 30 ans.

Au plan sous-régional, on peut mentionner, le protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO qui consacre toute une section<sup>30</sup> aux femmes et à la jeunesse, l'acte additionnel A/SA.02/05/15 de la CEDEAO et sa feuille de route relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace communautaire, adoptés le 19 mai 2015 à Accra. Il en est de même de la politique commune de l'UEMOA en matière d'égalité entre les sexes, adoptée en mars 2016. En matière de recherche de la paix, de la sécurité et du développement au Sahel, il y'a eu la signature de la convention du 19 décembre 2014 à Nouakchott, créant le G5 Sahel entre cinq (5) pays<sup>31</sup> du Sahel impliquant les femmes et les jeunes à travers des comités nationaux de cet espace à la recherche de la paix, de la sécurité et du développement soutenus par la démocratie et la bonne gouvernance. Outre ce dispositif juridique international assez impressionnant auquel le Niger a adhéré, celui-ci a également développé au fil du temps son propre cadre juridique qui garantit la participation et l'inclusion des femmes et des jeunes leaders politiques à la gouvernance démocratique de leur pays, complétant ainsi l'arsenal juridique international ci-dessus analysé.

## **2. Les textes nationaux**

De l'indépendance à nos jours, le Niger a toujours réaffirmé son adhésion à l'Etat de droit, au respect des droits de l'Homme, aux principes de l'égalité et de la non-discrimination entre les genres, à travers toutes les Constitutions<sup>32</sup> qui se sont succédé. La Constitution nigérienne du 25 novembre 2010

---

<sup>30</sup> La section VIII de ce protocole comprenant les articles 40 à 43 est dédiée aux femmes, aux enfants et à la jeunesse.

<sup>31</sup> Le G5 Sahel est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de coopération régional qui regroupe le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

<sup>32</sup> De l'indépendance à aujourd'hui le Niger a connu sept (7) constitutions, 08 novembre 1960, 24 septembre 1989, 26 décembre 1992, 12 mai 1996, 09 août 1999, 18 juillet 2009 et 25 novembre 2010.



actuellement en vigueur proclame dans son préambule « l'attachement du peuple nigérien aux principes de la Démocratie pluraliste et aux Droits Humains, tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, aux instruments juridiques régionaux et internationaux de protection et de promotion des Droits Humains tels que signés et ratifiés par le Niger».

Les alinéas 1 et 2 de l'article 8 dispose « la République du Niger est un Etat de droit.

Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse ». L'innovation majeure de la constitution de 2010 par rapport à ses devancières est l'accent particulier qui est mis sur la condition de la femme et de la jeune fille en particulier. Cela ressort clairement des dispositions de l'article 22. Aux termes de cette disposition constitutionnelle « L'Etat veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national.

L'État prend en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée.

Il assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale du genre et le respect des quotas. » A cet effet, la liberté d'association est reconnue et garantie à tous à l'article 9 de cette constitution. C'est qui sert de fondement à la création entre autres des partis politiques et groupements des partis politiques et au libre exercice de leurs activités dans le respect des lois et règlements en vigueur dont l'ordonnance n° 2010-84 du 16 décembre 2010, portant Charte des partis politiques. Ainsi, il ressort des données du Ministère de l'Intérieur (Direction des Libertés publiques) que

sur les 171 partis politiques légalement reconnus, il n'y a que 9 femmes présidentes de partis, donc leaders politiques contre 162 hommes.

Sur 41 candidatures au dépôt pour les élections présidentielles du 27 décembre 2021, il n'ya aucune candidature de femme.

La situation des jeunes quant à elle, a été prise en compte par le constituant à l'article 24 de cette loi fondamentale qui dispose : « La jeunesse est protégée par l'État et les autres collectivités publiques contre l'exploitation et l'abandon.

L'État veille à l'épanouissement matériel et intellectuel de la jeunesse.

Il veille à la promotion de la formation et de l'emploi des jeunes ainsi qu'à leur insertion professionnelle ». Même si le constituant nigérien a réaffirmé à maintes reprises l'égalité des droits entre tous les nigériens, il n'en demeure pas moins vrai qu'il a posé en même temps le principe de la discrimination positive<sup>33</sup> qui a permis de réduire dans une certaine mesure la marginalisation<sup>34</sup> politique des femmes nigériennes en vue de leur plus grande implication dans la gouvernance démocratique du pays.

---

<sup>33</sup> Ce principe a été rappelé à l'article 10 de la constitution du 25 novembre 2010 qui dispose : « Tous les Nigériens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toutefois, l'accès de certaines catégories de citoyens aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux emplois publics peut être favorisé par des mesures particulières prévues par la loi. »

<sup>34</sup> Cette marginalisation date de très longtemps. En effet, il ressort des Archives Nationales que du 4 avril 1957 au 10 novembre 1987 aucune femme n'a participé à un Gouvernement au Niger. A partir de 1987 la femme nigérienne commence à marquer sa présence effective sur l'échiquier politique au sein du Conseil Supérieur d'Orientation Nationale (CSON) qui a su faire une place à la femme. Créée d'abord en 1981 au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Direction de la promotion de la femme deviendra en 1987 Secrétariat d'Etat à la condition féminine et pour la 1ère fois dans l'histoire du Niger, une femme, Mme Moumouni Aïssata, participera à un gouvernement. Quant à l'Assemblée Nationale de 1960 à 1989 aucune femme n'a siégé. A partir de cette année, les autorités politiques de l'époque ont choisi de revenir à une vie constitutionnelle normale avec l'adoption la constitution du 24 septembre 1989 consacrant ainsi la 2ème République. Par la suite, des élections présidentielles et législatives ont été organisées et pour la 1ère fois des candidatures féminines furent admises. Cinq (5) femmes se retrouvent dans l'hémicycle sur un total de 93 élus.

Sur le plan législatif, le Niger consacre, à partir de l'an 2000, un quota<sup>35</sup> à titre transitoire qui sera institué pour la première fois à la faveur de la loi n°2000-008 du 07 juin 2000 instituant un système de quota dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'Administration de l'État qui était initialement de 10% pour les fonctions électives et de 25% pour la nomination des membres du Gouvernement et de la promotion aux emplois supérieurs de l'État. Elle sera par la suite modifiée et complétée par la loi n°2019-69 du 24 décembre 2019, actuellement en vigueur qui impose 25 % des candidats de l'un ou l'autre sexe sur la liste présentée par les partis politiques, groupements des partis politiques ou regroupements des candidats indépendants aux élections législatives ou locales et une proportion de 30% lors des nominations au Gouvernement et aux emplois supérieurs de l'État. Cette loi a permis de rehausser considérablement la représentativité des femmes nigériennes aux instances de prise de décision notamment à l'Assemblée, au Gouvernement et au sein des conseils locaux puisque ce sont elles qui sont sous-représentées de facto<sup>36</sup>. Ainsi, par exemple le nombre des femmes députées est passé d'une (1) femme sur 83 députés en 1999 à cinquante (50) femmes élues<sup>37</sup> en 2020 à l'Assemblée Nationale du Niger sur

---

<sup>35</sup> L'article 2 de la loi n°2000-008 du 07 juin 2000 instituant un système de quota dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'Administration de l'Etat dispose clairement que « Le quota est une mesure d'action positive visant à chaque citoyen, sans distinction aucune :

- de prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants élus ;
- d'accéder, dans les conditions d'équité aux fonctions publiques.»

<sup>36</sup> Déjà avec l'avènement des Forces Armées Nigériennes (FAN) au pouvoir en 1974 le Lieutenant-Colonel Seyni Kountché, Chef de la junte et Chef de l'Etat constatait l'absence de plateforme formelle dédiée aux femmes pour qu'elles fassent entendre leurs voix et s'exclamait en ces termes : « Bien que dans les domaines politiques et juridiques la République prescrit pour tous ses enfants l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion, on relève au niveau des Institutions plusieurs dispositions qui écartent les femmes de certaines prérogatives et fonctions, qui leur bouchent bien des issues modernes de promotion et qui tardent l'avènement d'une élite féminine nigérienne ». Face à ce constat, le régime du Conseil Militaire Suprême (CMS) va favoriser la création en 1975 de l'Association des Femmes du Niger (AFN) à la veille de la Première Conférence Internationale des Nations Unies sur la femme. C'est ainsi que la présence de la femme nigérienne a débuté au sein des organes d'orientation politique et de contrôle. Ce début de participation des femmes va déboucher sur la création d'une Direction chargée de la promotion de la femme qui deviendra par la suite un secrétariat d'Etat à la condition féminine avant de devenir plus tard un ministère au cours des années 2000.

166<sup>38</sup> soit 30,1% des sièges sur 1409 femmes candidates (contre 3318 hommes) sur un total de 4205 candidatures aux législatives soit 33%. Aux élections locales (municipales et régionales), pour les municipales du 13 décembre 2020, sur un total de 39.398 dossiers de candidature déposés il y'a 11.289 candidatures féminines, soit 28,70% du total, 1212 femmes ont été élues sur un total de 4478 conseillers municipaux élus soit 27,1, donc plus du minima légal exigé de 25 %. Cet effort doit être salué et encouragé même si dans les faits ce pourcentage cache quelques disparités entre les communes. Quant aux élections régionales, sur 2.502 candidatures validées aux élections régionales, 729 dossiers sont des candidatures féminines, soit 29,1 %. Après la proclamation des résultats des élections régionales sur les 280 conseillers régionaux élus, il y'a eu 73 femmes contre 207 hommes soit un taux de 26,07%. Après l'installation des assemblées locales c'es à dire des conseillers municipaux et régionaux, à l'issue de l'élection des exécutifs locaux, sur les 266 maires des communes, il n'y'a 15 maires femmes. Pire parmi les sept (7) Présidents des Conseils Régionaux, il n'y'a aucune femme. Toutefois, il importe de relever que si le quota aux fonctions électives c'est-à-dire aux législatives et locales de décembre 2020 a considérablement accru la représentativité des femmes à l'Assemblée nationale et au sein des assemblées locales, force est cependant de reconnaître que le quota de 30 % aux fonctions nominatives c'est-à-dire au Gouvernement et dans l'Administration de l'État est loin d'être respecté. Ainsi, au sein du Gouvernement actuel issu des élections présidentielles et législatives de 2020-2021 sur les trente et quatre (34) membres du Gouvernement<sup>39</sup>, il n'y'a que cinq (5) femmes ministres soit 15,7% très loin des 30% prévu par la loi sur le quota. On peut également explorer du côté de l des fonctions administratives. Ici, nous relevons en ce qui concerne l'administration

---

<sup>37</sup> Parmi celles-ci, se trouve la plus jeune députée du parlement nigérien. Elle est âgée de 25 ans.

<sup>38</sup> Il faut préciser que le parlement nigérien est composé de 171 députés dont cinq (5) représentants de la diaspora qui n'a pas été enrôlée en 2019- 2020 sur le fichier électoral du fait de la COVID et par conséquent les nigériens de la zone géographique du reste du monde n'ont pas pu élire leurs représentants.

<sup>39</sup> Cf. Décret n° 2021-238/PRN du 07 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement.

territoriale en particulier la nomination des cadres de commandement, sur les huit (8) Gouverneurs de Régions<sup>40</sup> nommés<sup>41</sup>, on ne compte aucune femme sur les soixante-trois (63) préfets<sup>42</sup> nommés récemment à la tête des départements qui constituent les circonscriptions administratives qui sont des divisions du territoire national dépourvues de la personnalité morale et de l'autonomie financière<sup>43</sup>. Il faut signaler que depuis 1956, une seule, une femme a été à la tête de la mairie de Niamey, Mme Barry Bibata Niandou qui fut Préfet, Présidente de la Communauté Urbaine de Niamey de janvier 2003 à février 2004. On peut rappeler qu'à la faveur du dispositif juridique existant, des femmes ont occupé d'autres fonctions emplois supérieurs de l'État. Ainsi des femmes ont été nommées Directrice de cabinet adjoint du Président de la République, Directrice de cabinet et Directrice de cabinet adjoint du Premier Ministre, Secrétaire de la Présidence, Secrétaire et Secrétaire Adjoint du Gouvernement, ambassadrices, Présidentes des autorités de régulations (Conseil Supérieur de la Communication, Présidente du Conseil National de régulation...) Présidentes des hautes juridictions (Cour Suprême, Cour constitutionnelle, Conseil Constitutionnel de Transition, Cour des Comptes), Secrétaires Générales des ministères. Contrairement à des pays comme le Mali et le Sénégal qui ont promu des femmes comme Premiers Ministres, le Niger ne l'a jusque-là pas fait mais à l'Assemblée nationale des députées ont occupé le poste de Vice-président de l'Institution. Actuellement c'est une femme qui est Première Vice-présidente à l'Assemblée nationale du Niger.

En ce qui concerne les jeunes, ils représentent plus de la moitié (60,9%) de la population totale du Niger. Malgré l'importance numérique des jeunes nigériens et l'existence d'un cadre juridique tant international que national

---

<sup>40</sup> Les régions du Niger sont Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

<sup>41</sup> Cf. Décret n°2021-802 du 23 septembre 2021 portant nomination des Gouverneurs des Régions.

<sup>42</sup> Cf. Décret n°2021-936 du 08 novembre 2021, portant nomination des Préfets.

<sup>43</sup> Voir article 3 de la loi n°2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, in Recueil des textes sur la décentralisation, 5ème édition, mai 2016, p.347.

favorable<sup>44</sup> à leur inclusion et participation à la vie publique, les jeunes leaders politiques peinent à intégrer les instances de prise de décisions a fortiori s'imposer dans la gouvernance démocratiques. Pourtant tous les droits civils et politiques leur sont reconnus au même titre que les hommes adultes et les femmes. Il faut noter tout de même lors des dernières élections générales de 2020-2021, on a remarqué une certaine prise de conscience et une réelle volonté chez les jeunes nigériens de s'engager en politique en créant leurs propres formations politiques<sup>45</sup> et en présentant des candidats aux présidentielles<sup>46</sup>, législatives, régionales et municipales.

Ce cadre juridique assez étoffé est sous-tendu par l'existence d'une architecture institutionnelle encourageant la participation et l'inclusion des femmes et des jeunes leaders politiques à la Gouvernance démocratique au Niger.

## **B. Un cadre institutionnel aménagé**

A l'instar du cadre juridique, l'environnement institutionnel qui favorise la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance démocratique au Niger est aussi composé d'un cadre institutionnel supranational et des institutions nationales.

---

<sup>44</sup> L'âge minimum exigé par la constitution (articles 47 et 84) et la loi organique n°2017-64 du 14 août 2017, portant code électoral du Niger (articles 134, 143 et 166) pour être candidat aux élections présidentielles est de 35 ans et 21 ans pour les élections législatives et locales.

<sup>45</sup> Dans la perspective des élections générales de 2020-2021, entre 2019-2021 environ 80 partis politiques ont été créés pour la plupart par des leaders politiques de moins de 40 ans dont le plus jeune leader politique nigérien à cette date est Monsieur AGADA MAHAMADOU Hadi (âgé de 25 ans), Président du Rassemblement pour l'Emergence et la Reforme –RER Sabon Tashi . .

<sup>46</sup> Le plus jeune candidat aux élections présidentielles du 27 décembre 2020 est Monsieur Habibou Kadaouré âgé de 38 ans et architecte de formation.

## 1. Les institutions supranationales

Le mouvement en faveur de la promotion des femmes à des postes de décision a pris de l'ampleur au cours des années 80 et au début des années 90, grâce à une série de conférences

Internationales. Le déclic a été d'abord sans nul doute, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en Chine en 1995. A cette occasion, un appel fut lancé aux États afin qu'ils assurent au moins 30 % de représentation aux femmes dans leurs gouvernements respectifs. Ensuite, en septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde se sont engagés à "promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme des moyens efficaces de lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie et de favoriser un développement qui soit véritablement durable". Lors de cette réunion, les dirigeants du monde ont adopté huit objectifs, collectivement dénommés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont celui de l'égalité des sexes. Depuis lors, le nombre de femmes occupant des postes de décision n'a cessé d'augmenter dans tous les pays avec des fortunes diverses. Cela est due au plan international aux organisations internationales comme les Nations Unies, régionale notamment l'Union Africaine<sup>47</sup> et sous-régionale en l'occurrence la CEDEAO et le Réseau des femmes ministres et parlementaires d'Afrique de l'Ouest qui mène des activités de plaidoyer sur les droits de la femme auprès des décideurs politiques. Ces organisations ont beaucoup œuvré pour la promotion politique des femmes et des jeunes leaders nigériens. Ces efforts à l'échelle internationale se sont traduits par l'adoption de politiques, stratégies, déclarations et des instruments juridiques sus relevés et qui sont favorables à l'inclusion et à la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance démocratique de leurs pays. Même si les objectifs recherchés à travers les multiples initiatives et efforts fournis ne sont pas totalement du fait de l'ineffectivité de la participation à la vie politique des femmes et des

---

<sup>47</sup> Il faut mentionner que l'Union Africaine a créé en 2006 une institution spécialisée dédiée à la jeunesse africaine, l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ) afin de relever les nombreux défis qui se posent à cette jeunesse.

jeunes dans la réalité, on observe une certaine amélioration de leur inclusion dans la vie publique au Niger eu égard à leur mobilisation au sein des partis politiques, ainsi que par le soutien accru ces derniers temps aux associations et structures féminines et des jeunes qui militent en faveur de l'effectivité de leurs droits politiques. Cet effort d'accompagnement institutionnel des femmes et des jeunes leaders nigériens de l'extérieur a eu un écho favorable au plan interne à travers la création d'un cadre institutionnel assez dynamique.

## **2. Les institutions nationales**

L'application effective des droits des femmes et des jeunes, conformément à la Constitution et aux conventions internationales ratifiées par le Niger ; doit s'accompagner de la création et du renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à la participation équitable des hommes, des femmes et des jeunes à la gestion du pouvoir. Ainsi, l'adoption de la loi sur le quota, des politiques nationales de jeunesse, du genre, de la promotion de la femme a nécessité de la part du Gouvernement nigérien la création d'un cadre institutionnel favorable à la participation des femmes et des jeunes aux instances de prise des décisions. Outre la création d'un ministère en charge de la promotion de la femme et de la jeunesse, il y avait eu la création des cellules genre dans tous les ministères et structures étatiques en vue de l'appropriation du concept d'équité et d'égalité du genre et de son intégration dans les politiques, programmes et projets. Cette volonté politique de favoriser l'inclusion et la participation des femmes s'est traduite par la création du poste de Conseillère genre à la présidence de la République ainsi qu'à la primature suivie de leur nomination afin d'attirer constamment l'attention de ces plus hautes autorités politiques du pays pour qu'ils tiennent compte des engagements internationaux de l'État Niger ainsi que les propres textes du Niger notamment la constitution et la loi sur le quota dans toutes les nominations aux emplois supérieurs de l'État. En outre, cette volonté politique a été renforcée par la création de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) qui est une structure rattachée au cabinet du



Premier Ministre. L'Observatoire est un organe dont la mission principale est le suivi, l'évaluation et l'alerte permanente du respect de l'égalité et l'équité du genre. Il s'assure entre autres que les politiques, programmes et projets de développement contribuent à réduire les écarts et les inégalités entre les hommes et les femmes<sup>48</sup>. A ce titre il veille à l'application effective des textes nationaux, régionaux et internationaux en faveur du genre, informe et diffuse autant que de besoin, les données indispensables sur le respect des dispositions de la loi sur le quota et de toutes celles relatives à la promotion du genre, mesure les indicateurs sur l'évolution du respect du genre et s'autosaisit des questions relatives au genre<sup>49</sup>. Sur le plan institutionnel, il y'a également un organe constitutionnel<sup>50</sup> notamment la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) qui veille à la promotion et à l'effectivité des droits et libertés consacrés par la constitution nigérienne du 25 novembre 2010. On peut citer également le Réseau parlementaire genre, le Réseau des femmes ministres et parlementaires tout comme la création par les femmes de groupes de concertation au sein de leurs familles politiques afin de lutter pour une équitable représentation des femmes. Aussi, les femmes militantes des grands partis politiques se sont retrouvées au sein de la Coordination des ONG et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN) pour mener des actions concertées en faveur d'une plus grande représentation des femmes. Soutenues par des organismes internationaux publics et privés, ces femmes qui ont essayé de transcender leurs particularismes partisans et sociaux pour le besoin de la défense et de la promotion de la femme, ont contribué<sup>51</sup> à l'adoption de la loi sur le quota au Niger.

---

<sup>48</sup> Voir Décret portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG).

<sup>49</sup> Ibidem.

<sup>50</sup> Voir article 44 de la constitution nigérienne du 25 novembre 2010 et articles 20 de Loi n° 2012-44 du 24 août 2012, déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Commission nationale des droits humains (CNDH). D'ailleurs depuis son installation en 2013, la Vice-présidence de cette Commission est assurée par une femme représentante des associations féminines de défense des droits de la femme en l'occurrence la présidente de de la Coordination des ONG et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN).

S'agissant de la jeunesse, les mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse ainsi que les autres engagements du Niger sont l'organe de décision, l'organe de coordination, l'organe de concertation et celui de consultation<sup>52</sup>. En raison du caractère transversal de la question de la jeunesse, le Conseil des Ministres est l'organe de décision en matière de politique Nationale de jeunesse pour une gestion efficace de la question. Le Ministère en charge de la jeunesse assure, au nom du Gouvernement, la tutelle et la coordination générale de l'action et de l'application de la politique nationale en faveur des jeunes. Quant à l'organe de concertation, il est permanent avec un caractère national où seront représentées les structures de mise en œuvre de la politique Nationale de jeunesse que sont les ministères et institutions, les structures déconcentrées et décentralisées de l'état, la société civile, les partenaires au développement et les mouvements et associations de jeunesse. Cet organe est chargé de promouvoir la concertation, l'étude et la suggestion des grandes orientations de l'action en matière de jeunesse. Enfin, le Conseil National de Jeunesse du Niger<sup>53</sup>(CNJN) qui est l'organe consultatif qui assure la consultation périodique par la convocation régulière de rencontres locales et nationales de jeunes en vue de leur permettre de se concerter, de s'exprimer et de participer, de façon critique et responsable, au développement national. Nonobstant l'existence d'un cadre juridique et institutionnel, corollaire des engagements de l'État du Niger et qui a permis une évolution considérable<sup>54</sup> de la représentativité de la femme nigérienne dans les instances de prise de décision, les femmes et les jeunes ne jouissent pas des mêmes droits et opportunités que les hommes. Si la situation juridique des femmes et des jeunes au Niger s'est beaucoup

---

<sup>51</sup> Voir Guide, participation des femmes à la politique au Niger, Association des Femmes Juristes du Niger(AFJN), 2015, p.16.

<sup>52</sup> Voir Document de Politique Nationale de Jeunesse (PNJ) du Niger, p.13-14.

<sup>53</sup> Le e Conseil National de Jeunesse du Niger (CNJN) prévu par la politique nationale de jeunesse est un organe de consultation composé de membres de mouvements et associations de jeunesse.

<sup>54</sup> On peut noter par exemple en ce qui concerne les fonctions électives avant l'adoption de la loi sur le quota de 2000, le parlement nigérien de 1999 ne comptait qu'une femme sur 83 députés. A la faveur de cette loi l'on est passé d'une (01) femme à l'Assemblée du Niger en 1999 à 50 en 2021. Ce qui est en soi considérable..

améliorée au cours de ces dernières années à l'instar des autres femmes du continent, force est cependant de relever que les barrières et les pesanteurs socio-culturelles et judiciaires entravent l'usage par les femmes de leurs droits. La résistance de la coutume aux textes de loi, la méconnaissance des droits des femmes, le refus de réclamation par les femmes de leurs droits en raison des préjugés et de la pression sociale, l'environnement juridique et administratif défavorables entraînent inévitablement des inégalités entre l'homme et la femme à tous les niveaux.

A vrai dire ce sont tous ces facteurs qui restreignent l'accès à l'espace public de ces catégories sociales qui demeurent néanmoins les plus nombreuses au Niger.

## **II. Les obstacles à la participation des femmes et des jeunes**

Malgré que les femmes et les jeunes constituent un potentiel électoral indéniable au Sahel en général et au Niger en particulier, parce qu'ils sont les plus nombreux, malheureusement, ils sont les moins visibles dans la vie publique. En effet, cet état de fait s'explique par un certain nombre de pesanteurs socioculturelles, économiques voire politiques qui freinent la participative significative des femmes et des jeunes à la gouvernance de démocratique au Niger. Si certaines de ces pesanteurs peuvent s'analyser comme des facteurs informels de blocage de la participation effective et de l'inclusion des femmes et des jeunes dans la gestion des affaires publiques au Niger (A). En revanche les autres sont juridiques et politiques donc formels (B).

### **A. Les facteurs informels de blocage de la participation**

Ici seront essentiellement examinées les pesanteurs socioculturelles et économiques qui réduisent la participation des femmes et des jeunes à la gestion des affaires publiques au Niger malgré leur poids démographique au sein de la population.

## **1. Les obstacles socioculturels**

A l'instar des autres pays du Sahel, la société nigérienne est une société patriarcale où culturellement la femme est confinée à jouer le rôle le plus important dans le foyer (faire le ménage, la cuisine, s'occuper des enfants etc.) et agricoles (travaux champêtres) pour la femme rurale. Est-il important de rappeler que la marginalisation politique des femmes nigériennes en vue de leur participation à la gouvernance démocratique ne date pas à vrai dire d'aujourd'hui. En effet, cela a commencé dès le début de l'indépendance en 1960 avec le rejet aux élections législatives et ce en violation de l'article 6 de la constitution du 08 novembre 1960 qui précise « *la République du Niger assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion* » de la candidature de la Présidente de l'Union des Femmes du Niger (UFN), premier mouvement féminin légalement créé<sup>55</sup> en 1962 par le régime du parti unique du Rassemblement Démocratique Africain (RDA). C'est dire que cette période fut marquée par la négation totale des droits civiques des femmes par le parti unique de fait existant. A vrai dire les facteurs fondamentaux à la base du rétrécissement de l'espace civique pour les femmes nigériennes sont beaucoup plus informels car liés aux préjugés sexistes résultant des pesanteurs socioculturelles. Les modèles et stéréotypes basés sur l'infériorité de la femme conduisent à la masculinisation de certaines responsabilités et activités auxquelles les femmes ont plus de peine à accéder (postes de cadre de commandement par exemple). Certaines pratiques sociales fondées sur la religion ou les coutumes (la claustration par exemple) sont aux antipodes des textes consacrant l'égalité des droits politiques entre l'homme et la femme, y compris la constitution. Ce sont des coutumes et autres pratiques *contra legem*. D'abord, la politique est considérée à tort ou à raison comme une activité exclusivement réservée aux hommes, ce qui explique que les femmes ont développé peu de capacités politiques d'autant plus que la politique est le domaine de compétition et de confrontation par excellence, or la femme est de nature plus conciliante que

---

<sup>55</sup> Voir Guide, participation des femmes à la politique au Niger, Association des Femmes Juristes du Niger (AFJN), 2015, p.16.

l'homme. La société nigérienne est globalement acquise à la division sexuelle des rôles et des tâches. Ainsi, dès leur jeune âge, les petites filles sont initiées aux tâches ménagères, aux soins de leurs plus jeunes frères et sœurs ; on les exerce au calme, à la patience, à l'obéissance, etc. Cette conception est défavorable à l'acceptation du leadership des femmes en faisant de la politique et de la sphère publique, la « chasse gardée » des hommes. Ensuite, le rôle quotidien de la femme dans son foyer très souvent contraignant ne lui permet pas toujours de suivre le rythme des réunions et autres rencontres politiques. Sa fonction de reproduction et son corollaire éloigne le plus souvent la femme de la scène politique. Les pesanteurs socioculturelles jouent donc un rôle important dans l'absence de la femme sur le plan politique. En effet, pour la société, la femme exemplaire est celle que l'on trouve toujours au foyer prête à servir et s'occupant régulièrement de ses tâches ménagères alors que l'exigence de la vie publique est telle que la femme doit être hors de son foyer et visible toujours en public. Ainsi, les femmes ont elles-mêmes intériorisé beaucoup de préjugés sexistes créés dans leurs milieux. Elles croient par exemple aux stéréotypes selon lesquels la politique est un « monde des hommes »<sup>56</sup> et de ce fait n'ont pas confiance et d'assurance en elles d'où leurs hésitations et réticences à entrer en lice, à assumer la direction ou à demander de l'argent car ces derniers constituent des comportements traditionnellement masculins. Ceci se confirme du fait que depuis l'avènement de la démocratie multipartite en 1990 et les premières élections pluralistes, une seule fois une femme, Mme BAYARD Mariama Gamatié<sup>57</sup> a été candidate aux élections présidentielles au Niger en 2011<sup>58</sup> sans réaliser un grand score<sup>59</sup> puisque les femmes ne l'ont pas

---

<sup>56</sup> Voir Guide, participation des femmes à la politique au Niger, Association des Femmes Juristes du Niger(AFJN), op. cit., p.31.

<sup>57</sup> Cette femme, leader politique actuellement présidente d'un parti est la plus active et dynamique parmi les femmes leaders. Elle a été au-devant de la marche historique du 13 mai 1991 des femmes pour revendiquer une plus grande représentativité des femmes au sein du comité préparatoires de la conférence nationale souveraine du Niger. Elle n'a pas gagné, mais sa constance pendant la campagne et son choix politique. Ceci constitue sans doute la plus grande victoire de la lutte des femmes au Niger : « oser se présenter aux présidentielles »

<sup>58</sup> Voir Arrêt n° 02/10/CCT/ME du 22 décembre 2010 du Conseil Constitutionnel de Transition sur [www.cour-constitutionnelle-niger.org](http://www.cour-constitutionnelle-niger.org)

soutenue<sup>60</sup>. Depuis lors, certainement déçue, elle ne s'est pas représentée en 2016 et 2021. Quant aux huit (8) autres leaders politiques, cheffes de partis politiques au Niger semblent manquer d'ambition présidentielle inspirées certainement par les stéréotypes sexistes négatifs ainsi que les pratiques coutumières et religieuses qui freinent leurs possibilités d'accès à la sphère politique et leur capacité de mobilisation. L'intériorisation des principes qui relèguent la femme au second rang et la cantonnent à la sphère privée, amène les femmes à percevoir l'activité politique comme étant le domaine de prédilection des hommes. Certaines se désintéressent ainsi de la politique. D'autres, persuadées que la prédominance des hommes sur la scène politique est liée à leurs attributs physique et psychologique, tentent d'imiter les comportements des hommes, renforçant de facto les représentations sexuées de la compétition politique et décourageant ainsi l'investissement éventuel d'autres femmes dans ces activités. Au Niger, la position des femmes par rapport aux hommes est parmi les plus déséquilibrés dans le monde<sup>61</sup>. Parmi les causes de cette situation, on énumère le faible taux de la scolarisation des femmes et le faible niveau d'information sur tous les plans. Ainsi, l'ignorance et l'analphabétisme<sup>62</sup> sont des réels obstacles à la participation effective des femmes et des jeunes à la gestion des affaires publiques au Niger. En effet, les défaillances de la formation des femmes notamment la faiblesse de l'éducation civique, le manque de compétence dans le domaine politique, et niveau d'instruction inférieur à celui des hommes sont autant des freins à leur émergence politique. Les femmes, ne connaissant par leurs droits ne peuvent pas exercer pleinement les droits politiques qui leurs sont reconnus par les

---

<sup>59</sup> Elle a obtenue 12.991 voix soit 0,38 %, voir Arrêt n° 006/11/CCT/ME du 22 février 2011 du Conseil Constitutionnel de Transition.

<sup>60</sup> Le manque de cohésion et de solidarité entre les femmes est également un obstacle à l'émergence et surtout à leur leadership sur le plan politique, toute chose qui freine leur participation effective et efficace à la gouvernance démocratique au Niger.

<sup>61</sup> Guide, participation des femmes à la politique au Niger, Association des Femmes Juristes du Niger (AFJN), op. cit.p.28.

<sup>62</sup> Le taux élevé d'analphabétisme se trouve chez les femmes. Aussi la proportion de femmes de 15 à 49 ans n'ayant reçu aucune instruction est nettement plus élevée que celle des hommes de la même tranche d'âge (84 % de femmes contre 69 % d'hommes);

textes nationaux et internationaux au même titre que les hommes qui ont tendance à en abuser. Il est évident que l'un des facteurs prédominants dans la marginalisation politique des femmes au Niger est l'analphabétisme des femmes et leur faible niveau d'instruction.

En ce qui concerne les jeunes, ils représentent plus de la moitié de la population (60,9%) de la générale. Malgré leur importance numérique, il y a certains préjugés socioculturels qui constituent souvent un obstacle pour leur engagement politique. Dans la société nigérienne, l'expérience et la maturité sont considérées comme l'apanage des seules personnes âgées, ce qui fait que l'espace civique n'est pas facilement ouvert aux jeunes leaders politiques, qui sont le plus souvent jugés à tort comme étant immatures pour prétendre à certains postes de responsabilité au plan politique. Ce discours est surtout répandu dans les zones rurales où le niveau d'instruction est également faible, mais qui, en vérité constituent l'essentiel de réservoir des voix pendant les élections. Les pesanteurs socioculturelles ne sont pas les seuls freins à la participation politique des femmes et des jeunes au Niger. En effet, la précarité de leur situation économique réduit leur autonomisation sur le plan politique, domaine par excellence où la compétition électorale pour l'accès au pouvoir exige plus des moyens financiers.

## **2. Les obstacles d'ordre économique**

Le manque des moyens économiques et financiers est l'une des causes d'une certaine absence voire réussite des femmes et des jeunes dans la vie politique. Au Niger plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté et les 2/3 de ces pauvres sont des femmes. Parlant cette féminisation de la pauvreté au Niger, selon le PNUD, la situation sociale du Niger est caractérisée par un état de pauvreté qui constitue la plus grande menace pour la stabilité politique, la cohésion sociale et l'équilibre des écosystèmes du pays. Selon les données disponibles, 63 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté monétaire (75 000 et 50 000CFA par respectivement dans les zones urbaines et rurales) près de 2 Nigériens sur 3 sont pauvres, plus de 4 pauvres sur 5 vivent en milieu rural et 3 pauvres sur

4 sont des femmes au foyer. La pauvreté est principalement rurale et féminine<sup>63</sup>. Cette féminisation de la pauvreté a des impacts directs sur les capacités financières des femmes et partant sur leur chance de réussite en politique. Aussi, le faible pouvoir économique de la femme nigérienne constitue un autre facteur limitant la participation des femmes<sup>64</sup> en politique, car de plus en plus ces dernières années l'argent occupe une place déterminante dans les compétitions électorales au Niger. Plus on est riche plus on s'accorde les faveurs de son parti, d'abord et celles des électeurs ensuite. D'où toute la difficulté pour la femme nigérienne de s'imposer dans un tel environnement politique où le plus souvent l'argent fait la différence alors même que les femmes nigériennes sont plus pauvres que les hommes, (une femme sur trois est pauvre) d'où leur extrême dépendance vis-à-vis des hommes. Autant les femmes que beaucoup jeunes leaders politiques nigériens sont bloqués par la précarité de leur situation socioéconomique pour s'engager en politique. Néanmoins le taux de candidats femmes et jeunes aux récentes consultations électorales montre bien que les obstacles informels ne constituent une fatalité au point de décourager les femmes et les jeunes à prendre à la direction des affaires publiques de leur pays. L'analyse des obstacles limitant la participation et l'inclusion des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique au Niger ne saurait être exhaustive si la dimension politique et institutionnelle n'est pas prise en compte en tant qu'obstacle formel de rétrécissement de l'espace civique pour ces catégories sociales.

## **B. Les obstacles formels**

Les obstacles formels à la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance démocratique au Niger peuvent être sous deux angles. D'une part sur le plan juridique où les textes eux-mêmes ne favorisent pas toujours

---

<sup>63</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *pauvreté humaine, 2007* cité in Guide, *participation des femmes à la politique au Niger*, Association des Femmes Juristes du Niger (AFJN), op. cit.p.26.

<sup>64</sup> Sur 41 candidatures au dépôt pour les élections présidentielles du 27 décembre 2021, il n'y a aucune candidature de femme.



cette participation mais aussi et surtout sur le plan politique et institutionnel qui constitue l'obstacle majeur.

## 1. Les obstacles juridiques

Ils réduisent les chances des femmes et des jeunes à accéder à l'espace civique. En ce qui concerne, la femme, le code civil applicable au Niger<sup>65</sup> dispose en son article 213 que : « le mari est le chef de la famille. Il exerce cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants. ». Le système de patriarcat crée et perpétue des préjugés et stéréotypes sociaux néfastes à l'encontre de la femme nigérienne. Ce qui la maintient toujours dans une situation de subordination quasi permanente. S'agissant des jeunes il existe certains obstacles dans les textes nationaux notamment la constitution et le code électoral en particulier s'agissant de l'âge légal minimum d'éligibilité à toutes les élections. En effet, la loi électorale nigérienne exige 35 ans au minimum<sup>66</sup> pour être éligible à la présidence de la République et 21 ans pour les élections législatives<sup>67</sup> et locales<sup>68</sup> (municipales et régionales). Cela exclurait en droit les jeunes leaders politiques âgés de moins de 35 ans désireux de briguer la magistrature suprême du Niger. A notre avis cet âge pourrait être abaissé surtout qu'au Niger, la majorité électorale est de 18 ans accomplis au jour du scrutin<sup>69</sup>. Mieux, le législateur organique a reconnu le droit de vote aux mineurs émancipés c'est-à-dire les mineurs de moins de 18 ans mais qui sont mariés et jouissant de leurs civils et politiques<sup>70</sup>. Aussi, la caution de 25 millions FCFA<sup>71</sup> exigée de tout candidat aux élections présidentielles n'est pas de nature à favoriser les candidatures non seulement

---

<sup>65</sup> Voir code civil applicable au Niger, édition 2008.

<sup>66</sup> Voir les articles 47 alinéa 3 de la constitution et 134 de la loi organique n°2017-64 du 14 août 2017, op. cit..

<sup>67</sup> Articles 84 alinéa 2 de la constitution et 143 de la loi organique n°2017-64 du 14 août 2017

<sup>68</sup> Article 166 de la loi organique n°2017-64 du 14 août 2017.

<sup>69</sup> Voir Article 6 de la loi organique n°2017-64 du 14 août 2017

<sup>70</sup> Op.cit.

<sup>71</sup> Cf. Article 173 de Loi organique N°2017-64 du 14 Août 2017 portant Code Electoral du Niger modifiée et complétée par la loi 2019-38 du 18 juillet 2019

des jeunes leaders politiques dont les partis ne sont pas financièrement stables, mais aussi de ceux qui se présentent comme indépendants.

De toute évidence que ce soit du point de vue formelle ou informelle, le manque des moyens financiers constitue un facteur important de blocage de la volonté des jeunes leaders politiques nigériens de participer à la gestion de la cité. A vrai les obstacles politiques et institutionnels constituent les véritables freins à la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance démocratique au Niger.

## **2. Les obstacles institutionnels et politiques**

Le non-respect des textes c'est-à-dire leur non-application effective constitue l'obstacle majeur à la promotion politique des femmes au Niger sur les plans institutionnels et politiques. En effet, malgré l'existence d'un arsenal juridique assez important censé favoriser la participation politique des femmes, force est cependant de reconnaître, dans la pratique ces textes ne sont pas respectés contrairement aux autres pays de la sous-région. Au Niger, comme cela a été relevé ci-haut, depuis l'adoption de la loi sur le quota en 2000, cette dernière n'a jamais été scrupuleusement respectée par les Gouvernements qui se sont succédé en ce qui concerne les postes nominatifs. Pour ce qui est des postes électifs, la sanction de l'invalidation<sup>72</sup> par les juridictions électorales compétentes<sup>73</sup> des listes des candidatures aux élections législatives et locales obligent les partis politiques à respecter le quota prévu à cet effet. La violation de ces textes et partant des droits des femmes à participer à la gestion des affaires publiques au Niger est d'abord imputable aux partis politiques qui rechignent à proposer les candidatures féminines à la nomination au gouvernement et dans l'administration de l'État

---

<sup>72</sup> Selon l'article 127 du code électoral nigérien « En cas de scrutin de liste (...).La déclaration des candidats est faite dans le respect des quotas fixés par la loi. » Et aux termes l'article 3 alinéas 2 et 3 de la loi sur le quota « Toute liste présentée par un parti politique, un groupement des partis politiques ou un regroupement des candidats indépendants doit comporter au moins 25% de candidats de l'un et de l'autre sexe.

Le quota de 25% doit être respecté lors de la proclamation des résultats par circonscription électorale et par liste. »

et ensuite au pouvoir exécutif, notamment le Premier Ministre et le Président de la République qui signe les décrets de nomination des membres du gouvernement sur proposition du Premier Ministre et aux emplois supérieurs de l'État. Aussi, c'est le Premier Ministre qui assure l'exécution des lois en général et le Président de la République veille quant à lui au respect de la constitution dont l'article 22 consacre expressément le quota. C'est ainsi que nonobstant la consécration constitutionnelle du quota avec la constitution nigérienne du 25 novembre 2010 les femmes restent sous-représentées dans le Gouvernement et dans l'administration de l'État comme en témoigne les décrets portant nomination des membres de Gouvernement et des Préfets de départements précités. A la lumière de cet état de faits, on peut conclure qu'il n'y a pas de réelle volonté politique au Niger de promouvoir les femmes aux hautes fonctions publiques de la part des partis politiques mais aussi et surtout de la part de l'exécutif qui nomme aux emplois supérieurs de l'État.

A l'instar des femmes, les jeunes leaders politiques nigériens revendiquent de plus en plus leur place dans la gestion des affaires publiques. Ils s'affirment et exigent une gouvernance démocratique inclusive prenant en compte leurs aspirations. Face à cette exigence de la majorité de la population que constitue les jeunes, « les anciens » les accusent d'être trop pressés s'accaparent ainsi de presque tous les postes politiques stratégiques témoignant ainsi d'un manque de réelle volonté politique de commencer à préparant la relève en commençant à responsabiliser les jeunes compétents et méritants en vue de préparer une transition générationnelle. A cet effet, ces anciens doivent-ils accepter de partager leur expérience avec les jeunes et surtout de ne pas considérer les jeunes comme des adversaires désireux de

<sup>73</sup> C'est la Cour constitutionnelle qui contrôle la régularité, la transparence et la sincérité du référendum, des élections présidentielles et législatives. Elle est juge du contentieux électoral et proclame les résultats définitifs des élections conformément à l'article 121 de la constitution tandis que les élections locales relèvent de la compétence des Tribunaux de Grande Instance et du Conseil d'Etat tel qu'il ressort de l'article 166 de cette constitution «Les tribunaux de grande instance, en formation spéciale, statuent sur l'éligibilité des candidats, contrôlent la régularité, la transparence et la sincérité des élections locales. Ils en proclament les résultats.

Les recours contre les décisions en matière électorale des tribunaux de grande instance sont introduits devant le Conseil d'État qui statue en dernier ressort. »

les évincer mais plutôt comme une alternative pour la relève. Aussi, n'est-il pas impératif pour les pouvoirs publics et les leaders politiques adultes de prospecter des voies et moyens d'inclure rapidement les jeunes dans la gouvernance démocratique du pays afin de prévenir les soulèvements et autres conflits et consolider la paix au Niger.

## **Conclusion**

Il ressort de cette réflexion que la problématique de la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance démocratique se pose avec acuité aussi bien en Afrique que dans le reste du monde. Au Niger, on assiste à une faible représentation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision malgré l'existence d'un cadre juridique favorable à l'implication de ces derniers à la gestion des affaires publiques du pays. En effet, à l'instar d'autres pays du Sahel, la société nigérienne est une société patriarcale où culturellement la femme est confinée à jouer le rôle le plus important dans le foyer. C'est dire que la marginalisation politique des femmes et des jeunes au Niger est liée plus à des facteurs socioculturels, économiques, politiques et institutionnels. Pour éviter que l'exclusion de la composante la plus importante de la population nigérienne à savoir les jeunes et les femmes de la gouvernance démocratique ne crée une certaine instabilité, il faut occuper les jeunes par la création d'emplois et l'insertion socioprofessionnelle afin qu'ils ne soient pas de proies faciles pour le recrutement de certaines organisations criminelles. Il faut également soutenir les initiatives des jeunes, en matière associative, économique, et politique à travers leur promotion à des certains postes symboliques conformément à leurs compétences et mérites. En agissant ainsi, on aura des jeunes responsables, qui peuvent contribuer aux prises de décision, et qui peuvent aussi lutter contre l'extrémisme violent.

En ce qui concerne les femmes, il faut garantir leur autonomisation économique, respecter scrupuleusement la loi sur le quota surtout en ce qui concerne les postes nominatifs et les impliquer dans la recherche des solutions aux problèmes socioéconomiques, politiques et sécuritaires

auxquels fait face le pays en leur confiant certaines médiations. En tout état de cause, la construction démocratique et surtout l'État de droit passe par la soumission de tous à la règle de droit c'est-à-dire les gouvernants et les gouvernés doivent respecter les lois et règlements de la République mais surtout la constitution. Du reste, cette dernière a formellement consacré le quota et les instruments juridiques internationaux<sup>74</sup> qui affirment le droit de chaque citoyen de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays. Ainsi, le droit de participation est un droit fondamental susceptible de faire l'objet d'une protection juridictionnelle. Comme le souligne le Doyen Louis Favoreu « *la justiciabilité des droits fondamentaux n'est pas nécessairement liée à leur caractère de droits subjectifs car le contrôle abstrait de constitutionnalité permet notamment le contrôle de type français- de faire protéger les droits et libertés fondamentaux à l'initiative d'autorités publiques et non d'individus. Toutefois, du fait qu'il s'agit de droits subjectifs, les individus pourront demander aux tribunaux ordinaires la protection de leurs droits fondamentaux à défaut de pouvoir le faire devant le juge constitutionnel* ». <sup>75</sup>

---

<sup>74</sup> Voir la DUDU, le PIDCP et la CADHP.

<sup>75</sup> f. FAVOREU (L.), *Droit constitutionnel*, éd. Dalloz 1998, p. 788.

## **CHAPITRE 2 : LES FEMMES ET LES JEUNES DANS LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE: REPENSER LEUR INCLUSION ET LEUR PARTICIPATION AU SÉNÉGAL**

**Dr. Saliou Faye**

### **Introduction**

En Afrique, la démocratie sénégalaise est citée en exemple. Historiquement, deux grandes étapes peuvent être distinguées : une première génération partant des indépendances à la première alternance politique survenue en 2000, période durant laquelle le pluralisme et la culture démocratique étaient déjà une réalité quoique contrôlée par les gouvernants ; puis, une deuxième génération qui va de la première à la deuxième alternance politique voire à nos jours. Au fil des deux alternances politiques, la vitalité de la démocratie sénégalaise s'est enrichie et consolidée de ses épreuves ; cela, aux détours de réformes juridiques et d'arrangements institutionnels, notamment en termes d'inclusion des jeunes et des femmes.

C'est ce contexte global qui a favorisé l'avènement d'un nouvel ordre médiatique à l'assaut de l'espace public, à l'émergence de nouveaux acteurs incarnant le renouveau de la société civile organisée, à la floraison de formations politiques légalement constituées. L'engagement citoyen trouve dans cette ouverture de l'espace public un cadre incitatif favorisant et soutenant son développement actuel.

Toutefois, l'accumulation des tensions sociales, économiques et politiques d'un côté et, de l'autre, la prégnance des urgences ne cessent de mettre à

l'épreuve la dynamique enclenchée en matière d'ouverture de l'espace public aux jeunes et aux femmes, la remettant ainsi en cause.

En effet, au plan politique, le système actuel répond difficilement aux aspirations des populations qui cherchent à le réinventer au travers de nouvelles forces de plus en plus imposantes. En dépit du processus de Dialogue politique initié par le Chef de l'Etat, le mouvement protestataire essentiellement composé de jeunes et de femmes demeure actif dans la dénonciation d'un état de droit en crise<sup>76</sup>, des désaccords dans la matière électorale, de la politisation de la justice, etc.

Sur le plan économique et social, le Plan Sénégal Emergent (PSE) et la territorialisation des politiques publiques tardent à porter substantiellement leurs fruits. En marge des efforts soutenus du gouvernement en matière de politiques sociales en faveur des jeunes et des femmes, la question du chômage et de l'absence d'exutoire conduisent les premiers dans des aventures suicidaires « Barça ou Barsak » et aux seconds à la réclusion sociale. La crise judiciaire de mars 2021, sur une toile de fond politico-social, en est symptomatique. Dans un contexte de mutations sociétales<sup>77</sup> et de trahison de « la révolution citoyenne »<sup>78</sup>, un sursaut d'orgueil positif a permis l'émergence d'une floraison de mouvements sociaux essentiellement constitués de jeunes et d'associations de femmes qui revendiquent une place et un rôle dans l'espace public, au travers d'une renégociation du contrat social et du pacte démocratique. Ils bousculent les traditions au point de frayer une tendance encore timide de « féminisation de l'espace politique »<sup>79</sup>. Mais, au fond, la démocratie sénégalaise serait-elle malade de son exclusion

---

<sup>76</sup> Voir le mémorandum des 102 universitaires.

<sup>77</sup> Pour aller plus loin, voir Mamadou Sy Albert, Les mutations de la société sénégalaise. Autopsie d'une crise : Angoisse, perte, incertitude, Presses Universitaires de Dakar, 2018.

<sup>78</sup> Malick Ndiaye, Sénégal : Où va la République ? Approche critique, autocritique et prospective de la seconde alternance, L'Harmattan, 2020.

<sup>79</sup> Cf. Saliou Ngom, Femmes et politique au Sénégal. Les dynamiques imbriquées d'inclusion-exclusion de l'indépendance à nos jours, L'Harmattan, 2021.

de l'espace public et des grands débats de société de sa jeunesse et ses femmes ?

## **I. Odyssée de l'engagement citoyen dans l'espace public au Sénégal**

### **A. Un engagement citoyen dans un espace public étriqué**

De quoi cela retourne ? De la constitution au Sénégal d'une sphère publique plébéienne, notamment sensible aux jeunes et aux femmes. Mais, d'emblée, pour éviter tout flou conceptuel, à propos de quoi, John Locke affirme que « la plus grande part de controverses qui embarrassent l'humanité dépend de l'usage douteux et incertain des mots et du caractère indéterminé des idées qu'ils désignent »<sup>80</sup>, l'espace public « évoque [ici] non seulement le lieu du débat politique, de la confrontation des opinions privées que la publicité s'efforce de rendre publiques, mais aussi une pratique démocratique, une forme de communication, de circulation des divers points de vue »<sup>81</sup>. Il est ainsi, dans une démocratie, le lieu de « fabrication »<sup>82</sup> de l'opinion publique qui « diffère de l'esprit d'obéissance qui doit régner dans un Etat despotique, et des opinions populaires qui président aux délibérations républicaines [...] ». C'est l'arme qu'un peuple éclairé oppose en masse aux opérations précipitées d'un ministre ambitieux ou d'une administration égarée »<sup>83</sup>.

Dans une perspective habermassien, l'espace public « relève de cette "société civile" qui doit de contrebalancer le pouvoir de ceux qui contrôlent l'Etat ». Cependant, quelques critiques sont adressées à Habermas, dont celle émise par Oskar Negt au travers de « l'espace public oppositionnel ». L'auteur souligne la polysémie de l'expression « espace public ». Pour lui, « D'un côté, l'espace public désigne certaines institutions, dispositions, activités (par

---

<sup>80</sup> John Locke, *Essai sur l'entendement humain*, 1690.

<sup>81</sup> Thierry Paquot, *L'espace public*, La Découverte, Collection Repères, 2009, p.3.

<sup>82</sup> Au sens de Noam Chomsky

<sup>83</sup> Jacques Peuchet, *Encyclopédie méthodique*, cité par Keith Michael Baker, « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales ESC*, n°1, 1987, p.63.



exemple, la force publique, la presse, l'opinion publique, le public, les relations publiques, des rues et des places), alors que, de l'autre, l'espace public se présente comme un champ d'expérience de la société, et qui comprend tout ce qui est important pour ses membres, que cette importance soit réelle ou supposée. »<sup>84</sup>

L'espace public est le théâtre d'expression de la citoyenneté. Autrement dit, l'espace public est un espace civique entendu comme celui qui « fait référence aux structures, processus et instruments juridiques, et à l'absence de restrictions, permettant aux citoyens de s'associer, de s'organiser et d'agir au sujet de problèmes qui les concernent, en dehors de la sphère privée, étatique ou économique. L'espace civique est essentiel pour que la société civile puisse subsister et se développer. L'espace civique constitue une condition indispensable pour que les membres de la société civile puissent défendre leurs intérêts, affirmer leurs valeurs et leurs identités, revendiquer leurs droits, demander aux détenteurs de pouvoir de rendre des comptes, améliorer leurs conditions de vie, apporter des changements positifs à la société et coopérer avec d'autres acteurs de façon pacifique. Il est notamment possible de participer à la société civile seul, en tant que militant ou journaliste indépendant, ou en s'associant à d'autres personnes, faisant partie d'organisations locales, d'ONG, de syndicats, d'associations religieuses, de mouvements sociaux, d'initiatives populaires et d'autres groupes. »<sup>85</sup>

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, abonne dans la même direction : « La participation de la société civile est la pierre angulaire de toute démocratie et de toute société saine. Une société civile libre de s'exprimer favorise un débat fructueux, une liberté de pensée et d'opinion et un engagement public dans les politiques. »<sup>86</sup> L'espace

---

<sup>84</sup> Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, traduit de l'allemand et préfacé par Alexander Neumann, Paris, Payot, 2007, p.56.

<sup>85</sup> Oxfam, *De l'espace pour se faire entendre. Mobiliser le pouvoir citoyen pour transformer l'espace civique*, Document d'information, Juillet 2018.

<sup>86</sup> Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme 2 octobre 2019, Plateforme de Dublin pour les défenseurs des droits de l'homme.

civique est l'environnement qui permet à la société civile de jouer un rôle dans la vie politique, économique et sociale de nos sociétés. Plus particulièrement, l'espace civique permet aux individus et aux groupes de contribuer à l'élaboration de politiques qui affectent leur vie, notamment en (accédant aux informations ; instaurant un dialogue ; exprimant leur désaccord ; s'unissant pour exprimer leur point de vue). Par conséquent, un espace civique ouvert et pluraliste qui garantit la liberté d'expression et d'opinion ainsi que la liberté de réunion et d'association est indispensable pour garantir le développement et la paix durables.

En revanche, le constat implacable largement partagé dans les démocraties contemporaines, porte sur le « rétrécissement de l'espace ». La mobilisation du vocable de « rétrécissement » n'est en réalité qu'une façon d'atténuer, dans l'entendement commun, la pathologie à laquelle renvoie réellement le phénomène observé : l'exclusion et la répression des mouvements sociaux, politiques et de défense des droits civils<sup>87</sup>.

En Afrique, la conjonction de situations (économique, politique, sociale, culturelle) qui favorise le rétrécissement de l'espace public est plus problématique, au point de justifier l'interrogation des auteurs du rapport d'Afrobaromètre de 2019 : les libertés des Africains sont-elles en train de s'effriter ?<sup>88</sup> A ce propos, le Sénégal ne fait pas exception. Les « entraves »<sup>89</sup> s'accumulent et plonge inéluctablement le pays dans une « crise de l'état de droit »<sup>90</sup> et de la démocratie.

---

<sup>87</sup> L'Organisation internationale CIVICUS identifie les dix principales violations de l'espace civique suivantes : attaques contre journalistes ; censure ; harcèlement ; usage excessif de la force ; détention des droits de l'homme ; intimidation ; répression des manifestations ; détention des manifestants ; lois restrictives ; empêchement des manifestations.

<sup>88</sup> : Carolyn Logan et Peter Penar, Les libertés des Africains sont-elles en train de s'effriter ? Synthèse de Politique No. 55 d'Afrobaromètre, avril 2019.

<sup>89</sup> Rapport CIVICUS, Le pouvoir citoyen sous attaque. Une analyse globale des menaces qui pèsent sur les libertés fondamentales, novembre 2018. Le rapport est basé sur les données du monitor CIVICUS. Le dit rapport de 2018 classe le Sénégal dans la catégorie dénommée « entrave ».

<sup>90</sup> C'est le titre d'un manifeste de 102 universitaires signé en février 2021.

## **1. Anamnèse sociopolitique de l'espace civique**

Au Sénégal, les différents dépositaires du pouvoir politique qui se sont succédé à la tête de l'Etat ont toujours eu une maîtrise des ficelles de l'espace public. Partant de la première alternance politique, le président Wade dont le règne de dix ans est parsemé de contestations sourdes relayées par l'opposition et la société civile n'a, pour ainsi dire, connu que deux mouvements sociaux cauchemardesques : la jacquerie incendiaire des « marchands ambulants » de Sandaga, qui protestaient contre leur déguerpissement impromptu et les émeutes extrêmement violentes des jeunes de Kédougou, qui désespéraient de jouir de la rente aurifère de Sabodala. Deux raisons expliquent cela : d'une part, l'inféodation des principaux leaders syndicaux au régime ; ce qui assure un contrôle relatif des centrales syndicales – enseignants, ouvriers, médecins, transporteurs, etc. pour ne citer que les secteurs névralgiques où la grève paralyse l'État – dont la capacité de nuisance s'en trouve émoussée ; et, d'autre part, la fameuse culture du dialogue social parrainé par les figures emblématiques de l'islam confrérique et par l'Église catholique dont la neutralité politique exemplaire est le gage du rôle de régulateur social qu'elle joue en période de crise<sup>91</sup>.

Si sous Abdou Diouf, le Sénégal a connu parfois une répression sanglante des manifestations qui s'est soldée par des morts d'hommes comme en 1994, ou un usage brutal de l'arsenal juridique pour radier des policiers grévistes ou emprisonner systématiquement les opposants, sous Wade on note une tendance à museler l'expression dissidente en recourant à un outil disproportionné et inadéquat comme la Division des investigations criminelles (DIC)<sup>92</sup>.

---

<sup>91</sup> Alioune Badara Diop, « Sénégal : les mouvements sociaux sous l'alternance », in François Polet (dir.), *État des résistances dans le Sud. Afrique, Alternatives Sud*, volume 17-2010/4, Paris, Syllepse: 139-145.

<sup>92</sup> Alioune Badara Diop, « Sénégal : les mouvements sociaux sous l'alternance », *Op. Cit.*

Sous le régime actuel, celui du président Macky Sall, les stratégies et leviers d'endigement des voix dissidentes de l'espace public portent comme noms : instrumentalisation de la justice, interdiction et/ou répression des manifestations, entreprise de décrédibilisation et de déstabilisation des entrepreneurs et défenseurs de causes publiques, tentative de censure<sup>93</sup>, féodation de journalistes et maison de presse, suspension de signal d'émission de radio et/ou télévision, menace de retrait ou retrait pur et simple d'agrégement à des ONG, loi restrictive (projet de régulation des réseaux sociaux, entre autres.), la réduction de l'opposition à sa plus simple expression, la menace et l'emprisonnement des activistes (Guy Marius Sagan, ...), etc. Dans le même temps, la loi est devenue un instrument de normalisation et de répression, et la justice un instrument de catégorisation des citoyens. Qui mieux que le Chef de l'Etat lui-même peut en donner la preuve : « Le Procureur de la République est investi du pouvoir de poursuites. Donc, Il lui revient de voir s'il vaut la peine de poursuivre ou de ne pas poursuivre une personne. Il peut, dès fois, arriver qu'il soit amené à arrêter une personne dont l'arrestation peut conduire le pays dans un chaos total », affirmait-il<sup>94</sup>. Il explique en ces termes : « Le Procureur peut être dans un dilemme qui peut l'amener à demander l'avis du ministre s'il doit arrêter ou non cette personne. Et le ministre remonte l'information au président de la République. Si le Président estime que l'arrestation de cette personne peut conduire à un désastre, il pourrait amener à étudier d'autres conditions à appliquer à cette personne pour régler son cas»<sup>95</sup>

Les points d'achoppement sources de friction entre les tenants du pouvoir et les entrepreneurs de l'espace public portent essentiellement sur des questions d'état de droit, de droits-créances et de droits-libertés, de démocratie, d'élections, de gouvernance, etc. L'intervention de la société civile y est plus

---

<sup>93</sup> On peut donner l'exemple du cas du livre de l'universitaire Mady Boiré, Le procès de K. Wade pour enrichissement illicite un naufrage judiciaire

<sup>94</sup> Juste après son discours du 31 décembre 2020, face un panel de journalistes dans le format dit « Grand Entretien » avec la presse.

<sup>95</sup> Voir <https://www.senepius.com/politique/il-y-des-gens-quand-les-arrete-cela-peut-conduire-le-pays-dans-le>, consulté le 15 avril 2021.

accrue. En effet, les liens sont évidents. Pour ce qui est de la gouvernance, elle postule que les instances politiques instituées n'ont pas le monopole de la gestion des affaires publiques et que la démocratie ; l'efficacité et le pragmatisme exigent que soient envisagés, en parallèle avec ces institutions politiques qui ont étalé leurs limites, d'autres acteurs<sup>96</sup>. D'où l'articulation logique avec la société civile puisque l'idée de gouvernance pose que : « dans des sociétés de plus en plus complexes et fragmentées sur le plan spatial aussi bien que sectoriel et culturel, des mécanismes de pouvoir privés ou associatifs échappant à ces institutions peuvent combler les carences de l'exercice vertical de l'autorité »<sup>97</sup>.

Une définition concise de la société civile réduit celle-ci à : « l'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales Une, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État »<sup>98</sup>. L'enjeu est clair : créer ou libérer une société civile appelée à susciter les conditions d'une appropriation de la politique par les citoyens ainsi que d'une affirmation des droits de l'homme<sup>99</sup>. Au Sénégal, la société civile sert largement à stigmatiser la société politique ou classe politique présentée comme inefficace et corrompue. Il n'est dès lors pas surprenant que l'écrasante majorité des organisations mises sur pied par les acteurs de la société civile aient vocation soit à participer à la production d'une rhétorique de stigmatisation des gouvernants et des mœurs politiques (l'association Djamra étant emblématique de ce paradigme), soit plus positivement, à mobiliser des ressources pour se substituer aux défaillances de l'Etat-Providence (la galaxie

---

<sup>96</sup> Alioune Badara Diop, « Société civile et gouvernance démocratique : enjeux de pouvoir et pouvoirs en jeu. »

<sup>97</sup> Cf. Guy Hermet et al, Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Paris, Armand Colin, 2005, p138; Jacques Chevallier, L'Etat post-moderne, Paris, LGDJ, 3e édition, 2008.

<sup>98</sup> Cf. Jean-Louis Quermonne, Les régimes politiques occidentaux, Paris, Éditions du Seuil, 1986, p. 191.

<sup>99</sup> Alioune Badara Diop, « Société civile et gouvernance démocratique : enjeux de pouvoir et pouvoirs en jeu. »

des ONG locales de développement, satellites d'ONG occidentales illustrant cette deuxième approche)<sup>100</sup>.

A ces deux catégories, s'ajoutent les forces sociales, économiques et religieuses qui s'emploient à activer de nouveaux ressorts de légitimation politique et auxquelles s'adosse opportunément le pouvoir d'État<sup>101</sup>. Cette « nébuleuse sociale » – dont l'existence est préjudiciable à la clarté du jeu démocratique en ce qu'elle autorise les protagonistes de mauvaise foi à juxtaposer opportunément des registres inconciliables – a pour effet d'entretenir l'indistinction entre sphère publique et sphère privée<sup>102</sup>.

Les partis politiques faiblement institutionnalisés et jouissant d'une certaine représentativité se livrent au jeu du dédoublement organique sur le terrain de la société civile. Ce qui produit des mouvements protéiformes et évanescents<sup>103</sup> se réclamant de celle-ci mais qui, en réalité, sont manipulés par des acteurs politiques soucieux d'articuler leur leadership à celui que confère l'expression légitime des revendications sociales<sup>104</sup>. Ni « primitive » ni « gélatineuse » comme le voulait Gramsci, la nébuleuse sociale qui incarne la société civile sénégalaise est prégnante et conquérante : elle porte le verbe de la protestation et revendique le droit historique de légitimer ou de délégitimer le pouvoir d'État dont l'inscription différenciée dans l'espace social demeure

---

<sup>100</sup> Ibidem.

<sup>101</sup> Cf. Mamadou Ablaye Ndiaye et Alpha Sy, *Les conquêtes de la citoyenneté*, Dakar, Éditions Sud Communication, 2003.

<sup>102</sup> Le terme « nébuleuse » est employé par Chabal et Daloz (p.31) pour qui : « (...) l'émergence d'une société civile, entendue comme un ensemble de structures institutionnalisées, mues par des individus poursuivant des intérêts communs en dehors de toute immixtion de la part des gouvernants, ne saurait être pleinement signifiante que face à un État fort et véritablement différencié. Alors, et alors seulement, le caractère impérieux d'une réaction de nature organique prend tout son sens », dans Patrick Chabal, Jean-Pascal Daloz, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999, p. 34.

<sup>103</sup> Le professeur Moussa Samb distingue quatre groupes dans la société civile africaine : (i) le premier est composé par les professionnels indépendants (avocats, professeurs, syndicalistes, leaders d'opinions etc.), (ii) le deuxième est constitué par les organisations formelles telles que les O.N.G, (iii) e troisième est formé par les groupes à base religieuse, ethnique ou tribale et (iv) le quatrième est le groupe des O.N.G. internationales, des bailleurs de fonds et des fondations.

une illusion. L'effet boomerang se présente sous la forme d'une détotalisation de la sphère d'influence de l'État<sup>105</sup>.

La restriction de l'espace civique au travers d'une série de modes de surveillance et de présence policière confinant au harcèlement, qui créé cette restriction de l'espace civique. C'est là par exemple que la lutte anti-terrorisme sert de paravent, pour donner des pouvoirs exorbitants à l'exécutif dans un système relativement opaque. Par ailleurs, le harcèlement se manifeste également depuis la rue et jusque dans les tribunaux. Cette menace judiciaire dissuade d'autres de parler et prend un temps considérable à ceux qui en sont victimes ou qui s'y préparent. En ce qui concerne la présence policière, elle est continue lors des mobilisations. Cette présence policière continue empêche que le temps militant soit consacré à autre chose qu'à éviter la police et la répression, ou à y répondre. Ce phénomène n'est pas nouveau, il est d'ailleurs bien connu dans la batailles des places (Place de l'Obélisque, Place de l'indépendance, ...) et autres lieux névralgiques tels que l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. S'y ajoute la répression des mobilisations sociales. Dans ce cas de figure, les pouvoirs de l'administration et de la police sont drastiquement augmentés et parfois même s'exercent contre des délits putatifs.

## **2. Les jeunes et les femmes : L'angle mort de l'espace civique sénégalais**

---

<sup>104</sup> Il nous semble, de ce point de vue, plus pertinent d'adresser la critique formulée par Carbone à l'endroit de ce qu'il nomme « les nouveaux acteurs politiques africains » non pas aux partis qui, en l'occurrence, participent plus ou moins à l'institutionnalisation de la démocratie électorale mais plutôt à une certaine catégorie de mouvements sociaux se réclamant de la « société civile » et qui, ainsi que le déplore Carbone, « sont en fait des factions désorganisées et personalistes, rassemblées en hâte et de façon incohérente autour de dirigeants politiques ». Face au régime socialiste, les partis d'opposition que sont le PDS, le PIT, la LD/MPT et AJ/PADS ont ainsi joué cette fonction de polarisation d'une forme de protestation sociale exprimée, pour ainsi dire, par procuration, par la société civile en se dédoublant dans la sphère syndicale et estudiantine. Cf. Giovanni Carbone, « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains », Politique africaine, no 104, décembre 2006, p. 18-37.

<sup>105</sup> Cf. Jean-François Bayart, « Civil Society in Africa », dans Patrick Chabal (ed.), *Political Domination in Africa : Reflections on the Limits of Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 109-125.

L'histoire des démocraties contemporaines révèle que l'irruption des femmes dans l'espace politique a été un long processus jalonné de débats, de tensions et parfois de violences fussent-elles symboliques. En Afrique, des avancées majeures ont été enregistrées dans ce sens depuis les années 1990, quoique le combat soit plus lent et dirimant ici plus qu'ailleurs.

L'espace sénégalais est-il machiste et exclusif des jeunes ? Si l'engagement des femmes et des jeunes dans les fonctions de décision et de participation aux plans politique, social, culturel et économique est un peu plus ancien, le leadership politique des jeunes et des femmes n'a trouvé son point d'orgue qu'à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle avec, notamment quant aux femmes, la nomination d'une femme au poste de premier ministre, le vote de la loi sur la parité, etc. Cependant la contribution des femmes et des jeunes est encore en dessous de leurs capacités réelles de mobilisation des ressources pertinentes pour apporter une marge de progrès plus substantielle.

Le processus d'affirmation des femmes au Sénégal cadre parfaitement avec les analyses originales de Sylvie Schweitzer<sup>106</sup>. En effet, à une triple séquence temporelle, l'auteure superpose une chronologie plus fine qui met en évidence la succession de trois « cercles » de femmes actives, aux profils correspondant à l'état de féminisation. Le premier cercle, celui des éclaireuses, désigne les premières à ouvrir, en petit nombre, les portes du champ politique et à y affronter de violentes résistances mettant en doute leurs capacités mêmes à exercer ce métier. En réaction, elles déploient le plus souvent des attitudes et revendications féministes, des « réflexes de pionnières ». Le second cercle, constitué des femmes entrées en plus grand nombre dans le domaine politique, voit au contraire leur ethos professionnel caractérisé par une certaine « masculinisation » : il s'agit de se fondre dans le modèle hégémonique et de s'efforcer d'estomper le « féminin » supposé les définir. Enfin, le dernier cercle, rassemblant des femmes actives dans une

---

<sup>106</sup> Sylvie Schweitzer, Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle), Payot, 2010. 249 p.



profession mixte équilibrée, se caractérise par des revendications égalitaires et une relative incompréhension face à la persistance des discriminations sexuées.

En effet, l'espace public demeure encore au Sénégal largement patriarcal du fait des pesanteurs socio-culturelles qu'il subit et qui défavorisent les femmes. Ce constat est valable tant au niveau national qu'au niveau des collectivités locales. L'on peut noter toutefois la résolution du Sénégal, engagé à délier ces contraintes, à travers des dispositifs institutionnels et normatifs pour promouvoir la femme et améliorer son émancipation politique.

L'histoire des démocraties contemporaines montre que les femmes ont très tôt, à l'origine même, été exclues du contrat social qui les fondaient. En procédant à une relecture critique des théories classiques du contrat social et en interrogeant les raisons et les implications, tant théoriques que politiques, de l'exclusion des femmes hors du contrat social originel, l'auteur Carole Patman cherche à montrer que le schème du contrat, tel qu'il a été initialement élaboré par Hobbes, Locke ou Rousseau pour penser l'instauration d'une association politique légitime, et tel qu'il demeure présent dans les sociétés libérales contemporaines, comme outil de représentation de la société juste et comme une institution sociale centrale régulant aussi bien le mariage que l'emploi, est un schème intrinsèquement patriarcal, qui doit être abandonné si l'enjeu est d'instaurer une société libérée de la domination masculine<sup>107</sup>. Joan Scott reprend sur le mode contemporain cette réflexion sur la difficile articulation entre l'universalité des droits de l'homme et l'universalité de la différence des sexes. Selon elle, au sein de l'argumentation paritaire, l'élaboration d'un individu abstrait et sexué constitue une tentative de reformulation de l'universalisme et une réponse possible au « dilemme de la différence »<sup>108</sup>. L'exclusion des femmes de la citoyenneté politique est souvent construite et légitimée comme une concession nécessaire à « la

---

<sup>107</sup> Carole Pateman, *Le Contrat Sexuel*, traduction française de Charlotte Nordmann, Paris, La Découverte, 2010 (Première publication : *The Sexual Contract*, Cambridge, Polity Press, 1988). 336 p.

<sup>108</sup> Joan W. Scott, *Parité ! L'universel et la différence des sexes*, 2005.

nature » et non comme une contradiction aux prétentions universalistes de la démocratie.

Dans une autre optique, les travaux sur le caractère genré de la partition entre sphère publique et sphère privée, « ont pointé le rôle du genre dans la légitimation de la séparation hiérarchisée entre les deux espaces, dans la naturalisation des frontières entre ce qui est politique et ce qui ne l'est pas »<sup>109</sup>. C'est bien la conceptualisation historique du « politique » qui est ébranlée. Les théories du contrat sexuel, entre autres, ont montré que « l'exclusion des femmes de la démocratie, loin d'être un retard des « mœurs » sur les « principes », est au cœur de l'ordre politique moderne. » Et si, à la suite de Carole Pateman, on ne peut plus dissocier le contrat social d'un contrat sexuel, la « structuration genrée des manières de penser et de délimiter le politique »<sup>110</sup> n'appartient pas au passé. Notamment si l'on considère avec S. M. Okin que « les théories (...) de la justice et notamment celle de John Rawls, ne tiennent guère compte des rapports de pouvoir qui se jouent dans la famille, pourtant considérée comme un lieu crucial de formation du sujet politique. »<sup>111</sup>

Depuis Bourdieu<sup>112</sup>, les études sur le genre<sup>113</sup> interrogent plus particulièrement la spécificité d'une réflexion féministe des rapports de domination et la manière dont se reproduisent et s'articulent ces rapports<sup>114</sup>. Définissant le genre comme « un rapport de pouvoir qui assure sa

---

<sup>109</sup> Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2013, p.39.

<sup>110</sup> *Ibidem*.

<sup>111</sup> Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique. Concepts, objets, problèmes*, Op. Cit., p.40.

<sup>112</sup> Bourdieu, Pierre, *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

<sup>113</sup> Cf. Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2013.

<sup>114</sup> Ferrand, Michèle (2004), *Féminin masculin*, Paris, La Découverte ; Parini, Lorena (2006), *Le système de genre : introduction aux concepts et théories*, Zürich, Seismo ; Bereni, Laure, Chauvin, Sébastien, Jaunait, Alexandre, et Revillard, Anne (2008), *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, de Boeck ; Neveu, Erik et Guionnet, Christine (2009), *Féminins-masculins : sociologie du genre*, Paris, Armand Colin.

reproduction en partie grâce aux mutations du système catégoriel qu'il produit et sur lequel il s'adosse »<sup>115</sup>, et se fondant sur les analyses de Michel Foucault<sup>116</sup>, Elsa Dorlin aborde la question du genre<sup>117</sup> comme une pratique de pouvoir, la production de concepts comme un enjeu théorique et pratique qui vient appuyer une politique plus ou moins pertinente<sup>118</sup>. Cette approche d'opérer la critique des catégories dominantes en produisant d'autres catégories, moins exclusives<sup>119</sup>. Analysant ainsi les structures discursives, Joan Scott en appelle à « défier les institutions patriarcales et les modes de pensée qui en appellent à la nature pour s'autolégitimer »<sup>120</sup>, tout en soulignant les enjeux politiques, sociaux et même fantasmatiques que permet d'appréhender la conceptualisation de la différence des sexes. La politisation contemporaine du genre conduit ainsi à son intégration croissante à l'objet politique.

---

<sup>115</sup> Elsa Dorlin, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*, Puf, Philosophies, 2008, p.54.

<sup>116</sup> Cf. plus particulièrement son premier cours au Collège de France (prononcé en 1976), « Il faut défendre la société », Paris, Gallimard / Seuil, 1997.

<sup>117</sup> Sur la même question Cf. Christine Guionnet et Érik Neveu, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Armand Colin, 2004 ; Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Chauvin, Anne Revillard, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2012 [2008] ; Isabelle Clair, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2012 ; Elsa Dorlin, *Sexe, genre et sexualités*, Paris, PUF, 2008 ; Lorena Parini, *Le système de genre : introduction aux concepts et théories*, Ed. Seismo Zürich, 2006 ; Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005 ; Ferrand Michèle, *Féminin masculin*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004 ; Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey, Claude Zaidman (dir.), *Le Genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, Histoire, Littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; BERENI Laure et REVILLARD Anne, « La dichotomie public - privé à l'épreuve des critiques féministes », in MULLER Pierre, SENAC-SLAWINSKI Réjane (Dir.), *Genre et action publique : la frontière public – privé en questions*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp.27-55 ; JACQUOT Sophie et BOUSSAGUET Laurie (dir.), « Le genre à la frontière entre policy and politics », *Revue française de science politique*, vol.59 n°2, 2009 ; Joan W. Scott, « Fantômes du millénaire: le futur du « genre » au XXIe siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2010, no 32, p. 89-117 ; Joan W. Scott, *De l'utilité du genre*, Paris, Fayard, 2012.

<sup>118</sup> Coline Cardi et Geneviève Pruvost, « Penser la violence des femmes : enjeux politiques et épistémologiques », in *Penser la violence des femmes*, La Découverte, 2012.

<sup>119</sup> Cf. Judith Butler, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, trad. française, Paris, La Découverte, 2005.

<sup>120</sup> Joan W. Scott, « Le "lourd passé" du féminisme », p.210.

Si le genre est tantôt défini comme la masculinité et la féminité socialement et culturellement construites<sup>121</sup>, il est par ailleurs considéré comme « un élément constitutif des rapports sociaux fondé sur des différences perçues entre les sexes », mais aussi une « façon première de signifier des rapports de pouvoir », un champ de normes et de pratiques par le moyen duquel le pouvoir est articulé<sup>122</sup>. Les rapports de genre sont ainsi toujours imbriqués dans d'autres rapports de pouvoir. Cette dimension du genre, qu'on appelle couramment intersectionnalité<sup>123</sup>. Cette dernière est née dans le sillage des études de genre et constitue également un renouvellement important des catégories d'appréhension des inégalités sociales en insistant sur l'entrecroisement des différents systèmes de domination, s'écartant ainsi d'une perspective cumulative des rapports de pouvoir. La classe, le sexe et la race, par exemple, ne constituent pas des systèmes de classement qui s'agrègent, mais des rapports de pouvoir qui se co-construisent en permanence.

Les études plus récentes critiquent le caractère androcentré de la définition traditionnelle du « politique », tout en faisant remarquer que l'ordre politique se fonde sur un ordre sexuel, lui-même enjeu de rapports de pouvoir profondément invisibilisés. En dénonçant l'universalisation des expériences politiques des hommes, la critique opère également une réévaluation de celles des femmes, qui conduit à appréhender la dimension proprement politique d'activités et d'espaces jusque-là renvoyés avec leurs actrices dans un en-dehors/en-deçà du politique dont le périmètre se trouve dès lors substantiellement élargi<sup>124</sup>.

---

<sup>121</sup> Ann Oakley, *Sex, gender and society*, London, Temple Smith: New society, 1972.

<sup>122</sup> Joan W. Scott, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers du GRIF*, 1988, no 37-38, p. 56.

<sup>123</sup> Crenshaw, K. W. (1991), « Mapping the Margins : Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, vol.43, n°6, pp. 1241-1299. Kimberlé Crenshaw, « Cartographie des marges : intersectionnalité, politiques de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, 39, 2005 [1994].

<sup>124</sup> Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2013.

Analyser le processus d'affirmation politique des femmes, sa rhétorique et structure discursives est, à l'heure actuelle, un axe de recherche important aux finalités programmatiques pour les acteurs pertinents au Sénégal<sup>125</sup>. En effet, la productivité politique du genre est appréhendée à travers ses usages en tant que concept, ou signifiant politique (son rôle central au sein des constructions discursives du pouvoir), mais aussi en tant que rapport social institué et instituant, soit un facteur essentiel des processus politiques, un élément constitutif des logiques d'action, des politiques publiques et des configurations institutionnelles nationales ou internationales, en même temps que comme leur produit. Si, pour modifier l'état des rapports de genre, il apparaît nécessaire de repenser l'ensemble des politiques publiques, c'est bien que le genre participe et procède de toute construction politique. Ainsi, la crise de la représentation politique pourrait-elle trouver sa réponse dans le leadership féminin ?

Sur la question de participation, l'Etat a mené une politique de promotion de la participation des femmes, avec un accent prononcé sur l'accès aux mandats électifs. Cette politique s'adosse d'abord sur une Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité des Genres (SNEEG 2008), matérialisée par des actes forts tels que l'adoption d'une loi sur la parité (2010) dont la mise en œuvre est supervisée par un Observateur National de la Parité (ONP) 2011. D'importants progrès ont été réalisés quant à l'égalité des genres. Toutefois, des obstacles à l'application de la loi sur la parité perdurent<sup>126</sup>. A Touba, aucune femme n'est inscrite sur les listes, les candidatures féminines étant exclues d'office par les autorités religieuses. Par ailleurs, ni l'Etat, ni les partis politiques n'ont revendiqué le respect de la légalité. Ainsi, un défi important que doivent relever les pouvoirs publics sénégalais est le respect de la légalité républicaine. En réalité, il faut noter que le pouvoir religieux est toujours prégnant au Sénégal. Il existe une cohabitation entre le pouvoir politique et

---

<sup>125</sup> On note ici l'excellent travail récent de Saliou Ngom. Cf. Saliou Ngom, Femmes et politique au Sénégal. Les dynamiques imbriquées d'inclusion-exclusion de l'indépendance à nos jours, L'Harmattan, 2021.

<sup>126</sup> Des efforts sont encore à soutenir dans le cadre du respect de la parité ; à l'heure actuelle, sur 557 Communes, il n'y a que 14 mairesses. Au niveau de la législature, elles sont 69 députées pour un total de 165 sièges, soit 41,82 %.

le pouvoir religieux, ce dernier disposant d'une influence telle qu'il peut s'opposer à la mise en œuvre des lois. La question des violences à l'égard des femmes reste toujours problématique. On note encore de fortes proportions notamment dans des départements comme Matam et Médina Yoro Foula où 91% et 64% de femmes subissent régulièrement des violences de toutes sortes. Pour la plupart des cas ces violences sont exercées dans l'espace familial et dans le milieu scolaire et/ou professionnel<sup>127</sup>.

La territorialisation des politiques publiques au travers de l'acte 3 de la décentralisation n'a pas encore favorisé, comme escompté, une bonne inclusion des jeunes et des femmes. Quoique constituant le segment le plus important de la population, leur participation dans l'espace public reste encore très marginale. Cette relégation des jeunes et des femmes trouve ses racines profondes dans la socio-anthropologie de la société sénégalaise qui fait peu de place dans l'espace public à ces deux catégories. Cela a pour conséquences, dans le domaine économique, la disparité diffuse dans la distribution de la richesse nationale et l'égalité des chances devant l'emploi, entre autres. Pourtant, les femmes représentent plus de la moitié de la population totale et 65% de la population active. Ainsi constituent-elles un segment déterminant dans la dynamisation de l'économie. Dans les zones rurales, elles sont principalement engagées dans l'agriculture et l'élevage, en dépit des inégalités constatées notamment dans l'accès au foncier. En milieu urbain, le secteur informel, constitue souvent la seule opportunité pour l'insertion économique<sup>128</sup>. Pour corriger les disparités et accroître la participation citoyenne des femmes dans le domaine économique et social, le PSE, document de référence actuel des politiques publiques, vise à autonomiser et à promouvoir la femme, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection

---

<sup>127</sup> SENE I., Les violences faites aux femmes dans cinq régions du Sénégal (Dakar, Kédougou, Kolda, Matam et Thiès), Rapport de recherche pour le Syndicat International des Travailleurs et l'Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal, 2018.

<sup>128</sup> Cf. Plan Sénégal Emergent

des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales.

Pour ce faire, l'Etat a opté pour une implication des principaux acteurs à la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Dans ce contexte, les organisations de la société civile et du secteur privé entendent consolider leur rôle de participation citoyenne dans la recherche du développement économique et social. Cependant, elles restent confrontées à un ensemble de contraintes telles que : (i) la faiblesse de capacités évaluatives (ii) les difficultés d'accès à l'information stratégique sur les finances publiques et la situation d'exécution des projets et programmes publics<sup>129</sup> et (iii) l'absence d'un cadre de concertation fonctionnel et durable<sup>130</sup>.

Cette volonté politique formulée dans les politiques publiques d'autonomisation de la femme, de renforcement de son leadership et d'amélioration de sa participation citoyenne dans l'espace public n'est en réalité qu'un vœu pieux. Elle est reprise par tous les documents stratégiques du Sénégal sans grand résultat. Qu'il s'agisse des deux générations de Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP I et II : 2002-2011), du Document de Politique Economique et Social (DPES : 2011-2015) ; lequel a été réactualisé à la suite de la deuxième alternance politique survenue en 2012 pour devenir la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES : 2013-2017). Le PSE qui s'en est suivi n'a pas encore fait mieux<sup>131</sup>.

S'agissant plus spécifiquement de la société civile, elle est confrontée à nombreuses difficultés. Les points faibles suivants sont ainsi relevés : (i)

---

<sup>129</sup> La question d'accès à l'information économique est lancinante. Déjà elle a été établie par le PNBG qui, de ce point de vue, visait à améliorer l'information économique de la Société Civile afin de leur permettre de jouer un rôle plus actif dans les concertations sur les politiques de développement (lois, statistiques, études économiques...).

<sup>130</sup> Ce diagnostic en trois points est établi par les auteurs du Plan Sénégal Emergent (PSE)

<sup>131</sup> Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), Rapport d'auto-évaluation, 2018.

l'insuffisance des compétences pour participer à des négociations techniques ou élaborer des propositions alternatives, (ii) l'insuffisance des capacités organisationnelles pour accéder à l'information stratégique et pour créer une forte mobilisation autour des questions d'intérêt commun, (iii) l'absence d'un cadre de concertation fonctionnel et durable et enfin, (v) l'insuffisance de l'appui institutionnel permettant de faire face au coût de participation.

Le Rapport d'auto-évaluation du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) procède à une analyse plus poussée de la société civile sénégalaise. Selon le rapport, elle est jugée dynamique et influente ; cependant, il est souhaité qu'elle se démarque de la chose politique et qu'elle implique davantage le monde rural à tous les niveaux de ses activités. Au demeurant, les organisations de la société civile ont eu à jouer un rôle déterminant dans les alternances politiques intervenues au Sénégal. Les enquêtes réalisées dans les cadre de l'auto-évaluation sont très parlants. En effet, pour plus de 50% des sénégalais, les organisations de la société civile sont indépendantes. C'est sur la perception de leur niveau d'indépendance que les avis divergent et, cela, selon le milieu de résidence. Si, pour 13,1% des sondés, les organisations de la société civile sont juste un peu indépendantes, pour 28,1% elles sont partiellement indépendantes, alors que 16,6% affirment qu'elles sont très indépendantes. Selon le sondage, 58,3% des urbains interrogés jugent que les organisations de la société civile ne sont pas assez indépendantes, contre 46,3% chez des ruraux.

Quant à la problématique de la neutralité et de l'indépendance de la société civile, surtout par rapport à leurs bailleurs de fonds qui ne sont pas toujours connus du public et à leur attitude parfois partisane pour le traitement de certains dossiers, au Sénégal, seule 1 personne sur 10 considère que les organisations de la société civile ne sont pas du tout influentes. La perception sur leur degré d'influence varie selon le milieu de résidence. Ainsi, 42% des urbains contre 33% de ruraux affirment que les organisations de la société civile ont une influence sur le gouvernement. La société civile est certes dynamique et influente, mais elle devrait être plus indépendante vis-à-vis de



la chose politique et mieux impliquer le monde rural à tous les niveaux de ses activités. Les organisations de la société civile ont eu à jouer un rôle déterminant dans les alternances politiques intervenues au Sénégal. Elles sont très proches des populations et constituent des structures d'alerte et de veille. Le rapport fait constater, néanmoins, une confusion des rôles entre des organisations de la société civile et certains partis politiques est constatée<sup>132</sup>.

## **B. L'avènement d'un nouvel ordre d'engagement citoyen**

Historiquement, ce sont les syndicats et les confréries religieuses qui ont été les premiers acteurs de cet espace de concertation. Vient, ensuite, l'ère des Organisations Non Gouvernementales qui se sont progressivement affirmées comme interlocuteurs entre l'Etat et la société. Ces ONG visent généralement une participation plus active (donc moins déléguée) des citoyens et exigent plus de transparence (par exemple à travers l'observation de processus électoraux) et d'efficacité dans la gestion des affaires publiques. Contestant la légitimité de la plupart de ces ONG, l'Etat a éprouvé des difficultés à mettre en place des cadres de concertation adéquats avec des organisations multiples et diverses. Par contre, cette société civile sera adoubée par les agences de développement (y compris la Commission Européenne et les Etats membres de l'UE) qui en feront un bras d'exécution de projets et qui vont exiger leur implication dans des processus de dialogue liés aux programmes de coopération. Pendant la dernière décennie (et surtout après 2005) le gouvernement s'isole de plus en plus, et réduit l'espace pour le dialogue avec les acteurs non Etatique<sup>133</sup>.

C'est dans ce contexte qu'apparaissent les nouveaux mouvements citoyens qui échappent au monde politique et à la société civile traditionnelle. Ceci peut être interprété comme une faille des acteurs Etatiques et traditionnels qui apparemment n'étaient plus en mesure de saisir les véritables

---

<sup>132</sup> Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), Rapport d'auto-évaluation, 2018.

<sup>133</sup> Ndeye Samb, Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal, Thèse de doctorat Géographie, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2014, p.152.

préoccupations des citoyens. Leur mode d'interaction avec l'Etat est d'abord de type contestataire, mais des passerelles de dialogue pour une véritable concertation sont aujourd'hui théoriquement possibles. Ces cycles de conflits - coopération sont une caractéristique de base des mouvements sociaux ou de citoyens. Une relation de conflit permanente ne permet pas d'aboutir à des résultats mais peut s'avérer déterminante en exerçant une pression pouvant conduire à des négociations, au cours desquelles une attitude de coopération peut temporairement être plus productive<sup>134</sup>.

La ferveur qui a débouché à la vitalité de l'engagement citoyen au Sénégal est imputable à un certain nombre de conditions et d'entrepreneurs.

## **1. Des conditions d'émergence**

L'exercice de la citoyenneté passe par la participation politique, la délibération publique et l'extension des domaines des droits ; il s'opère au travers des lieux (de la citoyenneté) que constituent le pouvoir démocratique, l'espace public et la société civile. C'est le terreau d'émergence et/ou de consolidation de l'engagement citoyen.

Au Sénégal, l'expression de la citoyenneté au Sénégal des secousses de part et d'autre des mécanismes et modes opératoires d'exercice qui ont favorisé sa vitalité actuelle. En effet, l'arrivée au pouvoir de l'opposant historique d'Abdou Diouf, Abdoulaye Wade, qui rangeait, depuis 1988, ses campagnes électorales sous le thème du *sopi* (changement en wolof, la langue nationale dominante dans le pays), et à travers, surtout, une marche « bleue » inédite ayant mobilisé, en 2000, toute une jeunesse en euphorie, qui l'avait porté au pouvoir, va être marquée par de nombreux ratés institutionnels et économiques. L'État et ses différents démembrements, ont été en butte à la mauvaise gouvernance, aux logiques claniques et clientélistes, à l'absence de démocratisation ou, pour reprendre une expression suffisamment évocatrice de Hughes (1996), aux institutions bâtarde des institutions légitimes. On

---

<sup>134</sup> Ndeye Samb, Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal, Op. Cit.

pense, d'abord, à l'affaire Alex Segura, alors représentant-résident du Fonds monétaire international (FMI) au Sénégal, auquel le président Wade aurait remis une mallette contenant une somme substantielle d'argent, à l'aéroport, juste avant son départ de fin de mission du Sénégal.

Un second aspect de ces ratés institutionnels a eu trait à la phrase restée célèbre de Wade « *maa wakhoone wakheet* » ou « j'avais dit, je me dédis ». Wade disait qu'il n'allait pas se présenter aux élections présidentielles de février 2012, après avoir tenu, quelques mois plus tôt, un discours contraire. Ce double discours de Wade avait fait scandale, et inspiré la sortie, par le rappeur sénégalais Awadi d'un album titré « *maa wakhoone wakheet* ». Ce tube a finalement été choisi comme l'hymne d'un mouvement dénommé M23<sup>135</sup> (en référence à la manifestation du 23 juin 2011, organisée par des mouvements sociaux contre le projet de ticket présidentiel de Wade) et va avoir une influence considérable sur l'opinion.

Il nous faut, à présent, ajouter la transhumance politique qui a été érigée en véritable norme, durant les deux mandats de Wade. Plusieurs ténors du régime socialiste avaient transhumé au Parti démocratique sénégalais (PDS), sur recommandation de son régime, après la chute du président Diouf, soit pour échapper à des poursuites judiciaires, soit pour se donner un nouveau souffle dans le parti au pouvoir. Cette transhumance politique, fortement encouragée tout au long de ces douze années de pouvoir, a permis au président Wade de se faire, par moments, moins d'adversaires politiques et de construire son hégémonie. Il ne nous semble pas utile de s'étendre, ici, sur la constitutionnalisation de la fonction de chef de parti, suite à la charte fondamentale du 22 janvier 2001, les innombrables remaniements ministériels, l'utilisation politique d'audits ou encore la révocation des assemblées locales élues. Ces inquiétudes sur la désacralisation des institutions sont renforcées par plusieurs auteurs comme El Hadji Omar Diop qui a pu écrire que la fonction ministérielle était devenue, dans de

---

<sup>135</sup> Voir Alpha Amadou Sy, *Le 23 Juin au Sénégal (ou la souveraineté reconquise)*, L'Harmattan, 2019.

nombreux cas, une monnaie d'échange, un instrument de fidélisation des alliés politiques.

Les politiques économiques [Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), Stratégie de croissance accélérée (SCA), Document de politique économique et sociale (DPES)] proposées, sous la houlette des institutions financières internationales, par le régime libéral et interventionniste de Wade, n'ont pas été à la mesure des attentes citoyennes. Ils n'ont pas réussi, notamment, à relancer l'économie agricole et le tissu industriel, à réduire la pauvreté, les inégalités en santé et le chômage, notamment celui des jeunes. Selon la Banque mondiale, les jeunes âgés entre 15 à 35 ans représentaient plus de 50 pour cent des demandeurs d'emploi, au Sénégal. On peut penser que les processus d'insertion des jeunes sur le marché du travail, ne se sont donc pas améliorés, de 2000 à 2012, du fait de la rigidité de celui-ci, de ses contraintes structurelles puisque, selon des statistiques nationales (ANDS-2013), 12,7 pour cent des jeunes étaient encore touchés par le chômage, dont une importante frange féminine. De nombreux jeunes, en cherchant à se réaliser socialement, ont choisi le chemin de l'émigration clandestine, dans des conditions de départ très souvent tragiques « Barça ou Barsak). La multiplication des scandales économiques, la croissance soutenue de la dette intérieure du pays, la privatisation des sociétés nationales, n'étaient pas, en réalité, étrangères à une telle donne. Le nœud du problème a résidé dans la concentration accrue des pouvoirs autour de l'exécutif et particulièrement au palais présidentiel. Cette hypertrophie a beaucoup affecté la bonne marche des institutions, pendant une décennie. La situation budgétaire du pays a été d'ailleurs qualifiée de très alarmante entre 2007 et 2012. Le taux d'inflation tournait autour de 6,0 pour cent entre 2007 et 2008, après avoir atteint 2,3 pour cent en 2002 et 2,1 pour cent en 2006. L'indice de développement humain (IDH) du Sénégal avait régressé en 2012, et restait inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2013.

L'IDH du Sénégal a été de 0,47 en 2012, contre 0,471 en 2011. Le pays se situait ainsi au 154<sup>e</sup> rang mondial sur les 187 pays que comptait le classement. À ce sombre tableau, il est possible d'ajouter les « structures d'opportunité transnationales », telles que la vulnérabilité du pays face aux chocs exogènes (fluctuations des cours mondiaux, des denrées de première nécessité, du pétrole) et climatiques (cycles d'inondation). Ce qui a eu des incidences néfastes sur le niveau de vie des populations, l'accroissement des inégalités, l'accès aux services sociaux de base, expliquant largement les multiples mouvements de grogne des associations de consommateurs. Il y a eu, plus globalement, un sentiment de désillusion des sénégalais sur le bilan de Wade, pourtant qualifié, au moment de sa première investiture de « héros » et de « patriarche bâtisseur ». Pendant son règne, de multiples formes de contestation et de mobilisation se sont ainsi constituées chez les étudiants, les marchands ambulants, les mouvements citoyens, les syndicats d'enseignants, le mouvement hip-hop, etc., pour décrier son style de gestion des deniers publics<sup>136</sup>.

Cette période de la première alternance politique a largement favorisé l'émergence d'une société civile active et un enrichissement de son portefeuille d'intervention. En effet, la société civile se définit de manière systémique comme « une sphère médiatrice entre l'État, les citoyens ainsi que les différentes sphères du social, qu'il s'agisse de la sphère économique, de la sphère médiatique ou encore de la sphère religieuse. Elle désigne par métonymie l'ensemble des acteurs organisés animant l'espace public, informant et structurant l'opinion publique, traduisant les revendications issues de celle-ci auprès des gouvernants et essayant d'influencer à ce titre le contenu et le déroulement de la délibération politique. »<sup>137</sup> En matière de défense et de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, son rôle fondamental. Elle contribue à « rendre accessibles à l'espace public les

---

<sup>136</sup> Ibrahima Touré, « Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest : étude comparée des mouvements de contestation "Y'en a marre" au Sénégal et "Balai citoyen" au Burkina Faso », Op. Cit. pp.61-63.

<sup>137</sup> John Pitseys, « Démocratie et Citoyenneté », CRISP, « Dossiers du CRISP » 2017/1 N° 88, pp.67-68.

contenus et les procédures de la décision publique, et à faire remonter au niveau de l'espace politique les revendications formées au niveau de l'espace public et des différentes sphères du social. Elle est, ce faisant, un des leviers principaux de la socialisation et de la participation politique du citoyen. Elle facilite le recrutement et la sélection des élites politiques. Elle contribue à contrôler et à équilibrer l'action des pouvoirs constitués – l'État, mais aussi les pouvoirs économiques ou la sphère religieuse. Elle constitue, ce faisant, dans l'idéal du moins, un lieu clé pour la promotion et la défense des droits civils, politiques et sociaux des citoyens. »<sup>138</sup>

L'association de la société civile au processus de décision politique permet à la fois de « créer de nouvelles manières d'inclure le citoyen et d'imaginer des techniques d'accompagnement et d'évaluation de la décision qui soient plus proches du terrain. Il est possible d'y voir un progrès, qui passerait par la mise en place de processus de concertation et de participation plus étroits avec le pouvoir politique. » Il y'a cependant des « pièges »<sup>139</sup> de la participation. Nombre de travaux relativisent la portée des pratiques formelles de participation. Relativisation tout d'abord quant à la portée réelle de la participation des populations si les procédures restent l'apanage des stratégies des élus<sup>140</sup>. De même que les études montrent que les lieux de la participation sont aussi des lieux de filtrage des décisions par les autorités élues<sup>141</sup>. En fin, la participation est susceptible de porter de « possibles écueils, lorsque l'association de la société civile à la décision collective

---

<sup>138</sup> John Pitseys, « Démocratie et Citoyenneté », CRISP, « Dossiers du CRISP » 2017/1 N° 88, pp.68.

<sup>139</sup> Loïc Blondiaux, « Démocratisation locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, n°18, 2001, pp. 45-51. L'auteur relève que les pratiques de participation directe dans des lieux de délibération n'échappent pas aux logiques sociales des autres formes de participation : valorisation de la compétence, des capitaux sociaux... Ce qui entrave bien sûr la participation « des plus démunis » et des « plus fragiles » et entache par là-même la représentativité des délibérants. L'idéal délibératif de l'égalité de la prise de parole n'est donc atteint. La démocratie délibérative ne risque-t-elle alors pas de glisser vers « un nouvel échelon de représentation » ?

<sup>140</sup> Voir notamment Cécile Blatrix, « Le referendum, une procédure de démocratie participative ? », dans Daniel Gaxie (dir.), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradiction de l'administration territoriale*, L'Harmattan, 1997, pp. 161-176.

représente uniquement un outil d'acceptation sociale de la décision ou une manière de réduire le débat public à des enjeux techniques de mise en œuvre de la décision. »<sup>142</sup>

Les médias de masse ont aussi joué un grand rôle dans la structuration de l'espace public. En effet, l'« espace public médiatisé exerce en effet une influence considérable tant sur les volontés politiques des citoyens, exprimées dans les urnes lors des élections et référendums, que sur leurs opinions, manifestées publiquement par des voies diverses qui laissent une place variable à l'interprétation, voire à la simple manipulation - de l'intervention de porte-parole autodésignés à la fabrication de sondages- »<sup>143</sup>

Dans une perspective de la théorie de la mobilisation des ressources et du courant de la structure des opportunités politiques, la dynamique processuelle de l'action collective donnant lieu aux mobilisations collectives se résume au Sénégal aux facteurs ou « préconditions structurelles » suivants : un contexte politique offrant des opportunités de mobilisation, l'existence préalable de réseaux sociaux et organisationnels permettant le recrutement, la diffusion de l'information et la mobilisation de membres et, enfin, le développement et la diffusion d'un discours mobilisateur par les leaders du mouvement »

Les conditions ci-haut présentées ont favorisé le développement de mouvements citoyens très dynamiques profitant des opportunités d'action ouvertes par les NTICs.

---

<sup>141</sup> Voir notamment Loïc Blondiaux, Sandrine Lévêque, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », dans Catherine Neveu (dir.), Espace public et engagement politique, L'Harmattan, 1999, pp. 17-82.

<sup>142</sup> John Pitseys, « Démocratie et Citoyenneté », CRISP, « Dossiers du CRISP » 2017/1 N° 88, pp.68-69.

<sup>143</sup> Girard, C., Instituer l'espace de la contestation : la compétence du peuple et la régulation des médias, *Philosophiques*, 40(2), 2013, 399-432.

## **2. Des acteurs orfèvres et un espace civique d'un nouveau type**

Le signe du délitement et du rejet des idéologies politiques traditionnelles a été, en partie, l'émergence sous le second mandat d'Abdoulaye Wade d'une série de mouvements citoyens désireux d'apporter la rupture face aux politiques. Nous pouvons citer « Bès du niakk » du guide religieux Serigne Mansour Sy Djamil, « Fekkee ma ci boole » de l'artiste Youssou Ndour, « Taxaw Tem » de l'ancien émissaire des Nations Unies, Ibrahima Fall, « Yamale » de l'homme d'affaires Bara Tall, etc. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'idée d'occuper en profondeur le terrain des préoccupations quotidiennes et citoyennes revient comme un refrain dans le contexte d'émergence du mouvement « Y'en a marre »<sup>144</sup>.

Depuis sa création, le mouvement citoyen travail a façonné un Nouveau Type de Sénégalais (NTS), voire un Nouveau Type de Citoyen (NTC), en suscitant un « sursaut d'orgueil » notamment chez les jeunes. Il vise à provoquer un changement de comportements et de mentalités, de même qu'à amener le citoyen à être conscient de ses droits et devoirs. Le concept sert également à lutter contre les inégalités sociales, économiques et politiques, et à promouvoir de meilleures méthodes de gouvernance. Dans l'esprit des « Y'en a marristes », une telle vision invite subséquemment à une redéfinition radicale des rapports dialectiques entre l'État, la société, le citoyen et son environnement. Globalement, ces mouvements, rassemblant des jeunes originaires des milieux populaires, plaident entièrement pour une nouvelle « citoyenneté constructive » et de nouveaux moyens de participation sociale aux décisions publiques<sup>145</sup>. Alioune Badara Diop a bien raison de souligner que « la possibilité offerte à l'expression dissidente peut potentiellement entraîner l'émergence de mouvements sociaux organisés, lesquels distillent de nouveaux enjeux sensibles, jusque-là délibérément occultés par les médias officiels »<sup>146</sup>. Séverine Awenengo Dalberto pour sa

---

<sup>144</sup> Ibrahima Touré, « Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest : étude comparée des mouvements de contestation "Y'en a marre" au Sénégal et "Balai citoyen" au Burkina Faso », Op. Cit. pp.66.

<sup>145</sup> Ibidem



part soutient que « la force de « Y'en a marre » a certainement résidé dans sa capacité à incarner une nouvelle figure de la modernité, qui replate l'engagement et la citoyenneté au cœur des récits et imaginaires d'une part importante de la jeunesse »<sup>147</sup>.

On constate un foisonnement des mobilisations sociales et citoyennes menées par des collectifs de jeunes<sup>148</sup> : le mouvement Y'en a marre, le M23, le Cos/M23, le Forum civil, le Forum du justiciable, le Forum social sénégalais, le Gradec, le Cosce, la Pacte, l'Ong 3D, le Forum du justiciable, la Raddho, la Lsdh, le Congad. Ces mouvements ont en commun d'être mis sur les fonts baptismaux par des collectifs de jeunes, suite à une série de crises sociopolitiques<sup>149</sup> et économiques<sup>150</sup>.

Les jeunes mais surtout les mouvements citoyens dans lesquels ils cherchent à exercer des formes alternatives de participation socio-politique contribuent à la vivification de la démocratie par une posture de « sentinelles démocratiques » notamment lors des élections. Il se révèle ainsi nécessaire la mise en œuvre d'actions pour accroître taux de participation lors des élections chez les jeunes qui sont généralement brocardés comme se « plaignant beaucoup mais votant très peu ». Les mouvements d'affirmation

---

<sup>146</sup> Diop, A.-B., « Sénégal : les mouvements sociaux sous l'alternance », Alternatives Sud, vol. 17, 2010, p. 139-145.

<sup>147</sup> Dalberto, S., A., 2012, « De la rue aux urnes : la longue marche de la deuxième alternance au Sénégal », octobre, Disponible en version électronique à l'adresse suivante : [http://www.sciencespo.fr/cefi/sites/sciencespo.fr/cefi/files/art\\_svd.pdf](http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/cefi/files/art_svd.pdf). Page consultée le 8 mars 2014.

<sup>148</sup> Ibrahima Touré, « Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest : étude comparée des mouvements de contestation "Y'en a marre" au Sénégal et "Balai citoyen" au Burkina Faso », Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), Afrique et développement, Volume XLII, No. 2, 2017, pp. 57.

<sup>149</sup> Loada, A., « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'aprèsZongo », Politique africaine, la renaissance afro-asiatique ?, n° 76, 1999, p. 136-151 ; Diop, M.-C., (Éd.), Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le sopi à l'épreuve du pouvoir, Paris-Dakar, Karthala-CRES, Vol. 2, 2013.

<sup>150</sup> Diop, M.-C. (Éd.), Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale, Paris-Dakar, Karthala-CRES, Vol. 1, 2013; Daffé G. & Diagne, A., (Éds.), Le Sénégal face aux défis de la pauvreté. Les oubliés de la croissance, Paris et Dakar, Karthala, CRES et CREPOS, 2008.

citoyenne sont comme des caisses de résonance des jeunes, comme des structures de « contre-pouvoir comme des opposants de principe, des opposants de conscience visant la conquête et la sauvegarde d'acquis démocratiques ».

Les jeunes s'engagent dans des actions visant à prévenir l'éclatement de la violence en développant des initiatives pour instaurer une culture de la paix à travers des méthodes telles que les débats, les dialogues pour la paix, les dialogues religieux, l'éducation à la citoyenneté, le théâtre pédagogique et des sketches à la radio ou à la télévision, des événements sportifs, des festivals de musique, des campagnes de sensibilisation, des campagnes sur les médias sociaux, etc. Les jeunes cherchent ainsi à travers ces formes de participation à être des vecteurs de la paix, des catalyseurs du dialogue politique et des soldats de la paix. Les mouvements citoyens, souvent grâce à l'appui d'organisations vouées à la promotion de la paix cherchent ainsi à jouer à se mettre au service de la paix et à développer des initiatives de mobilisation populaire.

Les mouvements citoyens sénégalais se positionnent souvent comme modes de dénonciation et d'énonciation politiques chez les jeunes. En effet, l'on assiste à l'émergence de mouvements devenus des forces incontournables dans les épisodes de mobilisation socio-politique, à l'occasion de contestations politico-électorales, de manifestations de rue pour dénoncer des dérives politiques et pour réclamer un respect des règles du jeu démocratique, une réponse aux problèmes sociaux ou pour revendiquer des espaces socio-politiques apaisés qui passe notamment par une farouche lutte contre les modifications constitutionnelles à des fins partisans. Dans cette même veine, le vote féminin se révèle très puissant, mais il est très mal utilisé. L'action programmatique des organisations de la société civile et des partenaires internationaux constitue un apport substantiel à celle des Etats. En effet, face à la défaillance des Etats dans la plupart de ses secteurs d'intervention, les organisations de la société civile et les partenaires contribuent combler les écueils dans une perspective de co-production des

politiques publiques. La relative maturée démocratique de certains Etats, l'ancrage des institutions de la République et le niveau de conscience et d'engagement citoyen des populations produisent globalement un effet dissuasif à toute volonté politique d'aller à l'encontre des règles du jeu démocratique.

Sous le leadership d'ONG comme la RADDHO, le Forum civil, le Transparency international ou plus récemment Y'en a marre, de l'ONG 3D et du Cosce, les mouvements sociaux, enhardis par le soutien extérieur, s'attaquent aux violations des droits de l'homme, à la restriction des libertés publiques et obligent les pouvoirs publics à plus de transparence en promouvant la bonne gouvernance et le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Signe des temps : les diplomates occidentaux n'hésitent plus à sortir de leur devoir de réserve pour dénoncer publiquement les manquements aux principes intangibles de l'État de droit et de la démocratie. Ainsi se faisant l'écho des mouvements sociaux sénégalais, l'ambassadeur des États-Unis exhorte publiquement le président Wade à combattre la corruption au sommet de l'État tandis que l'ambassadeur d'Allemagne et le délégué de l'UE expriment ouvertement leurs réserves de voir les marchés passés par la présidence de la République soustraits au contrôle du nouveau code des marchés publics comme cela a été décidé récemment<sup>151</sup>.

L'une des particularités des nouveaux mouvements sociaux issus de la société civile qui essaient depuis l'alternance est qu'ils s'attaquent à des sujets tabous comme l'excision et l'exploitation de jeunes enfants « talibés » soumis à la mendicité. Sur ces deux questions sensibles qui interpellent l'islam, l'État du Sénégal a voté des lois d'interdiction, sous la pression des partenaires occidentaux et de la société civile. Le Sénégal est traversé par des crises multiformes et comme tout système politique, il est confronté à un renouvellement rapide des enjeux sociaux qui suscitent des mobilisations

---

<sup>151</sup> Alioune Badara DIOP, « Sénégal : les mouvements sociaux sous l'alternance », in François Polet (dir.), *État des résistances dans le Sud. Afrique, Alternatives Sud*, volume 17-2010/4, Paris, Syllepse: 139-145.

diverses visant à influencer le pouvoir et à réadapter constamment les équilibres de la démocratie représentative.

La société civile continue de jouer un rôle de premier plan dans les processus électoraux<sup>152</sup>. Elle est pour beaucoup sur la construction de l'exception sénégalaise en la matière. Le rôle des mouvements de jeunes dans les processus électoraux est resté remarquable autant en termes de mobilisation que d'innovation. A ce titre, l'engagement et l'innovation de certaines organisations de la société civile se sont révélés intéressants. La société civile est comptable grandement des acquis dans ce domaine déterminant lors de la phase préélectorale et proprement électorale : grande campagne de promotion à l'inscription des jeunes sur les listes électorales et leur participation active à l'élection, mise en place de plateforme web comme instrument de veille citoyenne, etc. Le dynamisme de la société civile la vaut, dans certains cas, des repréailles des tenants du pouvoir politique. C'est ainsi qu'en 2018, l'ONG Lead Afrique francophone, dont l'objectif est de « *développer en Afrique un leadership sensible au développement durable* » et qui est partenaire de Y en a marre, s'est vu retirer son agrément et ordonner la cessation immédiate de ses activités au Sénégal<sup>153</sup>.

Face à l'offensive des mouvements citoyens, l'Etat a opté de rétrécir l'espace public. Ainsi a-t-il brandi, lors des protestations meurtrières de mars 2021, la menace de retirer à l'ONG OSIWA son agrément du fait de son appui au Mouvement Y en a marre. « On assiste à une restriction de l'espace civique avec ce régime [du président Macky Sall] », selon Fadel Barro (du mouvement Y en a marre). Cependant, les associations sont « *déterminées à protéger l'espace civique* », a souligné un responsable de l'organisation Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (Raddho).

---

<sup>152</sup> On peut citer entre autres le Réseau Sénégalais des Observateurs Citoyens (RESOCIT) regroupant le Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Élections (COSCE) et l'Institut Gorée, la Commission Épiscopale Justice et Paix (CEJP) et la Plateforme des acteurs non étatiques associée à ENDA-DIAPOL, l'ONG 3D.

<sup>153</sup> Le ministre de l'intérieur d'alors, Monsieur Aly Ngouille Ndiaye, a justifié cette interdiction en accusant Y en a marre d'avoir reçu des financements illégaux, selon la presse locale.

Cette volonté politique est fortement mise en mal par la détermination des mouvements de jeunes et leur innovation. A ce titre, l'on peut donner l'exemple de la création du hashtag #FreeSenegal pour contourner les restrictions d'accès à internet, coupure de courant, brouillage des réseaux, mise sur écoute, etc. Selon son créateur, Pape Demba, il l'a « baptisé FreeSenegal, parce que les gens ne se sentaient plus libres chez eux. Les manifestations étaient interdites. Il y a des arrestations arbitraires. C'est un hashtag par le peuple et pour le peuple ». Cette innovation qui a mis à nu les mesures des autorités politiques côtoient d'autres hashtag tels que #liberezsonko, #AarSunuDémocratie, #Sunusenegal, #Kebetu, #Resistance, entre autres.

L'engagement des organisations de femmes n'est pas en reste. Le Caucus des femmes est né d'une volonté commune des femmes leaders, membres d'OSC ou de syndicats, et ou militantes de renforcer leur cadre d'action unitaire pour accompagner le processus du vote de la loi sur la parité et au-delà, de continuer à sensibiliser les populations sur ladite loi sur la parité et de veiller à son application rigoureuse. Le caucus des femmes vise ainsi à assurer l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources et à promouvoir l'égalité des droits et des chances. Plus spécifiquement, il a comme objectif, de promouvoir le vote de la loi sur la parité, de favoriser la prise de décisions et la planification pour un développement plus égalitaire et plus durable, de développer une stratégie de communication adaptée à nos valeurs culturelles et de veiller à l'appropriation collective de la loi sur la parité.

Le caucus des femmes a mené des actions de sensibilisation et de plaidoyer sur la loi sur la parité (rencontres avec les autorités étatiques et avec les leaders de partis politiques, et organisations de forums régionaux). Pour renforcer les capacités des femmes candidates aux élections, le Caucus organise également des sessions de formation en techniques d'expression axées sur la communication politique afin de permettre à ces dernières, de mieux convaincre l'électorat et d'être plus représentatives au niveau de

l'exécutif. Ces actions ont participé au vote et à l'application effective de la loi sur la parité élective qui s'est traduit par une évolution du nombre de femmes à l'Assemblée qui passe de 33 à 64 sur 150 sièges. Aujourd'hui même si le Sénégal n'est pas encore arrivé à une parité élective rigoureuse, on note une grande évolution dans l'histoire politique du Sénégal avec une réaffirmation de l'importance de la participation des femmes aux affaires publiques<sup>154</sup>.

En dépit de la loi sur la parité, la majorité des femmes est encore victime de violations de leurs droits et de marginalisation au plan politique et économique. C'est ce qui justifie l'engagement du Réseau National des jeunes femmes /filles leaders du Sénégal (RENAJELF / SENEGAL)

(RENAJELF), du Réseau Siggil Jigeen, de l'Association des femmes juristes, la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC), le Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO) et d'autres organisations comme le Mouvement Citoyen et le Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF). Ces organisations ont mené des activités de renforcement des capacités techniques et du leadership des jeunes filles engagées dans les partis politiques de sorte à les rendre capables de jouer efficacement le rôle de parlementaires ou de conseillère locale.

Au Sénégal, les jeunes femmes (âgées de 18 à 35 ans), en tant que femmes et tant que jeunes font face à une double marginalisation d'ordre sexiste et gérontocratique qui compromet sérieusement leurs perspectives de participation citoyenne et d'intégration économique et sociale. Le RENAJELF s'est constitué pour renforcer le leadership des jeunes femmes et leur permettrait d'aspirer à exercer leur droit à la représentation politique. Le réseau est confiant qu'après une série de formations et un accompagnement pour le plaidoyer, les jeunes femmes âgées de moins de 35 ans pourront ainsi utiliser la Loi sur la Parité pour accroître leur influence

---

<sup>154</sup> Cf. Oxfam, Rapport Gouvernance Sénégal.

dans la gouvernance économique au niveau national et local et leur présence dans les conseils locaux.

D'autres initiatives portées par la société civile participent à promouvoir la présence des femmes aux instances de décision, notamment au niveau local et à renforcer leurs capacités. La Fédération des Associations de Femmes Sénégalaises (FAFS) qui regroupe plus de 400 associations implantées dans tous les départements du Sénégal intervient dans plusieurs domaines liés essentiellement à l'amélioration des conditions des femmes tels que, la promotion des droits des femmes, la scolarisation des jeunes filles, l'accès des femmes aux crédits, la formation et le renforcement des capacités des femmes, la promotion de l'accès des femmes à l'emploi. La FAFS mène des actions de sensibilisation sur la santé reproductive, sur la planification familiale et le VIH/sida. L'association a mis en place des Groupements d'Épargne et de Crédit (GEC) dans chaque région avec l'aide d'une association de femmes noires américaines qui ont fourni des formations sur la gestion des projets. Ce crédit permet aux femmes de créer des activités créatrices de revenus.

A travers le programme « genre et éducation », la FAFS a mené des actions de renforcement des capacités et de sensibilisation au bénéfice des enseignants et des parents d'élèves afin de lutter contre la non scolarisation des jeunes filles et contre les discriminations dont elles peuvent être victimes. Avec ce programme, 75 enseignants ont été formés sur la psychologie de la jeune fille et sensibilisés sur les discriminations dont sont victimes ces dernières. Aussi, les parents d'élèves ont été sensibilisés sur l'utilité de mettre leurs filles dans des conditions qui leur permettent de rester à l'école. Ce programme a permis aux enseignants de prendre conscience de la différence de traitement entre les filles et les garçons au sein de l'école mais aussi au sein des familles (temps de travail domestique important des filles qui les empêche de pouvoir faire leur travail scolaire). Il a aussi permis le maintien de certaines jeunes filles à l'école et par là, dans certains cas aussi, a empêché des mariages précoces.

L'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD), organisation non gouvernementale internationale, travaille à apporter des changements majeurs dans la relation entre la migration, le leadership et le développement et à démontrer comment leur synergie peut favoriser et stimuler la structure de développement des pays africains. L'AMLD passe par la promotion de la recherche pratique, la formation et l'utilisation des leçons et expériences tirées d'une décennie de consultations aux niveaux international, régional, sous-régional et national sur les questions relatives à la migration, en mettant l'accent sur les liens entre migration et développement. L'alliance appuie les gouvernements, les OSC et les experts à prendre en charge le phénomène migratoire au bénéfice des processus de développement. Aussi, constitue-t-elle une plateforme d'échange et de formation sur la migration et le développement. L'engagement des organisations de femmes dans les processus de changement collectifs est de plus en plus déterminant.

Ici, il faut introduire la campagne particulièrement violente dont font l'objet les femmes sur des forums de discussion et sur les réseaux sociaux<sup>155</sup>. Lynchage collectif comme mode de distraction, arguments ad hominem et attaques ad personam y font la loi. La violence dans ce domaine défie les frontières de la brutalité<sup>156</sup> des mœurs (voir la liste des plans culs Thiès et Dakar partagée sur les réseaux sociaux avec les numéros de téléphone des jeunes filles concernés. On a parlé à Dakar de liste des 233 filles faciles). Les causes de la banalisation de la violence dans les conversations politiques du quotidien sont plus complexes qu'il n'y paraît au premier abord et dépassent largement la seule question de l'anonymat des internautes. Celle-ci présente des racines culturelles, tant les pratiques d'échange propres au web disposent de leurs propres codes, mais aussi sociales, quand l'agressivité en ligne se trouve des justifications morales<sup>157</sup>. Par ailleurs le traitement du débat civique dans les réseaux sociaux est encore très faible. La méthode de recherche de

---

<sup>155</sup> menaces de viol, chantage, appels au meurtre, divulgation d'adresse personnelle, diffusion de photographies et vidéos à caractère pornographique

<sup>156</sup> Romain Badouard, *Le désenchantement de l'Internet. Désinformation, rumeur, propagande*, FYP Editions, 2017.



L'observation participante sur des pages de réseaux sociaux telles que « T'es de Dalar Si... » (qui regroupe quelques un million trois cents jeunes), « Galsen Fun » (500 milles membres), « T'es de Mbour Si... » (23 milles membres) a permis d'abonner dans le sens. Cependant la page « Stop à l'incivisme des sénégalais » et « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » qui dénoncent les dérives inciviques des citoyens et posent des débats utiles. Mais quand c'est la corruption des forces de l'ordre qui est mis en cause, des autorités ne se fait pas attendre.

Par ailleurs, le mouvement associatif de base s'est fortement développé au Sénégal. Les structures communément appelées organisation communautaire de base (OCB) se singularisent par leur implication dans la gestion des affaires publiques locales. L'élargissement de la mobilisation et l'affirmation d'une « expertise locale populaire » constitue l'un des phénomènes les plus marquants. D'abord circonscrit à des actions ponctuelles de groupes restreints d'individus pour répondre à des besoins presque « particuliers », ce mouvement associatif s'est considérablement consolidé. Cette dynamique citoyenne s'est élargie au quartier, puis à des groupes de quartiers pour désormais s'établir à l'échelle des collectivités locales et même des territoires<sup>158</sup>. La même dynamique de consolidation et d'élargissement est également constatée du point de vue de leur domaine d'intervention. Même les organisations naguère spécialisées dans des secteurs « ludiques » ou le loisir comme le sport s'investissent désormais dans

---

<sup>157</sup> Cf. Patricia G. C. Rossini, « It's Not Deliberation (But That's OK)! Uncivil Discourse, Intolerance, and Online Political Talk », 67e conférence de l'International Communication Association, 28 mai 2017. Selon Patricia Rossini, les propos tenus par les internautes sont proportionnellement plus agressifs dans les sections commentaires des sites de médias que sur Facebook. L'hypothèse avancée par la chercheuse pour expliquer cette constatation est que les discussions dans les sections commentaires sont davantage orientées vers les questions de société ou les personnalités publiques, alors que sur les réseaux sociaux la dimension interpersonnelle de l'échange y prend plus d'importance. Pour le dire autrement, une communauté qui débat se montrera plus tolérante à l'égard d'un message vulgaire ou virulent si l'agressivité est tournée vers une personnalité publique ou un sujet de société, que si elle s'adresse directement à l'une des personnes qui participe à l'échange.

<sup>158</sup> Oxfam, Rapport Gouvernance Sénégal

le développement, à travers notamment l'économie sociale<sup>159</sup> ou l'économie solidaire<sup>160</sup>.

## **II. Rétrécissement de l'espace civique au Sénégal: Facteurs et Effets**

### **A. Les facteurs inhibiteurs**

Plusieurs facteurs contribuent à mitiger les efforts d'ouverture de l'espace civique, d'y exclure les jeunes et les femmes ou de leur cantonner dans des rôles et places relégués. Il s'agit de facteurs systémiques et de facteurs contingents.

#### **1. Des facteurs systémiques**

D'abord, au Sénégal, les jeunes et les femmes font face à une double marginalisation qui compromet sérieusement leurs perspectives de participation citoyenne et d'intégration économique et sociale. Il s'agit d'un facteur culturel lié à la marginalisation d'ordre sexiste et gérontocratique. Il est évident que la précarité économique des femmes, tout comme la violence domestique et politique qu'elles subissent impliquent que l'analyse s'inscrive dans le cadre théorique de la citoyenneté et des rapports sociaux fondés sur le sexe. On sait à quel point ces rapports asymétriques restent marqués par de nombreux mythes et sont pérennisés par la banalisation de comportements préjudiciables aux femmes et aux jeunes. Or le fait est que juridiquement le statut de la femme est étroitement lié à sa citoyenneté. Il s'agit d'aller au-delà des considérations honorifiques et symboliques pour asseoir le postulat politique du statut de la femme et des jeunes en démocratie.

---

<sup>159</sup> Avec les mutuelles, les coopératives etc.

<sup>160</sup> Notamment avec la lutte contre le chômage des jeunes, contre la marginalisation des femmes et autres couches vulnérables etc.

A cette fin deux défis doivent être relevés, notamment s'agissant des femmes. D'abord, l'État doit s'employer à élaborer un régime de droits qui protège légalement, constitutionnellement et judiciairement les droits humains des femmes, au même titre que les hommes. Ensuite il doit s'assurer que l'égalité de droits ne soit réduite à une réalité virtuelle, sans grande incidence sur le vécu des femmes. La notion de droits n'a de sens que si sa portée est universelle. Autrement dit la finalité d'un combat pour la construction du leadership féminin au Sénégal est d'arriver à faire admettre que la femme soit considérée comme une citoyenne à part entière, qui exerce un contrôle sur son intégrité physique, morale et spirituelle ; une citoyenne qui jouit pleinement du droit à la sécurité économique, du droit à la participation politique, du droit à la prise de décisions dans l'espace familial et social, du droit au leadership, du droit à l'autonomie.

Cela ne serait qu'entériner le principe de l'universalité des droits telle que déclinée dans moult conventions internationales ainsi que dans plusieurs instruments régionaux, entre autres : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration de Vienne, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Protocole à la Charte africaine relatif aux droits de la femme en Afrique. Plus fondamentalement la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU réitère le même principe, et capitalise sur les mutations sociales des rôles féminins et masculins survenues durant un conflit ou une crise, mutations qui renversent les idées préconçues sur la répartition sexospécifique des rôles dans la société, et qui prédisposent les femmes à l'égalité de droits, à condition qu'il y ait une reconnaissance politique et une consolidation de leurs acquis.

Cette perspective relève de la rationalité juridique et de la logique démocratique en ce sens qu'elle appelle à la codification juridique de l'égalité en droit et en dignité des citoyens autant que des citoyennes, principe qu'implique la reconnaissance de la légitimité d'un leadership féminin et la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour contourner les

barrières qu'une rationalité culturelle anachronique met à son efficacité. Le challenge des défenseurs des Droits fondamentaux est d'arriver, avec le précieux concours du juge constitutionnel, à déconstruire cette rationalité culturelle qui a pour elle la religion et l'histoire afin d'asseoir l'intelligibilité d'un leadership politique non automatiquement référé au sexe des acteurs. Mieux encore, le défi immédiat des instances délibératives des femmes leaders sénégalaises est d'arriver à accréditer la thèse d'une réinvention de la démocratie qui en ferait « (...) un concept constitutionnel opératoire, c'est-à-dire une règle de jugement des actes de l'État »<sup>161</sup>.

De même, la violence physique et structurelle à l'égard des femmes et des filles, socialement acceptée et donc banalisée, affecte leur participation dans les espaces civiques devant la faiblesse des garanties institutionnelles mises en place pour prévenir ou lutter contre celle-ci et devant permettre d'accroître leur engagement civique.

## **2. Des facteurs contingents**

La compétence et le manque d'expérience sont souvent évoqués comme motifs de relégation des femmes et des jeunes de l'espace public. Ces facteurs sont objectivement discutables et sont tributaire cependant du fait que la société les confine dans des espaces en marge les lieux de pouvoir et de décisions. La société traditionnelle sénégalaise, fortement patriarcale, réduit à la femme et aux jeunes hors de la « compétence politique »<sup>162</sup>, entendue

---

<sup>161</sup> L'une des difficultés auxquelles on se heurte dans les études sur le genre en Afrique est précisément l'énonciation politique même de la problématique « genre » du fait de l'absolutisme majoritaire des hommes. C'est pourquoi le contrôle de la constitutionnalité des lois doit être vu comme la conséquence logique de l'exigence démocratique moderne. Selon le constitutionnaliste D. ROUSSEAU, « (...) La représentation de la démocratie qui prévaut aujourd'hui est celle qui inclut le respect des droits de l'Homme, implique l'existence de droits et libertés au profit des individus, des groupes et des minorités, et suppose un système efficace de leur protection contre les décisions du pouvoir majoritaire. » Cf. Dominique ROUSSEAU, *Droit du contentieux constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., 2014, p. 552

<sup>162</sup> Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, 1979 ; *Le sens pratique*, Minuit, 1980. Voir également Daniel GAXIE, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978.

comme le sentiment d'être « socialement reconnu comme habilité à s'occuper des affaires politiques, à donner son opinion à leur propos et même à en modifier le cours »<sup>163</sup>. Cette division sociale du travail<sup>164</sup> est lié au caractère proprement politique de la compétence au sens où « être compétent », c'est avoir « le droit de juger ou de décider en certaines matières »<sup>165</sup>.

Les institutions de socialisation telles que la famille au premier chef, l'école qui ne joue pas pleine son rôle dans l'égalité-, les partis politiques, les associations, les confréries, sont donc grandement responsables en confinant les jeunes et les femmes aux marges des lieux de l'espace public, de libération de la voix publique et d'expression de la citoyenneté. Or ces deux catégories constituent les segments les plus importants de la société en termes de population active et de démographie.

Les organisations de femmes qui ont pour cheval de bataille l'idéal citoyen en subordonnent la réalisation à l'accès aux instances de décision souvent perçu comme seule panacée. Comme tout idéal, dont la réalisation tarde à se faire, de plus en plus de voix de femmes s'élèvent pour dire que « la démocratie et la citoyenneté n'assouissent pas la faim ». En effet le contexte de pauvreté caractérisé par sa féminisation milite plus en faveur d'une démarche qui se donne pour objectif essentiel de régler les problèmes de survie des femmes. Et cela a pour conséquence de provoquer des réactions de contestation et de lassitude de la part de femmes initialement charmées et mobilisées pour la revendication citoyenne dont la justesse et la force semblent amenuisées par les dures conditions de vie. Par ailleurs, les différents segments du mouvement des femmes, fonctionnant comme une pluralité de lieux d'énonciation et d'affirmation d'une existence effective semblent aujourd'hui

---

<sup>163</sup> BOURDIEU P., « Questions de politique », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 16, septembre 1977, p. 55-89.

<sup>164</sup> Emile Durkheim

<sup>165</sup> BLONDIAUX L., « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », Revue française de science politique, vol. 57, n° 6, décembre 2007, p.769.

cloisonnés. Ils semblent également inconscients des bénéfices qui peuvent découler d'une alliance stratégique basée sur une vision commune pouvant informer et construire leur devenir même si les catégories de femmes qui les composent constituent un ensemble hétérogène. Il est curieux de constater que le Conseil sénégalais des femmes (COSEF), qui est leader dans la revendication démocratique pour les femmes, n'entretienne aucun lien avec les puissants réseaux de femmes entrepreneures, femmes d'affaires des milieux formel et informel<sup>166</sup>.

## **B. Les effets délétères**

La double marginalisation d'ordre sexiste et gérontocratique des femmes et des jeunes au Sénégal a permis d'installer un écosystème timoré à toute transformation positive et des incertitudes démocratiques pathologiques.

### **1. Un écosystème timoré**

Traditionnellement, les « systèmes familiaux »<sup>167</sup> existant au Sénégal sont largement patriarcales et les bouleversements de la société liés à la modernité et à la globalisation ne cessent, sans beaucoup de succès, à les remettre en cause. Cependant, les opportunités de transformation sont étouffées par ce que la littérature anglo-saxonne appelle *the path dependency*. En effet, les ordres religieux et traditionnels qui opèrent au Sénégal, encore conservateurs, demeurent très frileux à la montée en puissance des femmes et des jeunes, perçus comme des agents remettant en cause l'ordre établi et promoteurs d'une nouvelle société inspirée à partir du modèle occidental. Une sorte de Front de résistance est donc constitué par les « gardiens du temple ».

Le contrat démocratique de la société sénégalaise repose essentiellement sur des socles socio-culturels qui relèguent les jeunes et les femmes au second

---

<sup>166</sup> Katy Cissé, « La revendication politique et citoyenne comme réponse à la marginalisation des femmes dans le développement : le cas du Sénégal »

<sup>167</sup> Au sens d'Emmanuel Todd

plan. Le bloc des droits déclaratoires et programmatiques des gouvernants, les interventions des OSC et ONG, les tentatives de percée de l'élite féminine sont encore faiblement robustes et persistants pour renégocier et reconstituer le contrat démocratique à partir d'une inclusion des jeunes et des femmes. Mais la question reste à savoir comment renégocier ce contrat démocratique en vue d'une hypothétique transformation si l'on sait que les institutions de socialisation ne subissent a priori le changement paradigmatique nécessaire ? Quoiqu'encore timide, « le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres »<sup>168</sup>.

## **2. Des incertitudes démocratiques**

On serait tenté d'affirmer d'entrée de jeu que la jeunesse et les femmes sont motrices de toute transformation de la société, fusse-t-elle démocratique. Elles en sont le vaisseau amiral. Confinées au second plan, elles dénudent toute démocratie ou tout projet de démocratie de ses chances de vitalité. Au Sénégal, la jeunesse a presque toujours entretenu des rapports « difficiles » avec les tenants du pouvoir politique. Les grandes protestations sous les différents régimes qui se sont succédé sont l'œuvre de la jeunesse. Qualifiée de « jeunesse malsaine » selon l'expression de l'ancien président de la République, Abdou Diouf, elle est toujours en première ligne pour défendre la démocratie sénégalaise<sup>169</sup>, en dépit de sa marginalisation.

Au même titre que les jeunes, les femmes sont également très actives dans la défense et la promotion de la démocratie, de la paix, de la cohésion sociale, du développement, etc. Elles aussi, reléguées au second plan, réduisent les possibilités de transformations.

---

<sup>168</sup> Antonio Gramsci, Cahiers de prison, 1983.

<sup>169</sup> On se souvient des manifestations contre le ticket présidentiel que voulait introduire l'ancien président Abdoulaye Wade, des manifestations de février-mars 2021, etc.

La jeunesse et les femmes jouent de plus en plus un rôle de vigie et exercent une forte pression sur les tenants du pouvoir politique. Elles constituent sans doute le rempart le plus efficace, le plus pratique et le plus économique qui existe pour défendre la démocratie et la gouvernance. L'expérience en a fait la révélation, ici et ailleurs. Ainsi, on peut dire que la démocratie sénégalaise est malade de sa marginalisation des jeunes et des femmes. Deux béquilles-locomotives qu'elle s'est défaites.

Sous la deuxième alternance politique, les rapports n'ont pas changé positivement, au contraire ils se sont beaucoup détériorés. Les indicateurs des agences de notation et de classement révèlent une démocratie sénégalaise de plus en plus en régression.

### **Classement par Démocratie<sup>170</sup>**

Rang	2015	2016	2017	2018	2019	2020
11 <sup>e</sup> Afrique	6,08	6,21	6,15	6,15	5,81	5,67
Démocratie pleine ( $\geq 8,01$ ) ; Démocratie imparfaite (7,01 – 8,00) ; (6,01 – 7,00) ; Régime hybride (5,01 – 6,00) ; (4,01 – 5,00) ; Régime autoritaire (3,01 – 4,00) ; ( $\leq 3,00$ )						

### **Classement par liberté de presse<sup>171</sup>**

Rang	2016	2017	2018	2019
6 <sup>e</sup> Afrique ; 49 <sup>e</sup> Monde	27,99	26,72	25,61	25,81
Situation bonne (0-15) ; Situation plutôt bonne (15-25) ; Problèmes sensibles (25-35) ; Situation difficile (35-55) ; Situation très grave $\geq 55$				

Source : Reporters sans frontières

<sup>170</sup> Voir : <https://atlasocio.com/classements/politique/democratie/classement-etats-par-indice-de-democratie-afrique.php>

<sup>171</sup> Les thématiques sur lesquelles portent le questionnaire sont : le pluralisme, l'indépendance des médias, l'environnement et l'autocensure, le cadre légal, la transparence et la qualité des infrastructures soutenant la production de l'information.



Dans son classement mondial Democracy Index de mars 2021, The Economist intelligence Unit (Eiu) classe le Sénégal au 86<sup>e</sup> rang, placé derrière Madagascar (85<sup>e</sup>) place. Le pays sort du top 10 africain du Democracy index (11<sup>e</sup> au plan africain) et est désormais considéré comme une démocratie hybride (à mi-chemin entre régime autoritaire et démocratie). De même, le classement de Freedom house déclassé le Sénégal des pays « libres », après qu'il ait perdu, dans la notation, 7 points entre 2017 et 2020. Dans ce classement de mars 2021, le Sénégal est désormais classé parmi les pays « partiellement libres ».

S'agissant de la liberté de presse, le classement mondial de Reporters sans frontières 2021 place le Sénégal à la 49<sup>e</sup> place, marquant ainsi un recul de deux place par rapport à 2020.

### **III. Acteurs, Tendances et dynamiques de l'engagement citoyen au Sénégal**

#### **A. Générations désenchantées, changements et blocs de résistance**

La pluralité des acteurs et la multitude des initiatives en faveur de la libération des voix des femmes et des jeunes s'inscrivent globalement dans un mouvement positif de transformation de la société sénégalaise. Toutefois, les pesanteurs socio-culturelles dont elles font face, constituent des blocs de résistance à la courbe du changement et freinent, par moments, le processus de distorsion du champ de la réalité.

Parmi les facteurs constitutifs de goulots d'étranglement, figurent au premier chef le portage, le positionnement et le pilotage spatéologiques des institutions républicaines en charge de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en faveur des femmes et des jeunes. En effet, le faisceau de Ministère, Directions, Services, Agences et Fonds mis en place par l'Etat du Sénégal se distingue principalement par le brouillage et l'éclatement institutionnels et le saupoudrage des interventions. S'agissant des interventions, elles s'inscrivent faiblement dans une politique globalement intégrée, avec une vision claire et

précise. Par conséquent, l'on remarque aisément leur faible impact en dépit de la volonté et de l'engagement des acteurs.

Ensuite, les institutions de socialisation, qu'il s'agisse de la famille, des partis politique, des établissements d'enseignement et de formation, etc., relèguent les femmes et les jeunes au second plan ; car, encore une fois, les normes sociales tournent autour de la gérontocratie et la phallocratie. Ainsi le leadership et la voix des femmes et des jeunes sont réprimés dès le jeune âge de ces deux catégories de la population. Ce qui a des conséquences sur leur manque de confiance ainsi que leur faible capacité d'initiative (y compris en termes d'auto-emploi).

Dans cette même veine, les socialisations traditionnelle (ethnique) et religieuse qui imprègnent fortement la société sénégalaise, reposent également sur la gérontocratie et la phallocratie. En sus, les curricula d'éducation et de formation de l'école laïque n'intègrent pas suffisamment l'expression des potentiels et le leadership féminins et juvéniles ; ils sont, au contraire, assez directifs. Ce qui gangrène globalement l'écosystème « femmes et jeunes » au Sénégal. Le cadre associatif et les mouvements sociaux restent ainsi les lieux d'expression privilégiés des potentiels des femmes et des jeunes. Mais permettent-ils d'opérer le « saut de tarzan » dans la libération des voix des femmes et des jeunes ?

Dans une autre optique, il y'a le désenchantement de la gouvernance démocratique qui devrait donner lieu à de formidables politiques publiques sensibles aux femmes et aux jeunes. Toutefois, ce désenchantement a eu un effet bénéfique par un sursaut d'orgueil positif et d'engagement citoyen de la part des femmes et des jeunes. En effet, les évolutions récentes de la société, l'émergence d'une classe moyenne chez les femmes et les jeunes, de même que le contact et les influences physiques ou virtuels avec les autres nations, ont favorisé l'éclosion d'une dissonance cognitive et d'une rhétorique discursive en faveur de la libération des voix des femmes et des jeunes. C'est ce contexte aussi qui a favorisé l'émergence et la floraison d'acteurs

intervenant dans la libération des voix des femmes et des jeunes ; lesquels ont pris d'assaut le « champ »<sup>172</sup> des mouvements sociaux.

En ce qui concerne enfin la place des femmes et des jeunes dans le champ politique, on constate des évolutions positives de leur participation et on peut trouver dans la politologie deux grandes approches explicatives : la théorie du déclin et la théorie du changement de valeurs. Roberto Stefan Foa et Yascha Mounk<sup>173</sup> considèrent que nous entrons dans une ère de démocratique deconsolidation (déconstruction de la démocratie) et que les jeunes générations en seraient le moteur. Ces nouveaux venus seraient moins attachés aux valeurs démocratiques que leurs aînés : « les citoyens sont de moins en moins satisfaits de leurs institutions ; ils sont de plus en plus nombreux à vouloir s'affranchir des institutions et des normes qui ont longtemps été considérées comme des éléments centrales de la démocratie ; et ils sont de plus en plus nombreux à être attirés par des formes de régimes alternatifs »<sup>174</sup>. La théorie du déclin se retrouve de manière moins structurée dans le travail de nombreux chercheurs qui analysent par exemple la montée de l'abstention comme le symptôme d'une crise civique.

D'autres chercheurs proposent une explication différente. Pour Ronald Inglehart<sup>175</sup>, le renouvellement générationnel est associé au passage d'une participation dirigée par les élites (par exemple à travers le vote) à une participation qui les conteste. Les citoyens sont de moins en moins enclins à n'être que des supporters, qui suivent les consignes des figures d'autorité et se contentent de la place secondaire qui leur est dévolue en démocratie représentative. Ils aspirent à prendre une part active en politique et

---

<sup>172</sup> Nous entendons ici le concept de champ au sens de Pierre Bourdieu.

<sup>173</sup> *Roberto Stefan Foa & Yascha Mounk*, « The Danger of Deconsolidation: The Democratic Disconnect », *Journal of democracy*, July 2016. Volume 27. Issue 3. Page Numbers 5-17; *Roberto Stefan Foa & Yascha Mounk*, « The signs of deconsolidation », *Journal of democracy*, January 2017. Volume 28. Issue 1. Page Numbers 5-16.

<sup>174</sup> *Roberto Stefan Foa & Yascha Mounk*, « The signs of deconsolidation », *Journal of democracy*, January 2017, Volume 28, p. 16.

<sup>175</sup> *Ronald Inglehart*, *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1977.

contestent notamment la légitimité des figures sociales et politiques à décider à leur place. Pour Pippa Norris<sup>176</sup>, les démocraties contemporaines évoluent vers une *politics of voices* (politique des voix) avec notamment l'émergence de citoyens critiques prompts à protester, mais très impliqués en politique. Russell Dalton<sup>177</sup> postule le remplacement d'une citoyenneté basée sur le devoir (notamment celui de voter et de rester à sa place) par une citoyenneté de l'engagement. Cliff Zukin<sup>178</sup> déduit de ses enquêtes que les jeunes citoyens préfèrent désormais s'engager fortement dans leurs communautés. Et une récente étude menée par Jan Zilinsky<sup>179</sup> démontre qu'indépendamment de leur manière de participer, le soutien des citoyens (et notamment des jeunes citoyens) à la démocratie est loin de s'éroder. Cette saisissante synthèse est de Tiberj<sup>180</sup>.

## **B. La constellation des principaux acteurs<sup>181</sup>**

Le consensus de la neutralité des ONG s'était déjà fissuré dès les premiers errements politiques et économiques du régime libéral comme l'illustre le contraste entre la tonalité diplomatique déclinée dans la plateforme des ONG européennes, créée à Dakar le 15 octobre 2002, et celle résolument engagée du CONGAD qui s'assume comme une composante irréductible de

---

<sup>176</sup> Pippa Norris, *Critical Citizens: Global Support for Democratic Government*, 1999.

<sup>177</sup> Dalton RJ. « The Quantity and the Quality of Party Systems: Party System Polarization, Its Measurement, and Its Consequences », *Comparative Political Studies*. 2008;41(7):899-920.

<sup>178</sup> Cliff Zukin, Scott Keeter, Molly Andolina, Krista Jenkins, and Michael X. Delli Carpini, *A New Engagement? : Political Participation, Civic Life, and the Changing American Citizen*, 2006.

<sup>179</sup> Jan Zilinsky, « Democratic deconsolidation revisited: Young Europeans are not dissatisfied with democracy », 2019.

<sup>180</sup> Vincent Tiberj, « Trop apathiques ou trop remuants ? Générations et participation politique », in Laurent Lardeux et Vincent Tiberj (Dir), *Générations désenchantées ? Jeunes et démocratie*, Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, La Documentation Française, 2021, p.146.

<sup>181</sup> Cette partie s'est fortement enrichi des travaux du Professeur Alioune Badara Diop : Diop, A.-B., « Sénégal : les mouvements sociaux sous l'alternance », *Alternatives Sud*, vol. 17, 2010, p. 139-145 ; Alioune Badara Diop, « Société civile et gouvernance démocratique : enjeux de pouvoir et pouvoirs en jeu. »

la société civile : « Les organisations non gouvernementales (O.N.G.) sont l'expression d'une partie de la société civile qui a choisi de s'engager dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités et la promotion d'un développement durable et équitable. Elles se caractérisent notamment par leur statut d'association à but non lucratif, par leurs actions de proximité basées sur la citoyenneté, la solidarité, la démocratie et le développement durable, et leurs modes d'intervention en synergie avec les autres acteurs étatiques, associatifs et privés et les collectivités locales » ; « [...] Le CONGAD (Collectif national des organisations d'appui au développement créé en 1982 et se réclamant aujourd'hui de plus de 500 ONG membres) est un cadre de coordination et de représentation des ONG et une composante du mouvement associatif sénégalais dont la mission est de promouvoir le renforcement des capacités de ses membres, le dialogue politique, social, culturel et le plaidoyer sur les questions de développement qui interpellent la société civile. Pour le CONGAD, la société civile est constituée par l'ensemble des organisations populaires plus ou moins structurées qui ont pris conscience d'elles-mêmes dans la défense des intérêts des populations et tendent à s'ériger en contre-pouvoirs face aux dérives de l'Etat du grand capital, du militarisme et des politiciens. Ni princes, ni marchands, mais des citoyens simplement conscients et acteurs ».

Le travail du Groupe d'étude et de recherches constitutionnelles et politiques (GERCOP) tend à montrer que la « nébuleuse agissante » de la société civile couvre plusieurs secteurs qui vont des coalitions de partis (Front Siggil Sénégal, Bennoo Siggil Sénégal, CAP21) aux médias privés qui revendiquent jalousement la liberté de ton et la neutralité politique (Walfadjri, Sud Quotidien, Le Quotidien - sous Wade -), en passant par les ONG affiliées à et/ou mandatées par la société civile des démocraties occidentales (RADDHO, Forum Civil, Transparency International, Amnesty International, ONDH, etc.), la Confédération nationale des travailleurs (CNTS), l'Union des commerçants (UNACOIS), l'Union des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS), le Conseil sénégalais des femmes (COSEF), le conseil national du patronat (CNP), le Conseil national des

entrepreneurs (CNES), le mouvement des entreprises du Sénégal (MEDS), les associations de défense des consommateurs (ASCOSEN, S.O.S. Consommateurs), et enfin les « foyers ardents » des marabouts politiquement engagés, qui produisent un discours de stigmatisation ou de soutien – selon les enjeux du moment qui déterminent les humeurs, les affinités électives ou les inimitiés farouches avec le pouvoir – du régime issu de l'alternance, répercuté religieusement par une frange de la société civile constituée du « public caché » de leurs disciples et prosélytes zélés<sup>182</sup>.

Cette hétérogénéité téléologique des entités se réclamant de la « société civile » pose problème et amoindrit l'intelligibilité et la portée pratique du discours d'autodifférenciation qu'elle exprime vis-à-vis de l'État et de la sphère partisane ; le caractère composite et flou de la plateforme d'action recèle des contradictions insolubles qui portent en germe l'impuissance atavique de ses acteurs réduits à une « fonction tribunitienne » inaudible et usurpée<sup>183</sup>.

On peut en effet s'interroger sur l'impact des mobilisations multiformes des organisations de la société civile si l'on sait que les idéaux de démocratie, de liberté et d'État de droit qu'elle prône n'ont jamais été aussi bafoués et remis en cause qu'ils ne le sont depuis les deux alternances politiques<sup>184</sup>. À quoi

---

<sup>182</sup> Nous empruntons cette expression à Linda Beck qui évoque un « hidden public » à propos de l'impact des réseaux de patronage féminins sur la démocratisation au Sénégal. Sur la riche contribution de cette politologue américaine à l'analyse de la démocratie au Sénégal, Cf. notamment, Linda J. Beck, « Democratization and the 'Hidden Public' : The Impact of Patronage Networks on Senegalese Women », *Comparative Politics*, 35(1), 2003, p.147-169 ; « Patrimonial Democrats : Incremental Reform and the Obstacles to Consolidating Democracy in Senegal », *Canadian Journal of African Studies*, 31(1), 1997, p.1-31 ; « Reining in the Marabouts ? Democratization and Local Governance in Senegal », *African Affairs*, vol.100, 2001, p. 601-621 ; « Le clientélisme au Sénégal: un adieu sans regret? », dans Momar-C. Diop (éd), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, p. 529-549. Sur la problématique religieuse et l'amorce timide d'un processus qui questionne l'hypothèque qu'elle faisait peser sur la démocratie, lire la réflexion stimulante de Leonardo A. Villalon, « Generational Changes, Political Stagnation, and the Evolving Dynamics of Religion and Politics in Senegal », *AfricaToday*, 54(4), 2008, p.130-147.

<sup>183</sup> C'est du moins la lecture que l'on peut faire de la thèse défendue notamment par Habibatu Sow Dia, *État et société civile au Sénégal*, coll. « Berliner Studien zur Politik in Afrika », vol.14, 2007.

faut-il imputer cette régression démocratique et la violation des libertés politiques ? Le discours de la société civile est à cet égard plus objectif et mieux argumenté historiquement que ne l'est celui de l'opposition notamment socialiste, qui se contente d'accuser Wade et son régime de perpétrer des forfaits antidémocratiques et liberticides dont elle-même s'était rendu coupable durant les années Senghor et Diouf.

En effet, la « crise » de la démocratie au Sénégal ne date pas des années 2000 comme aimerait le faire croire l'opposition. L'élection de Wade au second tour – après avoir été largement devancé par Diouf au premier – et l'obligation morale dans laquelle il s'est trouvé ensuite de former une alliance stratégique avec Niasse (qui a reporté « ses » 17% obtenus au premier tour sur Wade) pour consolider les assises d'une légitimité fragile, semblent avoir précipité la résurgence d'un mode de gouvernance éprouvé sous le régime socialiste et qui avait garanti sa pérennité : la mainmise du parti sur l'État, l'instrumentalisation de la loi et de la justice, un autoritarisme pas trop brutal pour contenir l'opposition et dissuader les mouvements protestataires, et enfin, sur un registre culturel et psychologique, la manipulation subtile du rapport de force ethnico-religieux favorable au bassin arachidier<sup>185</sup>. C'est pourquoi les pratiques discursives de la « société civile » depuis l'alternance mettent l'accent sur l'impératif d'une « gouvernance légitime » qui est au cœur même du Pacte républicain. L'enjeu d'une refondation de l'État est posé en termes de « contrat social », de « contrat citoyen ». Dans ces conditions, il s'agit pour la société civile, qui se veut arbitre neutre du jeu démocratique, d'instituer un cadre d'expression critique bien compris qui désamorce le potentiel crisogène des discours extrémistes, de bannir toute atteinte aux principes supra constitutionnels afin de prévenir les risques incontrôlables d'un exit option.<sup>186</sup>

---

<sup>184</sup> En 2008, le rapport de la Brookings Institution de Washington DC, qui analyse les capacités de l'État à fournir la sécurité, le bien-être social, le confort économique et social, en plus de garantir la stabilité politique, plaçait le Sénégal parmi les pays « à faiblesse critique ». Le Sénégal a chuté dans le classement Freedom House du 12 janvier 2009 qui fait état d'un « glissement de la liberté » qui lui vaut de passer du camp des Nations libres à celui des Nations qui ne le sont que partiellement. Cf. « Atteintes aux libertés, instabilités politique et économique : le Sénégal dans un état critique », *Le Quotidien*, 17 février 2009.

Bref, si la société civile tire la sonnette d'alarme et offre sa médiation pour colmater les brèches ouvertes par l'instrumentalisation machiavélique des ressorts sociaux – notamment confrériques – du pouvoir depuis 2000, c'est qu'elle appréhende qu'une telle tendance n'ouvre la voie à une fragmentation irrémédiable de l'État-nation, et donc à une logique fractionniste du cadre unitaire d'expression de la souveraineté nationale<sup>187</sup>. La surcharge de

---

<sup>185</sup> Le leader du Forum Civil, abonde clairement dans ce sens en imputant les dysfonctionnements de la démocratie et les crises politiques, notamment celle de Casamance, à une crise structurelle du mode de gouvernance institutionnelle de l'État et à des pratiques politiques rédhitoires donnant lieu à une « inclusivité sélective » devenue plus manifeste sous le régime de l'alternance. Sans parler explicitement d'un modèle islamo-wolof, comme Mamadou Diouf, les éléments d'analyse historique qu'il avance à l'appui de sa thèse renforcent la pertinence de ce paradigme : « l'embryon qui a servi de constitution à l'État vient du bassin arachidier où s'était concentré le projet colonial », « les ethnies qui vivaient dans cet espace ont été privilégiées par rapport à celles qui étaient dans la périphérie », « pendant ce temps il y avait eu peu de transformations politiques, sociales et économiques dans la périphérie du Sénégal. Ce qui fait que depuis l'indépendance, les créateurs de partis politiques, les chefs de partis politiques, depuis Galandou Diouf (14 septembre 1875-6 août 1941) et Blaise Diagne (13 octobre 1872-11 mai 1934), nous viennent du bassin arachidier », « ce sont eux qui ont capturé l'État à l'indépendance et qui lui ont donné une connotation presque externe aussi ». Mbodj conclut en soulignant que les impairs notés dans la gouvernance démocratique du Sénégal depuis l'alternance sont certes imputables à Wade et à son style de gouvernance mais aussi à ses prédécesseurs qui ont entériné aveuglément les logiques d'externalité qui informaient l'État postcolonial et voulu inscrire la légitimation formelle de leur magistère sur un registre constitutionnel calqué sur celui de la France et donc hétérodoxe. Cf. Mouhamadou Mbodj : « Le conflit casamançais tire son origine d'une mauvaise gestion de l'État », site web du Forum Civil, jeudi 25 janvier 2007. Pour une analyse juridico-institutionnelle contrastée de la problématique de la gouvernance, en ce qu'elle ne questionne pas la viabilité de la « formule institutionnelle » de l'État, lire Malick Tamberou, « Bonne gouvernance et développement », Dakar, publications de la RADDHO, mars 2004, p. 17-18.

<sup>186</sup> Dans le cas sénégalais l'option de la « sortie » est illustrée par l'exemple extrême de l'irrédentisme casamançais. Les défections enregistrées au sein du PS, après le congrès de 1996, même si elles ont engendré passablement la cristallisation du soutien ethnique au profit de l'URD de Djibo L. Kâ aux législatives de 1998, débouchent tout au plus sur la reconfiguration du champ politique dans le sens d'un rééquilibrage des rapports de force qui a rendu l'alternance probable. Sur les applications de ce modèle théorique de Hirschman, cf. Raymond Boudon, *La logique du social*, Paris, Hachette Pluriel, 1979, p. 62-64 ; Albert Hirschman, Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, Cyril Lemieux, « Vertus et limites de la prise de parole en public. Entretien avec Albert Hirschman », *Politix*, vol. 8, no 31, 1995, p. 20-29 ; enfin dans une perspective comparative plus large qui introduit à la problématique de l'opinion publique en démocratie, Cf. Guillermo O'Donnell, « On the Convergence of Hirschman's Exit, Voice and Loyalty and Shifting Involvements », in Foxley (A.) et al., dir., *Development, Democracy and the Art of Trespassing : Essays in Honor of Albert O. Hirschman*, Notre Dame (Indiana), University of Notre Dame Press, 1986.



revendications particularistes de type ethnico-religieux ou territoriaux, et la polarisation politique consécutive à l'extrémisme des leaders qui en sont les porte-étendards, conduiraient fatalement à l'implosion du système politique. Les consensus fondateurs de la démocratie républicaine sont remis en cause, les équilibres précaires qu'ils avaient institués condamnés à voler en éclats si les espaces de dissidence – ouverts par des idéo-logiques ethno-religieuses, réducteurs de complexité – venaient à être institutionnalisés<sup>188</sup>. Les acteurs politiques évitent de soulever explicitement des griefs sensibles qui ne soient pas liés à la gouvernance institutionnelle et aux règles du jeu électoral. Leurs pratiques discursives se focalisent ainsi sur la « gouvernance libérale »<sup>189</sup>.

Cette partie est complétée par celle qui traite ci-haut des acteurs orfèvres et un nouveau type d'espace public ; elles s'articulent et s'enrichissent mutuellement.

---

<sup>187</sup> En guise de parallélisme, Augustin Loada montre comment le mouvement « Trop c'est trop », catalyseur du changement politique, a imposé le critère empirique de « l'engagement contre l'autoritarisme et la négation des droits humains » comme droit d'entrée dans la « société civile ». La complexification des enjeux de la démocratie en conjoncture de crise contribue à brouiller le politique et rend difficile la posture de neutralité de la société civile qui risque de voir « sa crédibilité mise en jeu », comme dans le cas des ONG jusqu'alors réticentes à discourir sur le politique, au lendemain de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo. Cf. Augustin Loada, « Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après-Zongo », *Politique africaine*, no76, décembre 1999, p. 141.

<sup>188</sup> Fred Constant souligne que « l'influence de la variable ethno-religieuse dans l'émergence des loyautés politiques (...) apparaît plutôt comme une toile de fond anthropologique que comme un vecteur de manipulation politique directe. Elle fournit (...) des symboles de références et de condensation qui participent à la formation d'organisations symboliques, caractéristiques de représentations ou de conceptualisations du politique », art.cit. p. 50-53. Un exemple d'instrumentalisation politique d'une idéo-logique religieuse est fourni par la figure controversée de Cheikh Béthio Thioune qui déclare : « Celui qui me met entre parenthèses ne sera jamais président du Sénégal, parce que j'ai le monde qui vote ». Cf. « Mouridisme : la force de Béthio, une réalité », *Le Pop*, lundi 11 août 2008, p.6.

<sup>189</sup> Cf. par exemple, « Interview. Ousmane Tanor Dieng, SG du parti socialiste diagnostique la gouvernance libérale », *Le Quotidien*, 13 février 2009. Le leader des socialistes affirme que « la racine du mal c'est Abdoulaye Wade et son système »

## **C. Les domaines civiques (des)investis**

Les mouvements sociaux juvéniles, coalisés ou non, sont au cœur de la vitalité démocratique du continent. Ils s'identifient comme de véritables contre-pouvoirs et engagé, individuellement et collectivement, en fonction des opportunités et des contraintes du moment, les citoyens dans des systèmes de valeurs nouveaux. Et ceci, en vue, non seulement, d'une re-fondation politique mais aussi d'un changement social pour le développement. Ces mouvements constituent, en outre, des fenêtres d'opportunité permettant non seulement, à la démocratie sénégalaises de trouver de nouvelles énergies, mais également de se donner de nouveaux circuits de représentation<sup>190</sup>.

Les jeunes n'hésitent plus à relever les défis de leur autonomisation, à se positionner comme des acteurs centraux des combats pour la paix, l'éthique, la citoyenneté et le développement. C'est surtout dans le domaine politico-institutionnel, notamment autour de la question électorale et « des problématiques de succession ou d'alternance »<sup>191</sup>, que l'action de ces collectifs de jeunes a été la plus marquée et la plus médiatisée<sup>192</sup>.

Au niveau local, l'animation citoyenne, dans les formes que nous connaissons le mieux en matière de plaidoyer et de revendication, sont pour la plupart des branches décentralisées de certaines structures de renom au niveau national: le Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) , du Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré (CIJ-RADI), ou le Forum

---

<sup>190</sup> Ibrahima Touré, « Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest : étude comparée des mouvements de contestation "Y'en a marre" au Sénégal et "Balai citoyen" au Burkina Faso », Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), Afrique et développement, Volume XLII, No. 2, 2017, pp. 57.

<sup>191</sup> Banegas, R., « Afrique de l'Ouest : des crises de la citoyenneté », octobre 2012, disponible en version électronique à l'adresse suivante : [http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/art\\_introrb.pdf](http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/art_introrb.pdf).

<sup>192</sup> Ibrahima Touré, « Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest : étude comparée des mouvements de contestation "Y'en a marre" au Sénégal et "Balai citoyen" au Burkina Faso », Op. Cit, p.58.

Civil qui compte actuellement 92 antennes ( sections locales) à travers le pays. Les organisations communautaires locales de souche (dahira, groupements féminins, associations de jeunes, associations des chefs de quartiers) sont souvent absentes des sphères opèrent ces organisations ou alors elles se cantonnent : des rôles d'intermédiaires ou même assez souvent de bénéficiaires /cibles par ces organisations dites nationales et décentralisées.

S'agissant des femmes, à côté des chantiers de la parité et de l'égalité citoyenne, il y'a aussi l'engagement des organisations de femmes pour leur autonomisation, leur participation politique, toutes choses déjà traité.

## **Conclusion**

Robert Castel soulignait dans « Les marginaux dans l'histoire »<sup>193</sup> combien ceux qui n'avaient pu trouver leur place avaient été les hérauts de mode de vie et d'organisation politique alternatifs, le plus souvent envisagés sous l'angle de la subversion morale ou sociale par les sociétés de leur temps.

Au Sénégal, la double marginalisation dans l'espace public que subissent les femmes et les jeunes, fondée sur le sexisme et la gérontocratie, est de nos jours rudement mise en mal par les forces structurelles et contingentes du changement. Les équilibres du contrat social et du pacte démocratique vacillent, la méfiance et la défiance s'installent entre les forces antagonistes (forces du changement et forces conservatrices).

---

<sup>193</sup> Article de Robert Castel republié récemment dans *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut des individus*, Paris, Seuil, 2009.

## **CHAPITRE 3 : LES FEMMES ET LES JEUNES DANS LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE. REPENSER LEUR INCLUSION ET LEUR PARTICIPATION AU MALI**

**Dr. Fousseyni DOUMBIA**

### **Introduction**

La présente réflexion qui porte sur l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique se consacrera au seul cas du Mali. Cela ne saurait exclure une possible ouverture vers d'autres pays ou organisations qui se sont remarquablement distingués en matière de protection et d'enracinement du droit de la femme et des jeunes.

Il faut rappeler que dès la période précoloniale au Mali, les femmes et les jeunes ont été toujours associés à la gestion de la cité. Il suffit de se référer à la Charte du mandé ou à la Charte de Kurugan fuga pour s'en rendre compte.

Pendant la colonisation, la contribution des femmes et des jeunes a été remarquable dans la lutte pour l'indépendance du Mali. Ces derniers suivirent le mouvement général et à en occuper la tête dans certains cas. La femme participera au côté des jeunes activement à la lutte nationale avec foi et détermination et s'est révélée digne de la confiance placée en elle.

Aujourd'hui, la place des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique au Mali soulève deux ordres de questions. Tout d'abord existe-il encore des spécificités de leur comportement électoral ou politique ? On observe en général une tendance à la convergence des attitudes entre jeunes et femmes, tant en ce qui concerne l'abstentionnisme que la répartition des suffrages. Deuxième question : comment expliquer la persistance d'une forte

sous-représentation des femmes et des jeunes dans les postes de responsabilité au Mali ?

Dès lors, dans un contexte où les mentalités n'ont pas encore suffisamment bougé en faveur de l'implication effective et efficiente des femmes et des jeunes dans la gouvernance active du Mali, une telle réflexion ne peut que soulever une question principale à savoir : comment les mécanismes d'inclusion et de participation des jeunes et des femmes ont-ils évolué dans ce pays au cours de ces dernières années ?

Il y a lieu aussi de se demander comment les dirigeants de ce monde et du Mali réagissent par rapport à la condition de la femme et du jeune.

Dans cet ordre d'idée, l'arsenal de textes législatifs et réglementaires mis en place depuis l'accession du Mali à l'indépendance, témoigne de la volonté inébranlable des gouvernements de ce pays de conjurer certaines inégalités politiques liées aux mentalités traditionnelles et qui, en étouffant la personnalité de la femme et du jeune, servent de freins à leur implication effective dans la gouvernance démocratique du pays.

Ces motivations donnent la mesure des différentes innovations à la suite de l'adoption des différentes législations de 1960 à nos jours, portant statut de la femme dans ce pays et programmes de développement en faveur des jeunes.

En effet, la teneur des discours diffusés çà et là prouve si besoin les préoccupations de certains acteurs à mettre en place ou à renforcer des mécanismes de protection ou de promotion des jeunes et des femmes.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la présente réflexion qui se propose de revisiter dans un esprit critique les conditions dans lesquelles les femmes et les jeunes sont impliquées dans la gouvernance du Mali avec des propositions allant dans le sens de leur effectivité.

Elle nous offrira l'opportunité de mener une analyse approfondie sur le sujet dans le but de s'enquérir sur le niveau réel de la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances électives et politiques au Mali. Il s'agit en d'autres termes de s'interroger sur l'effectivité de la participation et de l'inclusion de la femme et des jeunes dans la vie politique de ce pays.

Dans cette perspective, des propositions permettront à tous les acteurs concernés de faire le diagnostic en vue d'une solution meilleure à la problématique que soulève la question de l'inclusion et de la participation des femmes et des jeunes dans la vie politique active.

## **I. Évaluation du dispositif participatif et inclusif des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique**

De nos jours, il existe de plus en plus de revendications en faveur de l'implication des femmes et des jeunes dans la vie politique active. C'est ainsi que l'on se préoccupe assez du rôle de la femme et des jeunes dans la construction de la jeune démocratie malienne. Placés au cœur du progrès dans la société, ces catégories de couches sociales pouvaient laisser personne indifférente, car faisant l'objet de plusieurs sollicitudes constantes dans la société. Toutefois, cette sollicitude demeure toutefois théorique ou superficielle, eu égard à leur faible représentativité dans les instances de décision.

Au cours de la période de lutte contre le système colonial, contre ses abus et pour l'indépendance, une seule femme lettrée s'est distinguée sur le plan politique au Mali. Il s'agit d'Aoua Kéita, une femme sortie de l'école de médecine et de pharmacie de Dakar en 1931. Elle était l'unique femme députée de l'Assemblée législative de la République soudanaise de 1859 à 1960 et de la première législature de la République du Mali de 1960 à 1964. Une autre femme, Namissa Touré va la rejoindre plus tard au parlement à la

suite des élections de 1964. Toutes deux ont été des victimes après de la révolution active de 1967<sup>194</sup>.

Une évolution notable est enregistrée depuis l'indépendance, sous l'impulsion du régime socialiste de Modibo Kéita, en faveur des femmes. Les populations féminines vont être mobilisées au même titre que les hommes pour des tâches collectives et postes politiques. Le parti unique de fait de l'USRDA admit le principe de leur intégration à tous les niveaux de l'organisation, de la cellule de base aux échelons les plus élevés. Malgré le poids la tradition<sup>195</sup> qui pèse encore sur elles, celles – ci participaient théoriquement à toutes les discussions au niveau des instances du parti.

Le coup d'État de 1968 n'eut pas permis de mettre un terme à la participation active des femmes à la chose publique, ni à leur intérêt pour celle – ci, malgré une désaffection générale de la population à l'égard des institutions politiques. Sur le plan national par exemple, une Commission Sociale des Femmes avait été créée par le Parti, à côté d'autres grandes commissions, comme celle de l'information, des finances, etc. Cette structure qui n'était pas un parti ni la branche féminine du Parti, s'était donné la tâche d'animer les activités politiques et autres, concernant les femmes. Elle eut également pour mission de réfléchir sur les questions et les problèmes les concernant, et pour lesquels des solutions devraient être trouvées. En dehors de quelques difficultés, elle a eu quand même le mérite d'engager une action extrêmement positive dans le pays, en permettant ainsi aux hommes et aux femmes de prendre conscience des nouveaux défis auxquels les femmes du Mali sont confrontées<sup>196</sup>.

---

<sup>194</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015,p. 79.

<sup>195</sup> Il fit rapporter par exemple que dans un quartier de la région de Bamako, une femme fut désignée par les habitants pour être la responsable du comité du quartier, mais qu'elle refusa par respect pour son mari, à qui elle suggéra que la charge fut confiée. Voir BAZIN – TARDIEU (D), Femmes du Mali, éditions Leméac, Québec, 1975,p. 116.

<sup>196</sup> BAZIN – TARDIEU (D), Femmes du Mali, éditions Leméac, Québec, 1975,p. 116.

En 1991, les femmes et les jeunes ont joué un rôle de premier plan dans la révolution démocratique au Mali. La contribution des femmes a été déterminante dans la chute de la dictature du Président Moussa Traoré, le 26 mars 1991, au pouvoir depuis 23 ans. Principales victimes de la répression du vendredi 22 mars dénommée « le vendredi noir », les femmes ont payé un lourd tribut à l'avènement de la démocratie au Mali<sup>197</sup>.

La participation des femmes et des jeunes à l'avènement de la Troisième République ainsi qu'à la restauration du multipartisme intégral et de la démocratie au Mali est ainsi considérable. C'est ainsi que depuis le renouveau démocratique intervenu en 1992, le parlement malien est devenu plus ouvert aux femmes et aux jeunes, même s'il reste à constater que ces derniers n'ont pas été récompensés à leur juste mérite<sup>198</sup>.

La problématique de l'inclusion et de la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique reste toujours posée au Mali en dépit de quelques avancées considérables.

Le Mali a signé et ratifié un certain nombre d'instruments juridiques internationaux ayant pour objet la garantie et la promotion des droits des femmes et des jeunes et leur participation significative dans la vie politique. En vue de garantir son engagement envers ces différents instruments, le Mali a consacré dans le préambule de sa Constitution une référence expresse à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Pourtant, bien que représentantes plus de la moitié de la population, il ressort que les femmes ne sont pas qualitativement et quantitativement présentes dans l'espace politique malien. Les femmes, bien qu'étant fortement engagées dans les formations politiques, ne sont pas bien représentées ni au

---

<sup>197</sup> Voir Mars des femmes 1991, Chronique d'une révolution malienne, édition Cauris livres, Bamako, 2016. MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015, p. 78.

<sup>198</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015, p. 78.



Gouvernement, ni au Parlement ni dans les organes des collectivités locales, etc.

## **II. La représentativité par femmes et par jeunes dans la gouvernance démocratique**

Par rapport à la représentation aux postes électifs et nominatifs, la participation des femmes et des jeunes connaît certes des avancées mais la situation revêt encore beaucoup d'injustices dans la représentation.

### **A. LA REPRESENTATIVITE A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Le Parlement du Mali comprend une chambre unique appelée Assemblée nationale.

En ce qui concerne les femmes, une analyse de la situation d'ensemble montre qu'elles sont, dans leur grande majorité, très jeunes. Elles sont généralement actives dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat.

Très peu lettrées, au sein d'une population majoritairement analphabète, les femmes n'occupent que près de 11% des postes de responsabilité dans les instances de prises de décision<sup>199</sup>. En conséquence de cette situation, elles participent peu à la prise de décision.

#### **a. LA REPRESENTATIVITE PAR FEMMES**

Sous la Deuxième République, la représentativité des femmes au Parlement était peu significative. Elles étaient deux au cours des deux (2) premières élections législatives de la Deuxième République, trois (3) à la troisième et cinq (5) à la quatrième législature<sup>200</sup>.

---

<sup>199</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015, p. 78

<sup>200</sup> Voir MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015, p. 79.

Il faut toutefois, préciser qu'au cours de la Première et de la Deuxième République, le système de parti unique de fait et de droit, les élections législatives se faisaient sur la base d'une liste nationale du parti. Ces élections n'étaient pas disputées et les candidatures n'étaient pas libres. Autant dire qu'aux cours de ces deux (2) premières Républiques, la responsabilité de la faible représentation des femmes au Parlement incombait de fait et de droit aux pouvoirs en place. En cette période, la promotion de la femme et donc de sa participation aux instances de précises des décisions étaient quasi – impossibles.

La première législature du renouveau démocratique au Mali (1992 – 1997) a été particulièrement décevante pour les femmes, en ce qu'elles n'ont enregistré que deux (2) députées sur 116 députés élus à l'Assemblée nationale, soit un taux de 1,72%. Ce chiffre a été revu un peu à la hausse, c'est-à-dire à 18 lors deuxième législature (1997 – 2002), sur 126 députés élus au Parlement, soit un taux de 14,28%. Mais au cours de la troisième législature (2002 – 2007), elles sont revenues à 15 sur 147 élus nationaux, soit un taux de 9,52%. C'est dire que la présence des femmes à l'Assemblée nationale a légèrement baissé depuis 2002 pour se maintenir à 14 au cours de la 4ème et de la 5ème législature, sur 147 élus, soit un taux de 9,07%<sup>201</sup>.

Il faut noter par ailleurs que les femmes n'ont jamais occupé dans le Parlement du Mali, des postes de Président, vice – Président, Secrétaire Général, Directeur de service, Directeur adjoint. Il faut attendre jusqu'à 2013 pour que les postes de chef de division soient revenus à deux (2) femmes sur un total de neuf (9)<sup>202</sup>.

A l'issue des élections législatives de 2013, sur les 147 députés élus à l'Assemblée nationale, répartis entre les cercles du Mali et les communes du district de Bamako, il y avait 14 femmes et 13 jeunes de moins de 40 ans<sup>203</sup>.

---

<sup>201</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015,p. 80.

<sup>202</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015,p. 81.

Et une fois élues à l'Assemblée Nationale du Mali, les femmes parviennent à s'y imposer assez difficilement<sup>204</sup>.

A l'heure actuelle, il existe au sein du Parlement de transition du Mali<sup>205</sup>, 32 femmes et une trentaine de jeunes, corporations toutes confondues, sur les 121 membres du CNT.

Les femmes devront donc se résoudre à poursuivre et consolider leur lutte pour renforcer leurs acquis et arracher aux hommes, et à la société en général, d'autres victoires en matière de droits et libertés fondamentales, de représentation dans les instances de décision, particulièrement à l'Assemblée nationale<sup>206</sup>.

Par ailleurs, la représentation des femmes dans des instances de décision au niveau local a été améliorée, suite aux élections municipales en 2016, il y a 2,866 conseillères locales femmes élues sur 11,196 conseillers locaux ; environ 25.59%.

## **b. LA REPRESENTATIVITE PAR JEUNES**

Le nombre de jeunes (40 ans au plus) au Parlement connaît régulièrement une chute libre. En effet, lors de la première législature en 1992, sur 116 députés élus à l'Assemblée nationale, 24 avaient moins de 40 ans, soit un pourcentage de 20,69% de l'effectif total des députés.

Ce chiffre passe à 16 au cours de la deuxième législature de 1997 et à 15 lors de troisième législature de 2002, soit respectivement 12,69% et 10,20%<sup>207</sup>.

---

<sup>203</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015,p. 72.

<sup>204</sup> Voir SANAKOUA (B), Femmes et Parlement au Mali, in Afrique contemporaine, été 2004, p. 156.

<sup>205</sup> Conseil National de Transition.

<sup>206</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015,p. 80.

<sup>207</sup> Voir MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015,p. 85.

Bien que la population malienne soit composée majoritairement de jeunes, soit plus de 60% de la population, « le député malien – type » reste avant tout un homme, et un homme plutôt âgé de plus de 40 ans<sup>208</sup>.

Pour bon nombre d'observateurs, la sous – représentativité des jeunes au Parlement du Mali s'expliquerait dans une large mesure par le peu d'intérêt qu'ils accorderaient à la politique. Ils sont en effet souvent manipulés par l'élite dirigeante et le corps politique et hésitent à se lancer en politique, parfois à cause du peu de moyens matériels et financiers qu'ils disposent pour mener les campagnes<sup>209</sup>.

## **B. LA REPRESENTATIVITE DANS LES POSTES DE RESPONSABILITE**

Les femmes sont moins représentées dans les postes de responsabilités importants au Mali. Mais, le seul département ministériel dans lequel elles restent majoritaires, est le département chargé de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

Ces données qui résultent de la réalité du terrain, ne reflètent ni l'importance démographique des femmes ni leur poids économique, social et culturel. Les femmes au Mali jouent un rôle crucial dans la gestion quotidienne de la vie de la nation, tant au niveau familial que communautaire et national<sup>210</sup>.

Aux lendemains du coup d'état de novembre 1968, il n'y avait aucune femme ni parmi les grands commis de l'État ni dans les institutions de la République<sup>211</sup>.

---

<sup>208</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), *L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires*, 2015, p. 85.

<sup>209</sup> Voir MOULAYE (Z) et KEITA (A), *L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires*, 2015, p. 85.

<sup>210</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), *L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires*, 2015, p. 79.

<sup>211</sup> Voir SANAKOUA (B), *Femmes et Parlement au Mali*, in *Afrique contemporaine*, été 2004, p. 148.

Au cours de la Troisième République, les femmes ont pris une part active à la révolution populaire de mars 1991 qui a précipité le départ du régime dictatorial de Moussa Traoré. Elles étaient présentes sur tous les fronts de la lutte. C'est ainsi que le Gouvernement de transition mis en place avait réservé une place de choix aux femmes qui y avaient occupé des postes importants<sup>212</sup>. A cela s'ajoute la création d'un secrétariat d'Etat spécialement dédié à la promotion de la femme. Pour la première fois dans le pays, une femme est nommée au poste de gouverneur du district de Bamako. Une autre va être nommée ambassadeur. Les femmes ont pleinement participé aux travaux de la conférence nationale en prenant part à toutes les phases de la préparation de ladite conférence où elles ont occupé le poste de vice – présidente et de rapporteur général adjoint dans le bureau des différentes commissions et été utilisé comme des experts.

L'avènement de la Constitution du 25 février 1992, restaurant la démocratie pluraliste au Mali a suscité beaucoup d'espairs chez les femmes. Toutefois, cet espoir ne restera que de courte durée, car le premier Gouvernement issu du renouveau démocratique ne comptait en son sein que deux (2) femmes, l'une secrétaire d'État à l'Éducation de base, l'autre, ministre de l'emploi, de la formation professionnelle et de la promotion de l'initiative privée<sup>213</sup>.

Mais plusieurs décisions prises ultérieurement, réveillent encore l'espoir, notamment avec la création d'un Commissariat chargé de la promotion de la femme, rattaché directement à la primature. En outre, des femmes vont être nommées plus tard directrices de cabinet du Président de la République, Conseillère spéciale, ambassadeur à Paris, Ministre des affaires étrangères ainsi que de l'industrie et du commerce. Plusieurs seront encore nommées directrices de services importants du pays<sup>214</sup>.

---

<sup>212</sup> Il s'agissait des départements chargés de la santé et des affaires sociales, du développement rural et du plan.

<sup>213</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015, pp. 79 – 80.

<sup>214</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015, p. 80.

Dans les secteurs stratégiques de développement, les femmes ont été nommées à de hautes fonctions de l'administration : Médiateur de la République, Secrétaire Général du Gouvernement, Présidente de la Cour Suprême, Secrétaire Général de département ministériel, Présidente de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Membre du Bureau du Vérificateur Général, Présidente des Délégations Spéciales, Gouverneur du District de Bamako, Préfet, etc<sup>215</sup>.

Une femme a été nommée pour la première fois Premier Ministre par le Président Amadou Toumani Touré avant sa chute du pouvoir en 2012, en la personne de Mariam Kaïdama Sidibé.

La participation des femmes au processus de paix reste également faible au Mali. Bien que la représentation des femmes dans les élections locales et à la Conférence d'Entente Nationale se soit nettement améliorée, leur présence dans les organes chargés de l'application de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et dans les autorités intérimaires demeure extrêmement limitée<sup>216</sup>.

A titre d'exemple, une seule femme siège dans la Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (CNDDR) (sur un total de 33 membres), il n'y a pas de femme dans la Commission d'Intégration (total de 21 membres), la Commission Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS) compte 4 femmes parmi 70 membres et enfin le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) ne comprend aucune femme. Au total, les femmes ne représentent que 3% dans les organes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali<sup>217</sup>.

---

<sup>215</sup> Voir la Politique Nationale du Genre, 2011, P. 31.

<sup>216</sup> Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité (2017): Résumé de la réunion du 4 mai 2017 sur le Mali, Conseil de sécurité, Nations Unies (S/2017/626), le pourcentage actuel est 3% à travers toutes les mécanismes de l'accord.

<sup>217</sup> Etat des lieux du Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 au Mali, P. 17.

La participation de 30% des femmes à la Conférence d'Entente Nationale, organisée à Bamako du 27 mars au 2 avril 2017 : elle a donné un signal encourageant pour une plus forte implication des femmes dans la mise en œuvre de l'Accord<sup>218</sup>.

Dans la composition de la future Autorité Indépendante chargée des Elections<sup>219</sup>, il est prévu dans le cadre de sa composition que les candidatures féminines seront vivement encouragées, au détriment de la loi 052 qui favorise la promotion du genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

### **III. Des mesures incitatives a une meilleure représentativité des femmes et des jeunes ou des avancées**

Pour améliorer la représentativité des femmes dans les instances politiques de décision, le Gouvernement du Mali avait fait une proposition intéressante dans le nouveau code électoral de 2006. Cette proposition consistait à faire en sorte qu'*« aucune liste ne puisse être constituée de plus de 70% de candidats de l'une ou de l'autre sexe dans le cadre d'un scrutin direct »*. Mais cette disposition encourageante pour les femmes, n'a pas su prospérer et a été rejetée par une majorité de députés le 14 août 2006, pour la simple raison que les femmes doivent se battre au même titre que les hommes pour mériter leurs postes électifs ou de responsabilité. Les organisations féminines ont naturellement fustigé cette attitude des députés<sup>220</sup>.

A l'heure actuelle, plusieurs efforts sont faits et beaucoup de stratégies ont été élaborées pour améliorer la participation et l'inclusion des femmes et des jeunes à la gouvernance du Mali. Le cadre juridique et institutionnel de ce pays offre dans cette perspective des opportunités.

---

<sup>218</sup> Etat des lieux du Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 au Mali, P. 12.

<sup>219</sup> Organe unique chargé des élections.

<sup>220</sup> Voir MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015, p. 87.

## **A. LE NIVEAU INTERNATIONAL**

Au niveau international, le Mali a ratifié la plupart des instruments juridiques internationaux favorables à l'inclusion et à la participation des femmes. On peut citer en exemples :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui consacre l'Égalité des droits entre hommes et femmes, y compris dans les domaines de participation à la vie politique et publique et la possibilité de représenter le Gouvernement à l'échelon international. Le Mali est partie prenante à cette Convention depuis 1985 et a ratifié le protocole additionnel en septembre 2000. L'article 3 de la CEDEF engage ainsi les États parties : « *À prendre dans tous les domaines, notamment politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes* ».
- Le Mali a adopté le Programme d'action de Beijing 1995 issu de la Conférence internationale des femmes. Ce Programme exige que les États parties intègrent la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un principe de droit et de bonne gouvernance tout en concentrant leurs efforts sur douze (12) domaines prioritaires d'actions<sup>221</sup>.

---

<sup>221</sup> Les 12 domaines prioritaires du Programme d'action de Beijing sont : femmes et pauvreté, éducation et formation, santé et développement, violence à l'égard des femmes, femmes et conflits armés, femmes et économie, femmes et prise de décisions, mécanismes institutionnels chargés de l'égalité des sexes, droits des femmes, femmes et médias, femmes et environnement, la petite fille.



## **B. LE NIVEAU CONTINENTAL**

Au niveau continental, le Mali est partie prenante :

- A la Déclaration solennelle des chefs d'Etat africains sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette Déclaration qui a été adoptée à Addis – Abeba en juillet 2004, pose le principe de la parité entre les hommes et les femmes dans la prise de décision.
- Le Mali a également ratifié la Charte africaine de la jeunesse adoptée en Gambie en juillet 2006. Cette Charte réaffirme le principe de l'égalité des droits et libertés sans discrimination fondée sur le sexe (réf. article 2). De plus, la Charte reconnaît la nécessité d'éliminer la discrimination envers les filles et les jeunes femmes conformément aux dispositions des divers instruments et conventions internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme. L'article 25 de cette Charte expose les mesures spécifiques pour lever les discriminations qui affectent les filles et les jeunes femmes sur les plans des droits fondamentaux, la participation citoyenne, l'éducation, la santé, l'accès à l'emploi, la protection familiale et sociale et la lutte contre les violences.
- La CEDEAO, à travers sa politique genre (mars 2004), préconise « une société ouest-africaine où règne la justice et la sécurité et dans laquelle les hommes et les femmes peuvent prendre part, décider, contrôler et bénéficier de toutes les activités de développement ». Cette politique engage tous les États membres de la CEDEAO, dont le Mali à :
  - Renforcer la participation et le rôle des femmes en tant que leaders dans la politique, la gouvernance et la prise de décision ;
  - Créer un environnement pour la protection légale des hommes et des femmes afin d'assurer ainsi une égalité des genres ;

- Réorienter les ressources publiques pour régler les questions d'égalité et d'équité au niveau des genres et promouvoir ainsi la formation d'un capital humain important et d'une forte croissance économique ; etc.
- L'Union Africaine (UA) a pour sa part, adopté à Maputo, le 11 juillet 2003, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples, concernant les droits de la femme. L'article 9 de ce Protocole consacre explicitement la participation paritaire des hommes et des femmes aux mandats électoraux. Aux termes de cette disposition, « *les États entreprennent des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative et une législation nationale et d'autres mesures de nature à garantir que : a) les femmes participent à toutes les élections sans aucune discrimination ; b) les femmes soient représentées en parité avec les hommes et à tous les niveaux, dans les processus électoraux ; (...)* ».

### **C. LE NIVEAU NATIONAL**

Au niveau national, on peut citer entre autres les instruments suivants :

- La Constitution du 25 février 1992 qui garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination et proclame dans son préambule la défense des droits de la femme et de l'enfant ainsi que la diversité culturelle et linguistique de la Communauté nationale.
- La Politique Nationale du Genre (PNG) est adoptée en 2010 et permet « la mise à contribution des potentialités des femmes et des hommes dans le développement du pays par leur participation égale aux sphères de décision » à travers la promotion de l'équilibre dans la représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision tant au niveau national, sous régional qu'international.

- La loi portant Charte des partis politiques au Mali permet le financement public des activités des partis politiques. Il résulte de l'article 29 qui dispose : « Les partis politiques bénéficient d'une aide financière de l'Etat inscrite au budget de l'Etat à raison de 0,25% des recettes fiscales ». Et dans la répartition du montant annuel des crédits alloués au financement des partis politiques, « une fraction égale à 10% des crédits est destinée à financer les partis politiques proportionnellement au nombre de femmes élues à raison de 5% pour les députés et 5% pour les conseillères communales. Le nombre de députés, de conseillers communaux et de femmes élues de chaque parti est celui obtenu lors du dernier renouvellement général des mandats, sous réserve des cas de réajustements consécutifs à des élections partielles ».
- Le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille a fait des efforts et continue de mener diverses actions pour accroître la participation des femmes non seulement en tant qu'électrices, mais aussi en tant que candidates, tant au niveau national que régional.
- L'adoption de la Loi N° 2015 – 052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Aux termes de l'article 2 de ladite loi, « *A l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale, des membres du Haut Conseil des Collectivités ou des Conseillers des Collectivités territoriales, aucune liste d'au moins trois (03) personnes, présentée par parti politique, groupement de partis politiques ou regroupement de candidats indépendants, n'est recevable si elle présente plus de 70 % de femmes ou d'hommes. Toutefois, la présente loi ne s'applique pas aux élections au niveau des chefferies traditionnelles des conseillers de village et de fraction, des associations religieuses, de culte ou à caractère confessionnel ou encore tout autre regroupement disposant de statuts et règlements qui leur sont propres* ». Cette loi aura permis la forte représentativité des femmes à l'Assemblée Nationale à l'occasion du scrutin législatif controversé d'avril 2020.

Pour ce qui concerne les élections locales se déroulant dans le cadre du scrutin proportionnel, la loi impose aux listes de candidature de respecter

l'alternance des sexes de la manière suivante : si deux candidatures du même sexe sont inscrites, la troisième doit être de l'autre sexe<sup>222</sup>.

Ces instruments juridiques nationaux comme internationaux s'exercent dans l'espoir toujours renouvelé de rechercher un équilibre aussi harmonieux que possible entre l'homme, la femme et les jeunes dans la vie publique.

#### **IV. Des obstacles limitant la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique**

Le Mali a connu une mutation institutionnelle, politique, sociale, religieuse, culturelle et économique, affectant profondément la contribution des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique du pays.

Il existe une multitude de contraintes structurelles et conjoncturelles qui constituent des freins à la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique de l'Etat du Mali. Ainsi qu'en témoigne la faible représentativité de ces dernières dans les instances de prises de décisions politiques, comme démontrées plus haut.

##### **A. DES FACTEURS LIMITANT LA REPRESENTATIVITE DES FEMMES ET DES JEUNES**

La sous – représentativité des femmes et des jeunes à l'Assemblée nationale du Mali s'expliquent par plusieurs facteurs. Parmi ces facteurs, on peut citer les pesanteurs sociales et religieuses, le faible niveau d'instruction de ces deux (2) catégories sociales, leur fragilité et leur faible poids économique, etc.

A cela s'ajoute l'impatience qui caractérise la jeunesse en particulier qui veut généralement tout et tout de suite. Certains abandonnent leurs études et vont même immigrer dans les capitales occidentales. Le sentiment de désaffection de la population à l'égard de la politique, s'explique en grande partie par la survenance d'une crise de renouvellement de l'élite dirigeante plus âgée qui

---

<sup>222</sup> Voir article 3.

domine largement la scène politique malienne. Rares sont les formations politiques qui fournissent plus d'efforts en faveur des jeunes. En dépit de cet environnement défavorable à la jeunesse, il faut noter qu'à l'heure actuelle, beaucoup de jeunes sont devenus des présidents de partis politiques au Mali<sup>223</sup>.

S'agissant des femmes, la candidature aussi bien que la campagne électorale d'une femme restent fortement soumises à un véritable parcours de combattant. Ainsi que le fait remarquer une ancienne députée élue à l'Assemblée nationale du Mali : « Les difficultés pour les femmes ne s'arrêtent pas au combat mené à l'intérieur du parti. Elles doivent se battre dans leur famille pour faire accepter l'idée de leur candidature. La politique est généralement mal perçue dans leur société. Elle se ramène au mensonge, aux coups bas, à la trahison des amis, autant de choses qui ne conviennent pas à une femme. C'est pourquoi on la considère comme un métier de l'homme<sup>224</sup> ».

Aussi, en dépit de l'immense investissement financier que les femmes font en période de campagnes électorales ou dans le cadre des formations politiques, les femmes demeurent sous – représentées au Parlement malien. Quand elles parviennent tout de même à y effectuer leur entrée, elles ne réussissent pas à s'imposer pour accéder en nombre significatif aux postes de responsabilité<sup>225</sup>.

En dépit des discours encourageant et de la signature de toutes les conventions internationales en faveur des femmes, ces dernières n'exercent pas encore au Mali des responsabilités à même de correspondre à leur importance numérique et à leur engagement.

---

<sup>223</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015,p. 86.

<sup>224</sup> Cité par MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015,p. 86.

<sup>225</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015,p.86.

Plusieurs études ont par ailleurs, souligné la faiblesse du statut politique au Mali<sup>226</sup>. Pour certains auteurs, cette situation s'explique par les liens du mariage. Ce mariage les place dans une communauté ou dans un village complètement différent de ceux qui étaient les leurs à la naissance et auxquels elles ne cessent d'appartenir. Pour les gens du village où la femme habite désormais, elle n'est pas des leurs, et par conséquent, ne peut pas participer à leurs propres affaires. D'où leur mise à l'écart pour tout ce qui concerne la vie du village. C'est à partir du moment que la femme est devenue âgée, après avoir donné la preuve de son insertion dans la communauté par la stabilité de son mariage et sa longue fréquentation du village, qu'elle peut en être considéré comme un membre à part entière, en ayant la possibilité de dire son mot sur certaines questions concernant la vie du village<sup>227</sup>.

La société civile féminine, par l'intermédiaire de ses milliers d'associations créés à la faveur de la démocratie pluraliste, doit être en mesure d'imposer un seuil critique de femmes au Gouvernement et au Parlement pour que leur participation à la gouvernance démocratique soit enfin une réalité et une condition nécessaire pour influencer sur les décisions qui engagent l'avenir de leur pays.

## **B. LES CONFLITS DE GENERATION**

Le fossé qu'on retrouve généralement entre les générations dans le mouvement des femmes, constitue une autre difficulté, pour l'intégration des femmes. Les femmes jeunes se sentent assez souvent plus exclues du jeu politique au détriment de leurs mères. Les jeunes femmes ont par ailleurs, souvent, une perception du monde différente et restent confrontées à des problèmes que n'ont pas connu leurs mères. Il faut donc inviter les organisations de femmes à participer aux initiatives des jeunes qui luttent sur d'autres fronts<sup>228</sup>.

---

<sup>226</sup> BAZIN – TARDIEU (D), Femmes du Mali, éditions Leméac, Québec, 1975, p. 113

<sup>227</sup> BAZIN – TARDIEU (D), Femmes du Mali, éditions Leméac, Québec, 1975, p. 114

<sup>228</sup> ANTROBUS (P), Le mouvement mondial des femmes, Edition Enjeux Planète, 2007, p. pp. 219 – 220.

## **C. LE SCRUTIN PROPORTIONNEL EN COURS D'ADOPTION AU MALI EST IL FAVORABLE A LOI 052 DES FEMMES?**

Le seul mode de scrutin pour ce qui concerne les élections législatives, est à l'heure actuelle le scrutin majoritaire. C'est dans cette perspective que l'Assemblée Nationale du Mali a adopté la Loi N° 2015 – 052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Cette loi favorable au scrutin majoritaire, aura augmenté la représentativité des femmes au Parlement du Mali à hauteur de 30%, à la suite des élections législatives controversées du 30 avril 2020.

Toutefois, très récemment les participants de la Table ronde sur la création de l'organe unique de gestion des élections et la validation de l'avant – projet des Termes de Reference des assises nationales de la refondation, organisée à Bamako, les 24, 25 et 26 septembre 2021, ont retenu à l'unanimité le scrutin proportionnel, comme mode de scrutin à la future élection des députés à l'Assemblée nationale du Mali. Et ce scrutin selon plusieurs organisations féministes, semble défavorable aux femmes eu égard à une difficulté liée à l'application des dispositions de la loi 052. Car l'important pour ce mode de scrutin est de se faire inscrire en bonne place sur la liste, c'est-à-dire en rang utile, pour être élu. Ce qui ne serait pas évident dans une société malienne fortement dominée par les hommes. D'où l'appel à la parité au moment de la formation des listes de candidature, de la part de beaucoup de féministes à l'instar du Sénégal, qui semble difficile à prospérer au Mali.

## **D. UNE PARITE DIFFICILE A REALISER**

La parité exprime l'égalité ou la similitude entre des objets de même qualité, de même nature. Elle est synonyme d'égalité, d'équilibre, de similitude et de concordance. Elle favorise la participation égalitaire des hommes et des femmes dans les instances politiques et sociales. Elle permet de compenser les dérives de la crise de la démocratie représentative qui ne répond plus aux

attentes de la population, en ce sens que celle-ci ne prend pas en compte les diversités et les minorités.

Le Mali, après une tentative ayant été avortée, n'a toujours pas instauré le principe d'égalité hommes et femmes dans les représentations politiques. L'implication effective des femmes dans la gouvernance démocratique à travers la parité est de plus en plus menacée par de nombreux leaders religieux qui revendiquent, au cas échéant, de façon disproportionnée l'application de la Charia (la loi islamique) en dépit de la laïcité républicaine de l'État. Cette position radicale des leaders religieux vise notamment à empêcher la reconnaissance effective des droits de la femme dans la vie politique active. Face à cette question particulièrement sensible, les autorités politiques procèdent à des reculades en vue de satisfaire à leurs ambitions électoralistes, et peut-être pour préserver la stabilité d'une région constituée majoritairement de musulmans. Au Mali (2009) par exemple, l'élaboration d'un code de famille a mis fondamentalement en cause les conceptions morales et spirituelles des individus et été une occasion supplémentaire pour les autorités religieuses d'intervenir directement dans le jeu des pouvoirs publics.

A l'analyse, ce n'est pas un manque de volontés pour mener ce combat, mais ce sont les réalités socioculturelles et religieuses de la société malienne qui les empêchent de prospérer considérablement. L'Etat de droit démocratique et libéral est ici en concurrence avec l'Etat de droit islamique, la primauté de l'un sur l'autre évoluant au gré de la pratique et des usages qu'elle engendre. Cette perception de la laïcité doit être évaluée au regard de sa pertinence démocratique et libérale ainsi que de son efficacité.

## **V. Des défis**

Les femmes et les jeunes font face à un défi particulier lorsque leurs luttes s'inscrivent dans un combat plus vaste. Ils doivent avoir une meilleure compréhension des défis, des forces et des opportunités qui les concernent. Pour évaluer la participation et l'inclusion des jeunes et des femmes dans la



gouvernance démocratique des États, de même que leur portée et leur efficacité, il importe de considérer le contexte dans lequel ils évoluent.

L'efficacité du mouvement des femmes et des jeunes de leurs politiques et de leurs actions dans ce contexte, de même que de leur leadership, reste déterminante pour atteindre les objectifs escomptés. Dans cette perspective, nous examinerons les défis que doivent relever les groupes de femmes et de jeunes se présentent comme suit :

- Un des grands défis auquel les groupes de femmes et de jeunes sont confrontés est la diversité de leurs membres. Cela provoque beaucoup de divisions et des conflits, particulièrement en ce qui concerne leur classe sociale, leur race et leur origine ethnique, chacun revendiquant sa propre identité. Il reste toujours beaucoup à faire pour faire rassembler les femmes et les jeunes eu égard à leurs différences de classe sociale, de race, d'origine ethnique et d'idéologie, ainsi que pour tisser des liens entre les réseaux axés sur des enjeux stratégiques. L'identité précède la solidarité. Les leaders des organisations de jeunes et de femmes doivent redoubler plus d'effort pour s'assurer d'être plus représentative dans la gouvernance démocratique du pays, en tenant compte de la diversité de leurs membres.
- Dans le contexte actuel du Mali, il est impératif de nous préoccuper du sort des femmes les plus vulnérables ; c'est-à-dire les femmes pauvres, les femmes touchées par l'insécurité et les femmes touchées par l'intégrisme musulman.
- Pour être plus inclusif, les groupes de femmes et de jeunes doivent prêter plus d'attention aux questions de la langue. La suprématie de la langue française exclut la majorité des femmes et des jeunes, au sein d'une population à majorité analphabète. Il est donc souvent difficile de trouver les termes pour décrire ce que vivent les femmes et les jeunes, en l'occurrence. De plus, bon nombre d'expressions et de concepts lancés

en faveur des femmes par exemple, ont été récupérés pour exprimer totalement autre chose.

- La responsabilité de l'Etat est également importante à situer. Dans toute société démocratique, l'État est le premier responsable de la promotion des jeunes et des femmes dans le cadre de la gouvernance démocratique. D'une part, parce qu'il est de son ressort de légiférer pour assurer une représentativité plus accrue des femmes et des jeunes dans les instances politiques de décision. Le rôle de l'Etat est essentiel à la réalisation du modèle de gouvernance équitable, participative, inclusive et viable dont ces catégories de couches sociales rêvent.
- Bien que l'État malien ait un rôle déterminant dans la promotion des jeunes et des femmes dans la société, il ne peut agir seul dans la conception et la réalisation des politiques et mesures à mettre en place et des actions à réaliser. Il faut donc y prioriser une démarche inclusive et participative. L'enracinement de la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique au Mali interpelle toutes les composantes de la société. Les institutions parapubliques, les mouvements de défense des droits humains, les collectifs et associations féminines, les syndicats, les universitaires, les milieux scolaires, les parlementaires, les élus locaux, les partis politiques et les organisations régionales et locales de développement, les organisations et associations religieuses, le secteur privé et les médias, représentent autant d'acteurs dont la contribution est essentielle avec lesquels des alliances sont à consolider ou à créer.
- La collaboration avec les hommes est tout de même nécessaire pour atteindre des objectifs. Nous ne pouvons pas repenser l'inclusion et la participation des femmes dans la gouvernance démocratique des États sans conclure des alliances stratégiques avec les hommes. Bon nombre d'hommes ont à l'heure actuelle compris les enjeux de la contribution des femmes dans la gouvernance démocratique des États. Pour ces derniers, le patriarcat les fait souffrir et les déshumanise au même titre

que les femmes. Les femmes pourraient compter sur leurs alliances en vue de faire plaider leurs causes.

- La pression des partenaires est à même d'influer positivement sur les politiques nationales de promotion des femmes et des jeunes. Il s'agit donc de démontrer ici qu'il ne peut y avoir de changement sans des pressions politiques exercées par des forces extérieures aux divers gouvernants. Il faut donc admettre la nécessité pour les organisations de jeunes et de femmes d'avoir des alliés au sein des institutions internationales. En ce qui a trait à l'ONU et aux organisations régionales et sous régionales, un travail constant de surveillance est nécessaire pour s'assurer de la mise en œuvre des propositions et des accords en faveur de l'inclusion des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique des États.
- Un autre défi auquel les regroupements de jeunes et de femmes font face est le manque de ressources financières. La démocratie à un coût que les femmes et les jeunes ont du mal à supporter. Il est difficile pour ces derniers de relever le défi de la participation et de l'inclusion dans la gouvernance démocratique des États, sans ressources financières. Les déplacements et les communications coûtent chers. Il est difficile de conduire des initiatives et des stratégies nécessaires à leur implication positive dans la gouvernance sans le déploiement de ces ressources. Les ressources financières se font particulièrement rares dans le contexte actuel particulièrement difficile pour le Mali. Trouver des sources de financement qui soutiennent la participation des jeunes et des femmes dans la gouvernance reste un défi majeur dans ce pays. La création de fonds destinés au financement des activités des mouvements de jeunes et de femmes constitue une solution partielle, mais ne résout pas tout le problème lié à cette question.
- Mettre en place un dispositif permettant le développement du leadership et de la participation active des femmes et des jeunes dans la gouvernance du pays, soutenant leur représentativité au niveau de toutes

les instances décisionnelles tant au niveau central que local. Mais de quel type de leadership s'agit-il ? Il faut élaborer un nouveau concept de leadership afin d'inclure les jeunes et les femmes à tous les niveaux de la gouvernance du pays.

- Premièrement, le leadership doit appeler à une passion de justice. Il doit partir d'une profonde aspiration à la justice qui consisterait à comprendre et à faire comprendre qu'il ne saurait y avoir de justice sociale sans justice à l'égard des femmes.
- Deuxièmement, Il fait appel à un engagement ferme des mouvements de jeunes et de femmes à changer le cours des choses, car « Bon nombre de gens aspirent à la justice sans ressentir l'appel à l'action ; or pour que la justice devienne réalité, il importe de passer de la pensée à l'action<sup>229</sup> ».
- Il s'agit en troisième lieu d'un engagement à se changer soi – même. Cela veut dire que toute transformation sociale nécessite d'abord une transformation personnelle. Tout changement part de soi – même.
- La responsabilité des partis politiques est tout aussi essentielle pour renforcer l'inclusion et la participation des jeunes et des femmes dans le processus démocratique des Etats. La scène politique au Mali est marquée par un nombre croissant de partis politiques. La contribution de ces partis est importante pour favoriser la participation politique des femmes. Les femmes sont surtout actives à la base et moins présentes au niveau des instances dirigeantes des partis politiques. Le positionnement sur la liste de candidature, la maîtrise du jeu politique sont entre autres des enjeux<sup>230</sup>. Le rôle des partis politiques est déterminant dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale surtout en ce qui concerne la participation des femmes et des jeunes à la prise de décision, l'accès des femmes aux postes de responsabilité nominatifs et électifs.

---

<sup>229</sup> ANTROBUS (P), *Le mouvement mondial des femmes*, Edition Enjeux Planète, 2007, p. 242.

<sup>230</sup> Voir *Politique Nationale du Genre*, 2011, p. 48

## VI. Des stratégies

En matière d'organisation et d'action visant à améliorer les conditions de participation et d'inclusion des femmes à la gouvernance démocratique des États, il existe une grande diversité de stratégies. Dans cette perspective, il faudra distinguer trois catégories de stratégies : les stratégies militantes, les stratégies institutionnelles et les stratégies transversales<sup>231</sup>.

- Les stratégies militantes comprennent : les ateliers de conscientisation, les cercles de femmes, la création de coalition et d'alliances, les conférences et les campagnes.
- Les stratégies institutionnelles concernent la recherche, l'analyse, la plaidoirie, l'intégration dans le cadre institutionnel, la surveillance et la responsabilisation ; en vue d'une meilleure implication des femmes et des jeunes dans la gouvernance démocratique des États.
- Les stratégies transversales réunissent les questions relatives à la recherche, à l'analyse, à la plaidoirie et au réseautage, qui ont des rapports avec les diverses stratégies.

Il existe de nouveaux espoirs qui pointent à l'horizon pour améliorer l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes dans les instances politiques de décision. Les nouvelles stratégies politiques et sociales du Gouvernement (développement institutionnel, programmes nationaux de développement social et défense des droits humains), vont obliger bon nombre de formations politiques à faire de la promotion des femmes, le fondement de leur stratégie d'accession au pouvoir<sup>232</sup>.

Il faut par ailleurs, avoir une intime conviction à l'esprit que dans un avenir plus proche, les femmes et les jeunes s'imposeront dans le combat politique

---

<sup>231</sup> ANTROBUS (P), Le mouvement mondial des femmes, Edition Enjeux Planète, 2007, p. 166.

<sup>232</sup> MOULAYE (Z) et KEITA (A), L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires, 2015, p. 88.

par leurs valeurs intrinsèques. Elles seront plus présentes effectivement et efficacement non seulement au niveau du Parlement, mais également au niveau des autres institutions de l'État. Avec détermination, intelligence, mesure et responsabilité, elles œuvreront pour un changement radical du paysage politique malien et la configuration de l'ensemble des institutions de la République, dans un sens plus participatif, inclusif et représentatif. La visibilité des femmes et des jeunes doivent être évidente dans tous les domaines de la gouvernance de l'État.

Les femmes et les jeunes ont encore malgré tout la capacité de changer le cours des choses, d'infléchir le cours de l'histoire du pays. Il ne manque plus que la volonté ferme et les actes.

## **Conclusion et recommandations**

L'avenir du Monde et de notre continent dépend de l'action de nos gouvernements envers les jeunes et les femmes. De ce fait, rien ne peut se construire sans leur contribution au processus du développement socioéconomique, culturel et politique et sans avoir confiance en leur capacité à relever les défis actuels.

Les jeunes ne sont pas seulement les bénéficiaires passifs du changement, ils en sont également les acteurs. Ainsi que le fait remarquer Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies : « Les jeunes ne sont pas simplement les leaders de demain, ils sont également les partenaires d'aujourd'hui<sup>233</sup> » et « Une société qui se coupe de sa jeunesse se coupe de sa source de vie et se condamne à mort<sup>234</sup> ».

Les femmes et les jeunes doivent avoir à l'esprit qu'ils feront face à une forme de résistance d'ordre culturel.

---

<sup>233</sup> Présentation du rôle de la jeunesse et des Organisations Juvéniles, le 1er Juillet 2003 lors de la 2ème réunion du groupe de Haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes du Secrétaire Général.

<sup>234</sup> Koffi Annan, Secrétaire General des Nations Unies : discours lors de la Conférence mondiale des Ministres de la jeunesse, LISBONNE 1998.

Il faut donc reconnaître les forces et les limites dans la participation des jeunes et des femmes dans la gouvernance du Mali, eu égard aux contraintes du contexte de crise multidimensionnelle dans lequel se trouve actuellement ce pays. La crise multidimensionnelle que vit ce pays depuis 2012, impose un changement de stratégies et de méthodes sur le plan de gouvernance que sur la démocratie, en faveur des groupes de jeunes et de femmes.

Certains défis ne seront pas faciles à relever tout de suite, mais ils auront quand même le mérite d'être amorcés.

De toutes les manières, la réussite de la femme malienne sur le terrain politique, ne saurait se matérialiser sans une étroite concertation, une action synergique, voire une complicité, avec les hommes.

Les statistiques ont toujours démontré qu'en dépit des efforts du gouvernement et de ses partenaires pour l'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance démocratique du pays, la proportion des femmes et des jeunes au niveau des instances politiques et professionnelles, demeure encore moins importante<sup>235</sup>. Dès lors, réhabiliter les femmes et les jeunes par leur forte représentativité dans les postes électifs et même nominatifs, dans leurs droits authentiques, serait un facteur d'émancipation et d'éveil politique dans le régime politique malien.

Pour finir, un certain nombre de recommandations sont nécessaires. Il s'agit entre autres de :

- L'articulation interne et la visibilité publique nécessaire à la défense des propositions des femmes et des jeunes pour leur implication efficiente dans la gouvernance démocratique du pays ;

---

<sup>235</sup> Voir MARCHAND (J), l'État et la parité : permanence et changements, in du changement et de la permanence de l'État, Edition Publisud, Paris, p. 259.

- L'inscription du programme féministe et juvénile dans les priorités du Gouvernement dans un cadre de participation et d'inclusion dans la gouvernance démocratique du pays ;
- La redéfinition des relations de pouvoir entre l'homme et la femme.
- Développer des mesures législatives nationales et internationales telles que la Charte africaine de la jeunesse, afin d'assurer une approche basée sur les droits humains pour le développement des politiques nationales de la jeunesse.
- Soutenir les structures existantes et encourager la création de nouvelles structures visant à faciliter la participation des jeunes et des femmes en leur fournissant les ressources appropriées,
- L'élaboration d'une loi pour la promotion des jeunes au Mali
- Établir un mode financement des candidatures indépendantes, en grande partie portées par les femmes.

Le plus grand défi pour la relève de qualité au sein de la jeunesse et des groupes de femmes maliens sur les questions de développement est de convaincre les gouvernements de l'importance d'assurer une participation significative des jeunes et des femmes dans la gouvernance des États, plutôt que dans le seul cadre de la société civile, et à garantir l'égalité homme-femme dans toutes les avancées obtenues.



## **CHAPITRE 4 : PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES ET DES FEMMES AU BURKINA FASO. RELEVER LE DÉFIS DE LA FAIBLE REPRÉSENTATIVITÉ DANS LES INSTANCES DÉCISIONNELLES**

M. GO Augustin

### **Introduction**

« Il ne sera pas possible de trouver des solutions aux problèmes complexes de la paix et de la stabilité en Afrique sans rechercher la participation des jeunes et des femmes »<sup>236</sup>. Ces propos forts pertinents de M. Jorge Carlos Fonseca, président du Cap-Vert, traduisent avec éloquence la préoccupation de l'Institut Gorée qui invite à travers ce forum multipartite régional, à discuter et à repenser l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes aux processus de gouvernance démocratique (au Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal). Il s'agit là, d'une préoccupation permanente depuis la vague de démocratisation des États Africains entamée à partir des années 1990 qui, certes, par moment a pu manquer de vitalité dans ses manifestations, mais dont les résurgences continue rappellent l'importance des femmes et des

---

<sup>236</sup> Déclaration datant du 26 novembre 2018, à Praia, à l'occasion de la 9e édition de la journée portes ouvertes régionale sur les résolutions 1325 (2000) et suivantes du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au Genre, aux Femmes, aux Jeunes, à la paix et à la Sécurité. Le président a par ailleurs, dans la même déclaration, affirmé que « le genre, les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité est au cœur du développement et la paix durable ». disponible en ligne via le lien suivant: <https://unowas.unmissions.org/fr/les-femmes-et-les-jeunes-de-l%E2%80%99afrique-de-l%E2%80%99ouest-et-le-sahel-demandent-une-plus-grande-participation>, consulté le 09/10/2021.

jeunes dans le processus de construction de nos États. La permanence de cette préoccupation, rappelle également, que la démocratie est un processus en constante évolution<sup>237</sup> qui nécessite la participation des différentes composantes de la société et en particulier celle des femmes et des jeunes<sup>238</sup>.

Si leur participation, et plus précisément leur représentativité dans les instances de prise de décision suscitent autant d'intérêt, c'est sans doute lié à la prise de conscience que les politiques publiques, pour être efficaces et pour contribuer à un développement durable, nécessitent leur inclusion<sup>239</sup>.

L'importance de l'inclusion des femmes et des jeunes dans la gouvernance n'est plus à démontrer. Déjà, leurs nombres plaide en leur faveur. Au Burkina Faso, le rapport 2019 de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie faisait état de 6 680 895 de jeunes âgées de 15 à 35 ans<sup>240</sup> soit de 32,60% de la population totale dont 3 622 574 sont des jeunes filles représentant 54,22% des jeunes et 17,68% de la population totale. Les femmes à elles seules sont estimées à 52% de la population. En plus de cette importance démographique dans la population totale, les jeunes et les femmes, au Burkina Faso, représentent le potentiel le plus élevé des militants des partis politiques et de ce fait représentent un vivier électoral important sur lequel repose la victoire des partis politiques lors des échéances

---

<sup>237</sup> Propos tenu par Koffi ANNAN, Secrétaire Général des NU lors de son allocution à la conférence mondiale des Ministres responsables pour la jeunesse, Lisbonne 8 Août 1998.

<sup>238</sup> Ibidem, La phrase exacte prononcée est la suivante : « Personne ne naît bon citoyen ; aucune nation ne naît démocratie. Mais pour tous deux, il s'agit plutôt d'un processus qui évolue tout au long de la vie. Les jeunes doivent être inclus dès leur naissance. Une société qui se coupe de sa jeunesse casse sa ligne de vie ».

<sup>239</sup> Voir, Dramane KIOGO, « Analyse d'économie politique du Burkina Faso : Analyse de la participation politique des jeunes », étude réalisée au profit du NIMD, Mai 2021.

<sup>240</sup> Il s'agit ici d'une approche institutionnelle qui se fonde sur le critère de l'âge pour définir la jeunesse. Ce critère nous semble le plus pertinent à retenir pour passer outre la polysémie et les polémiques entretenues autour de la notion de jeune. C'est d'ailleurs un critère largement retenu même la tranche d'âge jugée jeune peut varier d'un pays à l'autre, d'une institution à une autre (pour l'ONU par exemple il s'agit de personnes âgées de 15-24 inclus et pour l'UA et la CEDEAO dont fait partie le Burkina Faso, il s'agit de 15-35 ans. C'est justement ce qui justifie que l'on retienne cette tranche dans le cadre du présent propos.

électorales<sup>241</sup>. A cet égard, ils peuvent être appréhendés comme des acteurs politiques à part entière et d'une importance capitale pour la vie politique du pays.

Pourtant, ces données et cette observation contrastent avec la participation et l'inclusion des femmes et des jeunes dans les instances de décision au niveau national. En effet, les femmes et les jeunes jouissent d'une faible<sup>242</sup> représentativité dans les instances de décision et sont le plus souvent appréhendés et utilisés comme des instruments<sup>243</sup> aux services des appareils politiques qui les manipulent selon leurs intérêts.

Qu'est-ce qui explique ce paradoxe ? Autrement dit, qu'est-ce qui explique le fait que dans un système qui se veut démocratique (par essence fondée sur la volonté de la majorité), la majorité, notamment femmes et jeunes, se retrouve exclue et/ou peu représentée dans les instances de décisions ?

Il existe pourtant, il faut le reconnaître, des mécanismes favorisant la participation et l'inclusion des jeunes et de femmes dans les sphères décisionnelles. Toutefois, il faut se rendre à l'évidence de leur faible efficacité. Alors, quelles peuvent être les fenêtres d'opportunités et ou solutions susceptibles d'entraîner une forte participation des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles ?

Il s'agit là, il nous semble, de quelques questions qui entrent dans le cadre de la discussion initiée par l'Institut Gorée et dont les modestes réponses, que nous envisageons, pourraient quelque peu contribuer à l'atteinte de certains des objectifs spécifiques du Forum Multipartite Régional.

---

<sup>241</sup> S. A. GUITANGA, « La représentation des jeunes dans les partis politiques au Burkina Faso », conférence à l'occasion des Ecoles politiques/Université Démocratiques et Populaires organisées par Anndal Institute à Ouagadougou, les 7, 8 et 9 octobre 2021.

<sup>242</sup> Voir, Dramane KIOGO, « Analyse d'économie politique du Burkina Faso : Analyse de la participation politique des jeune », op.cit.

<sup>243</sup> S. A. GUITANGA, « La représentation des jeunes dans les partis politiques au Burkina Faso », op.cit. Il convient de préciser que l'auteur était plus interrogatif qu'affirmatif à ce sujet.

Il convient de noter au préalable qu'il existe des mécanismes censés garantir la participation et l'inclusion des femmes et des jeunes (I) et que leurs faibles participations ne sont rien d'autre que l'expression de l'échec de ces mécanismes. Sans prétendre à l'exhaustivité, pour notre part, l'échec de ces mécanismes tiennent de certaines représentations dans l'imaginaire collectif (II), et d'obstacles concrets et pratiques à la pleine participation et à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles (III). Il ne faut toutefois pas tomber dans la fatalité, il existe des opportunités/solutions susceptibles de favoriser une meilleure inclusion des femmes et des jeunes (IV).

Mais avant de poursuivre, il nous semble utile de préciser les notions de « participation politique » et d'« instances décisionnelles » tel que nous l'entendons dans le cadre du présent propos. De façon générale la participation politique « englobe toutes les formes d'intéressement et d'investissement des citoyens au jeu politique, à la manifestation de la rue, à l'expression politique à travers le vote » (Alcaud et al, 2010 : 309)<sup>244</sup>. On distingue généralement la participation politique conventionnelle et non-conventionnelle<sup>245</sup>. La première renvoie à l'implication dans le vote et dans l'engagement au sein de partis politiques. La seconde elle, se rapporte plutôt à des formes de manifestations/expressions collectives ou individuelles de mécontentement civiques. Pour notre part et dans le cadre de ce propos, « la participation politique renvoie à l'implication, des jeunes et des femmes, dans le processus de prise de décisions politiques. Entendez par là, dans la formulation des politiques publiques ».

En ce qui concerne la notion d'« instances décisionnelles », elle renvoie aux institutions qui déterminent et adoptent les politiques publiques qui influencent la vie de la communauté humaine qu'est l'État. Nous faisons ici référence, au parlement, ou gouvernement ainsi qu'aux autres institutions

---

<sup>244</sup> Cité par, Dramane KIOGO, « Analyse d'économie politique du Burkina Faso : Analyse de la participation politique des jeune », op.cit.

<sup>245</sup> Lagroye (2006), cite par Dramane KIOGO, « Analyse d'économie politique du Burkina Faso : Analyse de la participation politique des jeune », op.cit.

fortes de l'État, comme les collectivités territoriales, les cadres de concertation étatiques etc.

## **I. Les mécanismes garantissant la participation politique des femmes et des jeunes**

Les femmes et les jeunes constituent un vivier crucial dans l'avènement d'une transformation socio-économique et politique dans tout État. Il en découle que leur participation représente un enjeu de développement et de paix durable. C'est sans doute ce qui justifie l'adoption de mécanismes normatifs et institutionnels en vue de garantir leur participation au jeu politique. Toutefois, force est de reconnaître les limites de certaines d'entre eux qui constituent des entraves à la finalité ayant justifié leurs mises en place.

Les mécanismes normatifs renvoient à l'ensemble des textes juridiques qui garantissent le droit de participation des jeunes et des femmes. Il en existe plusieurs aussi bien universels, régionaux que nationaux qui garantissent ce droit au Burkina Faso.

On peut citer à cet égard, l'article 21 de la déclaration universelle des droits de l'Homme que reprend, quelque peu, l'article 13, alinéas 1 et 2 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples au terme desquels :

*« Tous les citoyens ont le droit de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ce, conformément aux règles édictées par la loi. Tous les citoyens ont également le droit d'accéder aux fonctions publiques de leurs pays ».*

Il convient en outre, pour le cas spécifique du droit de participation des jeunes, de rappeler l'article 11 de la Charte Africaine de la Jeunesse<sup>246</sup> au terme duquel :

---

<sup>246</sup> Cf, art. 11 de la Charte Africaine de la Jeunesse, adoptée le 02 juillet 2006 à Banjul en Gambie au cours de la 7ème session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine. C'est en 2008 qu'est intervenue la Ratification de cette charte par le Burkina Faso.

« Tout jeune a le droit de participer librement aux activités de sa société. 2. Les États Parties à la présente Charte prennent les mesures suivantes en vue de promouvoir la participation active de la jeunesse aux activités de la société. Ils s'engagent à : a) Garantir l'accès des jeunes au Parlement et à tous les autres niveaux de prise de décision conformément aux lois ».

Au plan purement national, il nous paraît pertinent d'évoquer quelques dispositions de la constitution. Il faut se rapporter à l'article 1er et 12 de la constitution. L'article premier pose le principe de l'égalité entre les citoyens en excluant toutes formes de discrimination. Toute chose qui garantit une panoplie de droit pour les citoyens parmi lesquels le droit de participation. L'article 12 quant à lui est plus explicite sur la question du droit de participation. En effet, au terme de l'article 12 de la Constitution « Tous les Burkinabè sans distinction aucune ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société. A ce titre, ils sont électeurs et éligibles dans les conditions prévues par la loi ». Il convient de noter pour terminer, en ce qui concerne les mécanismes normatifs l'adoption en 2009 de la loi N° 010-2009/AN portant fixation de quotas aux élections législatives et municipales au Burkina Faso. C'est ce qu'on appelle communément au Burkina, la loi du quota genre. Cette loi, depuis lors plusieurs fois amendée, vise à renverser la courbe de la sous-représentativité des femmes dans les instances de décision et à cet effet, fait obligation aux partis et formations politiques d'avoir au moins 30 % de femmes sur leurs listes<sup>247</sup>.

Concernant les mécanismes institutionnels, il faut noter qu'il est institué au Burkina Faso un ministère chargé de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. En plus de cela on peut également évoquer le Conseil National des Jeunes qui est une instance qui fait de la représentation des jeunes au plan National avec pour ambition de porter leurs voix et leurs préoccupations. Il existe également au Burkina Faso un ministère de la femme chargé de la promotion des droits de la Femme. En plus de ce

---

<sup>247</sup> Lydia Rouamba, Zakaria Soré, « Leurre et malheurs du quota genre au Burkina Faso. Une analyse à partir des élections législatives de novembre 2015 », *Nouvelles questions Féministes*, 2021/1(vol.40), pp82-98.

ministère, il existe plusieurs associations de femme qui font office d'associations de défense droits des femmes qui sont impliquées par le gouvernement dans divers processus de promotion de droits de femmes. On peut citer à cet égard, la Coalition Burkinabè pour les droits de la femme (CDBF) qui par ailleurs est à l'origine de la loi sur le quota genre précédemment évoquée<sup>248</sup>. On peut également citer le Cadre de concertation des Organisations et Acteurs intervenant sur le genre et la participation citoyenne des femmes du Burkina Faso (CCOAGPF-BF) qui actuellement engagé auprès du ministère de l'administration territoriale pour la promotion de la loi quota genre afin d'améliorer la représentativité des femmes à l'occasion des élections municipales de 2022.

Nonobstant cette garantie juridique des droits de la représentation des femmes et des jeunes, ceux-ci sont marginalisés dans les instances de décisions tant au plan des institutions publiques que des partis politiques. On peut noter qu'après les dernières élections législatives seulement 2 à 3 jeunes élus siègent au parlement. Il n'existe aucun jeune au gouvernement et le président de la CENI qualifié jeune, à tort, a plus de 35 ans donc au-delà de la prescription légale qui est de 15-35 ans.

Cette sous-représentativité des femmes et des jeunes comme nous l'avons indiqué précédemment est la conséquence de certaines représentations dans l'imaginaire collectif Burkinabè.

## **II. Les représentations des femmes et des jeunes dans l'imaginaire collectif au Burkina Faso**

En Afrique de façon générale et plus particulièrement au Burkina Faso les jeunes et les femmes sont appréhendés sous le prisme de l'incapacité. Selon les systèmes de croyances collectives, le jeune ou la femme semble incapable de prendre la première place dans le sens de « guider », « diriger »,

---

<sup>248</sup> En effet, c'est cette association qui a préparé la première mouture de la loi sur le quota genre et l'a confié à l'honorable Traoré Adèle afin qu'elle en fasse le plaidoyer à l'assemblée nationale d'alors.

« gouverner », voire simplement « décider pour la société ». Cela est en quelque sorte la conséquence d'un « héritage socioculturel » qui a tendance à écarter les jeunes et les femmes des sphères de décision. C'est cet « héritage socioculturel » qui déteint dans l'arène politique quand bien même que l'importance de cette composante de la société, femmes et jeunes, est avérée.

Dans l'imaginaire populaire, la jeunesse est assimilée à l'inexpérience, au défaut de sagesse à l'immaturation, et parfois à l'avidité, à l'arrivisme etc. En un mot à des insuffisances voire défauts de la société ; de sorte qu'elle ne bénéficie pas d'assez de crédits pour se voir accorder une place dans les instances de décision. A l'opposé, les aînés sont, souvent à tort, considérés comme étant par principe sérieux, expérimentés et sages, de sorte qu'il y'a un accaparement presque naturel des instances de décision par ces derniers.

Il y'a de ce fait, une crise de confiance entre les jeunes et les aînés<sup>249</sup> qui fait que les instances décisionnelles dans lesquelles se décident l'avenir de toute une Nation restent fermées à la catégorie qui bénéficie, bien sûr dans l'imaginaire, de peu de crédit. Cela renvoie clairement à certaines cultures africaines qui imposent aux plus jeunes un parcours initiatique avant d'avoir accès à la parole dans l'espace public<sup>250</sup>. La fameuse phrase du Pr Joseph KY ZERBO selon laquelle « un vieillard assis voit plus loin que le jeune homme qui est debout », traduit avec justesse cette image que la société africaine de façon générale et Burkinabè de façon particulière a de la jeunesse. Cet état de fait a pour conséquence d'entraîner un manque de confiance chez les jeunes de façon générale en ce qui concerne la politique et à susciter en eux un désintérêt pour la politique. Pour ceux d'entre eux qui s'y engagent, notamment à travers les partis politiques, ils sont en général maintenus au bas de l'échelle et réduit aux tâches subalternes ne leurs donnant pas accès aux instances décisionnelles.

---

<sup>249</sup> Dramane KIOGO, « Analyse d'économie politique du Burkina Faso : Analyse de la participation politique des jeune », op.cit.

<sup>250</sup> S. A. GUITANGA, « La représentation des jeunes dans les partis politiques au Burkina Faso », op.cit.



Les femmes sont également soumises à des pesanteurs, mais de différentes natures. Etant donné que la majorité des sociétés sont patriarcales, les femmes sont exclues par principe des instances de décision. De ce fait, dans l'imaginaire populaire, elles sont difficilement acceptées sur la scène politique et plus à des niveaux de responsabilités impliquant des prises de décision susceptibles d'engager la Nation. Dans la conscience collective, la place de la femme est au foyer et sa voix ne peut être entendue qu'au travers de celle de son mari. C'est en cela que se trouve la justification/explication de l'adage populaire et commun à presque toute l'Afrique, selon lequel la nuit porte conseil.

De notre modeste expérience dans le cadre du suivi-conseil des ONG dans le cadre de la mise en œuvre des activités de cohésions sociales, impliquant de la mobilisation communautaire à travers des focus groups, il nous a été donné de constater que les langues des femmes ne se délient que lorsqu'on organise des assemblées homogènes c'est-à-dire des assemblées dans lesquelles ne sont présentes que les femmes. Lorsque l'Assemblée est hétérogène, au niveau communautaire, les femmes s'expriment rarement ou ne s'expriment pas du tout. Dans la plupart des cas, lorsqu'elles sont incitées à s'exprimer dans de tels cadres, elles se limitent à partager les mêmes avis que les hommes. Au-delà de cette pesanteur socioculturelle, les femmes en politique, au Burkina Faso, sont victimes de stéréotypes, de clichés qui les présentent comme étant des « femmes légères ».

En effet, l'image que la société se fait de la femme en politique n'est pas très reluisante. Etant donné que les activités politiques se déroulent avec des hommes et souvent à des heures tardives, elle est aperçue comme vivant dans « le libertinage<sup>251</sup> ». Cet élan du discrédit, a pour conséquence de démotiver les femmes à faire de la politique ou à tout le moins constitue un frein à un engagement véritable. Pour les plus courageuses d'entre elles qui s'y engagent malgré tout, elles sont victimes des pressions de diverses natures.

---

<sup>251</sup> Propos tenu par l'honorable Traoré Adèle, au cours de la séance de partage d'expérience l'occasion des Ecoles politiques/Université Démocratiques et Populaires organisées par Anndal Institute à Ouagadougou, les 7, 8 et 9 octobre 2021.

Les représentations des femmes et des jeunes dans l'imaginaire collectif a pour conséquence qu'ils sont victimes d'une certaine exclusion dans les instances de prises de décision politique. En général, à compétence égale on préfère, un adulte au jeune et un homme à une femme et cela semble systématique<sup>252</sup>. Il y'a là comme un code non écrit, mais profondément ancré dans la conscience collective. Au-delà des représentations telles que présentées ci-dessus, les femmes et les jeunes font face à des obstacles concrets et pratiques qui limitent considérablement leur participation et leur représentativité dans les instances de décision.

### **III. Les obstacles concrets et pratiques à la participation et à la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de décision**

Les obstacles concrets et pratiques à la participation et à la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles sont multiples. Certains sont communs aux deux catégories et d'autres sont spécifiques à l'une ou l'autre catégorie.

Les contraintes économiques constituent l'obstacle majeur. Il est commun aux femmes et aux jeunes car, il faut se rendre à l'évidence, « la pauvreté au Burkina a un visage féminin et juvénile ». Pourtant, faire de la politique semble nécessiter « beaucoup » de moyens économiques et financiers ; et les partis politiques positionnent les candidats sur les listes électorales en fonction de la capacité financière du postulant<sup>253</sup>. Les partis politiques s'engagent dans les échéances électorales pour gagner et à cet effet mettent tout ce qui est en leur faveur pour gagner des postes. Cela dénote aussi du poids de l'argent dans le fonctionnement du système politique, notamment lors des élections.

---

<sup>252</sup> Propos tenu par la présidente de la coalition Burkinabè pour les droits de la Femme, Mme Meda Félicité, au cours de la séance de partage d'expérience l'occasion des Ecoles politiques/Université Démocratiques et Populaires organisées par Anndal Institute à Ouagadougou, les 7, 8 et 9 octobre 2021.

<sup>253</sup> Ibidem.

Il se trouve que pendant les campagnes électorales les politiciens distribuent de l'argent et des cadeaux. Les partis ou acteurs politiques n'ayant pas d'énormes capacités financières se retrouvent obligés à se rabattre sur d'autres qui présentent les garanties financières. Deux aspects doivent être pris en compte ici. Il s'agit notamment des frais à engager pour faire acte de candidature et des frais de campagne. Ce sont des frais que les partis politiques ne prennent pas toujours en charge. Il appartient aux candidats de s'en occuper bien souvent. Le parti peut se limiter à financer ou apporter ce qu'on peut assimiler à une contribution symbolique.

Invitées pour un partage d'expérience dans le cadre des Universités Démocratiques et Populaires organisées par Anndal Institute en collaboration avec le NIMD, les personnes ressources ont de façon fort pertinente exposées cette contrainte à travers des exemples portant sur elles-mêmes. Une d'entre elle aurait bénéficié en tout et pour tout de son parti politique (le CDP<sup>254</sup> de la somme de 75000 FCFA pour les campagnes législatives et elle a dû faire un prêt bancaire pour faire la campagne après avoir refusé de réceptionner cette somme. La deuxième (une femme aussi) a dû se résigner à se retirer de la course parce qu'elle n'avait pas les moyens financiers nécessaires pour battre campagne.

Au-delà même de l'aspect purement « campagne » que l'on vient d'évoquer, il y'a la question des cautions dont les candidats doivent s'acquitter pour faire acte de candidature qui constitue un obstacle majeur pour les femmes et les jeunes. Le code électoral fixe à 25 000 000 de FCFA la caution pour les candidats à l'élection présidentielle et 50 000 FCFA pour les candidats aux législatives. Au terme de l'article 127 du code électoral :

« Les candidats sont astreints au dépôt d'une caution qui doit être versée au trésor public. Son montant est de vingt-cinq millions (25 000 000) de francs. Il en est délivré un reçu ».

---

<sup>254</sup> Congrès pour la Démocratie et le Progrès, parti au pouvoir avant l'insurrection populaire de 2014.

L'article 185 précise :

*« Au plus tard soixante-douze heures ouvrables avant la date de validation des candidatures, une caution de cinquante mille (50.000) francs par liste présentée doit être versée au trésor public par chaque parti ou formation politique ou regroupement d'indépendants qui présente des candidats. Passé ce délai, tout parti ou formation politique ou regroupement d'indépendants qui n'a pas satisfait à cette obligation voit sa liste annulée ».*

On peut penser légitimement qu'il s'agit là d'une forme de discrimination fondée sur la fortune même si les discussions ayant conduit à ces mesures pourraient être compréhensibles.

En dehors des contraintes économiques, il existe d'autres types de contraintes. Au cours des Universités Démocratiques et populaires, au Burkina Faso, il a été demandé aux participants<sup>255</sup> de déterminer, à leurs avis, les obstacles et/ou facteurs explicatifs de la faible représentativité des jeunes dans les instances décisionnelles. Nous nous proposons d'énumérer les facteurs identifier par les jeunes eux-mêmes sans nul besoin d'en discourir (les facteurs énumérés nous semblent assez clairs). En effet, les jeunes ont entre autres identifiés les pesanteurs socioculturelles (la prééminence du droit d'ainesse ; la sagesse préétablie des vieux ; l'opposition de la famille ; l'image péjorative de la politique), les contraintes structurelles (manque de volonté et de confiance des jeunes ; manque de cadre d'éducation politique ; faible règlementation de l'insertion politique des jeunes ; l'insuffisance de la formation politique des jeunes ; la crise de confiance entre les jeunes et les aînés ; la désillusion ; le caractère immoral de la politique ; l'analphabétisme et la mauvaise éducation de base ; la discrimination etc.). Une autre contrainte énumérée qui concerne spécifiquement les femmes est la difficulté à aligner

---

<sup>255</sup> Les Universités Démocratiques et Populaires réunissant 40 participants (jeunes hommes et femmes) venant des 13 régions du Burkina Faso. Parmi les participants on dénombre ceux issus des partis politiques, ceux issus des organisations de la société civile et qui n'appartiennent à aucune des deux catégories.

la vie de femme au foyer et la conduite d'activités politiques (responsabilités familiales et politiques).

Ce sont là, entre autres, les difficultés auxquelles les femmes et les jeunes font face en politique. La conséquence de toutes ces difficultés est la faible représentativité des femmes et des jeunes dans les sphères décisionnelles des partis politiques et par voie de conséquence dans les sphères décisionnelles au niveau national.

Ce sont donc à ces obstacles qu'il convient de trouver des solutions pérennes afin de renverser la courbe de la faible représentativité des femmes et des jeunes dans les sphères décisionnelles au niveau national.

#### **IV. Quelques solutions susceptibles de favoriser une meilleure inclusion politique des femmes et des jeunes**

Aux mêmes jeunes réunies lors des UDP, il a été demandé d'identifier les solutions susceptibles de surmonter les obstacles qu'ils ont énumérés. Nous présenterons donc lesdites solutions, avant de faire quelques observations générales sur ce qui, à notre avis, constituent de potentielles solutions.

Les solutions identifiées par les jeunes sont les suivantes : assurer aux jeunes une bonne éducation civique, morale, idéologique et patriotique ; assurer aux jeunes des formations politiques ; assurer un suivi des jeunes formés ; renforcer la législation en faveur de l'insertion politique des jeunes ; créer des incubateurs en faveur des jeunes ; renforcer la formation politique des jeunes au sein des partis politiques ; responsabiliser les jeunes ; adopter une loi qui encadre et favorise l'engagement politique des jeunes.

Le samedi 09 octobre 2021 a été lancé au Burkina Faso un atelier de plaidoyer pour l'amélioration de la participation des femmes et des jeunes aux élections municipales 2022, organisé par le Cadre de concertation des Organisations et Acteurs intervenant sur le genre et la participation citoyenne des femmes du Burkina Faso (CCOAGPF-BF). Les initiateurs de cet atelier ont plaidé

auprès de la ministre déléguée à la Décentralisation, Madiara Sagnon/Tou, représentant le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD) en proposant des recommandations qui, à leurs avis constituent des solutions. Au nombre desdites recommandations on peut noter : la traduction et la transcription du code électoral en langues nationales, le lancement d'une campagne de délivrance massive de CNIB aux femmes et aux jeunes, la prise de mesures pour favoriser la participation des femmes et des jeunes déplacés internes afin de garantir leur réinsertion effective dans leur milieu de vie habituelle, la création d'un fonds spécial présidentiel de soutien aux candidatures féminines à toutes les élections.

En plus des solutions, fort pertinentes, énumérées par les jeunes et le CCOAGPF-BF, il existe d'autres solutions tout aussi pertinentes que nous entendons proposer sous forme de recommandations :

- Déconstruire l'image négatif de la politique : L'exemple négatif donné par les classes politiques au Burkina Faso a fini par convaincre les populations que la politique est sans morale. Le vol a ainsi été jeté sur la valeur sociale de la politique et n'est plus, pour paraphraser le professeur Laurent Bado, « l'expression ultime de la charité et du don de soi ». Cela passe, à notre avis, par la sensibilisation des masses populaires et notamment de sa franche jeune et féminine ;
- Renforcer l'efficacité de la loi sur le quota genre : La loi sur le quota genre a été quelque vidée de son essence puisqu'elle ne règle pas la question du positionnement des femmes sur les listes des partis politiques lors des échanges électoraux. En outre, cette loi doit être assortie de sanction sérieuse, non pécuniaire<sup>256</sup> mais plutôt tendant à l'invalidation de la liste proposée ;

---

<sup>256</sup> Pour la simple raison que les partis, les plus nantis d'entre eux, peuvent supporter ce type de sanction et cela aura pour conséquence une application à double vitesse de la loi.

- Créer des réseaux de jeunes leaders politiques : il conviendrait non seulement de créer de tels réseaux mais d'en former les membres sur les valeurs démocratiques et d'inclusion ;
- Organiser des tables rondes de discussion entre acteurs politiques jeunes et aînés afin de discuter sur la question de leur implication dans les sphères décisionnelles. En faire de même pour les femmes ;
- Conduire de fortes actions de mobilisation et de sensibilisation populaire sur la nécessité et l'importance de l'engagement politique de masse : à cet effet mettre l'accent sur les personnes non encore engagées ;
- Créer des dynamiques de solidarité entre femmes politiques et en faire de même entre jeunes politiques.

Ce sont là, à notre avis, quelques recommandations dont la prise en compte pourraient participer à renverser la courbe de la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles.

Les pays du Sahel, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal, invités à ces échanges semble tous vivre la faible représentativité des femmes et des jeunes dans les sphères décisionnelles. Il s'agit de pays qui partagent un patrimoine culturel quasi similaire et dont les fonctionnements des systèmes politiques présentent également beaucoup de similitudes. Le propos ici présent, partant du cas du Burkina Faso vise aussi à s'enrichir et apporter aux cas des autres pays ci-dessus cités ; dans une perspective d'aboutir à des solutions régionales en ce qui concerne la problématique de la participation politique des jeunes et des femmes.

## **CHAPITRE 5 : GÉNÉRATIONS POLITIQUES ET CRISES POLITIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE. LA NÉCESSITÉ D'UN DIALOGUE INTRA ET INTERGÉNÉRATIONNEL**

**Dr. Bourbila Daniel Wend- Panga KERE**

### **Introduction**

L'Afrique connaît des évolutions importantes, sur les plans politique, économique, culturel, etc. Dans le champ politique, le jeu de rivalités est très prégnant, non seulement sur le plan idéologique, dans le domaine du genre, mais aussi régional, ethnique, générationnel, etc.

En Afrique de l'Ouest francophone, des tensions générationnelles ont toujours existé et restent encore persistantes. Dans tous les pays de cette Afrique de l'Ouest francophone, la génération des indépendances a été secouée par des insurrections politiques et des coups d'État. Exceptions faites du Sénégal qui n'a connu aucun coup d'État, depuis son indépendance, et de la Côte d'Ivoire et Guinée Conakry, où les pères des indépendances sont restés au pouvoir, jusqu'au terme de leurs vies – pour les deux derniers cas –. La question de l'alternance longuement discutée, est plus que d'actualité, du fait de la conjonction de plusieurs facteurs. La forte pression démographique avec les jeunes comme principale composante de la population, semble pousser en faveur d'un renouvellement générationnel de la classe politique. Par ailleurs, l'élargissement des espaces de libertés publiques et politiques renforcent les acquis démocratiques.



Force est de constater que cette partie du continent Africain est très agitée actuellement. Tous les domaines connaissent des difficultés : social, économique, politique, sécuritaire, etc. Ces multiples crises semblent se cristalliser et impactent très fortement ces pays. Même le reste du continent connaît également des tensions, parfois d'un niveau de gravité extrême. Nous pouvons citer notamment le cas des différentes crises sécuritaires que connaissent le Nigéria et le Cameroun, depuis une décennie environ. Il en est de même du Tchad qui est confronté à ce phénomène et d'autres pays beaucoup plus éloigné géographiquement comme le Mozambique. Les raisons de ces crises sont nombreuses. D'une manière globale, nous pouvons convenir que leurs causes sur le continent procèdent des éléments suivants, comme l'énumère si bien Mamoudou Gazibo :

*« Les causes profondes sont notamment à rechercher dans l'effondrement de l'État, le déclin économique, la culture de violence héritée de l'État colonial et la rareté ou l'abondance des ressources. Les causes secondaires seraient le chômage, le manque d'éducation, la pression démographique, l'instrumentalisation de l'ethnicité, la disponibilité des armes, la faiblesse de la société civile. Les causes tertiaires proviendraient de débordements régionaux des conflits, de la faible consolidation de la paix qui entraîne une reprise des hostilités, de l'absence de garants de la paix, de la médiation inappropriée qui permet aux combattants de se réarmer, de l'instrumentalisation de l'aide humanitaire pour assurer la survie des groupes armés. »<sup>257</sup>*

Notre travail s'inscrit également dans cette logique compréhensive des déterminants de ces crises, en nous limitant plus modestement à une partie de la région Ouest Africaine, notamment quelques États francophones comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Mali, le Niger et le Sénégal. Nous choisissons cependant de mettre l'accent de notre analyse sur le Burkina Faso, les situations dans les autres pays cités étant convoquées à titre comparé. Pour conduire notre analyse, nous choisissons de mettre

---

<sup>257</sup> GAZIBO, Mamoudou. *Introduction à la politique Africaine*. Nouvelle édition [en ligne]. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2010 (généré le 29 septembre 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pum/6371>>. ISBN : 9782821898097.

l'accent sur la variable générationnelle, dans la perspective de voir comment elle semble générer potentiellement des crises multiformes dans ces États. En effet, nous partons du postulat que les tensions générationnelles sont potentiellement crisogènes, à un double point de vue. D'une part, le non renouvellement générationnel au sein d'une classe politique provoque des tensions entre les nouvelles et les anciennes générations. Ces tensions peuvent déboucher sur des crises politiques diverses, qui pourraient être aggravées par des conflits intra-générationnels. D'autre part, il semble exister des sortes de "génération d'idées" qui selon nous, renvoient à des pratiques et attitudes déroulées au sein du champ politique. De vieilles générations d'idées sont aussi potentiellement génératrices de conflits, au croisement de nouvelles idées, surtout dans le contexte actuel d'un monde en pleine mutation.

En tout état de cause, les sujets contemporains majeurs, dans le champ politique des États d'Afrique de l'Ouest francophone portent éminemment sur la problématique de l'alternance au pouvoir qui est source de tensions politiques. Cette dimension sera analysée dans une première partie (I). Des difficultés d'autres natures existent et fragilisent ces États, dans le contexte actuel. Ces éléments vont être abordés en seconde partie (II).

## **I. L'alternance au pouvoir**

La question de l'alternance politique est récurrente dans ces États d'Afrique de l'Ouest francophone. La tradition de deux mandats tarde à s'enraciner. La pratique la plus courante consiste à se succéder à soi-même, ou à verrouiller le processus au profit de proches (A). Ce qui entraîne des procédés de dévolution du pouvoir parfois brutaux, souvent entre copains politiques. Même lorsque l'alternance se produit de manière pacifique, elle génère rarement une dynamique nouvelle dans la gestion du pouvoir d'État (B).

## **A. L'alternance, entre soi-même ou copains....**

Les deux dernières décennies présentent les dynamiques fortes, en matière de pratiques successorales à la tête du pouvoir d'État. Les principes de limitation du nombre de mandats présidentiels semblent peu effectifs. Des dispositions constitutionnelles fixent généralement un nombre limité de mandats. Dans la pratique cependant, elles sont soit abusivement interprétées, ou simplement modifiées, à la convenance des dirigeants du moment. Les cas les plus récents et les plus patents concernent la Guinée Conakry et la Côte d'Ivoire. Dans ces deux pays, les présidents en place ont brigué des troisièmes mandats, en utilisant les procédés ci-dessus indiqués. Au début de la décennie précédente, d'autres présidents s'évertuaient à s'accrocher au pouvoir, avant d'y être chassés par la force. Ce fut le cas de Mamadou Tandja au Niger qui s'obstinait à prolonger son mandat et quelques années plus tard, Blaise Compaoré après un règne de 27 ans.

Dans certains contextes, la succession au pouvoir est suffisamment maîtrisée, au profit des dauphins des présidents sortants. L'exemple immédiat est celui du Niger. Des dauphins ou des camarades politiques parviennent souvent à s'imposer, à l'issue de révolutions dites de palais, dans lesquelles la dévolution du pouvoir est moins confortable pour le président battu, soit à la suite d'une insurrection populaire – comme ce fut le cas au Burkina en 2014 – soit à l'issue de processus électoraux. Ce dernier cas concerne par exemple le Sénégal en 2012.

Tableau récapitulatif des dynamiques de dévolution du pouvoir dans sept États d'Afrique de l'Ouest francophone

	<b>Burkina Faso</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>Guinée</b>	<b>Mali</b>	<b>Niger</b>	<b>Sénégal</b>	<b>Togo</b>
<b>2000 – 2010</b>	Blaise Compaoré	Laurent Gbagbo	Lansana Conté + putsh de Camara	Amadou Toumani Touré (ATT)	Tandja	Abdoulaye Wade	Eyadéma père et fils
<b>2010 – 2020</b>	Blaise Compaoré + Roch (son ancien compagnon)	Gbagbo + crise + Alassane Dramane Ouattara (ADO)	Transition + Alpha Condé	ATT + putsch de Yaya Sanogo + Kéïta + putsch	Tandja + putsh + Mamadou Issoufou	Wade + Macky Sall (son ancien compagnon)	Eyadéma fils
<b>2020 - ...</b>	Roch Kaboré	ADO	Alpha Condé + putsch	Putschiste	Mahamadou Issoufou + Bazoum (son ancien compagnon)	Macky Sall	Eyadéma fils

## **B. Dans la continuité des pratiques**

L'autre caractéristique majeure des dynamiques de changement au niveau des pouvoirs exécutifs procède d'une sorte de quasi-stagnation de certaines pratiques ou d'une sorte de persistance d'un système de prédation des ressources politiques. Il y a une sorte de constance observée, quelle que soit la nature du régime en place. Des cas de mauvaises gestions des deniers publics, des détournements, de corruptions sont toujours légions. Et ces traits concernent tous les sept États de l'Afrique de l'Ouest francophone.

Dans cette perspective, cette analyse nous semble fondée : « en dépit des progrès économiques réalisés ces dernières années, la gouvernance demeure un grave problème en Afrique. (...). A titre d'exemple, l'on observe que la mauvaise gouvernance entraîne de mauvaises élections, qui, par ricochet, fragilisent les institutions, notamment la justice, et entrave l'égalité des chances en Afrique. Avec ses énormes potentialités, la région aurait pu compter parmi les plus prospères de la planète».<sup>258</sup>

Passons en revue, quelques observations, faites par des acteurs internes dans ces États et qui semblent souligner cette pérennisation de ce système de prédation des ressources publiques, à travers tous les différents régimes successifs :

"Avec le régime de Roch Marc Christian Kaboré, les maux que les Burkinabè dénonçaient sont toujours là en pire. De nombreux problèmes apparaissent et révèlent l'incompétence de nos dirigeants qui montrent plus d'appétit pour le Burkina des affaires plutôt que pour les affaires du Burkina", a déploré M. Diabré, pointant "la menace terroriste grandissante, l'aggravation de la misère et de la précarité, le chômage, la corruption et le népotisme, l'instrumentalisation de la justice, l'accaparement du pouvoir et la politisation de l'administration"<sup>259</sup>

*“Après les évènements d’octobre 2014, les Burkinabè ont vite fait de comprendre que ceux qui nous gouvernent aujourd’hui étaient en réalité responsables des tares du régime de Blaise Compaoré. Initiateurs du projet de révision de l’article 37, ces personnes autrefois à la tête des institutions de l’État et maîtres à penser politique, ont gangrené le système par leurs actions et, une fois pourri, ils sont allés se réfugier sous l’ombre du CFOP sous le prétexte d’un extraordinaire mea-culpa”*<sup>260</sup>

---

<sup>258</sup> <https://afrique.latribune.fr/politique/gouvernance/2017-12-07/la-mauvaise-gouvernance-freine-le-developpement-en-afrique-760747.html>(consulté le 26 septembre 2021)

<sup>259</sup> <https://www.voaafrique.com/a/l-opposition-burkinab%C3%A8-appelle-%C3%A0-une-manifestation-le-29-septembre-/4557222.html> (consulté le 26 septembre 2021)

*” Macky Sall a aggravé la pauvreté au Sénégal par la corruption de son régime. Les faits sont têtus. Sans la Covid-19, la pauvreté a augmenté dans notre pays et surtout dans les régions du Sud. La propagande du régime sur les politiques luttant contre les inégalités ville-campagne et urbains-ruraux a reçu une volée de bois vert. Le PSE et ses différentes béquilles, les P, PROMOVILLE, PUDC, ... et les bourses familiales ne marchent pas.”<sup>261</sup>*

« Depuis le mois de mai, Sonko, également à la tête du parti Pastef-Les Patriotes, a pointé du doigt plusieurs « anomalies » fiscales ou budgétaires dans le fonctionnement de l'État. L'information selon laquelle l'Assemblée nationale ne verserait rien au Trésor public alors que des impôts sont prélevés sur les salaires des députés ? C'est lui. Les soupçons de fraude fiscale visant Aliou Sall, le frère cadet de Macky ? Encore lui. Les accusations sur la redistribution des biens saisis à Karim Wade à des proches du président ? Toujours lui... »<sup>262</sup>

---

<sup>260</sup> <https://www.burkina24.com/2018/09/26/economie-securite-la-nafadenonce-lincompetence-du-mpp/> (consulté le 26 septembre 2021)

<sup>261</sup> [https://senego.com/mamadou-lamine-diallo-macky-sall-a-aggrave-la-pauvrete-au-senegal-par-la-corruption-de-son-regime\\_1324588.html](https://senego.com/mamadou-lamine-diallo-macky-sall-a-aggrave-la-pauvrete-au-senegal-par-la-corruption-de-son-regime_1324588.html) (consulté le 26 septembre 2021)

<sup>262</sup> <https://www.jeuneafrique.com/mag/354322/politique/senegal-mbaye-sonko-nouveaux-justiciers/> (consulté le 26 septembre 2021)

Tableau de classement, indice de corruption<sup>263</sup>

## Classement 2021 des pays africains selon l'indice de perception de la corruption (Transparency)



RANG AFRIQUE	PAYS	SCORE	RANG MONDIAL	VARIATION EN NOMBRE DE PLACES	RANG AFRIQUE	PAYS	SCORE	RANG MONDIAL	VARIATION EN NOMBRE DE PLACES
01	SEYCHELLES	66	27	---	28	MALAWI	30	129	-6
02	BOTSWANA	60	35	-1	29	MALI	30	129	+1
03	CAP-VERT	58	41	---	30	MAURITANIE	29	134	+3
04	RWANDA	54	49	+2	31	TOGO	29	134	-4
05	MAURICE	53	52	+4	32	GUINÉE	28	137	-7
06	NAMIBIE	51	57	-1	33	LIBERIA	28	137	---
07	SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	47	63	+1	34	ANGOLA	27	142	+4
08	SÉNÉGAL	45	67	-1	35	DJIBOUTI	27	142	-16
09	AFRIQUE DU SUD	44	69	+1	36	UGANDA	27	142	-5
10	TUNISIE	44	69	+5	37	CENTRAFRIQUE	26	146	+7
11	GHANA	43	75	+5	38	CAMEROUN	25	149	+4
12	BÉNIN	41	83	-3	39	MADAGASCAR	25	149	+9
13	LESOTHO	41	83	+2	40	MOZAMBIQUE	25	149	-3
14	BURKINA FASO	40	86	-1	41	NIGERIA	25	149	-3
15	MAROC	40	86	-6	42	ZIMBABWE	24	157	+1
16	ÉTHIOPIE	38	94	+2	43	TCHAD	21	160	+2
17	TANZANIE	38	94	+2	44	COMORES	21	160	-7
18	GAMBIE	37	102	-6	45	ÉRYTHRÉE	21	160	---
19	ALGÉRIE	36	104	+2	46	BURUNDI	19	165	---
20	CÔTE D'IVOIRE	36	104	+2	47	CONGO	19	165	---
21	ÉGYPTE	33	117	-11	48	GUINÉE-BISSAU	19	165	+3
22	ESWATINI	33	117	-4	49	RDC	18	170	-2
23	SIERRA LEONE	33	117	+2	50	LIBYE	17	173	-5
24	ZAMBIE	33	117	-4	51	GUINÉE ÉQUATORIALE	16	174	-1
25	NIGER	32	123	-3	52	SOUDAN	16	174	-1
26	KENYA	31	124	+13	53	SOMALIE	12	179	+1
27	GABON	30	129	-6	54	SOUDAN DU SUD	12	179	---

SOURCE : TRANSPARENCY INTERNATIONAL



Dans le tableau ci-dessus, en termes de classement à l'échelle mondiale, seuls le Sénégal et le Burkina sont relativement mieux placés, parmi les sept pays de l'Afrique de l'Ouest francophone que nous étudions. La corruption semble banale et érigée en mécanisme normal. Nous sommes dans une situation où l'écart est normalisé et la norme stigmatisée comme une erreur, un défaut de bon sens ! C'est dans ce contexte que se développent d'autres

<sup>263</sup> <https://www.agenceecofin.com/multimedia/1503-86175-corruption-en-afrique-classement-selon-l-indice-de-perception-2021-infographic>

défis à la consolidation de l'État, tels que ces crises sécuritaires et générationnelles.

## **II. Les crises actuelles**

Des crises multiformes affectent les États en Afrique de l'Ouest francophone. Elles prennent des formes violentes, à travers les actes terroristes (A). La crise générationnelle est elle aussi très vivace (B).

### **A. Les crises d'une autre nature**

Ces crises sont principalement constituées des crises sécuritaires (a) et des crises institutionnelles qui semblent s'exacerber (b).

#### **a. Les crises sécuritaires**

Depuis plusieurs années, les pays d'Afrique de l'Ouest sont confrontés à des crises sécuritaires. Par leur ampleur, ces crises sont inédites dans l'histoire de ces États. En Afrique de l'Ouest francophone, trois pays sont très durement éprouvés : le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Par exemple, dans ces trois pays, plus de 4.000 décès dus à cette violence ont été signalés en 2019, contre 770 décès en 2016. Le nombre de personnes tuées au Burkina Faso est passé d'environ 80 en 2016 à plus de 1.800 en 2019. Le nombre de personnes déplacées a atteint environ un demi-million, en plus des 25.000 personnes qui ont trouvé refuge dans d'autres pays<sup>264</sup>. concernant les mobiles de ces attaques, pour le chef du bureau des nations unies en Afrique de l'Ouest, « les attaques terroristes sont aussi souvent des efforts délibérés de la part d'extrémistes violents pour capturer des armes et des voies de trafics et se livrer à d'autres activités illicites, y compris l'exploitation minière artisanale illégale dans certaines zones qui soutiennent leurs réseaux »<sup>265</sup>.

---

<sup>264</sup> Voir par exemple <https://news.un.org/fr/story/2020/01/1059551> (consulté le 26 septembre 2021)

<sup>265</sup> <https://news.un.org/fr/story/2020/01/1059551> (consulté le 26 septembre 2021)



De manière générale, ces crises présentent plusieurs caractéristiques et sont de plusieurs types :

« Les conflits en Afrique de l'Ouest ont pour la plupart des caractéristiques communes : ce sont généralement des conflits intra-étatiques qui voient s'affronter des acteurs non gouvernementaux utilisant des formes extrêmes de violence contre la population civile. Les causes de ces conflits trouvent leurs origines dans une multiplicité de facteurs, dont trois essentiels qui affectent les États de la sous-région : une fragilité étatique, écologique et sociodémographique, tout cela dans un contexte de grande pauvreté. A ces menaces structurelles et historiques, s'additionne toute une série de dangers ; telles que le terrorisme, la criminalité transfrontalière et les trafics ou encore la piraterie maritime »<sup>266</sup>.

Des travaux disponibles sur le sujet, nous pouvons retenir qu'il existe essentiellement deux formes de conflits, dans la sous-région Ouest-Africaine.

### **Le type 1 : le système de conflits sénégalais (Sénégal, Guinée-Bissau, Gambie)**

Le Sénégal a connu une crise au début des années 80 avec le mouvement sécessionniste casamançais, porté par un groupe armé indépendantiste, le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) fondé en 1982. Il en a résulté un conflit entre ces mouvements et l'État sénégalais. La Guinée Bissau fut également entraînée dans ce conflit. Des répercussions ont affecté les États frontaliers, notamment la Gambie et la Guinée-Bissau. D'autres problèmes sécuritaires tels que le trafic de drogue, la criminalité transfrontalière, l'instabilité politique sont également concernés<sup>267</sup>.

---

<sup>266</sup> <https://www.africancrisisgroup.org/systeme-de-conflits-et-enjeux-securitaires-en-afrique-de-lOuest> (consulté le 26 septembre 2021)

<sup>267</sup> Voir <https://www.africancrisisgroup.org/systeme-de-conflits-et-enjeux-securitaires-en-afrique-de-lOuest> (consulté le 26 septembre 2021)

## **Le type 2 : le système de conflits sahélo-saharien (Mali, Niger, Burkina-Faso)**

Selon African crisis group, « l'épicentre du système de conflits sahélo-saharien se situe entre la Mauritanie, l'Algérie, le Mali et le Niger, région notamment marquée par la rébellion touareg menée par le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA). Mais qui s'est aussi vue confrontée à la poussée vers le sud des djihadistes algériens d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) »<sup>268</sup>. Selon cette institution, il y a plusieurs causes à ce phénomène dans ces trois pays : « la crise sahélo-saharienne trouve ses bases dans l'abandon par les pouvoirs publics de cette zone combinée à l'effondrement de l'ordre institutionnel au Mali. En effet, l'impact conjoncturel de la crise libyenne a mené de manière inévitable à la montée en puissance d'un islam politique et de l'influence croissante de courants religieux rigoristes »<sup>269</sup>.

### **b. Les crises institutionnelles et politiques**

- **La faiblesse des armées**

On peut définir l'armée comme « un rassemblement de corps de troupe prêt à faire la guerre » ou « un service public qui a pour objet d'assurer, par l'entretien ou l'emploi de forces organisées, la protection des intérêts d'un État »<sup>270</sup>. Comme le reconnaît d'emblée cet auteur, « les armées Africaines nous paraissent à peine en mesure d'assumer l'effrayante latitude que leur autorise la première définition »<sup>271</sup>. La faiblesse des armées de ces trois pays transparaît à travers ces crises sécuritaires qu'ils rencontrent. Depuis plusieurs années, des groupes terroristes infligent des pertes considérables à

---

<sup>268</sup> [https://www.africancrisisgroup.org/systeme-de-conflits-et-enjeux-securitaires-en-afrique-de-lOuest\\_\(consulté le 26 septembre 2021\)](https://www.africancrisisgroup.org/systeme-de-conflits-et-enjeux-securitaires-en-afrique-de-lOuest_(consulté%20le%2026%20septembre%202021))

<sup>269</sup> [https://www.africancrisisgroup.org/systeme-de-conflits-et-enjeux-securitaires-en-afrique-de-lOuest\\_\(consulté le 26 septembre 2021\)](https://www.africancrisisgroup.org/systeme-de-conflits-et-enjeux-securitaires-en-afrique-de-lOuest_(consulté%20le%2026%20septembre%202021))

<sup>270</sup> Fontrier, Marc. « Des armées Africaines : comment et pour quoi faire ? », *Outre-Terre*, vol. no 11, no. 2, 2005, pp. 347-374.

<sup>271</sup> Idem

ces armées et des parties de territoires de ces États échappent au contrôle des pouvoirs centraux. La nature de ces mouvements terroristes et l'efficacité de leurs procédés sont l'objet de controverses, relativement aux mécanismes de soutiens internes et externes dont ils bénéficient. En tout état de cause, l'arsenal des forces armées nationales reste largement supérieur à celui des groupes terroristes, ainsi que le nombre de forces combattantes et le niveau de formation. Pourquoi éprouvent-elles des difficultés à s'imposer sur le terrain ?

La faiblesse de ces armées procède de plusieurs facteurs. S'appuyant sur les travaux existants et sans être exhaustif, nous allons avancer quelques hypothèses explicatives. Cette faiblesse pourrait être recherchée au niveau des mécanismes de gestion du personnel et des fonds qui leur sont alloués, au regard des scandales de corruption et de copinage qui sont parfois révélés dans la presse et dans les médias. On peut également citer les legs du colonialisme qui ont semé des germes de divisions ethniques au sein des armées. En outre, ces armées sont très politisées, avec des épisodes de coups d'États et de régimes militaires. Enfin, on peut citer des lacunes au niveau des capacités opérationnelles qui semblent liées au symptôme de l'absence de mission. En effet, ces armées de ces États sont rarement mises à rudes épreuves de guerre réelle avec des ennemis extérieurs. Des dirigeants politiques ont parfois privilégié leur propre garde, en termes d'équipements et de formation, au détriment du reste de l'armée<sup>272</sup>.

Nous partageons ci-dessous quelques extraits de rapports d'analyses qui indexent le phénomène de corruption au sein des armées des pays comme le Niger, le Mali et le Burkina Faso, dont des scandales, dans le domaine de la commande du matériel militaire ont été étalés publiquement :

---

<sup>272</sup> Voir par exemple les travaux de Africa center et de IRIS France <https://africacenter.org/fr/publication/obstacles-au-professionnalisme-militaire-en-afrique>/<https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/04/Note-de-IIRIS-Arm%C3%A9es-Africaines-avril-2018.pdf> (consultés le 27 septembre 2021)

« L'opacité de principe – et non d'exception – qui entoure les dépenses de sécurité dans la plupart des États Africains (et certains non Africains) s'inscrit dans une tendance opposée à celle de l'*open government* pour l'ensemble des recettes et des dépenses publiques. Le rapport 2019 de l'International Budget Partnership (IBP), qui mesure la transparence budgétaire des États à travers « l'indice sur le budget ouvert », révèle ainsi qu'en Afrique de l'Ouest aucun pays n'a encore atteint le seuil de 61 points sur 100, requis pour atteindre une transparence jugée satisfaisante.

C'est dire si les défis en la matière sont absolument cruciaux et que tous gagneraient à contribuer à davantage de transparence. Car l'efficacité opérationnelle des troupes aux prises avec les groupes armés terroristes (GAT) dans la zone sahélienne dépend également – et peut-être surtout – de leur confiance en la légitimité de leurs chefs et des pouvoirs politiques ainsi que de la confiance de la population. Or celle-ci semble, à juste titre, érodée par les scandales de corruption qui se succèdent au même rythme que les tragiques défaites ponctuées de quelques victoires »<sup>273</sup>.

« Depuis décembre 2019, ses équipes mènent des enquêtes et entendent des personnes visées. Les investigations menées par les enquêteurs du pôle économique et financier de Bamako « ont permis de conforter les graves manquements à l'orthodoxie financière et comptable, relevés par le bureau du Vérificateur Général », précise le procureur, qui évoque « des faits de détournements de deniers publics sur fond d'opérations frauduleuses pour un montant de 9 350 120 750 F CFA et de surfacturation par faux et usage de faux pour un montant de 29 311 069 068 F CFA »<sup>274</sup>

---

<sup>273</sup> <https://ideas4development.org/transparence-corruption-defi-sahel/> (consulté le 26 septembre 2021)

<sup>274</sup> <https://www.jeuneafrique.com/919889/societe/contrats-darmement-surfactures-au-mali-des-proches-dibk-dans-loeil-du-cyclone/> (consulté le 26 septembre 2021)

- **La faiblesse du déploiement de l'État**

Un des problèmes majeurs dans ces États en est la faiblesse de sa représentativité, à l'échelle du territoire national. Sur le plan spatial, les zones d'implantation des services de l'État sont principalement situées au niveau de la capitale et dans des périmètres proches. Les zones suffisamment éloignées de ces lieux de pouvoir souffrent de l'absence de l'État. En d'autres termes, les infrastructures administratives, sécuritaires et de services publics font défaut ou ne présentent qu'une existence très insuffisante, plus on s'éloigne de la capitale.

Pourtant, ces infrastructures sont cruciales pour affirmer la présence de l'État, sur le plan symbolique. Elles sont également nécessaires, dans la dimension matérielle, dans la perspective de procurer des services divers aux citoyens, qui y tirent des avantages de leur appartenance à leurs pays. Le défaut de ces infrastructures crée un vide majeur, qui pourrait à terme être interprété comme un abandon ou un désintérêt de l'État pour ces zones. Le paradoxe est que l'État "réoccupe" ces zones, en cas de découvertes de ressources naturelles, exploitables à l'échelle industrielle. Ce qui crée un sentiment de frustration au sein de ces populations qui appréhendent alors l'État comme un instrument de domination et de prédation, surtout que les réinvestissements dans ces zones d'extractions sont parfois dérisoires, voire inexistantes. Ces situations créent un environnement propice à l'infiltration de ces populations par des groupes hostiles à l'État. En d'autres termes, la faiblesse de la représentativité de l'État sur le plan spatial semble être une source de sa fragilisation, dans ce contexte de crises sécuritaires multiformes.

Des exemples existent et présentent des situations dans lesquelles des stratégies de recrutement des jeunes sont mises en œuvre, par le biais de "financements" de leurs projets économiques et sociaux par des réseaux terroristes. Ils profitent ainsi de la paupérisation dans ces milieux et de l'absence de l'État pour tisser des liens, parfois très solides, avec des populations locales. C'est dans ce sens que s'inscrit ces phénomènes de relatives "volatilisations" des hordes terroristes qui disparaissent

littéralement, après la commissions des différentes attaques. L'idée que ces assaillants se fondent immédiatement auprès des populations ne saurait être d'office écartée. D'ailleurs, si les décideurs politiques appellent fréquemment les différentes populations locales à développer leur collaboration avec les forces de défense et sécurité, et si des moyens importants sont mis en œuvre dans le domaine de la sensibilisation, il nous semble que ces initiatives s'inscrivent dans la logique de rompre ou conjurer tout rapprochement des populations locales avec ces groupes terroristes.

- **La faiblesse de la construction de la nation**

Les États de l'Afrique de l'Ouest francophone ne sont pas encore des nations. Ils se présentent comme des formes de coexistence entre plusieurs petites nations précoloniales, chacune présentant des référentiels d'identification spécifique. Le sens de la grande nation semble être très gélatineux au sein de la population qui éprouve des difficultés à pouvoir s'identifier et s'attacher à ce grand ensemble. Les variables ethnicistes et régionalistes sont toujours très prégnantes dans le jeu politique de ces États. Nous présentons une analyse très pertinente à ce sujet :

« P. Chabal et J.-P. Daloz s'intéressent à la faiblesse de l'État Africain et au manque concomitant d'institutions représentatives. Selon eux le problème immédiat, mais pas fondamental, provient de l'incapacité à différencier l'État du reste de la société. Les cadres officiels, élus et nommés, le traitent comme s'il était une ressource privée. Cela révèle l'ampleur de la corruption, du népotisme, de l'escroquerie et du détournement des ressources allouées théoriquement au renforcement de ces institutions étatiques. Selon eux l'explication fondamentale de cet état de fait est d'ordre culturel et spécifiquement Africain : il est dû à l'omniprésence du caractère patrimonial de la société. Les fonctionnaires et les élus conservent leurs positions et leur légitimité par la création de réseaux personnels avec leurs clients. Ces réseaux s'organisent selon des critères comme l'ethnicité, la parenté, et les affinités

locales. On les considère comme de Grands Hommes en échange d'un partage plus large des richesses qu'ils détournent »<sup>275</sup>.

Le sentiment national semble pourtant constituer le ciment qui relie les membres d'une même communauté. C'est ce sentiment qui détermine le rapport à l'État et les sacrifices éventuels à consentir pour son renforcement et sa pérennisation. Dès lors qu'il est fragile, on peut comprendre les difficultés que ces États rencontrent à réaliser des progrès significatifs sur le plan économique, politique, militaire, etc.

D'ailleurs, le sentiment national ne saurait se développer dans l'hypothèse d'une absence physique de l'État. En d'autres termes, les populations doivent sentir et vivre vraiment leur appartenance à ce grand ensemble. Ce qui ne serait qu'une simple vue de l'esprit, si les infrastructures et les services de l'État n'existent pas dans des zones entières du pays. Dans ce cas, le sentiment d'attachement pourrait être dirigé vers d'autres pays frontaliers qui disposent de services publics proches ou vers des réseaux multiformes d'allégeance qui occupent alors symboliquement ce vide laissé par l'État.

## **B. Des crises générationnelles**

Ces crises se manifestent par l'indexation de l'ancienne génération comme responsable de certaines difficultés (a). Elles se caractérisent aussi par l'absence de repères de la nouvelle génération (b).

### **a. La mise en cause de l'ancienne génération**

- Les crises sont créées et/ou alimentées par des acteurs de la même génération

---

<sup>275</sup> Voir par exemple cette revue des théories sur l'État en Afrique : **Kevin R. Cox et Rohit Negi**, « L'État et la question du développement en Afrique subsaharienne », *L'Espace Politique* [En ligne], 7 | 2009-1, mis en ligne le 20 août 2009, consulté le 29 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1287> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1287>

Des crises politiques et/ou institutionnelles naissent parfois des rivalités politiques. Ces rivalités opposent souvent d'anciens compagnons qui militaient ensemble dans une formation politique, avant de se séparer à la suite de scissions. Ces cas sont fréquents dans ces États d'Afrique de l'Ouest francophone. Ces querelles opposent généralement des leaders d'une même génération politique et peuvent fluctuer dans le temps, au gré de leurs rapprochements ou divisions. Étant donné la très forte domination du champ politique par la seconde génération politique, leurs luttes personnelles impactent considérablement le champ politique. Ces luttes sont multiformes et peuvent aller des oppositions politiques aux conflits ouverts, utilisant des forces armées pour des rébellions ou des coups d'États. Dans le passé, des cas de rébellions ont opposés d'anciens camarades politiques, que ce soit en Côte d'Ivoire, durant la période 2002 – 2010 et plus loin, avec le mouvement rebelle de l'Unita en Angola. De nos jours, des groupes rebelles sévissent toujours en Centrafrique et épisodiquement au Tchad.

Ces crises opposent très généralement d'anciens leaders politiques, qui ont souvent été très proches. Plus récemment, par exemple, en 2017, le président Roch Marc Christian Kaboré avait accusé l'ancien président Blaise Compaoré d'être le principal commanditaire des crises sécuritaires que le Burkina Faso subit depuis plusieurs années<sup><https://www.bbc.com/afrique/region-45429553276></sup>. Le président Kaboré était le président du parti au pouvoir et le dauphin constitutionnel de celui qu'il accuse – Blaise Compaoré – quand ce dernier était encore à la tête de l'État burkinabé. Ci-dessous, nous citons quelques cas rapportés par des études et qui prouvent la collision entre des acteurs politiques et des groupes armés qui sévissent, par exemple au Nigéria et dans la sous-région.



## Cas 1 : Contributions financières de dirigeants politiques (Boko Haram)

*M. X, un ancien porte-parole de Boko Haram, a été arrêté par une agence de sécurité nigériane. Lors de l'interrogatoire, M. X a mentionné les noms de politiciens locaux qui, selon lui, ont financé le groupe terroriste, y compris M. M, un député à l'Assemblée. Tous deux, M. X et M. M, sont originaires du nord-est du Nigeria, la base opérationnelle de Boko Haram. M. X a révélé que M. M était responsable de la composition de SMS menaçants que les membres du groupe envoyaient à divers politiciens et fonctionnaires. Selon les renseignements fournis par M. X, M. M a été interrogé et par la suite arrêté par l'agence de sécurité nigériane. L'examen par l'agence des relevés téléphoniques de M. M, a révélé une communication constante entre lui et M. X. Par conséquent, M. M a été inculpé pour avoir dissimulé des informations sur les attaques prévues par Boko Haram, fourni les numéros de téléphone de fonctionnaires à Boko Haram, et n'avoir pas divulgué l'identité de M. X aux autorités compétentes<sup>277</sup>.*

## Cas 2 : Utilisation de leaders politiques pour acheminer des fonds

*M. Q, le fils d'une PPE locale au Sénégal, a ouvert un compte dans une banque locale pour le compte d'une société X, dont il est le PDG. Une grande somme d'argent a été virée dans le compte à partir d'un compte d'une société K située dans un pays d'Afrique du Nord. Dès réception de l'argent, M. Q a immédiatement émis un ordre de virement à sa banque de transférer de l'argent sur le compte de la société P, située dans un pays voisin. M. R, le PDG de la société P, a affirmé que le transfert avait été fait en paiement pour les services fournis à la société K. M. R est aussi un fils d'une PEP dans le pays voisin. En se fondant sur le montant en cause, le profil du client, l'origine et la destination finale de ces fonds, la transaction qui semble être exécutée entre des personnes qui n'ont pas de lien apparent et les explications peu convaincantes fournies par M. R, la banque a déposé une déclaration de suspicion à la CRF. Mr R est soupçonné d'être lié à un puissant mouvement terroriste dans la région sahélo-saharienne<sup>278</sup>.*

---

<sup>277</sup> <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/ft-en-afrique-de-lOuest.pdf>(consulté le 26 septembre 2021)

<sup>278</sup> <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/ft-en-afrique-de-lOuest.pdf> (consulté le 26 septembre 2021)

- **L'ancienne génération est incapable de se remodeler**

Les leaders d'une même génération semblent être formatés dans des attitudes et logiques communes. Cela s'en ressent au niveau de leurs rapports au champ politique ou dans les procédés de rivalités politiques. La notion d'habitus semble s'appliquer, car ces acteurs semblent être dans une logique inextricable, un moule très dur à remodeler ou à briser. En d'autres termes, au sein d'une même génération, d'une personne à une autre, on semble retrouver les mêmes attitudes et dynamiques, ce qui laisse entrevoir que la perspective d'un changement de comportement ou de logique de rapport à la réalité leur est impossible. D'où cette impression d'une quasi-stagnation des pratiques politiques, malgré parfois des changements à la tête de l'exécutif. Dans le tableau présenté plus haut, nous avons indiqué des cas de successions au pouvoir entre copains. Les têtes des pouvoirs exécutifs peuvent changer. Cependant, dans la réalité, force est de constater que les pratiques, dans le champ politique et économique, semblent rester identiques, avec une perpétuation des habitudes. C'est ce qui explique que les récriminations adressées au régime précédent sont à nouveau formulées contre les nouveaux pouvoirs qui viendraient à s'installer.

## **b. L'absence de repères de la nouvelle génération**

- **La nouvelle génération, compromise**

La longévité au pouvoir de la deuxième génération politique impacte sérieusement le champ politique, qui souffre de sa capacité à se régénérer. La montée d'une nouvelle génération politique est très timide, voire compromise par le contrôle quasi-absolu du champ politique par la deuxième génération politique.

La persistance de l'ancienne génération au pouvoir procède de mécanismes d'annihilation de la force des jeunes. En effet, des stratégies de cooptation sont mises en place pour capter des jeunes leaders, capables de mobiliser

autour d'eux d'autres jeunes<sup>279</sup>. Ces jeunes cooptés sont aussitôt absorbés dans le système qu'ils finissent par assimiler et perdre ainsi de leur tempérament "révolutionnaire". En d'autres termes, une fois dans le système, ces jeunes reproduisent les habitudes et pratiques qu'ils dénonçaient jadis et finissent eux-mêmes par ternir considérablement leur intégrité. Du coup, ils perdent le crédit de confiance dont ils disposaient auprès des autres jeunes et des autres franges de la société.

Par ces mécanismes, de type machiavélique, des cohortes de jeunes leaders ont été absorbés par des systèmes politiques, qui s'assurent par ce biais de neutraliser toute fronde générationnelle et peuvent ainsi perdurer, parfois avec les mêmes acteurs, ou avec quelques réaménagements à la tête de l'exécutif.

- **La nécessité absolue d'une transition générationnelle**

Ces États se trouvent dans un contexte où l'entrecroisement des différentes crises suggère des approches d'évolutions qui soient nouvelles. Ces perspectives de changements devraient s'opérer à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, comme nous l'avons relevé, l'ancienne génération semble éprouver des difficultés à juguler ces crises. Elle en est responsable, au moins en partie. Elle est également enserrée dans une sorte de profil solidifié, rendant quasiment impossible toute possibilité de régénération.

Ensuite, il y a comme une sorte de persistance d'idées et de pratiques anciennes qui dominent encore le champ politique de ces États. La coïncidence de ces vieilles idées avec l'assise des anciennes générations au pouvoir semble assez facile à soutenir. Cependant, on devrait souligner que ces pratiques avaient cours depuis le début des indépendances, à des degrés

---

<sup>279</sup> Voir par exemple. Daniel Kere Le rôle des jeunes dans /es luttes pour le pouvoir d'État au Burkina Faso, de la période de décolonisation à nos jours Thèse de doctorat en Science Politique, février 2015 ; Cheik Daniel Kere « Dynamiques de mutations des règles du jeu politique en Afrique de l'Ouest francophone : quelques contraintes et perspectives » Revista de Ciências Sociais. Fortaleza, v. 50, n. 2, jul./out., 2019, p. 291-330

divers. Par ailleurs, elles semblent déjà être investies par les nouvelles générations montantes, à qui il est parfois reproché des scandales énormes.

Enfin, il nous semble légitime de nous interroger sur le rôle des systèmes politiques, dans la persistance des tares que nous venons de souligner. Les options effectuées, en termes de système de partis politiques, de modèle d'État, de l'importance respective des différentes institutions modernes ou traditionnelles, produisent inéluctablement des impacts dans le champ politique.

Au regard de tous ces éléments, une dynamique de réforme en profondeur de nos États et de nos systèmes politiques nous semble cruciale. La difficulté procède du pouvoir de décision, concernant l'enclenchement de ces réformes. Il s'agit là d'une décision politique, laquelle doit être prise par les principaux décideurs, à savoir les premiers responsables des pouvoirs exécutifs ainsi que leurs appareils politiques, lesquels devraient être mis à contribution. Or, dans ces sites de pouvoir, se trouve des leaders, issus majoritairement des anciennes générations politiques. Il leur reviendrait donc le pouvoir de prendre des décisions, qui à terme, pourraient les affaiblir, voire les anéantir du champ politique ! Nous nous retrouvons dans une situation cornélienne où les intérêts de long terme de ces États semblent céder le pas devant des contraintes objectives, découlant essentiellement du contrôle du champ politique par les personnes qui ont le moins intérêt à voir ces réformes prospérer.

Une alternative qui se présente, le cas échéant, serait l'affirmation d'une nouvelle génération politique dans la vie politique de ces États. Ce projet va se buter toutefois aux intérêts dominants, lesquels ont déjà démontré leur savoir-faire, en termes d'infiltration et de contrôle du milieu jeune. Sauf dans l'hypothèse, encore incertaine, d'une très forte poussée, absolument irrésistible, d'un puissant mouvement jeune. Même dans cette hypothèse, elle ne saurait être utile, pour ces États, que si elle débouche sur une réforme radicale, capable d'asseoir les nouveaux fondements d'un État solide et viable.

L'idée d'éviter ces options radicales que nous venons de présenter nous semble possible, à la condition d'une amorce de véritables négociations intra, mais surtout inter générationnelles. Cette perspective permettrait une forme de transition négociée entre générations et de poser, au cours de ces échanges, les termes de nouvelles bases de réformes à opérer.

A cet effet, nous soutenons très clairement que les nouvelles générations et les anciennes devraient collaborer. Ainsi, les premières rassureront les secondes de leurs intentions, et si le rapport de force leur est favorable, les anciennes générations se verraient obligées d'accompagner une dynamique suffisamment forte et irrésistible, dans la perspective de pouvoir négocier des formes de sorties honorables du jeu politique.

## **Conclusion**

Les questions de crises politiques, sécuritaires et générationnelles nous semblent liées. Les luttes pour le pouvoir d'État au sein d'une génération politique produisent des impacts sur le plan politique. Mais elles peuvent dériver vers des conflits armés, comme cela semble toujours d'actualité dans certains pays d'Afrique de l'Ouest francophone. À ces luttes intra générationnelles, se greffent des conflits liés à la montée de nouvelles générations qui aspirent à s'affirmer dans le champ politique. En raison du verrouillage du jeu politique par l'ancienne génération, des conflits peuvent surgir et impacter le jeu politique et par ricochet servir de foyers pour des mouvements extrémistes qui se nourrissent des frustrations des jeunes.

Une autre dimension de ces crises procède de la construction des États et au-delà, de la construction des États Nations. La faiblesse du déploiement de l'État sur toute l'étendue du territoire national, la faiblesse des armées produisent des effets sur la construction du sentiment national, lequel semble encore gélatineux, voire inexistant dans ces États. L'identification à ce grand ensemble appelé État est encore une simple vue d'esprit. En lieu et lieu, des populations s'identifient à d'autres lieux ou à d'autres valeurs, en raison du vide laissé par les États où elles résident. Cette situation semble relever de la perpétuation d'idées de prédation qui animent toujours les

acteurs politiques, d'un régime à l'autre, ceci au détriment de la construction de véritables États solides.

En définitive, la domination de ces contraintes s'impose. Tout le défi procède des mécanismes à utiliser pour y parvenir. Les réformes en vue du changement de système politique sont nécessaires et il est possible de douter de la disponibilité des principaux acteurs politiques à saborder les avantages dont ils ont hérité et dont ils continuent la perpétuation, au profit de leurs divers réseaux. Procéder à un changement de système ne saurait donc prospérer sans leur accord, à moins d'une dynamique très forte et irrésistible sur laquelle ils auraient peu d'emprise. Cette hypothèse peut cependant comporter des dangers, si elle est mal conduite. D'où l'alternative d'un mouvement coordonné qui pourrait consister en une sorte de dialogue inter-générationnel, qui tout en restant dans une logique de réforme du système, ménagerait l'ancienne garde politique pour éviter des obstacles, cette dernière se devant d'accompagner la dynamique en vue de se ménager une porte de sortie assez honorable.

Tout le débat se pose donc du format de nouveaux systèmes à mettre en place. En tout État de cause, il ne saurait être identique dans tous les pays. Toutefois, un nouveau système politique devrait permettre de construire :

- un État avec des institutions fortes et une armée forte;
- une nation, capable de fédérer toutes les communautés locales vivantes sur le territoire étatique, sur la base d'un large consensus partagé par toute la classe politique;
- un État avec des mécanismes d'inclusion sociale, notamment une prise en compte de la participation des femmes et des jeunes, qui constituent de grandes strates de la population de ces États
- un État avec des mécanismes performants de création et de redistribution des richesses

## **CHAPITRE 6. BONNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET ENGAGEMENT CIVIQUE : REPENSER LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES ET DES JEUNES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE**

**Dr Adama Sadio**

### **Introduction**

L'Internet (International network) a connu un boom spectaculaire depuis le début des années 2000 dans les sociétés occidentales. Cette ascension fulgurante de l'Internet durant cette période lui a valu le qualificatif de « troisième âge de la communication ». L'avènement de Facebook (4 Février 2004) et d'autres réseaux sociaux a redessiné la carte de la communication politique et des rapports entre gouvernants et gouvernés. L'Internet abolit les frontières physiques et fait de l'instantanéité informationnelle une réalité. Les populations africaines l'ont très tôt adopté et l'internet est devenu une partie intégrante de leur quotidien.

Au regard du coût de plus en plus accessible de l'internet du fait de la concurrence des opérateurs téléphoniques, de nombreux auteurs constatent que l'internet aurait un potentiel beaucoup plus important que les médias classiques, notamment à propos de l'augmentation de l'engagement et de la participation politique (Norris, 2001), alors que pour d'autres penseurs, l'internet offre une source de divertissement inépuisable qui détourne les internautes des enjeux politiques et civiques (Gladwell, 2010). Enfin, il y a des auteurs qui constatent que l'internet ne fait que reproduire les mêmes

systèmes de rapport de domination et d'engagement politique car s'inscrivant dans la même logique que les médias traditionnels au sein du paysage communicationnel (Bimber, 1998).

Au regard de la récente apparition des réseaux sociaux sur le continent et de la démographie africaine (1,3 milliards d'habitants) majoritairement composée jeunes (S. SMITH, 2019 : 42) et de femmes, il va de soi que les femmes et jeunes sont ses principaux utilisateurs dans la sous-région. Les réseaux sociaux ont libéré la parole. La communication n'est plus à sens unique. Elle est devenue multidimensionnelle. Le peuple a désormais droit à la parole. WhatsApp, Instagram, Facebook, Twitter, Snape, Tik-tok, etc. sont devenus des outils de communication permettant aux femmes et jeunes ouest africains de commenter l'actualité, d'exercer une veille citoyenne sur les politiques publiques, d'interpeller les gouvernants, de lancer des campagnes de boycott, de mobiliser des fonds pour une cause humanitaire, etc.

Les pouvoirs publics, partis politiques, entreprises, multinationales, les médias classiques, entre autres, sont tous aujourd'hui convaincus de la puissance des réseaux sociaux dans leur stratégie de communication politique ou commerciale. Ils ont tous pris le train de la digitalisation en marche et ont des services spécialement dédiés à leur communication numérique. Les leaders politiques disposent de compte officiel sur les réseaux sociaux en vue de mieux communiquer et faire adhérer les femmes et jeunes à leurs causes. Les entreprises, multinationales et autres commerces font parfois appel à des influenceurs web activistes pour atteindre leurs cibles. En résumé, à l'ère numérique, toutes les initiatives communicationnelles prennent en considération la dimension digitale devenue intrinsèque à l'engagement des femmes et jeunes dans le débat public.

Cette expression populaire à travers les réseaux sociaux participe à la vitalité du débat public, consolide le contrôle citoyen des politiques publiques, mais elle est également un vecteur de transmission de discours de haine, de manipulation identitaire, de « fake news » et de violation de données à caractère personnel.



Les réseaux sociaux, vu leur forte présence dans le quotidien des femmes et jeunes africaines, sont devenus le support préférentiel d'information de ces dernières et un relais très important d'expression populaire. S'exprimer et s'informer sur les réseaux sociaux, c'est courir le risque de diffamer ou de faire l'objet de manipulation compte tenu de l'absence de recoupement et de traitement conformément aux standards d'éthique et de déontologie qu'exige la pratique journalistique.

Les avantages et inconvénients de l'expression populaire à travers les réseaux sociaux dans la participation démocratique des femmes et jeunes sont au cœur de plusieurs interrogations. Si pour certains, les réseaux sociaux sont une bonne nouvelle pour la démocratie participative, pour d'autres ils constituent une menace à la vitalité de la démocratie.

Cette réflexion nous permettra de démontrer en quoi l'horizontalité congénitale à l'émergence des réseaux sociaux redéfinit les rapports entre les élites, les femmes et jeunes consolidant ainsi la démocratie participative (A), dans une dynamique d'avalanche informationnelle susceptible de menacer la vie privée, la cohésion sociale, la paix civile et la stabilité des institutions (B).

## **I. Les réseaux sociaux, une nouvelle forme d'expression des femmes et jeunes en Afrique de l'Ouest**

### **A. L'engagement politique des femmes et jeunes sur les réseaux sociaux ou l'expression d'un sentiment de « dédagisme »**

Les réseaux sociaux servent de cadre de contestation aux femmes et jeunes africains en désaccord avec les pouvoirs publics, les élites politiques et intellectuelles... Cette attitude contestataire envers les gouvernants et nombreux corps intermédiaires ressemble bien au « dédagisme »<sup>280</sup>. L'engagement politique des femmes et jeunes africains sur les réseaux

---

<sup>280</sup> Le « dédagisme » est un concept inventé et vulgarisé par l'homme politique français, leader de la France insoumise, Jean Luc Mélenchon, à l'occasion de la présidentielle française de 2017.

sociaux semble traduire, à bien des égards, l'expression d'un sentiment profond de se débarrasser des élites politiques et parfois médiatiques qu'ils considèrent comme des éléments de ce qu'ils qualifient de « système ». Ce sentiment grandissant de contestation des élites politiques est très partagé, dans la sous-région, auprès des femmes et jeunes sur les réseaux sociaux. Ce « dédagisme » s'exprime de différentes manières dont la grève au vote, la création inflationniste de mouvements citoyens pour se lancer dans la conquête du pouvoir politique en lieu et place d'un parti politique classique, les commentaires et critiques parfois très violents à l'égard des gouvernants, etc.

Le taux de participation souvent très faible lors des élections nationales et locales en dehors en général de la présidentielle est la nouvelle démonstration de la crise que traverse la démocratie représentative dans de nombreuses régions du monde dont en Afrique de l'Ouest. L'abstention importante notée parfois lors de ces types d'élections est symptomatique du discrédit grandissant de nombreux acteurs politiques auprès d'une partie de l'opinion, notamment les jeunes africaines.

Des femmes et jeunes africains très connectés aujourd'hui sur l'évolution du monde et des grandes avancées économiques et démocratiques sous d'autres cieux tournent le dos progressivement au personnel politique classique. Les responsables politiques des partis de gouvernement sont régulièrement critiqués parfois avec violence sur les réseaux sociaux ou par d'autres canaux de communication dont les manifestations de rue. Ces contestations des acteurs politiques classiques s'expliquent principalement par un sentiment d'absence d'efficacité de leur gestion du pouvoir sur le quotidien des populations. Ce qui est valable pour le champ politique s'applique d'ailleurs pratiquement au paysage médiatique classique. Aussi bien la classe politique et la presse traditionnelle font face à une crise de confiance de la part des citoyens qui estiment que ces derniers ne prennent pas suffisamment en charge leurs préoccupations. Ainsi, en ce 21<sup>ème</sup> siècle, la démocratie représentative fait face à une crise profonde dans de nombreuses

régions du monde. Les corps intermédiaires sont, comme jamais, vivement contestés et n'inspirent plus confiance à une partie des femmes et jeunes en Afrique de l'Ouest.

Même si les partis de gouvernement demeurent très fortement implantés dans l'espace politique ouest africain, l'émergence et les bonnes réalisations électorales d'une nouvelle génération politique généralement antisystème y est symptomatique de l'expression du « dédagisme ». Cette situation traduit une recherche de nouveautés, une insatisfaction des politiques publiques des partis de gouvernement et la montée en puissance des partis politiques antisystèmes.

La preuve de ce « dédagisme » est l'émergence d'une nouvelle forme de la société civile dématérialisée très connectée des enjeux de l'heure et des réalités du monde. Cette nouvelle forme de société civile très contestataire fait des réseaux sociaux son principal canal de communication. Les web activistes réussissent aujourd'hui à donner des sueurs froides aux pouvoirs publics et s'érigent en sentinelles de la bonne gouvernance économique et démocratique. Par la magie des réseaux sociaux, les frontières physiques sont abolies et le web activiste peut participer activement au débat politique de son pays, combattre un régime politique, sensibiliser et mobiliser l'opinion publique à partir de l'étranger. Les manifestations récurrentes organisées par ces nouveaux acteurs de la société civile sont généralement lancées et développées à partir de l'espace numérique et souvent sans le soutien des corps intermédiaires souvent accusés d'être des acteurs du système (syndicats, médias et partis politiques). Cette forme de société civile plus engagée, plus connectée au monde, plus exigeante et plus colérique est la principale porteuse et animatrice du « dédagisme ». Les décisions des autorités publiques sont commentées à l'instant T et souvent vivement critiquées. Ainsi, il est souvent constaté un revirement des autorités suite à une décision sous la forte pression des femmes et jeunes sur les réseaux sociaux. Cela témoigne de la profondeur de la crise de la démocratie représentative en faveur de ce qui s'apparente être la démocratie directe.

## **B. Les réseaux sociaux, un vecteur de consolidation de la démocratie participative**

« Partout dans le monde, le développement d'Internet a suscité l'espoir d'un renouvellement et d'une plus grande ouverture de la participation politique des citoyens, notamment les plus faibles. »<sup>281</sup>

La pénétration de l'internet dans le quotidien des populations africaines a largement contribué à renforcer le pluralisme dans l'espace public et à lutter contre les velléités autoritaristes de régimes africains. Les réseaux sociaux sont ainsi devenus l'instrument qui échappe encore aux gouvernements ouest africains ayant une mainmise sur les médias publics et une partie des médias « privés ». Dans des pays de la sous-région où la liberté d'expression est fortement menacée, les opposants, les activistes ou citoyens lambda ont trouvé sur les réseaux sociaux un outil idéal pour diffuser leur opinion sur la marche de leur pays et très souvent à partir de l'étranger.

Les réseaux sociaux sont devenus des canaux de communication où se font et se défont des propagandes. Les combats s'internationalisent à travers les réseaux sociaux. Le monde est devenu un village planétaire. L'internet abolit les frontières. Cela permet à des femmes et jeunes de la sous-région résidant dans leur pays ou la diaspora dans les sociétés occidentales démocratiques de livrer régulièrement leur opinion sur des questions relatives à la gouvernance politique et économique de leur pays d'origine. Au Sénégal, les cas du journaliste Souleymane Jules Diop et du web activiste Assane Diouf en sont de parfaites illustrations. De l'Amérique du Nord où ils résidaient, ces derniers étaient très actifs sur les réseaux sociaux sur des questions portant sur la gouvernance politique et économique du Sénégal<sup>282</sup>.

En donnant la possibilité à tout citoyen, à partir de son ordinateur ou téléphone portable, de participer activement au débat public, les réseaux

---

<sup>281</sup> Séverine ARSENE, "Vers une recomposition des pouvoirs : Internet et réseaux sociaux", *CERISCOPE Puissance*, 2013, [en ligne], consulté le 07/12/2019, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part6/vers-une-recomposition-des-pouvoirs-internet-et-reseaux-sociaux>

sociaux se révèlent comme l'un des meilleurs mécanismes contre la pensée unique. L'affirmation de la vigilance citoyenne se passe-désormais-et de plus en plus sur les réseaux sociaux qui s'érigent comme des contre-pouvoirs. Les réseaux sociaux, particulièrement Facebook, WhatsApp, YouTube et Tweeter occupent de plus en plus une place prépondérante dans la stratégie de communication des acteurs politiques africains et d'ailleurs. Ils sont conscients du nombre croissant des usagers de réseaux sociaux sur le continent africain et surtout du rôle majeur et galopant que joue, désormais, l'internet dans le modelage de l'opinion publique. Les médias classiques (télévision, radios et presse) n'ont plus le monopole de la communication pour toucher une large cible. Comme le rapporte Stephen Smith, « Le téléphone limite les déplacements alors que le transport y est coûteux et éreintant. Il permet à une majorité sans ordinateur d'accéder à l'internet » (Stephen Smith, 2018 : 119).

Par-delà les affaires endogènes, les réseaux sociaux permettent également aux femmes et jeunes web activistes de sensibiliser et dénoncer la gouvernance de leur pays ainsi que des pratiques dans les relations de coopération entre des pays de la sous-région ouest africaine et leurs partenaires étatiques, supra étatiques et des multinationales. Il arrive que des campagnes de dénonciation se mènent sur la toile par des femmes et jeunes web activistes d'Afrique de l'Ouest contre des multinationales gagnant des marchés dans des pays de cette partie du continent. A titre d'exemple, des internautes sénégalais ont organisé deux journées de boycott (1er et 2 octobre 2015) contre l'opérateur téléphonique français Orange<sup>283</sup>. En outre, l'idée du CCUAP<sup>284</sup>, qui dénonce

---

<sup>282</sup> En désaccord avec le régime d'Abdoulaye Wade, le journaliste Souleymane Jules Diop, alors qu'il vivait au Canada, le critiquait vertement à l'occasion d'une chronique hebdomadaire qu'il animait sur le site d'informations sénégalais Seneweb.com. Assane Diouf, immigré aux Etats-Unis, s'est distingué par ses sorties très virulentes contre le régime de Macky Sall au point de se voir attribuer le qualificatif d'« insulteur public numéro » avant d'être rapatrié.

<sup>283</sup> Ces journées de boycott Orange avaient pour objectif de protester contre la cherté des tarifs de communication du premier opérateur téléphonique au Sénégal et de l'amener à réduire ses tarifs.

<sup>284</sup> CCUAP : Collectif Citoyen des Usagers de l'Autoroute à Péage.

le contrat signé par l'Etat du Sénégal et l'entreprise française EIFFAGE portant sur l'autoroute à péage Dakar-AIBD, est née sur les réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux sont devenus un outil extrêmement puissant entre les mains des femmes et jeunes d'Afrique de l'Ouest leur permettant d'être beaucoup plus regardants et audibles sur les affaires de la cité et, mieux, susceptibles de contribuer d'une manière concrète à « faire » ou « défaire » des régimes politiques. Si les motivations des mouvements de contestation diffèrent d'un pays à un autre, les réseaux sociaux ont été leur vecteur principal de déploiement et de communication<sup>285</sup>. La chute des anciens Présidents de la Tunisie (Zine el-Abidine Ben Ali) et de l'Egypte (Hosni Moubarak) et du Guide de la Révolution libyenne (Mouammar Kadhafi) ont révélé la puissance des réseaux sociaux dans la mobilisation de l'opinion contre un régime politique. Le clic a pu offrir un espace virtuel de contestation d'une importance capitale dans la réalisation du combat du mouvement « Y en a marre » contre la troisième candidature de Abdoulaye Wade en 2011-2012 et celui porté par le « Balai Citoyen » au Burkina Faso pour le départ du pouvoir de Blaise Compaoré. L'échec du coup d'Etat du général Gilbert Diendéré au Burkina Faso, le 17 septembre 2015, est une autre illustration que la mobilisation sur les réseaux a accéléré le processus démocratique dans ces deux pays.

Le cyber activisme est aujourd'hui une réalité en Afrique. D'ailleurs, la Ligue des Cyberactivistes africains pour la Démocratie<sup>286</sup> est lancée à Dakar en novembre 2015.

« En Afrique subsaharienne l'Internet mobile est désormais beaucoup plus développé que l'internet fixe. Malgré le retard de l'Afrique en matière d'accès

---

<sup>285</sup> Voir en ce sens, M. Cherif Ferjani, « Inspiration et perspectives de la Révolution Tunisienne », *Confluences Méditerranée*, 2011, n° 77, p. 13-28, spéc. p. 14 et s.

<sup>286</sup> La Ligue des Cyber- Activistes africains pour la Démocratie est un mouvement regroupant des web activistes, blogueurs et web citoyens du continent ayant en partage le souci de contribuer à l'approfondissement de la démocratie à travers les réseaux sociaux.

à haut débit, l'accès à Internet est en plein développement avec 25 millions de connections (Internet) et 57 réseaux 3G déjà déployés. Environ 3 milliards de dollars d'investissements cumulés sur la période 2010-2013. Le flux sur la bande passante internationale en Afrique est passé de 100 Giga bps en 2008 à 1 Tera bps (10 fois plus) en 2012. La multiplication de ces investissements va favoriser l'abaissement des prix. Une baisse des prix de bande passante de 20 % d'ici 18 mois est déjà estimée par les experts pour les grands pays africains »<sup>287</sup>.

La fulgurante pénétration de l'internet dans le quotidien des populations en Afrique est également constatée par Macky SALL, pour qui « Les technologies de l'information et de la communication (TIC) y connaissent un essor inédit. Plus de 80% d'Africains sont maintenant connectés à un réseau de téléphonie moderne, et le nombre d'internautes est en croissance régulière. »<sup>288</sup> Au Sénégal, la pénétration exponentielle de l'internet dans la vie des populations a attiré l'attention du directeur général de l'ARTP<sup>289</sup>, Abdou Karim Sall. « Aujourd'hui, 9,6 millions<sup>290</sup> de Sénégalais utilisent l'Internet, dont 88,6% via mobile. Ce qui représente un taux de pénétration de l'Internet de 62,9% »<sup>291</sup>, constate-t-il.

L'internet est un raccourci très pertinent pour l'internaute de ne plus être un récepteur passif de l'information. Avec l'internet, l'internaute peut passer du statut de récepteur à celui d'émetteur en commentant une information ou en partageant en un clic sa réflexion sur la toile. Avec une heure de connexion, l'internaute africain peut avoir beaucoup d'informations des trois (3) médias

---

<sup>287</sup> Jeanny Lorgeoux ; Jean-Marie Bockel, op.cit, p. 160.

<sup>288</sup> Extrait du discours de Macky Sall, Président de la République du Sénégal, prononcé le 6 février 2015 à Paris, à l'occasion du Forum franco-africain « pour une croissance partagée » accueilli par le ministère français de l'Economie et de l'Industrie.

<sup>289</sup> ARTP : Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes.

<sup>290</sup> Sur une population totale de 15 726 037 d'habitants (derniers chiffres de l'Agence nationale des statistiques et de la démographie en 2018).

<sup>291</sup> Extrait du discours d'Abdou Karim Sall, directeur général de l'ARTP, à l'ouverture officielle du 5ème Sommet Africain de l'Internet à Dakar du 29 au 11 mai 2018.

classiques (radio, télévision et presse). L'accès des femmes et jeunes africains de plus en plus à l'internet (du fait de la concurrence des opérateurs téléphoniques) facilite ces derniers à être beaucoup plus connectés des enjeux du monde et à livrer leur point de vue.

« L'Afrique affichait depuis deux décennies le plus faible taux de pénétration d'Internet dans le monde, les tarifs d'accès les plus coûteux au monde ainsi que l'absence de réseaux internationaux haute capacité. Pourtant, l'utilisation des TIC a véritablement connu un boom ces dernières années sur le continent. Ainsi, selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), le taux de pénétration des téléphones portables sur le continent serait supérieur à 45 % et celui de l'Internet dépasserait les 10 % avec une croissance du nombre de lignes mobiles de 44 % par an, soit la plus forte croissance au monde »<sup>292</sup>

La pénétration progressiste des réseaux sociaux dans le quotidien des femmes et jeunes de la sous-région semble être accompagnée d'un sentiment grandissant de nationalisme africain pour ne pas dire d'un sentiment anti-France qui se développe de plus en plus chez les jeunes africaines. La popularité de l'activiste Kémi Seba<sup>293</sup> sur les réseaux sociaux, de la plateforme « FRAPP France dégage »<sup>294</sup>, de la performance électorale spectaculaire de l'opposant sénégalais Ousmane SONKO<sup>295</sup> lors de la présidentielle 2019 en sont de belles illustrations. Ce sentiment s'explique par plusieurs dynamiques

---

<sup>292</sup> Jeanny Lorgeoux ; Jean-Marie Bockel, *ibid.*

<sup>293</sup> L'activiste Kémi Seba connu pour son discours panafricain, anti-impérialiste qui s'apparente à un discours anti-intérêt français en Afrique fait des émules sur facebook où sa page officielle est suivie par plus de 584 522 followers à la date du 21 avril 2019.

<sup>294</sup> « FRAAP-France dégage » est un mouvement regroupant de jeunes Sénégalais très actifs sur les réseaux sociaux. Il organise régulièrement des manifestations dans les artères de Dakar pour dénoncer la « mainmise de la France sur l'économie sénégalaise », appeler à l'abandon de la monnaie Franc CFA et au départ de l'armée française du territoire sénégalais.

<sup>295</sup> L'homme politique Ousmane SONKO, leader du parti PASTEEF-Les Patriotes, se distingue dans le champ politique sénégalais de par son discours acerbe contre la politique française en Afrique. Ousmane SONKO est passé d'un taux de 1,15% aux législatives 2017 à 15,67% à la présidentielle 2019.



dont la perception qu'ont ces jeunesses africaines aussi bien de la politique d'immigration de la France que de sa politique africaine. Stephen Smith évoque, sans ambages, l'existence d'un sentiment antifrçais dans les anciennes colonies françaises. L'auteur affirme, dans son ouvrage que « Dans les anciennes colonies françaises, il s'y ajoute – probablement en raison de la tutelle que Paris y a exercée bien au-delà des indépendances – un vif sentiment antifrçais, surtout parmi les cadres » (Stephen Smith, 2018 :135).

## **II. Une avalanche informationnelle susceptible de fausser le jeu démocratique**

### **A. Une communication sans intermédiaire parfois très violente**

L'irruption des réseaux sociaux, dans les années 2000, dans le paysage médiatique a profondément bouleversé la communication et les rapports entre les gouvernants et gouvernés. Là où les gouvernants, journalistes, chroniqueurs, etc. pouvaient se livraient à une monologie à travers des émissions, meetings politiques, chroniques et articles de presse sans peur de se faire contrarier, aujourd'hui les réseaux sociaux donnent la possibilité aux femmes et jeunes qui les suivent et/ou les lisent de commenter leurs propos et les critiquer en temps réel. Cette instantanéité de la communication s'apparente à une tendance de réalisation de la démocratie directe tel l'a affirmé, en 1994, Albert Arnold Gore dit Al Gore<sup>296</sup>, pour qui « Internet et le modèle du réseau étaient un nouvel âge athénien de la démocratie »<sup>297</sup>.

Les réseaux sociaux sont un outil d'une extrême puissance à la portée des femmes et jeunes pour donner leur opinion sur la gouvernance de leur pays, orienter le débat public et apporter des contradictions aux élites politiques et médiatiques. Les réseaux sociaux ont ouvert un boulevard aux populations et

---

<sup>296</sup> Albert Arnold Gore dit Al Gore est un homme politique américain et Vice-Président des Etats-Unis de 1993 à 2001.

<sup>297</sup> Intervention d'Al Gore en 1994, vice-président des États-Unis à l'Union Internationale des Télécommunications, disponible sur le site <http://search.itu.int/history/HistoryDigitalCollectionDocLibrary/4.144.57.en.104.pdf>, consulté le 19 novembre 2021.

démocratisé la parole publique en donnant à tout individu peu importe son statut politique, économique, intellectuel, social, etc. la latitude de participer directement au débat public sans intermédiaire. Les gouvernants et les gouvernés ont un égal accès à la visibilité et au débat public. Les réseaux sociaux permettent de communiquer facilement et l'absence de compétences en écriture et en expression verbale n'est plus un obstacle. Dorénavant, on peut écrire un post de quelques phrases peu importe la qualité grammaticale et d'orthographe et le publier. Des femmes et jeunes font des vidéos à travers leur portable et parfois dans un langage très violent et l'envoie. Il n'y a pas besoin de savoir écrire ou connaître les rouages de la communication pour utiliser Instagram, Tik Tok, Facebook, Twitter et YouTube, WhatsApp... Aujourd'hui, la popularité est à la portée de tout anonyme. Les femmes et jeunes n'ont plus besoin de passer par les médias classiques pour sortir de l'anonymat. La quête effrénée du buzz peut amener certains à faire des publications (vidéos ou écrits) virales qui auraient été censurées par les rédacteurs en chef des médias classiques.

Autrefois, le gouverné ne disposait pratiquement d'aucune occasion pour interpeller une autorité publique, désormais – avec l'avènement des réseaux sociaux – le citoyen peut l'apostropher à toute heure d'autant plus qu'il est devenu une banalité pour les institutions et autorités publiques d'avoir un compte officiel et dialoguer en direct avec leurs administrés<sup>298</sup>.

Facebook, Twitter, Instagram, Tik Tok, WhatsApp et les autres applications ont insufflé du sang neuf au paysage communicationnel politique. Les réseaux sociaux participent largement à l'éveil des consciences citoyennes. Les femmes et jeunes, très connectés au reste du monde, sont devenus beaucoup plus conscients des enjeux politiques, économiques et diplomatiques de leur pays et du continent. Sous ce rapport, par la magie des réseaux sociaux, ils supervisent leurs gouvernants et deviennent beaucoup

---

<sup>298</sup> A noter que certaines autorités publiques ont fait l'option d'embaucher des Community managers (CM) qui ont en charge la gestion de leur communication sur les réseaux sociaux. Néanmoins, la non gestion personnelle de leur communication digitale n'empêche pas aux autorités publiques d'être informées de la teneur des commentaires sur leurs publications.

plus exigeants sur la qualité de leur gouvernance. Les élites qui occupaient jadis l'espace médiatique doivent désormais se rendre à l'évidence qu'avec les réseaux sociaux, le-la citoyen-ne lambda peut savoir analyser les discours, les positionnements, les trajectoires et ne se laissent plus convaincre facilement voire manipuler.

Les commentaires, démentis et interpellations des femmes et jeunes sur les réseaux sociaux à l'égard des autorités publiques, élites intellectuelles et journalistiques peuvent parfois revêtir d'une violence inouïe. Par la magie du clic, l'autorité publique ou le personnage public n'est plus cette autorité enfermée dans la tour d'ivoire de son bureau. Il faut disposer de reins solides et d'une belle résistance à l'avalanche des critiques des internautes lorsque l'on se retrouve au cœur d'un débat public. Certains se frottent à ce jeu de débat virtuel avec succès, d'autres, par contre, vivent très mal les attaques souvent très violentes à leur rencontre.

La violence sur les réseaux sociaux est constatée au-delà de l'espace ouest africain. Elle est un phénomène mondial. Les démocraties occidentales font face à ce phénomène au point que la démocratie représentative y soit remise en cause. Durant les processus électoraux des présidentielles américaine (2016) et française (2017), des échanges très violents ont été constatés sur les réseaux sociaux<sup>299</sup> à tel enseigne que certains étaient obligés de paramétrer leurs comptes Twitter pour ne pas suivre certains échanges des internautes<sup>300</sup>. Le champ des réseaux sociaux fait alors émerger « des espaces de discussion mal identifiés, sans aucun cadrage qui ne sont en aucun cas l'agora athénienne rêvée » (P. Flichy, 2008 : 165).

---

<sup>299</sup> F. Bastien et G. Blanchard, « Les internautes face à la communication électorale à l'ère des campagnes postmodernes », in Philippe J. Maarek (dir.) *Présidentielle 2012, une communication politique bien singulière*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 137 ; F. Bastien et F. Greffet, « Les campagnes électorales sur Internet: Une comparaison entre France et Québec », *Hermès*, n° 54, 2009, p. 209.

<sup>300</sup> « Politique et réseaux sociaux : trop de violence pour les Américains », *Les Échos*, 25 octobre 2016, <https://www.lesechos.fr/2016/10/politique-et-reseaux-sociaux-trop-de-violence-pour-les-americains-220840>, consulté le 22 novembre 2021.

Face aux attaques virulentes qu'ils ont reçus durant les campagnes des primaires en vue de porter la candidature de leur famille politique à la présidentielle française 2017, Cécile Duflot (Europe Ecologie-Les Verts, ou EELV) et Alain Jupé (la droite et le centre<sup>301</sup>) ont manifesté leur dégoût des réseaux sociaux. Cécile Duflot affirmait « ne plus vouloir jouer le jeu des réseaux sociaux » alors qu'Alain Juppé déclarait que « les réseaux sociaux sont la poubelle de l'univers » (C. Richaud, 2017).

Ce constat de virulence et de dégoût des personnalités publiques à l'encontre des réseaux sociaux est aussi valable dans la sous-région. Macky Sall semble être dégoûté par les nombreuses attaques parfois violentes dont il fait l'objet sur les réseaux sociaux. « Il n'y a que les chômeurs qui critiquent ma communication »<sup>302</sup>, dit avec amertume le Président de la République du Sénégal. Des personnalités publiques d'Afrique de l'Ouest n'hésitent pas à bloquer certains de leurs « followers » pour les empêcher de commenter leurs publications – car parfois leurs critiques sont très violentes.

Si les réseaux sociaux contribuent, à certains égards, à renforcer l'expression plurielle, ils ont également de nombreux désavantages dont la création inflationniste de faux comptes. Ce phénomène, notamment constaté durant les périodes électorales ou de fortes tensions politiques, fausse le jeu démocratique. En Guinée, durant le processus électoral 2020, le « Stanford Internet Observatory », un institut de recherche américain sur la désinformation et les abus sur internet, a identifié une centaine de pages Facebook liées au RPG (Rassemblement du peuple de Guinée), le parti d'Alpha Condé, ou à ses soutiens<sup>303</sup>. Au Sénégal, selon le Secrétaire général du Cudis<sup>304</sup>, « les faux comptes connaissent une hausse spectaculaire... ». En marge de la rencontre entre le Cudis et Facebook méta, le 20 novembre 2021,

---

<sup>301</sup> La primaire de la droite et du centre, organisée les 20 et 27 novembre 2016, concernait Les Républicains (LR), le Parti chrétien-démocrate (PCD) et le Centre national des indépendants et paysans (CNIP) afin de désigner un candidat commun représentant la droite et le centre à l'élection présidentielle française de 2017.

<sup>302</sup> <https://samarew.com/seuls-les-chomeurs-critiquent-ma-communication-cette-sortie-malencontreuse-de-macky-sall-a-fache-les-internautes-senegalais-video/>, consulté le 21 novembre 2021.

celle-ci a constaté suite à une étude l'existence « de milliers de faux comptes au Sénégal créés à partir d'Israël et de la Russie ».

Constatant que les femmes et jeunes africains, représentant la quasi majorité des populations, se sont très arrimées aux réseaux sociaux et s'y informent en général, la manipulation digitale grandit dans le but d'influencer le choix des citoyens électeurs lors des élections. Ce phénomène constitue une forte menace pour la démocratie d'autant plus qu'il passe très souvent incognito.

« Au Nigeria, six semaines avant la présidentielle de 2015, un milliardaire local qui, selon les déclarations de M. Wylie, était « affolé par la possible victoire du candidat de l'opposition », M. Muhammadu Buhari, s'offre pour 2 millions de dollars (1,75 million d'euros) les services de Cambridge Analytica. Recourant à des spécialistes de vols d'informations numériques (hackers), celle-ci fait circuler le dossier médical du candidat Buhari, alors âgé de 72 ans, sur les réseaux sociaux, laissant entendre que sa santé ne lui permettrait pas d'exercer (...) » problématiques. » (P. DUGUAY, 2019)

Compte tenu de la véhémence des commentaires et critiques sur les réseaux sociaux menaçant parfois les libertés individuelles et des données à caractère personnel et l'avalanche des comptes fictifs en période électorale et de forte tension politique, la régulation des réseaux sociaux s'impose. Mais celle-ci doit éviter de se réaliser dans la violation des droits des femmes et jeunes présents sur les réseaux sociaux.

---

<sup>303</sup> Derrière ces comptes Facebook se cachent des « volcom » (volontaires communicants) du parti au pouvoir. Le mobile de leur web activisme sur Facebook est de contrer l'opposition et de défendre le bilan de la majorité présidentielle. Une mission qu'ils assimilent à la « défense de la patrie », car pour l'opposition ternissent l'image de la Guinée. A noter aussi que cette technique similaire de la propagande est utilisée par des partis d'opposition pour flamboyer leur image et noircir celle du parti ou coalition au pouvoir. En 2018, six militants de la majorité et de l'opposition ont été emprisonnés pour « incitation à la haine ethnique ».

<sup>304</sup> CUDIS : Cadre Unitaire de l'Islam au Sénégal.

## **B. Nécessité de régulation et obligation de respect de la sacralité de la liberté individuelle**

Considérant les violences et autres actes malveillants susceptibles de violer la liberté individuelle, menacer la sécurité, la paix sociale et/ou la cohésion nationale constatés sur les réseaux sociaux, il était devenu judicieux d'éviter que cette plateforme soit un cadre hors la loi. Sous ce rapport, l'organisation sous-régionale (CEDEAO) et les pouvoirs publics d'Afrique de l'Ouest mettent en place des cadres institutionnels et juridiques afin de réduire les dérives notées sur les réseaux sociaux. A noter que les initiatives de lutte contre les discours de haine et de violation des données à caractère personnel de la CEDEAO et des Etats la composant rejoignent celles de Facebook-Meta.

- **Au terme du cadre juridique de protection des données à caractère personnel**

A l'occasion de sa trente septième session de la conférence des chefs d'État et de Gouvernement, la CEDEAO adopte l'Acte Additionnel A/SA.1/01/10 du 16 février 2010 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace CEDEAO<sup>305</sup>. Ce cadre juridique sous régional chargé de garantir la protection de la vie privée et des libertés dans l'espace CEDEAO a été transposé dans l'arsenal juridique et institutionnel des pays le constituant. Des Etats adoptent des lois inspirées de l'Acte Additionnel A/SA.1/01/10 du 16 février 2010 relatif à la protection des données à caractère personnel et créent des organismes en charge de traduire en acte les politiques publiques à cet effet.

En Afrique subsaharienne, des États de l'espace CEDEAO sont les premiers à s'être engagés dans la dynamique de faire respecter la protection des données à caractère personnel. Le Burkina Faso est le premier pays d'Afrique au Sud du Sahara à se doter d'une législation en ce domaine. Il a été suivi par

---

<sup>305</sup> <https://www.afapdp.org/wp-content/uploads/2018/06/CEDEAO-Acte-2010-01-protection-des-donnees.pdf>, consulté le 24 novembre 2021.

trois d'autres États de la sous-région ouest africaine à savoir le Sénégal, le Bénin et le Ghana. Aujourd'hui, au minimum, 45 États, au plan mondial, disposent d'une instance de protection des données à caractère personnel. Le Niger crée la Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (HAPDP) est une autorité administrative indépendante, créée par la Loi N° 2017-28 du 03 mai 2017, modifiée et complétée par la Loi N° 2019-71 du 24 décembre 2019<sup>306</sup>. Le Mali met en place la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel (CNDP), instituée par la loi 09-08. Le CNDP est l'instance chargée de contrôler au respect des données à caractère personnel<sup>307</sup>. Le Sénégal, par la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la protection des données à caractère personnel, institue la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP).

- **Perturbations ou coupures d'internet durant des périodes électorales ou de vives tensions politiques**

Les pouvoirs publics de l'espace CEDEAO procèdent parfois à des perturbations ou coupures de l'internet dans des périodes électorales ou de fortes tensions politiques. Les États qui s'adonnent à cette pratique avancent très souvent l'argument de la sécurité nationale. Une étude de l'Open Observatory Network Interference (OONI) conclut que l'État du Togo a bel et bien coupé l'accès à certaines applications internet pendant la période électorale (du 21 au 23 février 2020). Les résultats de l'étude ont révélé que les applications de messagerie instantanée telles que WhatsApp, Facebook Messenger et Telegram étaient bloquées sur deux opérateurs : Togo Telecom (AS24691) et Atlantique Telecom (AS37229). Cependant, les trois applications étaient accessibles sur le réseau Canalbox (AS36924), montrant que le blocage différait selon les fournisseurs de services internet (FSI) au Togo.<sup>308</sup>

---

<sup>306</sup> <https://www.hapdp.ne/>, consulté le 22 novembre 2021.

<sup>307</sup> <https://www.cndp.ma/fr/>, consulté le 22 novembre 2021.

Au Burkina Faso, il a été constaté la suspension de l'internet mobile durant quatre jours, du 20 au 24 novembre 2021, du fait des autorités gouvernementales. Dans un communiqué, l'Etat justifie cette suspension pour des raisons sécuritaires. En effet, le Burkina Faso a connu une spirale d'attaques terroristes dont l'une le 14 novembre à Inata avec un lourd bilan de 57 morts dont 53 gendarmes a été enregistré. L'autre attaque est survenue le 20 du même mois faisant une vingtaine de morts dont 9 gendarmes. Il est vrai que ce contexte sécuritaire est trop lourd au Burkina Faso, cependant il serait judicieux de rappeler que durant la même période un convoi de militaires français parti de Côte d'Ivoire en direction du Mali via le Burkina et le Niger a été arrêté par de jeunes burkinabé qui, exaspérés par les multiples attaques terroristes dont le pays fait l'objet, exigeaient le départ de l'armée française de leur territoire national. Et des appels à manifester étaient lancés sur les réseaux sociaux à cet effet. Cette suspension a été fortement dénoncée par Internet society chapitre du Burkina Faso, dans une déclaration, en date du jeudi 25 novembre 2021. L'organisation a dénoncé la coupure « brusque et injustifiée » de l'internet mobile au Burkina Faso (...). Elle estime que c'est une « violation grave des libertés et droits individuels tant prôné par les pères fondateurs de l'internet »<sup>309</sup>.

- **Arrestations tous azimuts de web activistes**

Les pouvoirs publics de l'espace CEDEAO se singularisent dans leur lutte contre ce qu'ils considèrent comme des dérives sur les réseaux sociaux à des arrestations de femmes et jeunes très souvent pour avoir livré leur avis sur la gouvernance de leur pays.

Au Sénégal, l'étudiant Saër Kébé est arrêté et placé sous mandat de dépôt en 2014 suite à un post sur Facebook « proférant » des menaces d'attaque contre l'ambassade américaine. Saër Kébé a été, après 4 ans de détention préventive,

---

<sup>308</sup> Voir <https://www.accessnow.org/une-coupure-internet-entache-les-elections-presidentielles-de-2020-au-togo-ce-quit-sest-passe-et-la-suite/>, consulté le 25 novembre 2021.

<sup>309</sup> Voir <http://isoc-burkina.org/>, consulté le 25 novembre 2021.



condamné à 3 mois avec sursis pour menace de terrorisme<sup>310</sup>. L'activiste Guy Marius Sagna a été déclaré coupable et condamné à 3 mois avec sursis, le 14 octobre 2021, par le Tribunal des flagrants délits de Dakar pour diffusion de fausses nouvelles et d'avoir jeté le discrédit sur la gendarmerie nationale dans un post Facebook. Ouleye Mané, une femme journaliste, a été arrêtée, en 2017, pour avoir partagé sur des groupes de discussion WhatsApp un photomontage « obscène » de Macky Sall. Quelques mois après, la chanteuse Amy Collé Dieng a été arrêtée et placée en détention préventive pour avoir traité Macky Sall de « saï saï » et demandé aux Sénégalais de refuser de se taire face aux dérives de ce « président féticheur ».

Tout de même certaines femmes et jeunes web activistes sont arrêtés pour des raisons de propos assimilés à de la haine identitaire ou de menace à la vie d'autrui.

Au Sénégal, Penda Ba, une jeune militante du parti présidentiel (APR<sup>311</sup>) a été arrêtée, en 2017, pour avoir débité des insultes énormes contre la communauté « wolof » et tous ceux qui sont contre le régime de Macky Sall. En Côte d'Ivoire, Nawa Fofana, une femme web activiste connue pour son militantisme en faveur de la majorité présidentielle, a été déclarée coupable et condamnée, en mai 2021, à cinq ans de prison ferme et une amende de deux millions de francs CFA<sup>312</sup> suite à une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux appelant à la violence et au meurtre des ressortissants nigériens.

- **La lutte contre les faux comptes, une priorité pour Facebook**

Pour lutter contre les discours de haine, d'homophobie et la prolifération des faux comptes, Facebook Meta a développé des systèmes pour identifier et sanctionner lesdits comptes. Ces sanctions peuvent aller d'une suspension de quelques jours au retrait total du compte incriminé de la plateforme.

---

<sup>310</sup> Ce jugement du tribunal de première instance sera confirmé par la Cour d'appel de Dakar suite à un appel du procureur de la République.

<sup>311</sup> APR : Alliance pour la République.

<sup>312</sup> La peine la plus lourde de l'article 62 de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité.

A propos des discours homophobes, Facebook Meta semble être catégorique à cet égard. Les pages publiant des mots homophobes sont systématiquement identifiées et sanctionnées. Cette intransigeance est également constatée relativement aux propriétaires des comptes signalés comme faisant la propagande de la haine, de la manipulation, entre autres dérives.

Sur les comptes fictifs, Facebook, conscient des dangers qu'ils présentent à la menace de la démocratie, de la paix civile et de la stabilité institutionnelle, cherche à les identifier et les supprimer.

*« Nous bloquons chaque jour des millions de faux comptes dès leur création et nous procédons à une mise à jour et une amélioration constante de nos systèmes techniques pour faciliter le signalement d'abus, la détection et l'élimination de spams, l'identification et l'élimination de faux comptes et protéger l'intégrité des comptes des utilisateurs.*

*Entre avril et juin 2020, nous avons désactivé 1,5 milliard de faux comptes à l'échelle mondiale, soit une hausse de 800 millions par rapport à la même période en 2018 »<sup>313</sup>.*

- **L'inopérationalité de coopération judiciaire avec les pays occidentaux**

L'essentiel des webactivistes les plus virulents envers les régimes de l'espace ouest africain résident dans des pays occidentaux où la sacralité de la liberté d'expression est en général fortement protégée. Cette consécration rend pratiquement nulle et nul effet toute demande de coopération judiciaire d'un Etat africain pour arrêter et/ou rapatrier un activiste qui donne son opinion sur la gouvernance de son pays. Ces tentatives de restriction à la liberté d'expression sont perçues par certains dans dits pays occidentaux comme une menace au « libéralisme informationnel » qui érige la libre circulation des informations sans aucune forme de limitation qu'elle soit étatique,

---

<sup>313</sup> <https://www.guinee360.com/17/10/2020/guinee-comment-facebook-contribue-a-protoger-lelection-presidentielle-de-2020/>, consulté le 23 novembre 2021.

économique ou culturelle. Ainsi, la difficulté pour les Etats africains de faire appliquer la coopération judiciaire avec des pays occidentaux dans la lutte contre les abus sur internet est la résultante de la haute conception occidentale de la sacralité de la liberté individuelle.

D'ailleurs, la censure « abusive » sur les réseaux sociaux y inquiète les défenseurs des libertés publiques. A les en croire, l'adoption de nouveaux dispositifs techno-législatifs pour lutter contre les « fake news » et discours de haine peut remettre en cause l'exercice de la liberté d'expression en ligne.

## **Conclusion**

L'avènement des réseaux sociaux est un nouvel âge de la communication et a profondément révolutionné la participation politique des femmes et jeunes dans l'espace CEDEAO. Les réseaux sociaux constituent un outil de communication puissant entre les mains de ces catégories des populations pour participer activement au débat public. Les réseaux sociaux servent de cadre de contestation pour les femmes et jeunes en désaccord avec les autorités publiques dans la gouvernance de leur pays. Ces derniers interpellent directement sans intermédiaire les gouvernants et les critiquent sur les politiques publiques parfois avec une violence inouïe. Les réseaux sociaux constituent ce support communicationnel qui échappe encore aux gouvernants de la sous-région qui contrôlent les médias publics et certains médias dits « privés et indépendants ».

Au-delà des affaires purement endogènes, les réseaux sociaux servent d'outil de contestation aux femmes et jeunes contre des multinationales gagnant des marchés dans leur pays et des relations de coopération entre ce dernier et des Etats et autres partenaires techniques et financiers. Sous ce rapport, la pénétration des réseaux sociaux dans le quotidien des femmes et jeunes de la sous-région semble être accompagné du développement de ce qu'Emmanuel Macron qualifie de « sentiment anti français ».

Les réseaux sociaux ont servi de vecteur puissant de diffusion à des mouvements citoyens de contestation ayant parfois abouti au départ du pouvoir de régimes politiques -jadis-très forts. Cela témoigne de la profondeur de la crise de la démocratie représentative en faveur de ce qui s'apparente être la démocratie directe.

Cependant, le fort engagement politique des femmes et jeunes même s'il consolide la démocratie participative présente des inconvénients majeurs dont les menaces à la vie privée, à la cohésion sociale, à la stabilité des institutions et à la création inflationniste de faux comptes susceptibles de fausser le jeu électoral et démocratique. La recherche effrénée du buzz peut amener certains à faire des publications (vidéos ou écrits) virales qui auraient été censurées par les rédacteurs en chef des médias classiques tellement que leur contenu présente des menaces réelles à la démocratie.

En vue d'amoindrir les désavantages des réseaux sociaux, la CEDEAO, ses Etats membres et Facebook Meta s'engagent à se disposer d'un cadre juridique, institutionnel et de politique de régulation. La régulation des réseaux sociaux s'apparente à une très forte préoccupation des gouvernants ouest africains au regard des énergies qu'ils déploient à cet effet. Cependant, cette régulation aussi nécessaire puisse-t-elle paraître peut-elle se réaliser sans se verser dans la restriction des libertés individuelles ?

## **Recommandations**

- Mener des campagnes de sensibilisation dans les écoles et médias sur les désavantages des réseaux sociaux pour que les femmes et jeunes aient conscience de la portée spectaculaire, mais démoniaque de l'outil qu'ils utilisent ;
- L'adoption de mécanismes et instruments par la CEDEAO interdisant aux Etats membres la suspension ou la coupure de l'internet pour des contingences politiciennes, notamment durant les élections.
- Facebook et les autres applications sur les réseaux sociaux feraient mieux d'avoir la même rigueur et intolérance face aux discours de manipulation ou d'appels à la haine identitaire comme ils l'ont si bien contre les discours à caractère homophobe.

## **CONCLUSION GENERALE**

Le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal connaissent à des degrés divers des crises politico-sécuritaires qui doivent être surmontées pour que l'émergence visée dans une quinzaine d'années puisse être une réalité. Le potentiel est là au regard des produits du sous-sol comme le pétrole, le gaz, l'uranium et l'or sans compter les richesses en ressources humaines de la région. Toutefois, tout ce patrimoine ne servira à rien si la sécurité des personnes et de leurs biens n'est pas garantie. Le sursaut attendu passera nécessairement par la veille citoyenne des différents acteurs et le renforcement du patriotisme dans une Afrique de l'Ouest solidaire maîtrisant son destin politique et économique. La marginalisation des femmes et des jeunes devra disparaître progressivement par l'éducation et les transformations mentales à induire à travers un nouveau logiciel dans l'esprit des citoyens sahéliens. Le Djihadisme en cours au Mali et plus préoccupant encore dans la région des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger demande une nouvelle gouvernance de la part des gouvernants. La jeunesse est aussi interpellée pour apporter sa touche au projet de reconstruction nationale. Cela passe évidemment par l'inclusion de toutes les parties prenantes. Les jeunes et les femmes doivent travailler à la mise sur pied d'alliances pour la disparition des préjugés sociaux qui maintiennent encore ces catégories sociales loin des sphères de prise de décisions.

## **DECLARATION CONJOINTE DE GOREE**



Nous, femmes et jeunes du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Sénégal, avons participé du 13 au 15 octobre 2021, à Gorée Institute, au Sénégal, au séminaire sur le dialogue multipartite, sur « les femmes et les jeunes dans la gouvernance démocratique : repenser l'inclusion et la participation au Sahel ». Ce Forum s'inscrit dans la trajectoire de mise en œuvre du programme « Power of Dialogue » (POD) – (2021-2025), conçu pour promouvoir "un espace démocratique pacifique et un processus de prise de décision politique inclusif, réactif et représentatif à tous les niveaux". Au sortir dudit forum, Nous avons décidé de rédiger la présente déclaration conjointe pour exposer nos préoccupations, nos contraintes et interpeller nos dirigeants. Dans ce sens, Nous, Femmes et jeunes :

1. Témoignons notre reconnaissance aux plus hautes autorités du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal, du Niger, ainsi qu'à Gorée Institute pour tous les efforts consentis dans l'inclusion des femmes et des jeunes dans la gouvernance.
2. Notons que le Mali, le Burkina Faso, le Niger font face à plusieurs crises dont celles liées aux défis sécuritaires, de l'extrémisme violent, du terrorisme, de l'incivisme, du changement climatique ayant des répercussions graves sur leur stabilité et leur développement.
3. Préoccupées par la faible implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits ainsi

que dans les processus nationaux, sous régionaux et internationaux de réformes, de réconciliation et de reconstruction de la paix.

4. Rappelons que le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, le Niger ont ratifié la Résolution 1325 et suivantes du Conseil de Sécurité des Nations Unies (R-1820, R2242, R 2250, R 1960, 2106, R1888, R 1889...), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son protocole relatif aux Droits de la Femme en Afrique, ainsi que l'adoption des textes nationaux.
5. Condamnons, la recrudescence des discriminations et des violences basées sur le genre (violences sexuelles et enlèvement fréquent par les groupes terroristes des femmes et des filles), les attentats contre les forces de défense et de sécurité, les actes terroristes et les privations d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement, emploi) et la participation à la prise de décision.
6. Décrivons la détérioration des conditions de vie des populations de nos pays et surtout celles situées dans les zones frontalières.
7. Convaincues qu'aucun pays ne peut relever seul, ces défis et sans la participation effective et forte des femmes et des jeunes.
8. Reconnaissons les efforts consentis par nos Etats par la mise en place de réformes pour l'amélioration de la participation des femmes et des jeunes dans les instances de décisions.

**Recommandons ce qui suit à nos Etats :**

- Renforcer les capacités des ressources humaines qui animent les différents départements et institutions de nos Etats, en matière de genre.
- Rendre effective, la prise en compte des femmes et des jeunes, dans les différents processus, mécanismes et sphères spécifiques de décisions.

- Rendre plus manifeste la volonté politique dans la prise en compte du genre et spécifiquement des femmes et des jeunes.
- Prendre des dispositions pour l'application de la « Charte sur la parité » et les autres instruments nationaux, sous régionaux, régionaux et les engagements internationaux sur le genre et l'équité signés par le gouvernement du Burkina Faso, du Mali, Niger, Sénégal.
- Faire de la promotion politique des femmes et des jeunes dans les sphères de décisions, une réalité conformément aux engagements pris aux niveaux international, régional, sous régional et national par le Mali et le Burkina Faso Niger et le Sénégal.
- Faire des politiques nationales « genre », des référentiels de gestion pour toutes les structures et institutions de nos pays.
- Renforcer la participation des femmes de 30 % au moins dans les mécanismes nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux relatifs à la paix et à la réconciliation.
- Mettre en place un fonds spécifiques pour renforcer les initiatives de sensibilisations et de prévention des femmes et des jeunes dans le cadre de la formation de pools de renseignement social et stratégique au niveau des femmes et des jeunes pour renforcer les actions des forces de défense et de sécurité.

Réaffirmons notre pleine détermination et la pleine mesure de nos responsabilités et de nos engagements sur les questions d'intérêt national aux cotés de nos populations et de nos chefs d'Etat.

Interpellons la communauté internationale sur son rôle et sa responsabilité pour retour véritable de la paix et la stabilité en Afrique.

Vive les Femmes et les jeunes !

Vive la complémentarité étatique et la Solidarité féminine et juvénile !

Gorée le 15 octobre 2021



## BIBLIOGRAPHIE

- FAVOREU (L.), Droit constitutionnel, éd. Dalloz 1998, p. 788 ;
- H.OBERDORFF, J.ROBERT, Libertés fondamentales et droits de l'homme, 10 ème2éd. .Montchrestien, Paris ; 2012, p.366 ;
- P.-M. Dupuy , Les grands textes de droit international public, 6 ème éd., Dalloz, Paris, 2008 ;
- Lexique de science politique, Vie et institutions politiques, 2ème. Dalloz, 2011, pp240-241 ;
- Guide, participation des femmes à la politique au Niger, Association des Femmes Juristes du Niger(AFJN), 2015, p.118 ;
- Recueil des textes sur la décentralisation, 5ème édition, mai 2016, p.347
- Rapport des résultats globaux définitifs du 4 ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat(RGPH) de l'Institut National de Statistique (INS) de 2012 ;
- Document de Politique Nationale de Jeunesse (PNJ) du Niger ;
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ;
- Pacte International relatif aux Droits et Politiques (PIDCP) de 1966 ;
- Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels de 1966 ;
- Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes adoptée en 1979 ;
- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 ;
- Charte Africaine de la Jeunesse de 2006 :
- Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion,

de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO

- Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Loi organique N°2017-64 du 14 Août 2017 portant Code Électoral du Niger modifiée et complétée par la loi 2019-38 du 18 juillet 2019 ;
- Code civil applicable au Niger, édition 2008 ;
- Loi n° 2012-44 du 24 août 2012, déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Commission nationale des droits humains (CNDH) ;
- Loi n° 2000-008, instituant, sur le système de quota dans les fonctions électives et les emplois supérieurs, modifiée et complétée par la loi n° 2019-69 du 24 décembre 2019 ;
- Décret n° 2021-238/PRN du 07 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- Décret n°2021-802 du 23 septembre 2021 portant nomination des Gouverneurs des Régions ;
- Décret n°2021-936 du 08 novembre 2021, portant nomination des Préfets.
- Alioune Badara Diop, « Sénégal : les mouvements sociaux sous l'alternance », in François Polet (dir.), *État des résistances dans le Sud. Afrique*, Alternatives Sud, volume 17-2010/4, Paris, Syllepse: 139-145.
- 
- Alioune Badara Diop, « Société civile et gouvernance démocratique : enjeux de pouvoir et pouvoirs en jeu.»
- Alpha Amadou Sy, *Le 23 Juin au Sénégal (ou la souveraineté reconquise)*, L'Harmattan, 2019.

- Bourdieu, Pierre, *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.
- Carole Pateman, *Le Contrat Sexuel*, traduction française de Charlotte Nordmann, Paris, La Découverte, 2010 (Première publication : *The Sexual Contract*, Cambridge, Polity Press, 1988).
- Carolyn Logan et Peter Penar, *Les libertés des Africains sont-elles en train de s'effriter ? Synthèse de Politique No. 55 d'Afrobaromètre*, avril 2019.
- Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2013.
- Christine Guionnet et Érik Neveu, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Armand Colin, 2004.
- Daffé G. & Diagne, A., (Éds.), *Le Sénégal face aux défis de la pauvreté. Les oubliés de la croissance*, Paris et Dakar, Karthala, CRES et CREPOS, 2008.
- Dalberto, S., A., « De la rue aux urnes : la longue marche de la deuxième alternance au Sénégal », octobre 2012.
- Diop, M.-C. (Éd.), *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris-Dakar, Karthala-CRES, Vol. 1, 2013.
- Diop, M.-C., (Éd.), *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le sopi à l'épreuve du pouvoir*, Paris-Dakar, Karthala-CRES, Vol. 2, 2013.
- Girard, C., *Instituer l'espace de la contestation : la compétence du peuple et la régulation des médias*, *Philosophiques*, 40(2), 2013, 399–432.
- Ibrahima Touré, « Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest : étude comparée des mouvements de contestation "Y'en a marre" au Sénégal et "Balai citoyen" au Burkina Faso », Conseil

- pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), *Afrique et développement*, Volume XLII, No. 2, 2017.
- Joan W. Scott, *Parité ! L'universel et la différence des sexes*, 2005.
  - John Pitseys, « Démocratie et Citoyenneté », CRISP, « Dossiers du CRISP » 2017/1 N° 88, pp.67-68.
  - Katy Cissé, « La revendication politique et citoyenne comme réponse à la marginalisation des femmes dans le développement : le cas du Sénégal »
  - Loada, A., « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'aprèsZongo », *Politique africaine, la renaissance afro-asiatique ?*, n0 76, 1999, p. 136-151.
  - Loïc Blondiaux, « Démocratisation locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, n°18, 2001, pp. 45-51.
  - Mady Boiré, *Le procès de K. Wade pour enrichissement illicite un naufrage judiciaire*.
  - Malick Ndiaye, *Sénégal : Où va la République ? Approche critique, autocritique et prospective de la seconde alternance*, L'Harmattan, 2020.
  - Mamadou Ablaye Ndiaye et Alpha Sy, *Les conquêtes de la citoyenneté*, Dakar, Éditions Sud Communication, 2003.
  - Mamadou Sy Albert, *Les mutations de la société sénégalaise. Autopsie d'une crise : Angoisse, perte, incertitude*, Presses Universitaires de Dakar, 2018.
  - Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP/Sénégal), *Rapport d'auto-évaluation*, 2018.
  - Ndeye Samb, *Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal*, Thèse de doctorat Géographie, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2014.

- Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, traduit de l'allemand et préfacé par Alexander Neumann, Paris, Payot, 2007.
- Oxfam, *De l'espace pour se faire entendre. Mobiliser le pouvoir citoyen pour transformer l'espace civique*, Document d'information, Juillet 2018.
- Rapport CIVICUS, *Le pouvoir citoyen sous attaque. Une analyse globale des menaces qui pèsent sur les libertés fondamentales*, novembre 2018.
- Saliou Ngom, *Femmes et politique au Sénégal. Les dynamiques imbriquées d'inclusion-exclusion de l'indépendance à nos jours*, L'Harmattan, 2021.
- Sylvie Schweitzer, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Payot, 2010.
- Thierry Paquot, *L'espace public*, La Découverte, Collection Repères, 2009.
- HERMET (G) et autres, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 8<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, Paris, 2015, 320p.
- Mars des femmes 1991, *Chronique d'une révolution malienne*, édition Cauris livres, Bamako, 2016, 130p.
- AFASPA, *Femmes d'Afrique, bâtisseuses d'avenir*, Éditions Tirésias, Paris, 2010, 183p.
- LESUEUR (V) et MARNY (D), *Un siècle de femmes*, éditions Le Pré aux Clercs, 1999, 143p.
- MONTREYNAUD (F), *Le XX<sup>ème</sup> siècle des femmes*, éditions Nathan, Paris, 1989, 731p.
- DEMBÉLÉ (I) *L'égal accès des femmes et des hommes à la vie politique en France et au Sénégal*, édition L'Harmattan, Paris, 2018, 394p.

- ANTROBUS (P), *Le mouvement mondial des femmes*, Edition Enjeux Planète, 2007, 103p.
- BAZIN – TARDIEU (D), *Femmes du Mali*, éditions Leméac, Québec, 1975, 259p.
- Centre d'études et de Recherches pour la Démocratie et le Développement Économique et Social, *Le processus démocratique malien de 1960 à nos jours*, éditions Donniya, Bamako, 218p.
- MOULAYE (Z) et KEITA (A), *L'Assemblée Nationale du Mali, un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires*, 2015, 272.
- *Politique Nationale du Genre du Mali*, 2011, 108p.
- *Etat des lieux du Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 au Mali*, 33p.
- SANAKOUA (B), *Femmes et Parlement au Mali*, in *Afrique contemporaine*, été 2004, pp. 145 à 156.
- *Constitution du Burkina Faso*, 2 juin 1991
- *Loi N°010-2009/AN portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales au Burkina Faso*
- *Charte Africaine de la Jeunesse* du 02 juillet 2006 adopté à Banjul
- *Déclaration universelle des droits de l'Homme*
- Lydia Rouamba, Zakaria Soré, « *Leurre et malheurs du quota genre au Burkina Faso. Une analyse à partir des élections législatives de novembre 2015* », *Nouvelles questions Féministes*, 2021/1(vol.40), pp82-98.
- Dramane KIOGO, « *Analyse d'économie politique du Burkina Faso : Analyse de la participation politique des jeunes* », étude réalisée au profit du NIMD, Mai 2021.

- S. A. GUITANGA, « La représentation des jeunes dans les partis politiques au Burkina Faso », conférence à l'occasion des Ecoles politiques/Université Démocratiques et Populaires organisées par Anndal Institute à Ouagadougou, les 7, 8 et 9 octobre 2021.
- AMATO, S., BERNARD, F. et BOUTIN, F. (2021), « Les réseaux sociaux numériques redéfinissent-ils l'engagement ? », In *Communication et organisation*, n° 59.
- ARSENE, S. "Vers une recomposition des pouvoirs : Internet et réseaux sociaux", *CERISCOPE Puissance*, 2013, [en ligne], consulté le 07/12/2019, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part6/vers-une-recomposition-des-pouvoirs-internet-et-reseaux-sociaux>.
- BASTIEN, F. et BLANCHARD, G. (2009) « Les internautes face à la communication électorale à l'ère des campagnes postmodernes », in Philippe J. Maarek (dir.) *Présidentielle 2012, une communication politique bien singulière*, Paris, L'Harmattan.
- BASTIEN, F. et GREFFET, F. « Les campagnes électorales sur Internet: Une comparaison entre France et Québec », *Hermès*, n° 54.
- BIMBER, B. (Vol. 31, No. 1, 1998), *The Internet and Political Transformation: Populism, Community, and Accelerated Pluralism*, University of Chicago Press, pages 133-160.
- CARDON, D. (2019), *Typologie des réseaux sociaux en ligne*, In *Culture numérique*, pages 152- 163.
- RICHAUD, C. (2017/4), « Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel », In « Les réseaux sociaux : nouveaux espaces de contestation et de reconstruction de la politique ? », N° 57.
- DUGUAY, P. (2019), *Réseaux sociaux et nouveaux espaces démocratiques : un effet sur les attitudes politiques ?* Université du Québec à Montréal.

- Extrait de l'intervention d'Al Gore en 1994, vice-président des États-Unis à l'Union Internationale des Télécommunications, disponible sur le site <http://search.itu.int/history/HistoryDigitalCollectionDocLibrary/4.144.57.en.104.pdf>, consulté le 19 novembre 2021.
- FERJANI, M. C. (2011) « Inspiration et perspectives de la Révolution Tunisienne », Confluences Méditerranée, 2011, n° 77.
- FLICHY, P. (2008/4), Internet et le débat démocratique, Dans Réseaux, n° 150.
- FLICHY, P. (2001), L'imaginaire d'Internet, Paris, La Découverte.
- FONDEUR, Y. et LHERMITTE, F. (2006 n° 52), Réseaux sociaux numériques et marché du travail, Dans La Revue de l'Ires, Université catholique de Louvain.
- GLADWELL, M. (2010). Small Change; Why the revolution will not be tweeted. The New Yorker.
- <https://samarew.com/seuls-les-chomeurs-critiquent-ma-communication-cette-sortie-malencontreuse-de-macky-sall-a-fache-les-internautes-senegalais-video/>, consulté le 21 novembre 2021.
- <https://www.afapdp.org/wp-content/uploads/2018/06/CEDEAO-Acte-2010-01-protection-des-donnees.pdf>, consulté le 24 novembre 2021.
- <https://www.hapdp.ne/>, consulté le 22 novembre 2021.
- <https://www.cndp.ma/fr/>, consulté le 22 novembre 2021.
- <https://www.accessnow.org/une-coupure-internet-entache-les-elections-presidentielles-de-2020-au-togo-ce-quil-sest-passe-et-la-suite/>, consulté le 25 novembre 2021.
- <http://isoc-burkina.org/>, consulté le 25 novembre 2021.



- <https://www.guinee360.com/17/10/2020/guinee-comment-facebook-contribue-a-protoger-lelection-presidentielle-de-2020/>, consulté le 23 novembre 2021.
- LAZEGA, E. (1998). Réseaux sociaux et structures relationnelles. Paris, PUF.
- LEMIEUX, V. (1999). Les réseaux d'acteurs sociaux. Paris, coll. "Que sais-je?", PUF.
- Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Économie numérique (2017), Stratégie nationale de cybersécurité du Sénégal (SNC2022).
- NORRIS, P. (2001), Digital Divide: Civic Engagement, Information Poverty, and the Internet Worldwide, Cambridge University Press.
- « Politique et réseaux sociaux : trop de violence pour les Américains », Les Échos, 25 octobre 2016, <https://www.lesechos.fr/2016/10/politique-et-reseaux-sociaux-trop-de-violence-pour-les-americains-220840>, consulté le 22 novembre 2021.
- Rapport d'information de Jeanny LORGEUX et Jean-Marie BOCKEL, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, n° 104 (2013-2014) - 29 octobre 2013.
- SMITH, S. (2018), La ruée vers l'Europe : la jeune Afrique en route pour le Vieux Continent, Paris, Grasset.
- TISSERON, S. (2011/2-Vol. 17), Les nouveaux réseaux sociaux sur internet, In Psychotropes.





